



REPUBLIQUE DU BURUNDI MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA LUTTE CONTRE LE SIDA

NORMES SANITAIRES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE SECTORIELLE 2021-2027

TOME 2: NIVEAU PERIPHERIQUE ET INTERMEDIAIRE

DISTRICT SANITAIRE, HOPITAL COMMUNAL, HOPITAL DE DISTRICT PROVINCE SANITAIRE ET HOPITAL DE 3ème REFERENCE

Mai, 2022







TABLE DES MATIERES

I.	INTRODUCTION	11
II.	ORGANISATION DES SERVICES ET DES SOINS PAR NIVEAU (VOIR AUSSI TOME I)	14
ı	II.1 ORGANISATION INSTITUTIONNELLE DU SYSTEME DE SANTE	14
١		
	II.2.4 L'HOPITAL DE DISTRICT / HOPITAL DE DEUXIEME REFERENCE	19
III.		
١	II.2 CADRE CONCEPTUEL DE L'ELABORATION DU DOCUMENT DES NORMES SANITAIRES	24
ı		
	III.3.5 PROCESSUS DE VALIDATION GRADUELLE DU DOCUMENT DES NORMES SANITAIRES	29
III. 1. INVEAU CENTRAL III. 1. INVEAU VERENPAL III. 2. INVEAU VERENPAL III. 3. NIVEAU PERIPHERIQUE III. 4. NIVEAU COMMUNAUTAIRE III. 2. ORGANISATION DU RESEAU DE SOINS. III. 2. ORGANISATION DU RESEAU DE SOINS. III. 2. LE CENTRE DE SANTE III. 2. LE LEMENTS CONMUNAUL III. 2. LE LEMENTS CONTEXTUELS III. 2. CADRE CONCEPTUEL DE L'ELABORATION DU III. 1. LELEMENTS CONTEXTUELS III. 2. CADRE CONCEPTUEL DE L'ELABORATION DU DOCUMENT DES NORMES SANITAIRES III. 3. DEMARCHE METHODOLOGIQUE III. 3. LE REVUE DOCUMENTAIRE III. 3. A COMITE DE PILOTAGE POUR L'ELABORATION DU DOCUMENT DES NORMES SANITAIRES III. 3. A COMITE DE PILOTAGE POUR L'ELABORATION DU DOCUMENT DES NORMES SANITAIRES III. 3. SPROCESSUS DE VALIDATION GRADUELLE DU DOCUMENT DES NORMES SANITAIRES IV. NORMES SANITAIRES POUR LA MISE EN OUEVRE DE LA STRATEGIE SECTORIELLE 2021-2027, IV. I NIVEAU PERIPHERIQUE IV. I. J. BUREAU DE DISTRICT SANITAIRE IV. I. J. BUREAU DE DISTRICT SANITAIRE IV. I. J. BUREAU DE DISTRICT SANITAIRE IV. I. J. Paquet de Service IV. I. J. Paquet de Service IV. I. J. Paquet et services IV. I. J. Paquet et services IV. I. J. Paquet et services IV. I. J. Paquet et de Service IV. I. J. Paquet et de Service IV. I. J. Paquet et de services IV. I. J. Paquet de services IV. I. J. Paquet de services IV. I. J. Paquet de services IV. J. J. Paquet de services IV. J. J.		30
]		
	IV.1.1 BUREAU DE DISTRICT SANITAIRE	30
IV.	1.1.1 Paquet de Service	30
IV.	1.1.2 Ressources humaines	37
IV.	1.1.4 Medicaments et autres produits pharmaceutiques	41 41
IV.	1.1.6 Gestion des données et système d'information sanitaire	41 44
	IV.1.2 L'HOPITAL COMMUNAL	45
IV.	1.2.4 Leadership, gouvernance, Coordination et Redevabilité	51 52
1 V .	IV 1.3 HOPITAL DE DISTRICT/HOPITAL DE DELIVIEME REFERENCE	55 56
IV	13.1 Paguet de services	56 56
Tab	leau N° 5 : Paquet Complémentaire d'activités et infrastructures pour un HD	57
IV.	1.3.2 Ressources humaines	63
IV.	1.3.5 Leadership, gouvernance, Coordination et Redevabilité	74
1 V .	IV.2 NIVEAUINTERMEDIAIRE	// 70
1		
IV 1	7 1 1 Paguet de services	79 79
IV.2	2.1.2 Ressources humaines	81
IV.2	2.1.3 Infrastructures et équipements	82
IV.2	2.1.4 Leadership, Gouvernance, Coordination et Redevabilité	84
IV.2	2.1.5 Gestion des données et du système d'information sanitaire	87
117	IV.2.2 HOPITAL DE TROISIEME REFERENCE	
	2.2.1 Paquet de services	
	4.4 INOSVIII CO HUHIGHICO	74

IV.2.2.3 Infrastructures et équipements	96
IV.2.2.4 Gestion des données et système d'information sanitaire	99
IV.2.2.5 Leadership, Gouvernance, Coordination et Redevabilité	100
V.1 PRINCIPES ET VALEURS DE BASE	105
V.2. IMPACT ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	114
V.2.1 LES RESSOURCES HUMAINES	115
V.2.2 PLATEAU TECHNIQUE ET INFRASTRUCTURES	116
V.2.3 FINANCEMENT	
TOME-2 ANNEXES	118
TOME-2/ANNEXE 1 : RESSOURCES HUMAINES DU BDS -PROFILS ET CAHIERS	
	118
TOME-2/ANNEXE 2 : LISTE DES MEDICAMENTS ESSENTIELS PAR NIVEAU DE SOII	VS 134
TOME-2/ANNEXE 3: ORGANIGRAMME D'UN HOPITAL DE DISTRICT	155
TOME-2/ANNEXE 4 : LISTE DES EQUIPEMENTS : HOPITAL COMMUNAL	156
TOME-2/ANNEXE 5 : LISTE DES EQUIPEMENTS : HOPITAL DE DISTRICT (2EME RE	EFERENCE) - 163
TOME-2/ANNEXE 6 : ORGANIGRAMME DE L'HOPITAL DE 3EME REFERENCE	171
TOME-2/ANNEXE 7 : EQUIPEMENTS ET PETIT MATERIEL, PROFIL ET EFFECTIFS	DES RH,
INFRASTRUCTURES ET MOBILIERS REQUIS POUR UN FONCTIONNEMENT OPTIM	
LABORATOIRE DE L'HOPITAL DE TROSIEME REFERENCE	173
TOME-2/ANNEXE 8 : PROFILS ET CAHIERS DE CHARGE DES RH NECESSAIRES AU	•
FONCTIONNEMENT OPTIMAL D'UN HOPITAL DE TROISIEME REFERENCE	178
TOME-2/ANNEXE 9 : LISTE DES EQUIPEMENTS POUR UN HOPITAL DE 3 ème REFEI	

LISTE DES TABLEAUX

Tableau N° 1: Principales composantes du paquet de services du BDS	31
Tableau N° 2: Personnel, équipements mobiliers et immobiliers d'un BDS	38
Tableau N° 3: Paquet Complémentaire d'activités et infrastructures pour un HD	44
Tableau N° 4: Ressources humaines requises (effectif et profil) par service d'un HD	48
Tableau N° 5: Paquet Complémentaire d'activités et infrastructures pour un HD	57
Tableau N° 6: Ressources humaines requises (effectif et profil) pour un Hôpital de 2 ^{me}	
référence	61
Tableau N° 7: Infrastructures et surface appropriée pour un HD	66
Tableau N° 8: Activités et tâches d'un Bureau provincial de santé	78
Tableau N° 9: Ressources humaines par poste au niveau du BPS	79
Tableau N° 10 : Paquet complémentaire d'activités du troisième niveau de référence	88
Tableau N° 11: Ressources humaines pour un hopital de trosième référence	92
Tableau N° 12 : Infrastructures nécessaires par services dans un Hôpital de troisième	
référence	94
Tableau N° 13: Outils de collecte de données par service	97
Tableau $N^{\circ}14$: Structures et fonctions du niveau central	110

LISTE DES FIGURES

Figure N $^{\circ}$ 1 : Hôpital de district - Image simplifiée de la répartition des services et secteurs 66

ACRONYMES ET SIGLES

ABREMA : Autorité Burundaise de Régulation des Médicaments à usage humain

et Aliments

AC : Ancien cas

ASC : Agent de Santé Communautaire

ASLO : Associations Locales

BAAR : Bacilles Acido-Alcoolo-Résistants

BK : Bacille de Koch

BPS : Bureau Provincial de Santé

BREGMAMS : Bureau de Recherche et de Gestion Méta Analytique et Méta

Scientifique

CA : Conseil d'Administration

CAMEBU : Centrale d'Achat des Médicaments Essentiels, Dispositifs médicaux,

CDMT : Cadre de Dépenses à Moyen Terme

CDS : Centre de Santé

CDV : Centre de Dépistage Volontaire
CHU : Centre Hospitalo-Universitaire
CME : Cadre de Mise en Œuvre

CNPK : Centre Neuro Psychiatrique de KAMENGE

CNRKR : Centre National de Référence en Kinésithérapie et Réadaptation

CNTS : Centre National de Transfusion Sanguine

COGES : Comité de Gestion COSA : Comité de Santé

COUSP : Centre d'Opérations des Urgences de Santé Publique

CPN : Consultation Prénatale CPoN : Consultation Postnatale

CPPS : Coordonnateur Provincial de Promotion de la Santé

CPS : Coordinateur de Promotion de la Santé

CSE : Cadre de Suivi et Evaluation

CSLP : Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté

CTB : Coopération Technique Belge

CTN-FBP : Cellule Technique Nationale de Financement Basé sur la Performance

DA : Direction des Accréditations

DAF : Directeur Administratif et Financier

DAS : Direction de l'Assurance - qualité des Soins de l'Hygiène et de la

Sécurité en milieu de Soins

DBA : Direction du Budget et des Approvisionnements.

DGOSA : Direction Générale de l'Offre des Soins, de la Médecine moderne et

Traditionnelle, de l'Alimentation et des Accréditations

DGP : Direction Générale de la PlanificationDGR : Direction Générale des Ressources

DGSSLS : Direction Générale des Services de Santé et de la Lutte contre le Sida

DHIS2 : District Health Information Software 2ème génération
 DISE : Direction des Infrastructures Sanitaires et d'Equipements

DLBM : Direction des Laboratoires de Biologie Médicale

DOTS : Direct Observed Treatment Strategy

DPS-DSCE : Direction de la Promotion de la Santé, de la Demande des Soins, de la

Santé Communautaire et Environnementale

DPSE : Direction de la Planification et Suivi-Evaluation des Politiques de

Santé

DPTA : Direction de la Promotion de la Médecine Traditionnelle, de

l'Alimentation équilibrée et de l'Alimentation Naturelle à visée

Thérapeutique

DRH : Direction des Ressources Humaines

DSNIS : Direction du Système National d'Information Sanitaire

ECBU : Examen Cyto-Bactériologique des Urines

ECD : Equipe Cadre de District

EDS : Enquête Démographique de Santé

EPS : Education Pour la Santé

FBP : Financement Basé sur la Performance

FFOM : Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces

FOSA : Formation Sanitaire

GASC : Groupement d'Agents de Santé Communautaire

GB : Globules Blancs
GE : Goutte Epaisse
GR : Globules Rouges
Hb : Hémoglobine
HC : Hôpital Communal

HMK : Hôpital Militaire de KamengeHPRC : Hôpital Prince Régent Charles

iCCM : Integrated Community Case ManagementIEC : Information, Education et Communication

IGSPLS : Inspection Générale de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida

IST : Infections Sexuellement Transmissibles

KVA : KiloVolt-Ampère

MCD : Médecin Chef de District

MDPS : Médecin Directeur de la Province Sanitaire

MIILDA : Moustiquaire Imprégnée d'Insecticide de Longue Durée d'Action
MSPLS : Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida

NC : Nouveau cas

NFS : Numération Formule Sanguine
OBC : Organisation à Base Communautaire
ODD : Objectifs de Développement Durable

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

OMS : Organisation Mondiale de la Santé
ONG : Organisation Non Gouvernementale

ORL : Oto-rhino-laryngologie

PCA : Paquet Complémentaire d'Activités

PCIME : Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant PDSD : Plan de Développement Sanitaire du District

PEV : Programme Elargi de Vaccination

PF : Planification familiale
PMA : Paquet Minimum d'Activités

PNDS : Plan National de Développement Sanitaire

PNILMCNT : Programme National Intégré de Lutte contre les Maladies Chroniques

Non Transmissibles

PNILP : Programme National Intégré de Lutte contre le Paludisme
 PNILT : Programme National Intégré de Lutte contre la Lèpre et la

Tuberculose

PNLS/IST : Programme National de Lutte contre le Sida et les Infections

Sexuellement Transmissibles

PNS : Politique Nationale de Santé

PNSR : Programme National de Santé de la Reproduction

PROGISSA
 PRONIANUT
 Programme de Gestion Informatique des services de Santé
 Programme National Intégré d'Alimentation et de Nutrition
 PTME
 Prévention de la Transmission du VIH de la Mère à l'Enfant

PVVIH : Personnes Vivant avec le VIH ROI : Règlement d'Ordre Intérieur

RX : Rayons X

SARA : Service Availability and Readiness Assessment/Indice de disponibilité

et de capacités opérationnelles des services de santé

SIS : Système d'Information Sanitaire

SNIS : Système Nationale d'Information SanitaireSONE : Soins Obstétricaux et Néonataux Essentiels

SONUB : Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence de Base
 SONUC : Soins Obstétricaux et Néonataux d'Urgence Complets

SRCR : Système de Référence Contre-Référence

SRO : Sérum de Réhydratation Orale SSP : Soins de Santé Primaires

SSRAJ : Santé Sexuelle et Reproductive des Adolescents et des Jeunes

TB : Tuberculose

TIDC : Traitement à l'Ivermectine sous Directive Communautaire

TPS : Technicien de Promotion de la Santé

UGADS : Unité de Gestion des Appuis au Développement SanitaireUSAID : United States Agency for International Development

VIH/SIDA : Virus d'Immunodéficience Acquise/ Syndrome d'Immunodéficience

VS : Vitesse de Sédimentation

VSBG : Violences Sexuelles Basées sur le Genre

PREFACE

Le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA vient de se doter d'une stratégie sectorielle de la santé couvrant la période de 2021 à 2027. Cette stratégie sectorielle s'inscrit dans la droite ligne de la Politique Nationale de Santé 2016-2025 et du Plan National de Développement 2018-2027 d'une part et, d'autre part, il est en phase avec les souscriptions du Burundi aux Déclarations et Actes Internationaux en matière de santé, notamment la Déclaration d'Astana sur les Soins de Santé Primaires, les Objectifs de Développement Durable (ODD), la Stratégie Sanitaire du Nouveau Partenariat Africain pour l'Aide au Développement (NEPAD) et le Sommet d'Abuja sur le Paludisme.

Cette stratégie sectorielle est structurée autour des douze principaux piliers ci-après: (i) Amélioration de l'offre des soins et services de santé maternelle, du nouveau-né, de l'enfant. de l'adolescent(e) et du jeune, de la personne âgée ainsi que de la santé nutritionnelle de qualité: (ii) Renforcement de la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles; (iii) Amélioration de la production et de la gestion du personnel de santé; (iv) Amélioration de la disponibilité, de l'accessibilité et de la qualité des produits pharmaceutiques, des produits de laboratoire, des produits sanguins et produits de santé; (v) Amélioration de la disponibilité et de la qualité des infrastructures et équipements sanitaires; (vi) Renforcement du système d'information sanitaire et de la recherche en santé; (vii) Renforcement des mécanismes de Financement du secteur de la santé; (viii) Renforcement de la Gouvernance et du leadership dans le secteur de la santé; (ix) Renforcement des interventions au niveau communautaire; (x) Lutte contre les facteurs de risques liés aux maladies transmissibles, non transmissibles et actions sur les déterminants sociaux de la santé; (xi) Renforcement de la surveillance intégrée de la maladie, de la gestion des urgences de santé publique et des catastrophes naturelles; (xii) Renforcement de la gestion des questions des populations pour tendre vers le dividende démographique.

Par ailleurs, le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA vient de se doter d'un recueil de normes sanitaires élaboré selon une approche largement participative et inclusive ayant impliqué l'ensemble des acteurs du secteur public et privé, et des partenaires techniques et financiers ; recueil indispensable pour la mise en œuvre des priorités de cette stratégie sectorielle 2021-2027. Le processus d'élaboration du document des normes sanitaires s'est nourri des données scientifiques sanitaires de l'Organisation Mondiale de la Santé les plus récentes et a soigneusement pris en compte les considérations régionales, notamment celles de la Communauté Est Africaine « East African Community ».

Les présentes normes sanitaires représentent une perspective que le Ministère se propose de réaliser, avec les efforts et contributions des uns et des autres, à l'horizon 2027, terme de la stratégie sectorielle. Nous sommes conscients du caractère ambitieux de ces normes et de leur impact potentiel sur les piliers de notre système de santé. Nous savons également que des mesures d'accompagnement seront nécessaires. C'est la raison pour laquelle, avant d'en démarrer la mise en œuvre effective, nous souhaitons qu'il soit établi un état des lieux initial (Baseline) ainsi qu'une segmentation, année par année, des activités planifiées pour l'atteinte des résultats escomptés et des scénari de coûts induits par leur mise en œuvre. Ces scénarii de coûts serviront de documents de travail au Ministère et ses partenaires pour l'établissement des priorités et d'un plan de financement ainsi que pour la mobilisation des ressources. Chaque année, nous remettrons la tâche à l'ouvrage.

0

La mise en œuvre réussie de ces normes requiert, de la part du Ministère et l'ensemble de ses partenaires, un leadership plus robuste, une gouvernance plus affirmée; mais aussi et surtout une culture de la qualité, de la mesure de la performance, de la redevabilité, ainsi que de la recherche constante d'évidences et bases factuelles pour documenter les décisions.

Ce document de normes sanitaires dont il nous plaît de signer la préface, constitue une référence nationale et une boussole qui guidera toutes les actions de développement sanitaire national que ce soit en matière d'offre ou de demande de soins et services de santé. Aussi, nous invitons l'ensemble des acteurs et partenaires œuvrant dans le secteur de la santé à s'en servir comme instrument de planification et d'évaluation des performances en matière de santé, de régulation, de règlementation, de plaidoyer et de mobilisation de ressources.

Nous lançons un appel solennel à l'ensemble des acteurs et partenaires œuvrant dans le secteur de la santé afin qu'ils adhèrent à ce projet porteur d'espoir et d'espérance et qu'ils apportent leur pierre à l'édifice. Nous sommes convaincus qu'il s'agit là d'une mission possible. Tous

ensembles, nous y parviendrons.

r. Sylvie NZEYIMANA

Ministre de la santé publique et de la lutte contre le SIDA

I. INTRODUCTION

A la suite de la stratégie sectorielle 2021-2027, le Burundi vient de se doter de nouvelles Normes sanitaires alignées sur les axes prioritaires stratégiques définis dans la stratégie pour faciliter l'opérationnalisation de ces divers axes. Ces Normes constituent un document national de référence et une boussole tant pour les acteurs que pour les partenaires du Ministère de la santé publique et de la lutte contre le Sida (MSPLS).

La présente section introductive traite principalement (i) du processus d'élaboration de ces Normes couvrant les réunions de cadrage et d'identification des priorités jusqu'à la validation ; (ii) du contenu de ces Normes et (iii) de l'organisation structurelle du document des Normes sanitaires.

Du processus

Outre la revue documentaire, le processus d'élaboration s'est articulé autour d'une série d'entretiens ayant impliqué :

- **Au niveau central,** toutes les Directions générales du Ministère de la santé publique et de la lutte contre le Sida (MSPLS), l'Inspection Générale, toutes les Directions centrales, Programmes et Projets nationaux de santé ; les principaux partenaires techniques et financiers ainsi que les partenaires de mise en œuvre ;
- Au niveau intermédiaire et périphérique, quatre provinces sanitaires et sept districts sanitaires ont fait l'objet de visites et entretiens. Le choix des provinces sanitaires a été opéré en utilisant les paramètres d'échantillonnage relatifs au poids démographique, au poids épidémiologique et au poids de la couverture en soins et services de santé. Ainsi, 3 hôpitaux nationaux, 5 hôpitaux de troisième référence, 5 hôpitaux de districts, 3 hôpitaux privés et 1 Centre médical privé ont été visités par l'équipe des consultants. La collecte, le traitement et l'analyse des données de terrain ont été organisés sur la base des piliers d'un système national de santé tel que défini par l'OMS.

Un Comité de pilotage multisectoriel chargé de l'orientation stratégique, la coordination et la supervision de l'élaboration du document des Normes sanitaires a été mis en place et sa présidence a été confiée au Secrétaire Permanent du Ministère de la santé et de la lutte contre le Sida.

Réuni en date du 3 Juin 2019 sous la présidence du Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida, le Conseil de Cabinet a procédé à l'examen de la version provisoire de ce document de Normes Sanitaires, et a précisé le cadrage et les orientations stratégiques. Un processus inclusif et largement participatif regroupant - au travers, respectivement d'un atelier d'identification consensuelle des priorités, un atelier de pré-validation et un atelier de validation - les représentants de l'administration centrale, des hôpitaux de troisième référence,

des BPS, des hôpitaux de deuxième référence, des BDS, des partenaires techniques et financiers et des partenaires de mise en œuvre y compris le secteur privé a permis une validation graduelle du document et son appropriation progressive par les différents acteurs. Ce processus s'est, par ailleurs, nourri de multiples séances de travail de concertation thématiques conduites par le Président du Comité de pilotage. Lancé à la mi-Avril 2019, le processus d'élaboration et de validation du présent document des Normes sanitaires s'est achevé à la fin du mois de Juillet 2019.

Ensuite le document a été réajusté en Septembre 2021 par rapport au Décret numéro 100/093 du 09 Novembre 2020 portant Organisation et fonctionnement du MSPLS et aux nouvelles orientations stratégiques.

Du contenu

La présente section oriente le lecteur quant à l'organisation et le découpage du document structuré en cinq parties :

- La première partie traite des considérations générales portant, entre autres sur l'organisation des services et des soins par niveau, l'organisation institutionnelle du système de santé sous sa forme pyramidale articulée sur quatre niveaux (Niveau communautaire, niveau périphérique, niveau intermédiaire et niveau central) ainsi que son organisation en réseau de soins hiérarchisée comme suit :
 - La communauté,
 - o Le poste de soins
 - o Le centre de santé,
 - o L'hôpital communal, premier niveau de référence
 - o L'hôpital de district, deuxième niveau de référence
 - o L'hôpital de troisième niveau de référence
 - o et l'hôpital de référence nationale.
- La deuxième partie expose, dans un premier temps, les éléments contextuels, le cadre conceptuel et décrit le processus d'élaboration du document des normes sanitaires et, dans un deuxième temps, cette partie détaille la démarche méthodologique utilisée.
- La troisième partie développe les normes sanitaires 2021-2027 proprement dites. Dans cette partie, il y est successivement décrit :
 - Le niveau périphérique représenté par le district sanitaire, entité administrative la plus périphérique représentant le MSPLS et qui constitue l'unité opérationnelle de base du système national de santé.
 - Le bureau de district sanitaire (BDS), niveau opérationnel de régulation le plus décentralisé du MSPLS. L'organisation des soins et la gestion du district y sont détaillées. Ce niveau comprend les structures de soins suivantes :

- Le poste de soins qui est une unité de soins communautaire aménagé sur chaque colline qui n'a pas de CDS pour offrir les soins préventifs, curatifs et promotionnels;
- o Le centre de santé, niveau le plus périphérique des formations sanitaires¹.
- L'hôpital communal, premier niveau de référence pour les patients provenant des centres de santé (CDS)². Il comporte des services médicaux et paramédicaux qui assurent une certaine précision dans la détermination du diagnostic clinique et biomédical;
- o L'hôpital de district ou hôpital de deuxième référence.

❖ Le niveau intermédiaire sous la responsabilité du Bureau Provincial de Santé (BPS), niveau déconcentré du MSPLS ;

- o L'hôpital de deuxième référence;
- ❖ Le niveau central du MSPLS qui assurera la coordination et la supervision de la mise en œuvre des présentes normes sanitaires. Cette partie détaille respectivement l'organisation et les attributions respectives du Cabinet du Ministre, du Secrétariat Permanent, des administrations personnalisées de l'Etat rattachées au Cabinet du Ministre, de l'Inspection Générale, des Directions générales, des Directions, des Programmes et Projets nationaux de santé ainsi que les hôpitaux nationaux de référence nationale.

Les institutions et structures sanitaires privées.

Pour compléter l'offre des soins assurée par le secteur public, la contribution du secteur privé lucratif et non lucratif est encouragée par le MSPLS. Les directives et instructions de l'autorité publique sont applicables aux établissements sanitaires privés et précisées dans le "Manuel des procédures d'ouverture et d'accréditation des formations sanitaires, pharmacies, magasins d'optique, écoles paramédicales, laboratoires d'analyse biomédicale et autres institutions apparentées à la santé" et régulièrement publié et actualisé par la Direction Générale de l'Offre des Soins de la Médecine Moderne et Traditionnelle, de l'Alimentation et des Accréditations (DGOSA). Le présent document des Normes sanitaires rappelle les types de structures sanitaires privées reconnues par le MSPLS, leurs définitions et les liens avec ledit Manuel.

- La quatrième partie traite des principes et du cadre de mise en œuvre des Normes sanitaires ;
- **La cinquième partie** discute de l'impact induit par la mise en œuvre des Normes sanitaires ainsi que des mesures d'accompagnement.

-

¹ PSN-SRMNIA 2019-2023

² Document relative à l'établissement des postes de soins et hôpitaux communaux

De la structuration

Pour permettre une exploitation aisée du document, celui-ci est articulé autour de trois tomes structurés comme suit :

- Le Tome 1 traite des considérations générales, ainsi que des niveaux périphérique et communautaire ;
- Le Tome 2 porte sur le district sanitaire ainsi que les hôpitaux des première et deuxième références :
- **Le Tome 3** se concentre sur le niveau central, la troisième référence ainsi que le secteur privé.

II. ORGANISATION DES SERVICES ET DES SOINS PAR NIVEAU (Voir aussi Tome I).

II.1 ORGANISATION INSTITUTIONNELLE DU SYSTEME DE SANTE.

Au Burundi, le système de santé est organisé sous forme pyramidale et s'articule sur **quatre** niveaux à savoir : les niveaux **central, intermédiaire, périphérique et communautaire**. Ces niveaux sont reliés entre eux par des relations de fonctionnement hiérarchique.

II.1.1. NIVEAU CENTRAL

Le niveau central: il est constitué du Cabinet du MSPLS, du Secrétariat Permanent, de l'Inspection Générale de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida, de quatre Directions Générales (Services de Santé et de Lutte contre le SIDA; Offre des Soins, Médecine Moderne et Traditionnelle, de l'Alimentation et des Accréditations; Ressources et Planification), quatre Directions Générales personnalisées avec autonomie de gestion (CNTS, INSP, ABREMA, et CAMEBU), deux Directions à gestion personnalisée (CNRKR, PNSR), neuf Programmes et projets de santé et une Unité de Gestion des Appuis au Développement Sanitaire (UGADS) attaché au Cabinet.

Le niveau central organise les activités au niveau macro-systémique en collaborant avec les partenaires au développement de la santé d'une part et en impulsant une dynamique inter- et multisectorielle en faveur de la santé d'autre part. Le niveau central est chargé principalement de la formulation de la politique sectorielle (i), de la planification stratégique (ii), de la coordination stratégique des partenaires (iii), de la mobilisation (iv) et l'affectation des ressources (v) ainsi que du suivi-évaluation (vi). Ce niveau assure la fonction régalienne, normative et de régulation.

II.1.2. NIVEAU INTERMEDIAIRE.

Le niveau intermédiaire représente le niveau déconcentré du Ministère. Il comprend 18 Bureaux Provinciaux de Santé (BPS) qui ont pour mission de veiller à la mise en œuvre de la politique sanitaire dans la province à travers la coordination et l'appui administratifs, techniques et logistiques aux districts. L'équipe du BPS doit impulser la vision transsectorielle au niveau provincial pour amener les autres secteurs provinciaux à converger vers les objectifs sectoriels de santé.

Le BPS a, sous sa responsabilité directe, le district sanitaire. Un BPS couvre en moyenne 3 Districts Sanitaires et est dirigé par un Médecin Directeur de la Province Sanitaire qui joue le rôle de conseiller technique à l'administration provinciale en matière de santé et sert d'interface entre le niveau central et le niveau périphérique. Le BPS adresse des rapports d'activités à la Direction Générale des Services de Santé et de la Lutte contre le Sida.

II.1.3 NIVEAU PERIPHERIQUE.

Le niveau périphérique est représenté par le district sanitaire (DS) qui est l'entité opérationnelle de base du système de santé couvrant en moyenne 2 à 3 communes et une population de 150 à 250 mille habitants. Le pays compte 50 Districts Sanitaires (DS) constitués chacun d'une base administrative (Bureau du District Sanitaire : BDS) d'un Hôpital de District (HD) et des hôpitaux communaux, servant d'hôpitaux de première référence - exception faite pour quatre districts sanitaires qui ne disposent pas actuellement d'HD : (Vumbi, Bugarama, Busoni, Nyabikere) - et d'un réseau de 10 à 15 centres de santé (CDS)³.

Le DS a, pour mission, la planification, la coordination et la supervision de la mise en œuvre des activités des Programmes de santé dans les formations sanitaires (FOSA) publiques, confessionnelles / agréées et privées opérant au sein du district. Chaque centre de santé dispose d'un comité de santé (COSA) et d'un comité de gestion (COGES) qui servent d'interface entre la FOSA et la communauté à la base. Le BDS joue également un rôle dans la coordination et le suivi-évaluation des interventions sanitaires des différents acteurs dans le district, y compris l'encadrement des interventions communautaires. Chaque DS est dirigé par une équipe cadre de district (ECD) sous la conduite d'un Médecin chef de district (MCD) qui rend compte au Bureau Provincial de Santé.

³PSN-SRMNIA 2019-2023

II.1.4. NIVEAU COMMUNAUTAIRE.

Dans l'offre des services et soins de santé, l'implication communautaire constitue l'un des piliers de la Politique Nationale de Santé 2016-2025 et le renforcement des interventions au niveau communautaire constitue le 9ème axe stratégique de la stratégie sectorielle 2021-2027.

Le niveau communautaire est constitué de postes de soins et des relais communautaires qui sont : des agents de santé communautaire (ASC), regroupés en groupements d'agents de santé communautaire (GASC), des Comité de Santé (COSA) et d'autres acteurs.

II. 2 ORGANISATION DU RESEAU DE SOINS.

Le système de soins au Burundi est organisé en réseau hiérarchisé à travers un système à six niveaux⁴ à savoir :

- 1) Le niveau communautaire_qui assure des activités promotionnelles et offre des prestations préventives et curatives dont la prise en charge de certaines pathologies simples telles que le paludisme simple, la diarrhée légère, la pneumonie, la malnutrition modérée etc.
- 2) Le centre de santé (CDS)_est la porte d'entrée du réseau de soins ; il offre le paquet de soins de santé primaires.
- 3) **L'hôpital Communal** est le premier niveau de référence pour les patients provenant des centres de santé (CDS)⁵ de la même commune. Il comporte des services médicaux et paramédicaux qui assurent une certaine précision dans la détermination du diagnostic clinique et biomédical.
- 4) L'hôpital de district (HD)_est le deuxième niveau de référence pour les patients **provenant** des hôpitaux communaux. En plus des hôpitaux de district, il existe des hôpitaux publics, confessionnels et privés offrant un paquet de soins comparable à celui de l'hôpital de district.
- 5) L'hôpital de troisième référence accueille les patients provenant des hôpitaux de district.
- 6) L'hôpital national constitue le niveau de référence nationale et le sommet du réseau de soins. Il offre des services spécialisés. A côté des hôpitaux nationaux, il existe, principalement dans la capitale économique Bujumbura, d'autres hôpitaux et cliniques privés qui participent également à l'offre d'un paquet de soins spécialisés comparables ou complémentaires à ceux des hôpitaux nationaux.

⁴ Stratégie Sectorielle 2021-2027

⁵: PSN-SRMNIA 2019-2023

II.2.1 SOINS DE SANTE COMMUNAUTAIRE

La santé communautaire- qui sous-entend une implication et une participation communautaires -est un processus par lequel des personnes, individuellement ou collectivement, exercent leur droit de jouer un rôle actif et direct dans le développement et la pérennisation des services qui leur sont offerts, de manière à garantir une amélioration durable de leur état de santé et qualité de vie. La participation communautaire consacre l'octroi, aux collectivités, du pouvoir d'intervention dans l'organisation et le développement global de l'offre de soins. La participation communautaire peut être marginale ou substantielle selon que les populations se contentent juste d'utiliser les services offerts ou qu'elles participent activement à la détermination de leurs propres priorités à travers les relais communautaires ou leur représentation au sein des organes d'administration ou de gestion des FOSA.

Dans le prolongement de la Politique Nationale de Santé, la stratégie nationale 2021-2027 accorde une importance spéciale à la santé communautaire dont il prévoit le renforcement des interventions à travers son 9^{ème} axe stratégique.

Il s'agit d'améliorer la qualité et la couverture du paquet de services offert au niveau communautaire à travers la mise en œuvre de la stratégie de Financement Basé sur la Performance (FBP) au niveau communautaire d'une part, et renforcer les capacités des différents relais communautaires dont les ASC élus (un par sous-colline à travers tout le pays) groupés en GASC d'autre part. Pour ce faire, un certain nombre de documents stratégiques ont été développés dont le Plan stratégique de santé communautaire 2019-2023 et ses outils de mise en œuvre (Manuels des procédures de santé communautaire, outils standards du système d'information sanitaire communautaire, Manuel de FBP communautaire, les kits de l'ASC).

Selon le Manuel de procédures sur la santé communautaire⁶, « La santé communautaire implique une réelle participation de la communauté à l'amélioration de sa santé : réflexion sur les besoins, les priorités, la mise en place, la gestion et l'évaluation des activités. Il y a santé communautaire quand les membres d'une collectivité géographique ou sociale, réfléchissent en commun sur leurs problèmes de santé, expriment leurs besoins prioritaires et participent activement à la mise en place et au déroulement des activités les plus aptes à répondre à ces priorités ».

La vision de la santé communautaire telle que définie dans le Plan Stratégique de la Santé Communautaire 2019-2023, est : « A l'horizon 2023, les membres de la communauté de chaque aire de santé participent activement aux activités de promotion de la santé, de prise en charge préventive et curative des problèmes de santé communautaire et les indicateurs essentiels de santé communautaire sont sensiblement améliorés »

^{6:} Manuel de procédures sur la santé communautaire au Burundi, Janvier 2012

Dans le cadre de la santé communautaire, la mission des relais communautaires en l'occurrence celle des ASC regroupés en GASC est détaillée plus bas.

Ces ASC transmettent leurs rapports d'activités au CDS par le biais d'un technicien de promotion de la santé (TPS) basé au centre de santé qui en coordonne les activités et en assure le renforcement des capacités afin de s'assurer de la qualité des prestations et des données du niveau communautaire.

Dans le but d'améliorer la prise en charge préventive et curative, les collines sans centres de santé sont dotées de postes de soins. Le fonctionnement de ces postes de soins est détaillé plus bas. Le poste de soins est géré par un infirmier de niveau minimum A3 et donne le rapport au centre de santé qui coordonne ses activités.

II.2.2 LE CENTRE DE SANTE

Le centre de santé (CDS) constitue la porte d'entrée du réseau de soins au Burundi et offre le paquet de soins de santé primaires curatifs pour les cas simples de maladies. Il offre également des soins promotionnels, des soins préventifs [comme la vaccination, la consultation prénatale (CPN), la consultation post natale (CPoN), la planification familiale (PF), ainsi que les soins obstétricaux et néonataux essentiels/d'urgence (SONE, SONU) et le suivi de la croissance et de l'état nutritionnel]. Ces soins sont dispensés généralement en ambulatoire ; néanmoins, les accouchements eutociques et quelques pathologies simples sont prises en charge en observation de quelques heures à quelques jours. Les cas compliqués sont référés à l'hôpital communal

Selon la stratégie nationale 2021-2027, le burundi compte 1051 cds fonctionnels dont 587 publics, 330 privés et 137 agréés. Parmi les 587 CDS publics, 256 nécessitent une réhabilitation, soit 43.6%. Le précédent document des normes sanitaires datant de 2012 avait déjà indiqué que 80% des ménages du Burundi vivent à moins de 5 km et à moins de 2 heures de marche d'un CDS d'une part, et que l'aire de responsabilité d'un CDS couvre une population estimée entre 10 et 15 mille habitants en milieu urbain et semi-urbain, et entre 7.500 et 10.000 habitants en milieu rural.

II.2.3 L'HOPITAL COMMUNAL

L'hôpital Communal est le premier niveau de référence pour les patients provenant des centres de santé (CDS)⁷. Il comporte des services médicaux et paramédicaux qui assurent une certaine précision dans la détermination du diagnostic clinique et biomédical. Les services médicaux comprennent, entre autres, les consultations externes, les urgences, les hospitalisations en médecine interne, chirurgie, gynéco-obstétrique, et en pédiatrie.

^{7:} Stratégie sectorielle du MSPLS 2021-2027

L'hôpital communal doit servir de complément et de soutien des soins de santé offerts par les CDS de son aire de responsabilité.

Les cas qui dépassent les compétences de l'hôpital communal sont référés à l'hôpital de district. L'hôpital communal offre également des soins promotionnels et préventifs [comme la vaccination, la consultation prénatale (CPN), la consultation post natale (CPoN), la planification familiale (PF), ainsi que les soins obstétricaux et néonataux essentiels/d'urgence (SONE, SONU) et le suivi de la croissance et de l'état nutritionnel]

II.2.4 L'HOPITAL DE DISTRICT/HOPITAL DE DEUXIEME REFERENCE

L'hôpital de district est le deuxième niveau de référence pour les patients provenant des hôpitaux communaux. Il comporte des services médicaux et paramédicaux qui assurent une certaine précision dans la détermination du diagnostic clinique et biomédical. Les services médicaux comprennent, entre autres, les consultations externes, les urgences, les hospitalisations en médecine interne, chirurgie d'urgence, gynéco-obstétrique, kinésithérapie, service de soins de santé mentale et pédiatrie. Alors que l'HD devrait être le complément et le soutien des soins de santé offerts par le réseau des CDS et de centres médicaux de son aire de responsabilité, il offre en pratique à la fois le paquet minimum d'activités et le paquet complémentaire ce qui entraine une forte utilisation des services des hôpitaux et une sous-utilisation de ceux des CDS et des centres médicaux.

Les cas qui dépassent les compétences de médecine générale sont référés à l'hôpital de troisième référence ou toute autre structure à compétences supérieures.

Selon la stratégie nationale 2021-2027, le pays compte 45 hôpitaux de district dont 20 nécessitent une réhabilitation. En dépit de cette subdivision qui vise à rapprocher les soins de la population, quatres (04) districts sanitaires (*Vumbi, Busoni, Bugarama, Nyabikere*) ne disposent pas encore d'hôpitaux de district. En plus des hôpitaux de district, il existe des hôpitaux publics, communaux, confessionnels et privés offrant un paquet comparable à celui de l'hôpital de district.

II.2.5 L'HOPITAL DE TROISIEME REFERENCE

L'hôpital de troisième référence accueille les patients provenant des hôpitaux de district. Un hôpital de troisième référence est un établissement public personnalisé de l'Etat, à caractère administratif, qui jouit de l'autonomie de gestion administrative et financière et qui dessert une certaine aire de responsabilité couvrant 3 à 4 provinces sanitaires.

Actuellement, il existe cinq hôpitaux de troisième référence situés à Ngozi, Bururi et Gitega, Mpanda et Rumonge. Ceux-ci complètent le paquet d'activités des HD en offrant certains soins spécialisés. Situé généralement en milieu urbain, un hôpital de troisième référence est chargé d'assurer les soins courants et spécialisés : curatifs, préventifs, promotionnels et réhabilitatifs,

et les examens de diagnostic y afférents. Pour ce faire, il doit comporter des services spécialisés avec une allocation conséquente des ressources humaines, matérielles et financières pour assurer efficacement son rôle d'hôpital de troisième référence dans la région.

En plus des hôpitaux de troisième référence publics, il existe des hôpitaux confessionnels et privés offrant un paquet comparable à celui de troisième référence. Les cas qui nécessitent une intervention hyperspécialisée sont référés vers les hôpitaux nationaux ou toute autre structure à compétences supérieures.

II. 2.6 HOPITAL DE REFERENCE NATIONALE

Afin de réduire les évacuations sanitaires à l'étranger consécutives aux graves complications des différentes maladies et/ou aux traumatismes, la PNS 2016-2025 indique que le Gouvernement veille à l'implantation de centres d'excellence au sein des CHU et hôpitaux de référence nationale pour assurer des soins et services de santé de qualité du niveau quaternaire dans le pays.

Ces hôpitaux de référence nationale sont, selon la stratégie sectorielle 2021-2027 : i) Hôpital Prince Régent Charles, ii) Clinique Prince Louis Rwagasore et iii) Hôpital Natwe Turashoboye de Karusi (relevant du MSPLS) ; iv) Le Centre Hospitalo-Universitaire de Kamenge (relevant du Ministère ayant l'Enseignement Supérieur dans ses attributions) ; v) l'Hôpital Militaire de Kamenge (relevant du Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants) ; vi) Hôpital National de Police (relevant du Ministère ayant la Sécurité Publique dans ses attributions) et vii) le Centre Neuropsychiatrique de Kamenge, (relevant du secteur confessionnel).

L'hôpital de référence nationale constitue le sommet du réseau des soins et comporte les services spécialisés et pointus. Il prend en charge les cas de maladies qui dépassent les compétences, le plateau technique et la technologie disponibles dans les hôpitaux de troisième référence.

En plus des hôpitaux de référence nationale publics, il existe des hôpitaux privés offrant un paquet comparable à celui d'un hôpital national.

III. ELEMENTS ET CADRE CONCEPTUEL DE L'ELABORATION DU DOCUMENT DES NORMES SANITAIRES.

III.1 ELEMENTS CONTEXTUELS

De l'analyse des données tirées de l'EDS-III 2016-2017, de la Surveillance des Décès Maternels et la Riposte (SDMR) de 2017 en intra hospitalier, de l'Enquête STEPS de 2013, et de l'enquête SARA, il ressort ce qui suit :

Dans le domaine de la santé de la mère et du nouveau-né, le Burundi a connu des progrès considérables ; le ratio de mortalité maternelle est passé de 500 à 334 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes entre 2010 et 2016 alors que la cible des ODD est fixée à moins de 70 décès maternels d'ici 2030. Le taux de mortalité néo-natale est passé de 31 à 23 décès pour 1000 naissances vivantes de 2010 à 2016. Les résultats de la Surveillance des Décès Maternels et la Riposte (SDMR) de 2017 en intra hospitalier ont montré que l'hémorragie reste la première cause de décès maternels (47.5%), suivi du paludisme (22.9%) et des infections (16.1%). Plus de la moitié des décès maternels (52.5%) surviennent en post-partum immédiat (dans les 24 à 48h suivant l'accouchement) tandis que 17.8% des décès maternels surviennent durant la grossesse. La plupart de ces décès sont évitables et posent la problématique de la qualité des soins.

Entre les années 2010 et 2016, le Burundi a enregistré des progrès dans le domaine de la santé des enfants avec un taux de mortalité infanto-juvénile passant de 96 à 78 décès pour 1000 NV. Selon l'EDS III, 56 % des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition chronique.

Une augmentation progressive est notée jusqu'à la tranche d'âge de 36-47 mois, âges auxquels les deux-tiers des enfants sont affectés par ce type de malnutrition (66 %). Le paludisme reste la première cause de mortalité avec une proportion de 29% d'enfants de 0 à 14 ans décédés suite au paludisme comparé à l'ensemble des cas de décès liés à la maladie.

Les efforts fournis lors de la mise en œuvre de la stratégie de vaccination, ont permis d'atteindre des performances considérables avec près de 93% des Districts Sanitaires qui disposent des couvertures vaccinales supérieures à 80% si on considère le Pentavalent 3 (JRF2016); d'un taux d'enfants complètement vaccinés (0-11 mois) de 83,1% si on considère tous les vaccins de base (EDS 2016-2017).

Le Burundi fait face au double fardeau de la morbi-mortalité liée aux maladies transmissibles et non transmissibles. Les principales causes étant les maladies transmissibles (paludisme, le VIH/Sida, tuberculose, les autres infections respiratoires, les hépatites etc.), les maladies non transmissibles [les maladies cardio-vasculaires comme l'hypertension artérielle (HTA), les

broncho-pneumopathies chroniques obstructives, les maladies métaboliques comme le diabète, les cancers etc.).

Selon l'Enquête STEPS⁸ réalisée dans la Province de Kirundo en 2013, la prévalence de l'hypertension artérielle est de 25,2 % et celle du diabète est de 1% chez les personnes âgées de 25 à 64 ans. Selon l'enquête SARA, la disponibilité des services (49% des FOSA disposent des services pour le diabète, ...), 45% pour les Maladies Cardio-Vasculaires, 39% pour les Maladies Respiratoires Chroniques et 3% pour le cancer du col. La santé des personnes âgées reste un domaine peu exploré, et leur accès aux services de santé reste faible.

Face à ces divers défis, et pour contribuer à la réduction de la mortalité, de la morbidité, des handicaps et invalidités dont la majeure partie d'entre elles sont évitables par l'offre et l'utilisation de soins et services de santé de qualité, le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida vient de se doter d'une stratégie sectorielle qui couvre la période 2021-2027. Articulé autour des 12 axes prioritaires ci-après, cette stratégie sectorielle s'inscrit en droite ligne avec la Politique Nationale de Santé 2016-2025 et de la stratégie nationale du MSPLS 2021-2027

- 1. L'amélioration de l'offre des soins et services de santé maternelle, du nouveau-né, de l'enfant, de l'adolescent(e) et du jeune, de la personne âgée ainsi que de la santé nutritionnelle de qualité ;
- 2. Le renforcement de la lutte contre les maladies transmissibles et non transmissibles ;
- 3. L'amélioration de la production et de la gestion du personnel de santé;
- 4. L'amélioration de la disponibilité, de l'accessibilité et de la qualité des produits pharmaceutiques, des produits de laboratoire, des produits sanguins et autres produits de santé :
- 5. L'amélioration de la disponibilité et de la qualité des infrastructures et équipements sanitaires ;
- 6. Le renforcement du système d'information sanitaire et de la recherche en santé
- 7. Le renforcement des mécanismes de financement du secteur de la santé ;
- 8. Le renforcement de la gouvernance et du leadership dans le secteur de la santé;
- 9. Le renforcement des interventions du niveau communautaire ;
- 10. La lutte contre les facteurs de risques liés aux maladies transmissibles, non transmissibles et actions sur les déterminants sociaux de la santé ;
- 11. Le renforcement de la surveillance intégrée de la maladie, de la gestion des urgences de santé publique et des catastrophes naturelles ;
- 12. Le renforcement de la gestion des questions des populations pour tendre vers le dividende démographique.

⁸STEPS: Etapes en anglais. Il s'agit des enquêtes de surveillance et de suivi des maladies chroniques et leurs facteurs de risque qui sont réalisées étape par étape.

La stratégie sectorielle du MSPLS 2021-2027 constitue un cadre de référence pour toutes les actions de développement sanitaire du pays, depuis le niveau central jusqu'au niveau communautaire.

Le présent document remplace le document de Normes sanitaires élaboré en 2012 pour l'opérationnalisation du PNDS 2011-2015. Ce dernier ne couvrait que les niveaux périphérique et intermédiaire de la pyramide sanitaire, et était muet au sujet du niveau central (y compris l'hôpital de référence nationale). Par ailleurs, le pays ayant décidé d'étendre la période de couverture du PNDS de deuxième génération jusqu'en 2018, certaines dispositions de ces Normes sanitaires étaient devenues obsolètes, et leur application progressivement inappropriée, amenant les responsables des différents programmes nationaux de santé à élaborer des normes transitoires pour leurs planifications.

Les nouvelles Normes sanitaires sont alignées sur les axes prioritaires stratégiques définis par la stratégie sectorielle 2021-2027 et contribuent à l'opérationnalisation de ces divers axes. Elles constituent <u>un document national de référence et une boussole</u> qui, aussitôt validé, guidera les Directions et Programmes du MSPLS à tous les niveaux de la pyramide sanitaire, mais également les partenaires au développement de la santé, les partenaires et acteurs de mise en œuvre dans leur ensemble.

Les nouvelles Normes constituent (i) "un instrument de planification", (ii) "un instrument de régulation", (iii) "un instrument de règlementation", (iv) "un instrument de plaidoyer et de mobilisation de ressources".

Ce document de Normes présente une perspective que le MSPLS se propose de réaliser à l'horizon 2027, terme de la stratégie sectorielle du MSPLS 2021-2027. Une revue à miparcours est prévue en Juin - Juillet 2024 pour apprécier la fonctionnalité du document et mesurer les progrès atteints au regard des résultats attendus.

Les présentes normes sont rédigées sur le mode affirmatif et de façon positive. Elles expriment une attente, des objectifs à atteindre.

III.2 CADRE CONCEPTUEL DE L'ELABORATION DU DOCUMENT DES NORMES SANITAIRES

L'élaboration du présent document de Normes sanitaires se base sur les 6 piliers du système de santé tel que définis par l'OMS.

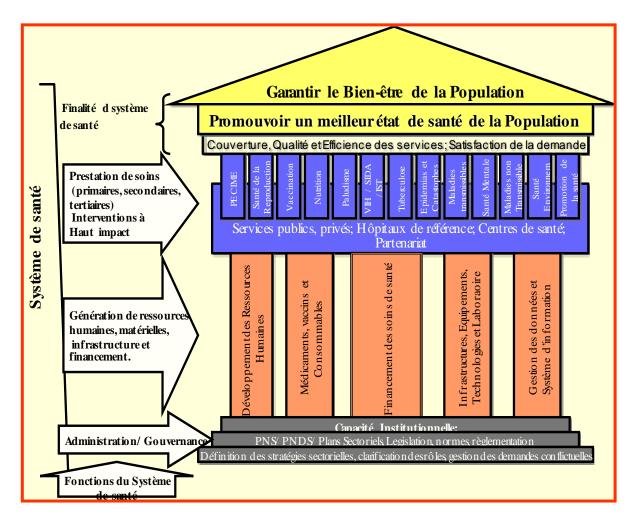


Figure N°1 : Six piliers du système sanitaire selon l'OMS9.

Selon ce cadre, pour atteindre un meilleur état de santé de la population, trois fonctions essentielles doivent être assurées :

- La prestation des soins et services à haut impact. Ces soins incluent les soins primaires, secondaires et tertiaires ;
- La génération des ressources humaines, matérielles, financières et des infrastructures ;
- L'administration ou gouvernance du système de santé.

⁹Source : Rapport de l'OMS 2008 : "Les Soins de Santé Primaires : Maintenant plus que jamais"

La bonne santé de la population est étroitement liée aux prestations de soins et de services de santé en quantité et en qualité satisfaisantes. Ces soins et services de santé doivent être disponibles et accessibles pour les bénéficiaires des différentes catégories socioprofessionnelles.

La disponibilité et l'accessibilité des prestations de soins et services de qualité ne peuvent être effectives sans le concours des autres composantes du système de santé. Ces dernières génèrent les ressources nécessaires à la mise en œuvre des stratégies de prestations. Il s'agit des :

- Ressources humaines en quantité et en qualité suffisante ;
- Médicaments et autres produits pharmaceutiques ;
- Fonds suffisants pour le financement de la santé ;
- Bonne gestion des données sanitaires et système d'information sanitaire (SIS) performant
- Infrastructures sanitaires et équipements biomédicaux adéquats

Toutes ces composantes doivent être soutenues par une bonne gouvernance du système de santé à tous les niveaux. Chaque composante contribue à la mise en place réussie des paquets d'activités à différents niveaux de prestation.

<u>Selon les normes de l'OMS</u>, « les établissements hospitaliers doivent garantir que chaque patient reçoit la combinaison d'actes diagnostiques et thérapeutiques qui assurent un meilleur résultat en termes de santé, conformément à l'état actuel des connaissances médicales, au meilleur coût pour un même résultat, au moindre risque iatrogène, pour sa plus grande satisfaction en termes de procédures de résultats et de contacts humains ».

A travers ces Normes Sanitaires, le MSPLS vise la réalisation de trois niveaux graduels d'efforts : (i) définir et communiquer sur les normes sanitaires de qualité au travers des procédures, processus et protocoles ; (ii) mettre en œuvre des normes sanitaires de qualité ; (iii) mesurer le respect des normes sanitaires et une amélioration continue de la qualité des soins et services de santé, basé sur des évaluations périodiques.

III.3 DEMARCHE METHODOLOGIQUE

Pour élaborer les présentes normes sanitaires pour la mise en œuvre de la stratégie sectorielle 2021-2027, une démarche méthodologique, participative, consensuelle et inclusive des différents partenaires et acteurs à tous les échelons de la pyramide sanitaire et du système de soins a été adoptée. La revue documentaire et les entretiens semi structurés conduits par l'équipe de deux consultants auprès des différents acteurs et intervenants à tous les échelons du système national de santé ont été complétés par des contributions écrites émanant des différentes institutions consultées.

III.3.1 REVUE DOCUMENTAIRE

Un certain nombre de documents de référence ont été consultés pour approfondir la compréhension des axes et orientations de la stratégie sectorielle 2021-2027. La liste des documents consultés figure en Annexe 1, et fait partie intégrante du présent Document. Néanmoins, à titre illustratif, il y a lieu de citer les principaux documents ci-dessous :

- Vision du Burundi 2025;
- Plan National de Développement (PND) 2018-2027;
- Politique Nationale de Santé 2016-2025 ;
- La stratégie sectorielle 2021-2027 du MSPLS;
- Souscriptions du Burundi aux Déclarations et Actes Internationaux en matière de santé notamment :
- Déclaration d'Astana 2018, et notamment sa vision à quatre composantes dont: (i) les gouvernements et les sociétés doivent promouvoir la santé et le bien-être des populations ; (ii) les soins de santé primaires et les services de santé qui sont de grande qualité, sûrs, complets, intégrés, accessibles, disponibles et abordables pour tous et partout; (iii) l'environnement stimulant et propice à la santé ; (iv) l'implication des partenaires et des parties prenantes pour apporter un soutien efficace aux politiques, aux stratégies et aux plans sanitaires nationaux ;
- Les ODD, 3ème ODD : « Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bienêtre de tous et à tout âge ».
- Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement du Burundi, (UNDAF) 2019-2023 ;
- Document des normes sanitaires pour la mise en œuvre du PNDS 2011-2015 au Burundi ;
- Profil de ressources humaines en santé du Burundi, édition 2011,
- Enquête d'évaluation de la disponibilité et de la capacité opérationnelle des services de santé (SARA), édition 2017
- Cartographie des ressources humaines pour la santé, édition 2017,
- Proposition de programme type pour les CDS et les Hôpitaux de District, édition Mai 2015 ;
- Manuel des procédures sur la santé communautaire au Burundi, édition 2012
- Manuel des procédures pour la mise en œuvre du Financement Basé sur la performance seconde génération, Janvier 2017
- Manuel des procédures pour la mise en œuvre du Financement Basé sur la performance au niveau communautaire, Décembre 2018
- Normes et standards des laboratoires de biologie médicale au Burundi, SCMS PEPFAR, Septembre 2016;
- Analyse critique de la mise en œuvre du financement basé sur la performance couplée à la gratuité des soins de santé au Burundi 2010-2014, Décembre 2014
- Décret numéro 100/093 du 09 Novembre 2020 portant organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida

III.3.2 ENTRETIENS ET VISITES DE TERRAIN

En plus de la revue documentaire, les consultants ont conduit une série d'entretiens semistructurés avec plusieurs acteurs et partenaires du système sanitaire du pays.

- Au niveau central, des entretiens pour orientations stratégiques ont été organisés avec toutes les Directions générales (DGSSLS, DGOSA, DGP, DGR), l'Inspection Générale de la Santé Publique et Lutte contre le Sida, toutes les directions et programmes & projets nationaux de santé. Aussi, les principaux partenaires au développement de la santé du MSPLS au rang desquels l'OMS, l'UNICEF, l'UNFPA, la Banque Mondiale, l'USAID, la Croix Rouge Burundi, CORDAID et FHI360 ont été consultés.
- Au niveau intermédiaire et périphérique, quatre provinces sanitaires (Gitega, Ngozi, Bujumbura Mairie et Muramvya) et sept districts sanitaires (Gitega, Mutaho, Ngozi, Buye, Bujumbura Mairie centre, Bujumbura Mairie sud et Muramvya) ont fait l'objet de visites et entretiens. Le choix des provinces sanitaires à visiter a été opéré en utilisant les paramètres d'échantillonnage ci-après : (i) poids démographique des provinces sanitaires, (ii) poids épidémiologique des provinces sanitaires (Taux de morbidité et Taux de mortalité) et (iii) poids de la couverture en soins et services

La mission a ainsi visité les structures et institutions ci-après :

- ✓ 3 hôpitaux nationaux de référence nationale dont l'Hôpital Prince Régent Charles de Bujumbura (HPRC), l'Hôpital Militaire de Kamenge (HMK) et le Centre Hospitalo-Universitaire de Kamenge (CHUK) ;
- ✓ 2 hôpitaux de 3^{ème} référence à savoir Gitega et Ngozi ;
- ✓ 5 hôpitaux de districts : Kibimba, Mutaho, Ngozi, Buye et Muramvya ;
- ✓ 3 hôpitaux privés (BUMEREC, KIRA Hôpital, Polyclinique "Monseigneur Joseph Martin" de Ngozi)
- ✓ 1 Centre médical privé à Gitega.

La liste exhaustive des personnes et Institutions / Formations sanitaires visitées est reprise dans l'Annexe 2.

Ces différents entretiens ont été centrés sur les orientations stratégiques et priorités du PNDS III décliné en la stratégie sectorielle 2021-2027 ainsi que leurs implications dans le développement des nouvelles normes sanitaires prenant pour base, les anciennes normes. Un focus a été mis sur le renforcement du niveau communautaire, l'intégration et l'amélioration de la qualité des services y compris le système d'information sanitaire et la prise en charge des maladies chroniques non transmissibles etc.

Les échanges ont été structurés autour de cinq principaux piliers autour desquels les présentes normes sanitaires ont été développées pour chaque niveau de la pyramide sanitaire et du système national d'offre de soins. Il s'agit de :

- 1) Paquet de services et de soins de santé ;
- 2) Paquet de ressources humaines (profils, effectifs et cahier de charges);
- 3) Plateau technique (équipements médico-techniques, médicaments, réactifs, intrants, etc.);
- 4) Infrastructures
- 5) Leadership, Gouvernance, Coordination, et redevabilité.

Les aspects quantitatifs et qualitatifs ont été abordés par rapport aux quatre premiers piliers. Les variables telles que la fréquentation, la durée d'exécution des actes par service, les taux d'occupation des lits, les ressources humaines et les services disponibles ont fait l'objet d'une profonde analyse conjointe avec l'administration et les spécialistes de la structure visitée à différents niveaux du système de l'offre des soins, selon une approche très participative. Un consensus a été dégagé par rapport aux ajustements indispensables à apporter aux cinq piliers constitutifs des nouvelles normes sanitaires.

Par la suite, chaque structure visitée a été invitée à réunir l'ensemble de ses spécialistes pour procéder à une évaluation approfondie de l'état de mise en œuvre des précédentes normes sanitaires, de noter les écarts en rapport avec les 5 piliers et, tenant compte de la spécificité de la structure visitée, de formuler des recommandations écrites portant sur des éléments objectifs susceptibles d'être intégrés dans les nouvelles normes.

III.3.3 TRAITEMENT ET ANALYSE DES DONNEES DE TERRAIN.

Après avoir collecté toutes les contributions des différentes entités visitées, une analyse des recommandations et des données a permis de dégager les principaux éléments de convergence entre des entités de même échelon dans la pyramide sanitaire nationale.

Ces divers éléments combinés aux résultats des différents entretiens et de la revue documentaire ont été confrontés avec les normes internationales pour rédiger les présentes normes sanitaires de mise en œuvre de la stratégie sectorielle 2021-2027 au Burundi.

III.3.4 COMITE DE PILOTAGE POUR L'ELABORATION DU DOCUMENT DES NORMES SANITAIRES.

Un Comité de pilotage chargé de l'orientation stratégique et de la supervision de l'élaboration du document des Normes Sanitaires a été mis en place par le Cabinet du Ministre. Il est présidé par le Secrétaire Permanent du Ministère et comporte, comme membres, tous les Directeurs

généraux, l'Inspecteur général des services de santé et de lutte contre le Sida, tous les Directeurs centraux en charge des programmes et Projets de santé, la Cellule Technique Nationale chargée de la mise en œuvre de la stratégie "Financement basée sur la performance (CTN-FBP)", le Coordonnateur de l'Unité de Gestion des Appuis au Développement de la Santé (UGADS) ex Projet "Kura Kibondo", certains Partenaires techniques et financiers. Le Directeur général des services de santé et de lutte contre le Sida en assure le Secrétariat.

III.3.5 PROCESSUS DE VALIDATION GRADUELLE DU DOCUMENT DES NORMES SANITAIRES

Un processus de validation graduelle du présent document a été adopté: (i) une réunion de prévalidation regroupant les représentants de l'administration centrale, des hôpitaux de troisième référence, des BPS, des hôpitaux de deuxième référence, des BDS, des partenaires techniques et financiers et des partenaires de mise en œuvre a été organisée; (ii) le Conseil de Cabinet du MSPLS s'est réuni sous la présidence du Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida pour examiner le draft du document des normes sanitaires et a donné des compléments d'orientation et (iii) une réunion de validation regroupant les représentants de tous les niveaux de la pyramide sanitaire nationale ainsi que les partenaires techniques et financiers a permis de valider les options retenues.

IV. NORMES SANITAIRES POUR LA MISE EN OUEVRE DE LA STRATEGIE SECTORIELLE 2021-2027.

IV.1 NIVEAU PERIPHERIQUE

IV.1.1 BUREAU DE DISTRICT SANITAIRE

Le Bureau de district sanitaire (BDS) est le niveau opérationnel de régulation le plus décentralisé du MSPLS. Il est constitué d'une Equipe Cadre de District (ECD) composée des membres ci-après: (i) le Médecin chef de district, (ii) le Médecin Directeur de l'hôpital de district ou son représentant, (iii) le Chef nursing de l'hôpital de district, (iv) trois superviseurs polyvalents¹⁰, (v) le chargé du SIS, (vi) le gestionnaire des ressources du BDS, (vii) le secrétaire administratif et comptable du BDS (viii) le technicien de promotion de la santé, (ix) le technicien de maintenance biomédicale, (x) un technicien Chef de laboratoire de l'hôpital de district, (xi) une sage-femme chef de la maternité et (xii) un pharmacien du BDS. Cette ECD est placée sous la coordination du Médecin Chef de District Sanitaire (MCD).

Le BDS a, pour principale mission, l'encadrement et la supervision des FOSA de son aire de responsabilité en vue d'améliorer leurs performances, la planification des interventions sanitaires et la coordination des intervenants au niveau du district sanitaire.

IV.1.1.1 Paquet de Service

Le district sanitaire a, dans ses attributions, la conception, la planification, la mise en œuvre, la coordination, le suivi-évaluation de toutes les activités sanitaires menées dans son aire de responsabilité. Ces activités sont de nature promotionnelle, préventive, curative et réadaptative.

L'Equipe Cadre de District (ECD) met en œuvre ce paquet de services sous la coordination et la supervision du Bureau Provincial de la Santé (BPS) et les différentes directions du MSPLS. L'ECD assure un service d'administration et de rapportage pour faire le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la stratégie sectorielle 2021-2027.

Ce paquet de services s'articule autour des axes suivants : (i) Planification et gestion des activités du district ; (ii) Supervision ; (iii) Approvisionnement en médicaments et autres intrants essentiels ; (iv) Gestion des données ; (v) Formation ; (vi) Référence et contre-référence ; (vii) Gestion des ressources humaines et financières ; (viii) Implication communautaire ; (ix) Appui technique et (x) Organisation et coordination des interventions.

¹⁰ Une clé de répartition des tâches attribuées aux Superviseurs est précisée plus loin

<u>Mission de supervision</u>: Pour une mise en œuvre efficace et efficiente des activités de supervision formative et d'appui technique des FOSA, l'ECD telle que décrite dans la section ci-dessus, doit être complétée par une équipe de professionnels œuvrant au niveau de l'hôpital de district. Cette équipe de professionnels de l'HD est constituée du (i) Médecin Directeur de l'HD ou de son adjoint, (ii) chef nursing, (iii) chef du laboratoire de l'HD et (iv) d'une sage-femme.

Les principales composantes du paquet de services du BDS sont détaillées dans le tableau ciaprès :

Tableau N° 1: Principales composantes du paquet de services du BDS¹¹

Fonctions	Tâches ou activités
Planification	- Elaborer le plan de développement du district sanitaire ;
et gestion des	- Piloter et encadrer l'élaboration et la validation des plans d'action
activités du	
district	semestriel et annuel des formations sanitaires (FOSA) et incluant des
district	activités de santé communautaire ;
	- Valider les plans d'action annuel et semestriel des GASC au plus tard
	10 jours avant le début de chaque semestre ;
	- Encadrer l'élaboration des plans de mise en œuvre et suivi-évaluation
	des différents niveaux de prestations du secteur public, prive et
	confessionnel.
Supervision	- Assurer une supervision une fois tous les 2 mois, formative, globale,
	technique et intégrée dans chaque FOSA du secteur public, privé et
	confessionnel du district sanitaire ;
	- Rédiger un rapport de supervision et en faire ampliation aux FOSA
	supervisées
	- Transmettre une synthèse des rapports de supervisions réalisées à
	l'échelon hiérarchique supérieur et en archiver une copie.
	- Participer, avec le BPS, à la supervision des FOSA une fois tous les
	2 mois, pour faciliter l'intégration des soins de santé primaires entre
	le premier et le deuxième niveau de soins.
	- Assurer une supervision formative intégrée et régulière de chaque
	FOSA une fois tous les 2 mois en veillant à y insérer des thématiques
	en rapport avec la santé communautaire
	- Recevoir chaque mois la supervision formative du BDS par le BPS
	- Superviser la mise en œuvre du système de référence et de contre-
	référence
	<u>l</u>

¹¹Normes Sanitaires pour la mise en œuvre du PNDS 2011-2015 (actualisé).

	- Superviser le travail du Comité d'audit des décès maternels, néonataux et péri-nataux survenant tant dans les FOSA qu'au sein de la
	communauté
Approvisionn	- Procéder aux vérifications bimensuelles des stocks afin de prévenir
ements en	les ruptures imminentes de médicaments et /ou intrants essentiels
médicaments	- Faire fonctionner un système de rotation de stocks dans les FOSA
et autres	avec commande trimestrielle au début et approvisionnement mensuel
intrants	des quantités réquisitionnées en fonction des moyens
	- Appuyer l'Hôpital de district et l'Hôpital Communal en cas de besoin
	afin de garantir un approvisionnement régulier
	- Assurer la disponibilité permanente des médicaments essentiels,
	consommables et dispositifs médicaux au niveau de la pharmacie du
	District ; y compris les médicaments et autres intrants utilisés par les
	ASC
	- Assurer un stock de sécurité pour couvrir les besoins de trois mois
	- Approvisionner trimestriellement le BDS en médicaments et autres
	intrants essentiels
Gestion des	- Analyser et garantir la fiabilité, la promptitude, la complétude des
données	données et la rigueur avec laquelle les registres sont remplis
	- Analyser les données du/des mois passés et assurer un dialogue
	continu sur les forces et faiblesses des FOSA
	- Développer des activités spécifiques de supervision, de vérification
	et de récupération de données
	- Former et encadrer le personnel des FOSA et s'assurer que les outils de collecte d'information sont correctement remplis
	- Suivre / Superviser la saisie des données pour s'assurer de la
	complétude et de la promptitude des données
	- Traiter et analyser les données
	- S'assurer de la complétude et la promptitude des rapports à travers le
	DHIS2
	- Analyser la cohérence et la qualité des données du DHIS2
	- Assurer la rétro-information des résultats de la revue électronique des
	données et s'assurer des mises à jour
	- Approuver les données produites par les FOSA dans le DHIS2
	- Diffuser les données en direction du BPS et du niveau central
	- Assurer un feedback sur les données de chacun des FOSA et produire
	et partager un état comparatif entre les FOSA relevant du district
	sanitaire
	- Analyser, traiter mensuellement les données statistiques de l'hôpital
	et les intégrer dans le rapport mensuel du district sanitaire

- Transmettre au BPS un rapport trimestriel des prestations réalisées par le BDS avant le 15ème jour du 2ème mois suivant le trimestre. Ce rapport comprend également les activités de santé communautaire réalisées par les GASC - Vérifier, valider et transmettre au BPS les rapports mensuels SIS des FOSA dans les délais requis et intégrant des activités de santé communautaire - Assurer le suivi évaluation des activités relatives au FBP Communautaire, en collaboration avec le BPS et le CPVV - Analyser et consolider mensuellement les données statistiques de toutes les formations sanitaires du district, inclure ces données dans le rapport mensuel du district avant de le transmettre le rapport à qui de droit - Transmettre les données pour les maladies sous surveillance épidémiologique **Formation** - Analyser mensuellement les besoins en formation du personnel des **FOSA** - Planifier et organiser au moins deux séances de formation de deux jours pour des groupes professionnels spécifiques, et sur des thématiques identifiées comme présentant des insuffisances majeures - Coordonner les formations du personnel de santé avec la direction de l'hôpital de district - Planifier et organiser, en étroite coordination avec le Bureau provincial de santé, des formations et session de recyclages pour le personnel du BDS - Participer au renforcement des capacités des GASC Référence et - Analyser les critères de référence appliqués dans les CDS et détecter contre-"opportunités manquées" "références ainsi que les les référence insuffisamment préparées" - Analyser les rapports de contre-références et discuter des problèmes rencontrés avec l'équipe soignante de chaque CDS relevant du district - En étroite coordination avec les superviseurs du Bureau provincial de santé, analyser la fonctionnalité du système de référence et contreréférence au niveau de l'hôpital ; et partager le feedback / les préoccupations en provenance des CDS (informations relevées pendant les missions de supervision) - Analyser et discuter les problèmes observés et rechercher des solutions conjointement avec les autorités communales et le BPS - Pour l'intérêt du patient et pour prévenir la survenue de décès complications évitables, l'Hôpital de district est tenu de recevoir les malades référés par l'Hôpital Communal ou par un CDS proche sans

	tenir compte de l'aire de responsabilité ; de la même façon, il
Gestion des	répondra promptement à une demande d'envoi d'ambulance.
ressources	- Analyser dans chaque FOSA le système de gestion financière, son
humaines et	équilibre et sa conformité avec les normes
financières	- Vérifier et certifier le respect et l'application des principes de
	cogestion entre la FOSA et son COSA/COGES
	- Analyser l'ampleur des barrières financières pour l'accès aux soins
	dans les FOSA et s'assurer que le niveau de celles-ci est minimal et
	n'impacte pas négativement les missions de la FOSA
	- Analyser le rapport financier mensuel des hôpitaux et en inclure les
	principales conclusions dans le rapport financier du district sanitaire
	- Elaborer le rapport financier mensuel et veiller à l'équilibre financier
	avant sa transmission au BPS
	- Gestion globale des Ressources Humaines
Implication et	- Signer un contrat annuel de performance avec le MSPLS, représenté
participation	par la Direction Générale des Services de Santé et de la Lutte contre
communautai	le Sida, incluant l'encadrement des activités de santé
res	communautaire dans le cadre de la mise en œuvre du FBP
	communautaire
	- Analyser tous les aspects liés au fonctionnement des CDS et en
	discuter les principales tendances et conclusions avec l'équipe des
	CDS ainsi qu'avec les membres de leurs COSA respectifs
	- Dialoguer avec les membres du COSA sur le fonctionnement du
	COSA; partager un feedback portant sur leurs rapports d'activités /
	de réunions
	- Analyser, avec les cadres des hôpitaux communaux et du district, les
	voies et moyens pour l'amélioration de la transparence de la gestion
	et de la communication avec la communauté
	- Planifier et assurer des contacts réguliers avec les présidents des
	CoSa et organiser une réunion trimestrielle à leur intention
	- Organiser / renforcer les réseaux des acteurs communautaires opérant
	dans le district sanitaire
	- Assurer le suivi et l'évaluation des activités des acteurs
	communautaires selon une périodicité mensuelle (COSA, GASC)
Appui	- Apporter un appui technique aux CDS et, à chaque fois que de besoin,
technique	aux hôpitaux communaux et de district pour les activités de
	planification et de recherche opérationnelle. Le BDS doit consolider
	les planifications des FOSA dans une planification globale au niveau
	du district sanitaire
	an dibilit builtuite

	- Garantir un appui aux CDS concernant la gestion des épidémies, des
	urgences et catastrophes de diverses natures
	- Assurer la maintenance préventive et corrective des équipements et
	infrastructures dans les FOSA.
Organisation	- Coordonner les activités des partenaires et s'assurer de l'intégration
et	de leurs activités dans le plan de développement sanitaire et/ou le
coordination	plan d'action du district
des	- Organiser une réunion mensuelle d'analyse des prestations des
interventions	GASC
	- Organiser au niveau du BDS les réunions techniques et
	administratives nécessaires
	- Fournir, aux CDS relevant du district sanitaire, un rapport de
	feedback portant sur toutes les activités de santé dans le district
	- Participer à au moins 10 réunions des COSA dans 10 CDS différents
	_
	par trimestre et générer les évidences nécessaires
	- Participer activement aux activités de vérification et de validation des
	prestations des GASC au niveau du CPVV
	- Participer, au moins une fois par trimestre, aux missions de suivi de
	la mise en œuvre du FBP communautaire sur terrain, en collaboration
	avec le BPS;
	- Participer au règlement d'éventuels conflits de mise en œuvre du
	FBP communautaire au niveau des Centres de Santé et des GASC,
	en collaboration avec le CPVV et le BPS.
	- Transmettre, au BPS, ainsi qu'aux autorités communales, une copie
	du rapport consolidé mensuel des activités et événements au niveau
	du district sanitaire

Rôle de l'ECD dans le système de référence et contre-référence

L'équipe-cadre du district (ECD) est appelée à jouer un rôle déterminant dans la mise en œuvre du système de référence et contre-référence (SRCR). A cet effet, l'ECD assume les responsabilités ci-après :

- ✓ L'ECD mobilise et forme la communauté et les ONGs pour leurs pleines implication et participation dans les stratégies d'amélioration du SRCR; ceci se fait au travers de l'organisation régulière selon une périodicité trimestrielle d'ateliers d'information, de formation et d'appropriation par la communauté (villages, collines, sites, élus locaux et autres partenaires pour discuter des modalités d'organisation de la référence y compris des rôles et responsabilités de la communauté);
- ✓ L'ECD discute avec les acteurs communautaires-clés (y compris les COSA, les GASC,) de leurs priorités et de ce qu'ils peuvent faire pour contribuer à améliorer le système RCR [prise de décision], moyens de transport, hébergement des patients et suivi notamment de grossesses à haut risque en attente d'accouchement en milieu assisté);
- ✓ L'ECD élabore des paquets de messages portant sur la reconnaissance des signes d'alerte précoce et de dangers des maladies cibles selon les priorités et les réalités de la localité (y compris des ordinogrammes pour la référence communautaire);
- ✓ L'ECD élabore un plan pour la RCR (plan de transport, plan IEC et plan de suivi) ;
- ✓ L'ECD développe, au sein de la communauté, des activités de sensibilisation, d'éducation sur la RCR pendant les consultations dans les structures ou dans la communauté ;
- ✓ L'ECD appuie la communauté et l'amène à initier des stratégies locales pour renforcer l'adhésion au système de RCR et développer un système de solidarité qui aide à la prise en charge des cas référés ;
- ✓ L'ECD assure une supervision formative bimestrielle (1 fois les deux mois) / CDS/hôpital communal/hôpital de district et un monitorage périodique au travers d'appréciation d'indicateurs par rapport aux objectifs.
- ✓ L'ECD opère dans une logique de polyvalence pour développer une approche multisectorielle et transdisciplinaire des interventions. Cette vision permet aux membres de l'ECD de développer des synergies et complémentarités leur permettant de converger vers l'atteinte des résultats escomptés.

Cependant, dans une logique de recherche constante de qualité et de performance d'une part, et pour éviter une dilution des responsabilités entre différents membres d'autre part, une attribution des tâches et responsabilités s'avère nécessaire pour renforcer l'imputabilité et la redevabilité de chacun des intervenants dans le district au regard du "Cadre des résultats" et de la "chaîne des responsabilités" convenus et validés par l'ensemble des membres du district sanitaire au début de chaque exercice. Par ailleurs, tous les membres de l'ECD sont superviseurs et formateurs dans leur domaine de responsabilité. Par conséquent, ils doivent assurer un suivi régulier des centres de santé et des prestations au niveau communautaire pour opérer des ajustements rapides en cas de besoin.

IV.1.1.2 Ressources humaines

Le BDS est composé des ressources humaines ci-dessous. Les informations détaillées portant sur les profils et les cahiers de charges de ces ressources humaines d'un bureau de district sanitaire sont repris dans l'Annexe 1.

La répartition des rôles et des responsabilités est opérée sur la base des programmes de santé selon une échelle de priorité établie conformément à la stratégie sectorielle 2021-2027 dont ces membres doivent s'occuper.

Le MCD joue le rôle de premier superviseur pour les prestations cliniques dans les formations sanitaires de son district (Hôpital de District, Hôpital communal, CDS). Il opère, en étroite collaboration avec le Médecin Directeur de l'HD et son équipe de professionnels (constituée principalement du Chef nursing de l'Hôpital de District (HD), du chef du laboratoire et d'une sage-femme) pour encadrer efficacement les équipes soignantes des CDS.

En plus des activités menées conjointement avec ses pairs, chaque superviseur s'occupe spécifiquement des activités planifiées par les programmes de lutte contre la maladie conformément à la clé de répartition décrite ci-après :

Superviseur A:

- Programme National Intégré de Lutte contre le Paludisme (PNILP)
- Programme Elargi de Vaccination (PEV)
- Direction de la Promotion de la Médecine traditionnelle, de l'alimentation équilibrée et de l'Alimentation naturelle à visée thérapeutique, Direction des accréditations.

Superviseur B:

- Programme National Lèpre et Tuberculose (PNLT)
- Programme National Intégré de Lutte contre les Maladies Chroniques, ;
- Programme National de Lutte contre le Sida (PNLS)
- Direction de la Promotion de la santé, de la demande des soins, et de la santé communautaire et environnementale (DPS-DSCE)

Superviseur C:

- Programme National de Santé de la Reproduction, SSRAJ, VSBG et iCCM
- Programme National Intégré pour l'Alimentation et la Nutrition (PRONIANUT)
- Programme National Intégré de Lutte contre les Maladies Tropicales Négligées et la Cécité, PNILMTNC ;
- Centre National de Transfusion Sanguine, CNTS,
- Direction de l'assurance-qualité et de la sécurité en milieu de soins.

En leur qualité de membres de l'ECD, le Médecin Directeur de l'Hôpital de district et le Chef nursing, qui coordonnent les opérations entre l'Hôpital et l'ensemble des Hôpitaux communaux et CDS relevant de l'aire de responsabilité du district, sont les garants de la qualité du système de référence et contre-référence au sein du district et sont en charge du renforcement des capacités techniques du personnel de ces centres de santé.

IV.1.1.3 Plateau technique et Infrastructures

Au regard des activités planifiées pour le Bureau de district sanitaire, les infrastructures requises sont détaillées dans le tableau suivant :

Tableau N° 2: Personnel, équipements mobiliers et immobiliers d'un BDS¹²

Personnel	Infrastructures	Equipements
1 Médecin	1 bureau	1 fauteuil de bureau
Chef de		Un bureau
district		3 tables avec un jeu de 6 chaises (pour servir
		d'espace de réunion)
		Un salon comprenant 7 fauteuils
		2 étagères
		Un ordinateur de bureau
		Un ordinateur portable
		Une imprimante
		Un scanneur
		Un stabilisateur
		Un photocopieur
		Une Connexion internet
		Evacuation des patients dans le cadre du système
		de référence et contre-référence :

¹²Normes Sanitaires pour la mise en œuvre du PNDS 2011-2015 (actualisé).

38

		1 ambulance ¹³ pour acheminer les patients en provenance des CDS de l'aire de responsabilité (avec 1 kit d'outillage) 1 ambulance pour acheminer les patients de l'Hôpital Communal vers les hôpitaux de 2ème référence (avec 1 kit d'outillage)
	Formations: Salle de réunion et de formation pouvant accueillir tous les membres de l'ECD, les titulaires des CDS et les présidents des COSA, soit une capacité d'environ 40 personnes	Equipement de projection : LCD, écran ; chevalier ; 30 chaises, 5 tablettes
	Abri aéré pour groupe électrogène	Groupe électrogène
3 superviseurs	1 bureau (1 bureau	3 bureaux
	pour 2 superviseurs)	6 chaises
		3 ordinateurs de bureau
		3ordinateurs portables
		1 imprimante commune
		1 photocopieur
		1 stabilisateur
1	1.1	3 étagères
1 gestionnaire	1 bureau	1 ordinateur de bureau
des ressources		Une imprimante
du DS		1 bureau + 2 chaises
		1 étagère pour le rangement des documents
		comptables
1 continue	1 humanu	1 armoire pour le classement
1 gestionnaire de la	1 bureau	1 bureau et 2 chaises 1 ordinateur de bureau
pharmacie du DS		1 imprimante 1 Stabilisateur
1 Assistant		
1 Assistant	1 bâtiment de stock	1 étagère pour le classement des fiches de stock
	du DS avec stock	6 étagères et 6 palettes pour le rangement des produits pharmaceutiques dont intrants secs
		produits pharmaceutiques dont intrants sees
	pour intrants secs	

¹³ L'ambulance sera basée au niveau du Centre SONUB (s'il en existe un dans l'aire de responsabilité du DS) et gérée par lui.

	1 11 1	C 1 "
	1 salle des	6 palettes
	réfrigérateurs et	
	congélateurs	
	1 salle de stocks des	6 étagères et 6 palettes pour le rangement des
	produits et matériel	produits et matériel d'hygiène
	d'hygiène	
1 chargé du	1 bureau	2 bureaux +4 chaises
SIS		2 ordinateurs de bureau destiné aux données SIS,
1 Assistant		1 imprimante,
		1 stabilisateur,
		1 téléphone,
		1 dispositif de connexion Internet,
		2 étagères,
		2 jeux de disques durs externes et logiciel de
		traitement des données.
1	1 bureau	1 ordinateur de bureau, 1 stabilisateur
1	1 bureau	· ·
coordonnateur		1 bureau +2 chaises
de promotion		
de la santé du		
district de		
niveau A1 en		
santé		
environnement		
ale ou en santé		
publique.		
Parc	Un garage/ Un	✓ 2 véhicules de supervision double-cabine;
automobile	parking	✓ 1 véhicule d'approvisionnement simple cabine
		couvert;
		✓ 1 ambulance
		✓ 1 moto pour le TPS de niveau A1
		✓ 1 moto pour le 113 de inveau 711 ✓ 1 moto pour le technicien de maintenance
1 secrétaire	1 bureau	1 ordinateur de bureau, imprimante, bureau + 2
1 beeretaine	1 Juiouu	chaises
1 technicien de	1 bureau	Kit de maintenance technique et informatique
maintenance		
2 chargés	Bloc de sanitaires	Kit de matériel d'hygiène
d'hygiène et	(pour hommes et	,,,
propreté	pour femmes)	
1Veilleur	F - 0.2 101111100)	
1 v Clificul		

Le BDS dispose d'une ligne budgétaire destinée à la maintenance de ce matériel et équipements (entre autres informatique et bureautique).

Equipement technique pour la supplémentation en énergie

Le Bureau du district sanitaire dispose des équipements ci-après :

- Un groupe électrogène de 12 KVA. La capacité de ce groupe est suffisamment importante pour alimenter, non seulement les bâtiments et équipements informatiques et bureautiques décrits ci-dessus ; mais aussi et surtout les équipements de la chaîne de froid du DS.
- Des plaques solaires.

IV.1.1.4 Médicaments et autres produits pharmaceutiques

Le BDS dispose d'un stock de médicaments et intrants essentiels pour approvisionner les hôpitaux et es centres de santé de son ressort. Par conséquent il doit se limiter aux médicaments utilisés par ces deux niveaux de soins de la pyramide sanitaire nationale. Pour toutes les catégories de ces médicaments, les molécules nécessaires pour ces deux niveaux ne devraient pas connaître de rupture de stock. Des seuils de pré-rupture établis à 25% du stock doivent être respectés pour approvisionner avant l'épuisement du stock tampon.

Les médicaments nécessaires prennent en compte les besoins des hôpitaux et ceux des centres de santé. La liste des médicaments essentiels reprise (en annexe 2) et qui fait partie intégrante du présent document des Normes sanitaires détaille les types de molécules et autres produits pharmaceutiques pour chacun des deux niveaux ci-dessus.

IV.1.1.5 Leadership, Gouvernance, Coordination et Redevabilité.

> Cadre institutionnel, réglementaire et législatif

✓ Réglementation.

- En appui au document des normes, des manuels de procédures doivent bien définir les interrelations entre les différents niveaux de soins et entre les structures de même niveau ainsi que les règlements régissant le système de référence et contre-référence pour éviter des dédoublements de fonctions.
- Le BDS doit aussi assurer une globalité des soins entre le curatif, le préventif, le promotionnel et la réadaptation. Pour y parvenir, il doit se doter de compétences en promotion de la santé et en réadaptation qui manquent actuellement dans le système de santé.

✓ Législation

• Le District Sanitaire est l'entité périphérique de décentralisation. Il doit assurer de manière effective les activités administratives et régaliennes conformes à son statut.

- Cette décentralisation doit se traduire dans les activités de gestion et de prise de décision au niveau périphérique.
- La gestion concerne les ressources humaines, matérielles et financières et les infrastructures. Sur le plan administratif, l'ECD agit en lieu et place du Ministère en charge de la santé publique dans le district sanitaire. Elle collabore avec l'administration territoriale pour mieux intégrer les interventions de santé dans le développement global des communes. Cette collaboration facilite in fine le dialogue et la communication avec les bénéficiaires des différents programmes de santé.
- En outre, pour renforcer les capacités de prise de décision au niveau périphérique, un BDS doit avoir un statut légal bien défini et renforcé. Ce statut décrit les limites de ses prises de décisions sur l'allocation des ressources et sur la validation d'une réforme quelconque en vue d'améliorer la qualité et la performance des prestations.

✓ Gouvernance

- Sur le plan administratif, l'Equipe Cadre du District (ECD) assure la coordination administrative entre les différents niveaux et intervenants (entre le niveau central, provincial et municipal aussi bien qu'entre les secteurs public, privé et confessionnel, les partenaires techniques et financiers du MSPLS ainsi que les partenaires de mise en œuvre opérant dans le secteur de la santé au niveau du district sanitaire.
- Sur le plan intersectoriel, l'ECD tisse et entretient des contacts avec les autres secteurs de développement (éducation, service d'hygiène municipale, agriculture et élevage, associations professionnelles, etc.) pour soulever et discuter des problèmes spécifiques en relation avec la santé. L'ECD assure le rôle de point focal "Santé" vis-à-vis des autres secteurs communaux de développement.
- Au début de chaque exercice, le BDS élabore son "Projet d'établissement" précisant la manière dont il compte contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par la stratégie sectorielle 2021-2027. A partir de ce Projet d'établissement, un cadre de résultats et de performances est établi, et un Contrat de performances signé entre son administration et les membres de son personnel d'une part ; entre le BDS et sa hiérarchie, et entre le BDS et les Institutions-partenaires avec lesquelles le BDS compte collaborer pendant l'exercice d'autre part. A partir du Cadre de résultats et de performances, une série de chaînes" indiquant les rôles et responsabilités de chaque acteur du BDS est établie [chaîne de résultats, chaîne de responsabilités, chaîne de redevabilité et chaîne d'évidences].

✓ Planification

- Sur le plan stratégique, le Bureau de District Sanitaire (BDS) coordonne les activités de planification des niveaux qui sont sous la responsabilité du district sanitaire. Sous la supervision du BPS, il appuie l'élaboration des plans d'action des acteurs communautaires, ceux des centres de santé, ceux des hôpitaux communaux et de l'hôpital de district.
- Les plans des différentes formations sanitaires (FOSA) de l'aire de responsabilité du district s'inscrivent dans le plan de développement sanitaire du district (PDSD). Les lignes directrices de ce PDSD guident les choix stratégiques des FOSA (Hôpital de district, hôpitaux communaux et CDS publics, privés, confessionnels). Le Plan de développement sanitaire du district (PDSD) constitue une émanation directe de la stratégie sectorielle 2021-2027 d'une part, et du Plan communal de développement communautaire lui-même élaboré sur la base du Plan national de développement (PND) 2018-2027.

✓ Coordination / Supervision / Gestion

- Le BDS coordonne l'organisation des soins à différents niveaux de soins de manière à assurer leur continuité entre les différents niveaux. Ces niveaux doivent se compléter au lieu d'offrir les paquets de soins et services qui se chevauchent. Les paquets d'activités sont organisés pour garantir un réseau de référence et contre-référence performant et cohérent entre ces différents niveaux.
- Pour garantir une coordination optimale des activités et un bon fonctionnement du district sanitaire, les organes et mécanismes de coordination sont mis en place. Il s'agit, notamment (i) du Conseil de Gestion du District Sanitaire (ConGesDi) et (ii) du Comité de Pilotage du District Sanitaire (CoPiDi).
- Le Conseil de Gestion du District Sanitaire. Sur la base de la planification mensuelle, le ConGesDi analyse la progression des activités et évalue les résultats obtenus. Il analyse les problèmes et donne des orientations concernant les pistes de solutions réalistes et basées sur des évidences pour lever les obstacles identifiés. Il valide la planification du mois à venir, et approuve la gestion journalière de l'ECD (gestion technique, administrative, financière, etc.), ainsi que le rapport mensuel du district sanitaire avant sa transmission au BPS.

Placé sous la présidence du Médecin Chef de district (MCD), le ConGesDi se réunit selon <u>une périodicité mensuelle</u>. Le ConGesDi comprend toutes les ressources techniques du BDS (titulaires des CDS et ECD), un représentant du Conseil de Gestion de l'Hôpital (ConGesHôp) (les Médecins Directeurs des hôpitaux (HD et HC), dans la mesure du possible), un représentant du BPS, un représentant de l'administration locale (éventuellement un par commune), un représentant des COSA, éventuellement, des

conseillers techniques qui interviennent dans le district (des bailleurs, des partenaires du MSPLS)

Le Comité de Pilotage du District Sanitaire (CoPiDi) se réunit deux fois par an pour analyser la qualité des prestations du BDS et s'assurer que celui-ci met en œuvre des SSP de qualité, d'une façon efficace, efficiente et équitable, conformément aux orientations stratégiques de la stratégie sectorielle 2021-2027. Le CoPiDi analyse et approuve la gestion du ConGesDi ainsi que la planification semestrielle et annuelle du BDS; donne des orientations au ConGesDi et au ConGesHôp, et prend les décisions qui relèvent de son autorité.

Le CoPiDi est présidé par le Médecin Directeur du BPS et comprend, d'une part, le Médecin Directeur et le Gestionnaire de l'hôpital de District ainsi que deux chefs de service qui se relaient alternativement, les Médecins Directeurs des Hôpitaux communaux,; et d'autre part, le Médecin Chef de district et deux membres de l'ECD, un représentant de chaque intervenant dans le district, un représentant du Gouverneur de province, deux représentants des administrations communales, deux représentants des CDS publics, un représentant des structures confessionnelles, un représentant du secteur médical privé, deux représentants des COSA, ainsi que deux représentants de la société civile.

Des dispositions sont prises pour renforcer les capacités des membres de ces Comités en matière de gestion des services de santé d'une part, et de gestion basée sur les résultats d'autre part. Une formation de rafraichissement est planifiée et conduite selon une périodicité annuelle.

IV.1.1.6 Gestion des données et système d'information sanitaire

Entité opérationnelle de base du MSPLS, le district sanitaire centralise les données issues des échelons inférieurs relevant de son aire de responsabilité : il s'agit, notamment, du niveau communautaire, des centres de santé, des hôpitaux communaux, et de l'hôpital de district. Les données ainsi collectées sont à la fois quantitatives pour indiquer l'évolution et les

tendances épidémiologiques, et qualitatives pour retracer les processus ou les phénomènes non chiffrables dans la promotion de la santé au niveau du district. Ces données constituent une base d'analyse des tendances de l'évolution de l'état de santé de la population du district et donnent lieu à une recherche opérationnelle. La base de données recueille les rapports mensuels et/ou trimestriels, semestriels et annuels provenant des niveaux indiqués plus haut.

Par la suite, les données traitées et analysées au niveau du district sont transmises au BPS et au niveau national. Certaines données sont produites, traitées et analysées au niveau opérationnel afin de permettre une prise de décision basée sur des évidences.

Pour faire le point sur l'évolution des activités du district sanitaire, les informations financières, organisationnelles sont consignées dans un rapport mensuel du distinct. Ces rapports sont importants pour éclairer les responsables du niveau central du MSPLS et des partenaires techniques et financiers dans leurs processus respectifs de prise de décisions.

Le manuel des procédures de la DSNIS et celui du FBP décrivent les processus de collecte au moyen du logiciel DHIS2, d'analyse, de vérification, de validation et de transmission des données sanitaires. Les données traitées et analysées au niveau du district sont ensuite transmises au niveau du Bureau Provincial de Santé et au niveau national.

> Financement du BDS.

Le BDS fonctionne sur la base (i) de subventions de l'Etat mises à sa disposition par le MSPLS et (ii) des ressources financières acquises en fonction de la performance dans le cadre du FBP. Ces ressources permettent au BDS d'assurer les différentes fonctions régaliennes qui lui sont assignées d'une part et, d'autre part, de couvrir certains frais fixes de fonctionnement au rang desquels les dépenses d'eau, d'électricité, la police d'assurance pour les deux véhicules, les coûts opérationnels induits par le fonctionnement des véhicules, l'entretien des divers équipements bureautiques et informatiques, l'achat de fournitures de bureau, l'entretien de biens mobiliers et immobiliers, etc. Le BDS peut également recevoir des appuis multiformes de la part des partenaires techniques et financiers appuyant le système de santé.

Pour améliorer sa performance, le BDS signe "un contrat de performance" avec la Direction Générale des Services de Santé et de la lutte contre le Sida (DGSSLS) au travers de l'achat d'un certain nombre d'interventions et leur contractualisation dans le cadre de la stratégie FBP. Des indicateurs relatifs aux activités administratives de régulation, de supervision et de coordination des FOSA sont définis à travers le "Manuel des procédures pour la mise en œuvre du FBP seconde génération" pour s'assurer de l'atteinte des objectifs fixés.

IV.1.2 L'HOPITAL COMMUNAL

L'hôpital Communal est le premier niveau de référence pour les patients provenant des centres de santé (CDS)¹⁴ de la même commune. Il comporte des services médicaux et paramédicaux qui assurent une certaine précision dans la détermination du diagnostic clinique et biomédical. Les services médicaux comprennent, entre autres :

- Les consultations externes,
- > Les urgences,
- Les hospitalisations en médecine interne, chirurgie et pédiatrie
- La gynéco-obstétrique.

¹⁴: Stratégie sectorielle du MSPLS 2021-2027

L'hôpital communal doit servir de complément et de soutien des soins de santé offerts par les CDS de son aire de responsabilité.

Les cas qui dépassent les compétences de l'hôpital communal sont référés à l'hôpital de district.

L'hôpital communal offre également des soins promotionnels et préventifs [comme la vaccination, la consultation prénatale (CPN), la consultation post natale (CPoN), la planification familiale (PF), ainsi que les soins obstétricaux et néonataux essentiels/d'urgence (SONE, SONU) et le suivi de la croissance et de l'état nutritionnel]

L'Hôpital communal est dirigé par un Médecin Directeur, nommé par Ordonnance ministérielle du Ministre ayant la santé publique dans ses attributions. Il est assisté par un Responsable Administratif et Financier (RAF).

IV.1.2.1 Paquet et services

Sur le plan organisationnel, l'hôpital communal sert de première référence pour les CDS de sa commune et s'occupe, par conséquent, des cas qui nécessitent une intervention médicale ou technique au-delà des capacités et compétences d'un CDS.

Le paquet complémentaire d'activités offert par un HC doit être supérieur à celui d'un centre de santé. La distinction entre les deux paquets doit être claire et scrupuleusement respectée par les différents prestataires.

Sur le plan technique, l'hôpital communal assure l'encadrement des équipes soignantes des centres de santé en étroite collaboration avec l'ECD. Il convient de noter que le système de référence et contre-référence qui constitue le circuit du malade entre l'HC et le CDS contribue également à une amélioration continue de la qualité des prestations ainsi qu'à l'identification précoce des besoins en formation continue du personnel des centres de santé.

L'hôpital communal doit disposer d'au moins 50 lits en moyenne pour répondre à la demande de soins. Le tableau ci-dessous présente le paquet complémentaire d'activités et les infrastructures requises pour le fonctionnement optimal d'un hôpital communal.

Tableau N° 3 : Paquet Complémentaire d'activités et infrastructures pour un HC

SERVICE	ACTIVITES	TACHES	Normes
			d'Infrastructures d'un HC
Consultation externe	Consultation médicale	Anamnèse, examen clinique, demande d'examen para-clinique, diagnostic, mise sous traitement ambulatoire ou décision d'hospitalisation, mise en observation, référence et contre-référence.	1 cabinet de consultation
Service des urgences	Triage	Accueil, enregistrement, prise des paramètres.	Une salle d'accueil pouvant accueillir 15 personnes et un guichet d'enregistrement
	Consultations d'urgence	Accueil, enregistrement, prise des paramètres, anamnèse, examen clinique, demande d'examen paraclinique, diagnostic, mise sous traitement ambulatoire, décision d'observation, d'hospitalisation ou référence et contre-référence.	Une salle
	Actes techniques médical et chirurgical	Administration des premiers soins (soins infirmiers, sutures, incision,), appel du médecin en cas de besoin, fiche d'hospitalisation, ordonnance, examen de labo, envoyer en hospitalisation.	Une salle
Hospitalisatio n	Médecine interne,	Accueil, enregistrement, installation du malade, soins aux hospitalisés, remplissage des fiches administratives, surveillance, examen de laboratoire, visite médicale, autres examens para-	2 salles de 4 lits chacune, 2 chambres de 2 lit, 1 salle de soins 1 chambre de garde avec sanitaire et douche, , 2 sanitaires avec douche pour l pour les malades
	Gynéco- obstétrique	cliniques, billet de sortie	2 salles de 6 lits chacune, 3 chambres de 2 lits, 1 chambre de garde avec sanitaire et douche, Une salle de soins 2 sanitaires avec douche pour les malades

	Pédiatrie		3 salles de 6 lits
			chacune, 2 chambres de 2
			lits chacune, une
			chambre de garde avec
			sanitaire et douche, une
			salle de soins
			2 sanitaires et douche
			pour les malades
Services	Salles	Accueil, prise des paramètres, examen	2 salles d'accouchement,
techniques	d'accouchement	gynécologique, surveillance du travail,	2 tables
Spécialisés		accouchement, réfection de	d'accouchement;
		l'épisiotomie, soins de l'accouchée,	1 salle d'attente
		soins du nouveau-né.	commune;
		Soins d'urgence aux nouveau-nés	1 Salle pour des suites de
		(réanimation) + éTME , PTME pour	couches avec 4 lits; salle
		l'hépatite B, Référence à la SO	de soins,
		(césariennes)	2 chambres de 2 lits
			1 chambre de garde

	Bloc	Césarienne, chirurgie contraceptive	1salle d'opération,
	opératoire	volontaire	1 salle de réveil avec 2
			lits,
	Service de	Equipements, linges,	Une salle de stérilisation
	stérilisation		avec une chambre pour la
			conservation du matériel
			stérile
	Service de	Gestion du médicament : réquisition,	1 salle d'entrepôt
	Pharmacie	réception, distribution, remplissage des	pharmaceutique,
		outils de gestion servir les	1 pharmacie de
		médicaments aux différents services de	dispensation
		l'hôpital.	
Service	Laboratoire ¹⁵	Sérologie : VIH, VDRL, TPHA,	1 grande pièce avec
diagnostic		AgHBs, AcHVC, Test de grossesse	paillasses, 1 salle de
		Hématologie : NFS, VS, Groupage	prélèvement et un bureau
		sanguin-Rh, Test d'Emmel	Un frigo pour banque de
		Biochimie: Urée, Créatinine,	sang
		glycémie, Bilan hépatique, glucosurie,	
		protéinurie, Acide urique,	

¹⁵Le Service de Laboratoires est détaillé plus loin (après le Tableau ci-dessus)

		Parasitologie : Examen direct des Selles, GE/ frottis mince ; TDR Bactériologie : ECBU, examen de crachat BK, coloration gramme	
6. Services d'appui	Buanderie Cuisine	Faire la lessive et séchage, repassage, couture, des champs Préparation des aliments pour les	1 salle pour lavage et séchage Un hangar, un réfectoire,
	Cuisiic	malades et les mal nourris (avec participation communautaire)	un magasin de stockage des vivres
	Hygiène	Nettoyage des salles, entretien des lieux au sein de l'hôpital, désinfection, désinsectisation	1 pièce de conservation du matériel ; incinérateur ; fosse pour les déchets biologiques et fosse à cendre
	Maintenance:	Réparation des divers appareils, maintenance préventive	Une pièce pour la conservation des kits de maintenance, un atelier
	Morgue	Enregistrement /étiquetage, entretien (désinfection, gestion des corps)	1 salle avec 2 chambres froides
	Transport des malades	Ambulance	Parking pour véhicules d'urgence et parking pour les visiteurs
Gestion et	Ressources	Recrutement, suivi des dossiers et	1 bloc administratif avec
Administration	humaines Finances	gestion administrative Comptabilité, recouvrement de coûts	7 bureaux ; 2 sanitaires et une salle de réunions avec équipement
	Approvisionne ments/logistiq ue	Achats, entretien, suivi des stocks, réapprovisionnement	1 entrepôt de stockage du matériel et des équipements
	Statistique et SIS	Elaboration des rapports, transmission des rapports, feedback	1 bureau avec équipement informatique et connexion internet
¹⁶ Services	Cf CDS		
communautaires , préventifs et promotionnels			
Service de soins de santé mentale ¹⁷	Cf CDS		

 ¹⁶ Normes Sanitaires pour la mise en œuvre du PNDS 2011-2015 (actualisées).
 17 Directives Nationales de la Santé Mentale (Niveau Centre de Santé)

IV.1.2.2 Ressources humaines

L'hôpital communal est le premier niveau de référence après le centre de santé. Il dispose par conséquent des ressources humaines aux compétences techniques et administratives supérieures à celles présentes au centre de santé.

Pour assurer une fonctionnalité minimale et compte tenu de la disponibilité limitée des ressources humaines compétentes, un hôpital communal doit disposer de médecins généralistes avec compétences gynéco-obstétricales lui permettant de prendre en charge les cas d'urgence comme les césariennes. Il assure un service de garde en vue de garantir les soins 24h/24 et 7j/7. Des services de diagnostic sont disponibles pour améliorer la prise en charge des cas.

Tableau N° 4: Ressources humaines requises (effectif et profil) par service d'un HC.

Services	Ressources nécessaires		
Consultations et hospitalisations	3 médecins généralistes		
Triage en consultation externe	1 infirmier A2 ou avec diplôme supérieur		
Service des urgences			
Consultations d'urgence, actes techniques			
d'urgence, surveillance intensive aux	1 médecin généraliste (parmi les 3) et 2 infirmiers		
urgences	A2		
Hospitalisations			
Médecine interne	2 licenciés en Soins infirmiers, 3 infirmiers A2		
Chirurgie & bloc opératoire	3 infirmiers A2, 2 anesthésistes		
Gynécologie-Obstétrique, y compris une			
Unité de Réanimation pour les nouveau-	1 médecin généraliste (parmi les 3), 5 infirmiers (1		
nés	licencié en Soins infirmiers, 2sage- femme et 2		
	infirmiers A2)		
Stérilisation	2 travailleurs		
Pharmacie			
	1 pharmacien A0, 1 technicien A2 en pharmacie		
T 1 4 .	1 technicien de labo (niveau A0) et 1 technicien de		
Laboratoire	laboratoire A2		
Buanderie	6 travailleurs		
Cuisine	2 travailleurs		
Hygiène, assainissement de base et			
santé environnementale	1 TPS de niveau A2		
Maintenance	1 technicien A2 ou niveau supérieur (Option		
	Electromécanique / Electricité / Electronique)		
Morgue	1 Agent mortuaire		
Transport	2 chauffeurs		

Administration	1 Directeur (parmi les 3), 1 RAF de niveau A0 en gestion ou domaine similaire, 1 chef nursing licencié en Soins infirmiers	
Finances 1 comptable de niveau A0, 1 caissier de ni		
	Gestion /Comptabilité, 2 agents de facturation de	
	niveau A2 en Gestion /Comptabilité; 1 agent de	
	recouvrement niveau A2 en Gestion /Comptabilité	
Approvisionnement et logistique	1 magasinier A2 en Gestion/comptabilité	
Statistique 1 chargé du SIS de niveau A0		
Secrétariat	1 secrétaire A2 en Secrétariat	

IV.1.2.3 Services et Infrastructures

L'Hôpital communal comprend des infrastructures devant abriter les services suivants :

- Un bloc de consultations externes (accueil par un infirmier, consultation par un médecin
 : NC (Nouvelle Consultation), AC (Ancienne Consultation). Les AC font l'objet d'un suivi avant de procéder à la contre référence.
- **Un bloc des urgences** (service ouvert 24h/24, 7jrs/7, consultations d'urgence, actes techniques d'urgence, surveillance).
- **Des blocs d'hospitalisation** (pour les 4 spécialités dont la Médecine interne, la Pédiatrie, la Chirurgie et la Gynéco-Obstétrique)
- **Des services techniques spécialisés** (services de maternité, de nutrition, de chirurgie et d'interventions mineures, de psychologie clinique, d'anesthésie, une banque de sang, de stérilisation, et de pharmacie)
- **Des services paracliniques** (laboratoire,)
- **Des services d'appui** (buanderie, cuisine, hygiène assainissement, maintenance, transport, morgue, dépôt)
- **Gestion des ressources** (humaines ; financières ; équipement et infrastructures ; consommables)
- **Bloc administratif** (Bureaux, salle des réunions, statistiques et rapportage, etc.)

IV.1.2.4 Leadership, gouvernance, Coordination et Redevabilité

> Cadre institutionnel, réglementaire et législatif

√ Législation

Un texte réglementaire (ordonnance ministérielle) porte création, organisation et fonctionnement de chaque hôpital communal. Ce texte organise l'hôpital de manière à améliorer la performance des prestations cliniques et paraclinique. En ce qui concerne l'offre de soins et de services, l'hôpital applique les directives du MSPLS sous la supervision du BDS et du BPS auxquels il rend compte.

√ Réglementation

L'hôpital communal dispose d'un règlement d'ordre intérieur (ROI) qui définit les rôles et responsabilités des différents acteurs d'une part et, les liens organiques et fonctionnels d'autre part. Cette réglementation précise les procédures de fonctionnement et renforce l'imputabilité de chaque acteur au niveau de l'hôpital communal.

✓ Gouvernance

• Planification

Un hôpital communal élabore un plan d'actions annuel, semestriel et trimestriel qui s'inscrit dans son plan d'extension. Ce Plan retrace les activités de l'hôpital service par service et établit les rapports d'importance qui font office de priorité dans son fonctionnement. Ces plans reprennent les lignes directrices du Plan de Développement Sanitaire du District conformément à la stratégie sectorielle 2021-2027. A terme, ces plans de l'hôpital sont validés par l'ECD et le suivi-évaluation par le BDS en collaboration avec le BPS.

Au début de chaque exercice, l'Hôpital communal élabore son plan d'action précisant la manière dont il compte contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par la stratégie sectorielle 2021-2027. A partir de ce plan d'action, un Cadre de résultats et de performances est établi, et un Contrat de performances signé entre l'administration de l'HC et les membres de son personnel d'une part ; entre l'entité et sa hiérarchie, et l'HC et les Institutions-partenaires avec lesquelles il compte collaborer pendant l'exercice, d'autre part. A partir du Cadre de résultats et de performances, une série de "Chaines" indiquant les rôles et responsabilités de chaque acteur de l'HC est établie [chaîne de résultats, chaîne de responsabilités, chaîne de redevabilité et chaîne d'évidences].

Communication dans le cadre du système de référence et contre-référence

L'utilisation de la téléphonie mobile est largement répandue sur l'ensemble du territoire national et implique les ASC ainsi que les équipes soignantes des différents échelons de la pyramide sanitaire. Dans le cadre du renforcement du système de référence et contre-référence, le MSPLS renforcera l'utilisation de cette technologie par les différents niveaux en négociant des conditions de faveur avec les Compagnies de téléphonie mobile (eu égard aux effectifs élevés d'abonnés opérant dans le secteur de la santé) afin de constituer des flottes téléphoniques (i) pour chaque district sanitaire (y compris les groupements d'ASC, les membres des COSA et COGES), (ii) entre les districts sanitaires et les hôpitaux communaux, hôpitaux de districts sanitaires et hôpitaux de 3ème référence, (iii) les hôpitaux de 3ème référence et les hôpitaux de référence nationale et (iv) entre les médecins chefs des districts sanitaires, les médecins directeurs des BPS d'une part et l'autorité centrale d'autre part. Ce protocole d'accord avec les Compagnies de téléphonie mobile permettra de disposer d'une meilleure couverture du territoire national pour juguler les problèmes récurrents de coupures de réseau ainsi que les coûts opérationnels. En plus du SMS dont l'utilisation sera vulgarisée

(et le personnel formé à cet effet), le système de référence et contre-référence intégrera progressivement et vulgarisera l'utilisation des autres technologies modernes d'information et de communication.

✓ Coordination / Supervision / Gestion

L'administration de l'hôpital est composée essentiellement des structures suivantes :

La Direction de l'Hôpital Communal

Elle est assurée par un Médecin Directeur de l'hôpital communal. Il est nommé par ordonnance ministérielle.

Administration et Finances.

Elle est assurée par un Responsable Administratif et Financier (RAF) avec des compétences en gestion financière. Il est nommé par ordonnance ministérielle.

Ces organes sont permanents et assurent la gestion quotidienne de l'hôpital, et en sont les garants de son bon fonctionnement.

D'autres organes qui agissent de manière ponctuelle existent, et permettent d'appuyer les décisions des précédents. Il s'agit de :

Le Conseil de Gestion de l'Hôpital communal

Il se réunit une fois par mois pour analyser le fonctionnement des différents services dans tous ses aspects (qualité des services, gestion administrative et financière, des ressources), évaluer les résultats par rapport à ce qui était planifié, proposer une nouvelle planification et approuver les rapports avant leur transmission au BDS.

Le **ConGesHôp** est présidé par le Médecin directeur ou le RAF sur délégation. Il comprend, comme membres, tous les chefs de services, le chef nursing et un représentant du BDS.

<u>NB</u>: Concernant la performance de l'HC, le Manuel des procédures sur la mise en œuvre du FBP décrit en détail, les clauses du contrat de performance, le cadre de résultats et de performances, la chaine de résultats, de responsabilités, de redevabilités et d'évidences

IV.1.2.5 Gestion des données et du système d'information sanitaire

L'hôpital communal assure un rapportage de ses activités vers le BDS conformément aux dispositions de la DSNIS. La section ci-dessous indique les procédures à suivre :

Tous les membres du personnel offrant des services de soins aux patients sont responsables du remplissage des registres.

Dispositions générales :

- 1. Le remplissage des registres consiste à renseigner les activités de soins menées dans les structures sanitaires ;
- 2. Chaque prestataire de soins au niveau d'une FOSA doit remplir le registre au cours de l'exécution de ses activités de soins ;
- 3. Les registres du SIS sont standardisés et harmonisés. Leur révision est coordonnée par la DSNIS sur une période de trois ans ;
- 4. L'enregistrement des données sanitaires doit se faire dans des registres standards. Le nombre des registres est défini par la hiérarchie et dépend des prestations de soins assurées par la FOSA;
- 5. Les prestataires doivent remplir clairement et lisiblement les registres ;
- 6. Les structures qui utilisent l'outil informatique de gestion des patients (Open Clinic ou autres) assurent directement le remplissage dans le logiciel;
- 7. Pour le VIH, les structures avec Sida Info assurent la saisie des données sur le suivi des PVVIH dans ce logiciel;
- 8. Les registres remplis sont classés dans un endroit sécurisé.

Les données épidémiologiques résultant des prestations de l'Hôpital communal sont collectées des différents services, compilées, et saisies dans le logiciel DHIS2. Ces données sont analysées et traitées avant leur transmission au niveau du Bureau de district sanitaire. Elles font objet d'analyse pour tirer les tendances épidémiologiques qui serviront de point de départ pour les ajustements des planifications de la période suivante à tous les niveaux du système de santé du District Sanitaire.

Le processus, le chronogramme et les responsabilités des différents acteurs dans la collecte, l'analyse et la validation des données SIS sont décrits en détail dans le manuel des procédures de la DSNIS et du FBP.

L'hôpital produit un rapport mensuel complet, qui comprend les informations suivantes :

- La gestion des ressources (humaines, infrastructures, équipements);
- ➤ La gestion financière : les recettes et les dépenses par rubrique, une liste détaillée des primes allouées au personnel ;
- Les résultats techniques du travail (rapport consolidé avec les données statistiques) ;
- ➤ D'autres aspects, dont la planification pour le mois suivant, les formations, les approvisionnements, la situation et la gestion de stocks, etc.

Ce rapport est adressé au BDS avec copie au BPS.

Financement des hôpitaux communaux

Un hôpital communal a besoin de fonds de fonctionnement pour l'exécution de ses activités. Le budget de fonctionnement découle des activités prévues dans le plan d'action annuel validé par les responsables du BDS. Ces frais de fonctionnement peuvent être subdivisés en deux paniers : (i) l'un pour les dépenses fixes, (ii) l'autre pour les dépenses variables.

<u>Concernant les dépenses fixes</u>, les fonds sont versés directement sur les comptes de l'hôpital sans conditionnalités de performance. Il s'agit notamment des dépenses sur les rubriques suivantes : eau, électricité, assurance, entretien et réparations des véhicules, fournitures de bureau, déplacements (carburant et lubrifiants pour véhicules et moto), entretien des biens mobiliers et immobiliers, etc.

<u>Quant aux dépenses variables</u>, les fonds peuvent être utilisés pour stimuler la performance par rapport aux prestations. Des stratégies de financement seront appliquées pour amener les prestataires à atteindre certains objectifs de couverture et de qualité.

Ces stratégies consistent, entre autres en :

- Un financement basé sur la performance et les résultats ;
- Un financement forfaitaire préalable moyennant des résultats attendus ;
- Une combinaison de stratégies pour amener les hôpitaux à produire des prestations de qualité de manière efficiente.

Le financement des hôpitaux communaux provient de diverses sources :

- Subventions du Gouvernement ;
- Programmes et projets financés par des partenaires ;
- Recettes propres de l'hôpital issues du recouvrement des coûts ;
- Assurances et mutuelles de santé ;
- Fonds générés dans le cadre du FBP;
- Dons et legs ;
- etc.

Pour améliorer la performance, l'Hôpital communal signe "un contrat de performance" au travers de l'achat d'un certain nombre de tâches et leur contractualisation dans le cadre de la stratégie FBP et conformément à son "Plan d'Action". Des indicateurs relatifs aux activités de prestations de soins sont définis pour s'assurer de l'atteinte des objectifs fixés.

IV.1.3 HOPITAL DE DISTRICT/HOPITAL DE DEUXIEME REFERENCE

L'hôpital de district (HD) constitue le premier niveau de référence pour les patients provenant des hôpitaux communaux. Il comporte des services médicaux et paramédicaux qui offrent un certain degré de précision dans la détermination du diagnostic biomédical. Les services médicaux comprennent les urgences, la médecine interne, la chirurgie d'urgence, la gynéco-obstétrique et la pédiatrie.

Il comporte également les services administratifs et financiers. (Voir organigramme) L'Hôpital de district est dirigé par un Médecin Directeur, nommé par Ordonnance ministérielle du Ministre ayant la santé dans ses attributions ; il est assisté de deux Adjoints nommés dans les mêmes formes et conditions.

IV.1.3.1 Paquet de services

Sur le plan organisationnel, l'hôpital de district sert de première référence pour les hôpitaux communaux et/ ou CDS de son aire de responsabilité et s'occupe, par conséquent, des cas qui nécessitent une intervention médicale ou technique au-delà des capacités et compétences d'un hôpital communal ou d'un CDS.

Le paquet complémentaire d'activités offert par un HD ne doit en aucun cas entrer en compétition avec le paquet d'activités d'un Hôpital Communal. La distinction entre les deux paquets doit être claire et scrupuleusement respectée par les différents prestataires.

Sur le plan technique, l'hôpital de district assure l'encadrement des équipes soignantes des hôpitaux communaux et des centres de santé en étroite collaboration avec l'ECD. Il convient de noter que le système de référence et contre-référence qui constitue le circuit du malade entre l'HD et le HC contribue également à une amélioration continue de la qualité des prestations ainsi qu'à l'identification précoce des besoins en formation continue du personnel des centres de santé.

L'hôpital de district doit disposer d'au moins 75 lits en moyenne pour répondre à la demande de soins. Le tableau ci-dessous présente le paquet complémentaire d'activités et les infrastructures requises pour le fonctionnement optimal d'un hôpital de district.

Tableau N° 5 : Paquet Complémentaire d'activités et infrastructures pour un HD^{18}

		mentaire d'activités et imrastr	
SERVICE	ACTIVITES	TACHES	Normes d'Infrastructures d'un HD (PNDS-III)
Consultation externe	Consultation par médecin NC référé	Accueil, enregistrement, prise des paramètres, anamnèse, examen Clinique, demande d'examen paraclinique, diagnostic, mise sous traitement ambulatoire ou décision d'hospitalisation, mise en observation, contreréférence.	2 cabinets de consultation
	Consultation par médecin - AC ou rendez- vous	Idem avec le focus sur la pathologie connue (avec dès que possible la contre-référence)	
Service des urgences	Triage	Accueil, enregistrement, prise des paramètres.	Une salle d'accueil pouvant accueillir 30 personnes et un guichet d'enregistrement
	Consultations d'urgence	Accueil, enregistrement, prise des paramètres, anamnèse, examen clinique, demande d'examen paraclinique, diagnostic, mise sous traitement ambulatoire ou décision d'hospitalisation.	Une salle de 30 m ²
	Actes techniques d'urgence	Administration des premiers soins (soins infirmiers, sutures, incision,), appel du médecin en cas de besoin, fiche d'hospitalisation, ordonnance, examen de labo, envoyer en hospitalisation.	Une salle de 20 m ²
Hospitalisation	Médecine interne,	Accueil, enregistrement, installation du malade, soins aux hospitalisés remplissage des fiches administratives, surveillance, examen de laboratoire, visite médicale, autres examens paracliniques,	3 salles de 4 lits, 2 chambres de 2 lits, une chambre individuelle, une chambre de garde, une infirmerie, des toilettes pour le personnel et les malades
	Chirurgie	billet de sortie.	2 salles de 4 lits, 2 chambres de 2 lits, une

¹⁸Normes Sanitaires pour la mise en œuvre du PNDS 2011-2015 (actualisées).

			chambre individuelle, une chambre de garde, une
			infirmerie des toilettes
			pour le personnel et les
			malades
	Gynécologie/Ob		4 salles de 4 lits, 3
	stétrique		chambres de 2 lits, une
			chambre individuelle, une
			chambre de garde, une
			infirmerie des toilettes
			pour le personnel et les
	Pédiatrie		malades 5 salles de 4 lits, 3
	rediante		chambres de 2 lits, une
			chambre individuelle, une
			chambre de garde, une
			infirmerie des toilettes
			pour le personnel et les
			malades
Services	Service	Accueil, prise des paramètres,	2 salles d'accouchement
techniques	Maternité (salles	examen gynécologique,	avec chacune une table et
Spécialisés	de travail,	surveillance du travail,	une salle d'attente
	d'accouchement)	accouchement, réfection de	
		l'épisiotomie, soins de la	
		maman, soins du nouveau-né. Accouchements dystociques	
		(ventouse,).	
		Soins d'urgence aux nouveau-	
		nés (réanimation). Référence	
		à la SO (césariennes, rupture	
		utérine, cranioclasie, etc)	
		Chirurgie d'urgence : ruptures	3 salles d'opération avec 2
	Service	utérines, Grossesse extra-	salles de réveil, une salle
	Chirurgie	utérines, Appendicectomie,	pour la chirurgie septique
		laparotomie, traumatologie.	
		Chirurgie majeure : hernies, chirurgie abdominale,	
		chirurgie abdommaie,	
		Programmée.	
		Chirurgie mineure : sous	
		anesthésie locale,	
		cryothérapie et thermo-	
		coagulation des lésions	
		précancéreuses	
	Service	Anesthésie locale, loco-	
	d'anesthésie	régionale, générale.	

	Service de stérilisation	Equipements, linges,	Une salle de stérilisation avec une chambre pour la conservation du matériel stérile
	Service de prise en charge des soins mentaux ¹⁹	Consultation, diagnostic, traitement et suivi des cas Reference à l'échelon supérieur Accompagnement psychosociale Ecoute, conseils et orientation Psychothérapie de soutien Education thérapeutique Hospitalisation de courte durée Consultation de liaison pour les patients hospitalisés dans d'autres services	
	Service de la Médecine physique et réadaptation (Kinésithérapie)	Prescription et diagnostic médical (1 Médecin) Prise en charge kinésithérapique et référence vers les services des échelons supérieurs	1 salle accessible de 50 m ² Un bureau de consultation de 10 m2 Sanitaires et vestiaires adaptés de 8 m2 Une zone d'attente couverte de 10 m2 Equipement
	Service de Pharmacie	gestion du médicament, réquisition, réception, vente, remplissage des outils de gestion servir les médicaments aux différents services de l'hôpital.	1 salle d'entrepôt pharmaceutique (750 m3 = 15 x 10 x 5), 1 guichet de vente et distribution des médicaments
Service diagnostic	Laboratoire ²¹	Sang: GE, glycémie, NFS, VS, test rapide HIV urines: ECBU, glucosurie, test de grossesse, protéinurie crachat: examen de crachat BK, coloration gramme selles: examen direct: parasites, sang autres: frottis cervicovaginal, urétral.	1 grande pièce avec paillasses, 1 salle de prélèvement et un bureau

¹⁹ Directives Nationales de la Santé Mentale 20 Normes des services de Médecine Physique et Réadaptation au Burundi 21 Le Service de Laboratoires est détaillé plus loin (après le Tableau ci-dessus)

	Echographie	Échographie abdominale, échographie obstétricale,	1 pièce d'accueil et d'enregistrement et une salle d'examen
	Radiographie	Rx thorax, ASP, Rx du squelette, Rx du crâne et du rachis	1 grande salle d'examen, 1 pièce de lavage des clichés, 1 chambre d'habillage et un bureau Un bureau de consultation
			de 10 m2
6. Services d'appui	Buanderie	Faire la lessive et séchage, repassage, couture, des champs et tenues de la salle d'opération	2 salles pour lavage et séchage
	Cuisine	Préparation des aliments pour les malades et les mal nourris (avec participation communautaire)	Un hangar, un réfectoire, un magasin de stockage des vivres
	Hygiène	Nettoyage des salles, entretien des lieux au sein de l'hôpital, désinfection, désinsectisation	1 pièce de conservation du matériel
	Maintenance :	Réparation des divers appareils, maintenance préventive	Une pièce pour la conservation des kits de maintenance, un atelier
	Morgue	Enregistrement, /étiquetage, entretien (désinfection, gestion des corps)	1 salle avec 2 chambres froides
	Transport du personnel de garde et des malades		Parking pour véhicules d'urgence et parking pour les visiteurs
Gestion et Administration	Ressources humaines	Recrutement, suivi des dossiers et gestion administrative	1 bloc administratif avec 7
	Finances	Comptabilité, recouvrement de coûts	bureaux et une salle de réunions
	Approvisionnem ents/logistique	Achats, entretien, suivi des stocks, réapprovisionnement	1 entrepôt de stockage du matériel et des équipements
	Statistique et SIS	Elaboration des rapports, transmission des rapports, feedback	1 bureau avec équipement informatique et connexion internet
Autres	Service Social	Analyse de situation, suivi et appui aux indigents.	1 salle d'accueil et 1 bureau

La section relative au Laboratoire de l'Hôpital de district²² précise, entre autres, (i) le paquet tertiaire d'activités en plus de celui offert par l'HC; (ii) des ressources humaines requises du Laboratoire de l'Hôpital de district ; (iii) les équipements et matériels et (iv) les infrastructures et mobilier / équipement de base. Les tableaux qui détaillent ces éléments sont rassemblés dans l'Annexe 7.

Chirurgie de district

Pour garantir la mise en œuvre du PA de chirurgie de l'hôpital de district, le MSPLS vient d'initier une formation de 3 profils composant l'équipe de chirurgie de district et regroupant (i) un Médecin généraliste avec compétences en chirurgie et obstétrique (CCO), (ii) un infirmier anesthésiste et (iii) un infirmier de bloc opératoire avec un processus d'évaluation, une certification et des passerelles vers les formations diplômantes offertes par l'Université du Burundi et l'Institut national de santé publique (INSP). L'élaboration du curriculum de formation de ces 3 profils s'est basée sur la définition des tâches contenues dans le document des normes sanitaires nationales²³ et le répertoire national des postes-clés²⁴.

A l'issue de la formation pratique en chirurgie de district²⁵, l'équipe apprenante est capable de réaliser, de manière autonome, les interventions suivantes :

Une appendicectomie, une cure de hernie, une incision de thrombose hémorroïdaire, une laparotomie médiane, une splénectomie, une résection et une suture intestinale, une stomie, une mise à plat d'abcès, une trachéotomie d'urgence, le parage d'une fracture ouverte, la réduction et l'immobilisation d'une luxation d'épaule, de coude et de hanche, la réduction et l'immobilisation par plâtre d'une fracture simple des membres, une amputation de membre, une traction trans-osseuse, une salpingectomie, une césarienne, une hystérectomie subtotale de sauvetage, une ligature des trompes, une réfection des lésions traumatiques cervicovaginales et périnéales, un sondage vésical, une cure d'hydrocèle, une circoncision, une cystostomie, une orchidopexie, une vasectomie, le traitement chirurgical d'une gangrène de Fournier

La mise en œuvre réussie de la stratégie de chirurgie de district permet :

✓ L'acquisition de compétences en chirurgie et obstétrique (CCO) sanctionnée par un certificat de capacité pour combler le déficit en termes d'équipes de chirurgie de district ;

²² Normes et standards des laboratoires de biologie médicale au Burundi, Septembre 2016 - SCMS, PEPFAR

²³Normes sanitaires pour la mise en œuvre du PNDS 2011-2015 au Burundi

²⁴Projet de répertoire national des postes clés du Ministère de la Santé Publique et de la Lutte Contre le Sida au niveau intermédiaire et périphérique 25 Plan opérationnel pour la mise en œuvre de la chirurgie de district au Burundi, Sept 2014

- ✓ L'amélioration du pronostic des urgences chirurgicales et obstétricales en rendant plus opérationnel le circuit de référence et contre-référence depuis le CDS, le HC et l'Hôpital de deuxième référence (HD)
- ✓ L'implantation durable de la chirurgie de district par une plus grande motivation et une stabilisation des équipes de chirurgie de district ;
- ✓ L'amélioration de la qualité des services de chirurgie de district par la mise en œuvre d'un programme de supervision des équipes de chirurgie de district formées ;
- ✓ La création d'un environnement favorable à l'implantation durable et la pérennisation de la chirurgie.

Les mesures d'accompagnement ci-après sont nécessaires pour garantir l'efficacité des équipes en charge de la chirurgie de district :

- ✓ Le renforcement de la capacité du circuit de référence et contre-référence (CDS, HC, Hôpital de deuxième référence) pour soutenir la mise en œuvre de la chirurgie de district comprend, notamment, la mise en œuvre des normes des structures sur le plan des équipements et ressources humaines, le renforcement des capacités de diagnostic et de mise en condition de transfert des urgences chirurgicales au niveau des HC et CDS.
- ✓ Les districts les moins équipés, et particulièrement les plus peuplés, revêtent un caractère prioritaire en ce qui concerne la construction ou la restauration d'infrastructures et la mise à disposition d'un équipement complet avant qu'une équipe de bloc opératoire ne soit formée.
- ✓ La mise en place de mesures pour motiver et stabiliser les personnels en charge de la dispensation du PCA et du Paquet tertiaire d'activités de chirurgie de district, et notamment les mesures déjà en place dans le cadre du financement basé sur la performance, sont poursuivies et renforcées. La motivation et la stabilisation des équipes de chirurgie de district sont consolidées par des dispositions administratives (contrat d'engagement, plan de carrière, rémunérations proportionnelles à la difficulté du poste...) ou par des incitatifs non monétaires (cadre de travail, accès à l'information et à formation continue...).
- ✓ La supervision des équipes de chirurgie de district formées pour garantir la mise en œuvre de la chirurgie de district dans le respect des normes de qualité sera assurée par une équipe de « Coachs senior » à raison de deux supervisions formatives par an matérialisée par une descente sur terrain, mais également un tutorat à distance (entre les deux supervisions annuelles) en utilisant les technologies modernes de l'information et de la communication et par l'organisation de sessions de formation continue afin de corriger les lacunes récurrentes.

✓ Le sang et les produits sanguins testés, qualifiés et sécurisés sont disponibles et accessibles dans tous les hôpitaux de référence (à commencer par les hôpitaux communaux) sur toute l'étendue du territoire national. A cet effet, le MSPLS et ses partenaires mettent en œuvre l'assurance qualité de l'hémovigilance à travers le renforcement des capacités du Centre national de transfusion sanguine (CNTS) et de ses extensions régionales et provinciales et dotent tous les hôpitaux de référence en banques de sang.

Les cas qui dépassent les compétences de médecine générale et de chirurgie de district sont référés vers l'hôpital de troisième référence ou toute autre structure à compétences supérieures.

IV.1.3.2 Ressources humaines

L'hôpital de district est le premier niveau de référence après le centre de santé. Il dispose par conséquent des ressources humaines aux compétences techniques et administratives supérieures à celles présentes au centre de santé.

Pour assurer une fonctionnalité minimale et compte tenu de la disponibilité limitée des ressources humaines compétentes, un hôpital de district doit disposer de médecins généralistes avec compétences chirurgicales et gynéco-obstétricales lui permettant de prendre en charge les cas d'urgence comme les césariennes, les hernies simples et étranglées ainsi que les interventions chirurgicales mineures tel que décrit dans "le Manuel de chirurgie de district". Il assure un service de garde en vue de garantir les soins 24h/24 et 7j/7. Des services de diagnostic sont disponibles pour améliorer la prise en charge des cas.

Tableau N° 6: Ressources humaines requises (effectif et profil) par service d'un HD.²⁶

Services	Ressources nécessaires
	5 médecins généralistes avec compétences
Consultations et hospitalisations	chirurgicales ²⁷
Triage en consultation externe	2infirmiers A2 ou diplôme supérieur
Service des urgences	
Consultations d'urgence, actes	1 médecin généraliste avec compétences
techniques d'urgence, surveillance	chirurgicales et gynéco-obstétricales et 2
intensive aux urgences	infirmiers A2
Hospitalisations: 1 infirmier A2 pour	
4 lits	
Médecine interne	2 licenciés en Soins infirmiers,4infirmiers A2
Chirurgie	2 licenciés en Soins infirmiers, 4 infirmiers A2

²⁶Normes Sanitaires pour la mise en œuvre du PNDS 2011-2015 (actualisées)

²⁷ Un médecin généraliste avec compétences chirurgicales et gynéco-obstétricales pour 30.000 habitants.

Pédiatrie, y compris une Unité de	1 mádagin gánáralista ayag gamnátangas	
Néonatologie de 3 à 5 couveuses	1 médecin généraliste avec compétences pédiatriques	
(prématurité, sous-poids, affections /	2 licenciés en Soins infirmiers, 4 infirmiers A2	
souffrance fœtale)	2 nechcies en soms imminers, 4 minimers 742	
Gynécologie-Obstétrique, y compris une	1 médecin généraliste avec compétences	
Unité de Réanimation pour les nouveau-	chirurgicales et gynéco-obstétricales, 13 infirmiers	
nés	(2 licenciés en Soins infirmiers, 4 sages- femmes	
	et 7 infirmiers A2)	
Services Social et de Santé mentale :	2 Psychologues cliniciens, 2 Assistants sociaux A2	
Ecoute, Conseil et orientation,	2 infirmiers spécialisés ou formés en santé mentale	
Education thérapeutique et Thérapie	Au moins 1 médecin généraliste formé en santé	
familiale ²⁸	mentale	
	1 Infirmier A0, 2 infirmiers A2 et 3anesthésistes	
Bloc opératoire	A0	
	1 médecin superviseur avec notion en MPR	
Service de Médecine Physique et	2 Kinésithérapeutes Bac + 3	
Réadaptation (MPR) ²⁹	3 Aides Kinésithérapeutes	
Stérilisation	2 infirmiers A3 et 2 travailleurs	
Pharmacie	1 technicien A0 en pharmacie stock, 1 technicien	
	A2 en pharmacie de vente, 1 travailleur	
	2 techniciens de labo (licenciésA0) et 3	
Laboratoire	techniciens A2	
Echographie	1 médecin généraliste avec compétences en	
D I' I '	imagerie obstétricale	
Radiologie	2 techniciens radiologues de niveau Licence	
Buanderie	6 travailleurs	
Cuisine	3 travailleurs	
Hygiène, assainissement de base et	3 travailleurs / service (12 travailleurs), 1 TPS de	
santé environnementale	niveau A1	
Maintenance	1 technicien A2 (Option Electromécanique /	
	Electricité / Electronique)	
Morgue	1 Agent mortuaire	
Transport	3 chauffeurs de niveau A3	
Administration	1 Directeur,1 DACS, 1 DAAFA0 en gestion, 1	
	chef nursing licencié en Soins infirmiers	
Finances	1 comptable A1, 1 caissier A3, 3 agents de	
	facturation A3	
Approvisionnement et logistique	1 magasinier A2	
Statistique	1 chargé du SIS licencié	
Secrétariat	1 secrétaire A2	

Directives Nationales de la Santé Mentale
 Normes des Services de Médecine Physique et Réadaptation au Burundi

Les tableaux repris dans l'annexe 8 détaillent les fiches de postes et les cahiers de charges des différentes catégories de ressources humaines nécessaires au fonctionnement optimal d'un hôpital de district.

IV.1.3.3 Plateau technique

Les divers équipements et matériels médicaux et médico-techniques de l'Hôpital de district³⁰/ Hôpital de première référence s'inspirent du document "Proposition de programmes types pour les CDS et les hôpitaux de district", Mai 2015 élaboré par la DISE, et sont détaillés dans (l'Annexe 4)

Les médicaments et autres intrants essentiels / produits pharmaceutiques utilisés par l'hôpital de district sont consignés dans l'Annexe 2 (liste des médicaments essentiels fournie par la DPML par niveau). Les deux annexes mentionnées ci-dessus font partie intégrante du présent document de Normes sanitaires.

IV.1.3.4 Infrastructures

L'Hôpital de District / Hôpital de première référence comprend principalement les services suivants :

- Un service de consultations externes (accueil par un infirmier, consultation par un médecin : NC (Nouvelle Consultation) avec référence, AC (Ancienne Consultation), sur rendez-vous). En principe, seules des NC disposant d'un document de référence sont acceptées, les autres sont renvoyées au CDS. Les AC font l'objet d'un suivi avant de procéder à la contre référence.
- **Un service des urgences** (ouvert 24h/24, 7jrs/7, consultations d'urgence, actes techniques d'urgence, surveillance).
- **Des services d'hospitalisation** (pour les 4 spécialités dont la Médecine interne, la Pédiatrie, la Chirurgie et la Gynéco-Obstétrique)
- **Des services techniques spécialisés** (services de maternité, de nutrition, de chirurgie et d'interventions mineures, de psychologie clinique, d'anesthésie, une banque de sang, de stérilisation, et de pharmacie)
- **Des services de diagnostic** (laboratoire, échographie, radiographie)
- **Des services d'appui** (buanderie, cuisine, hygiène assainissement, maintenance, transport, morgue, dépôt)
- **Gestion des ressources** (humaines ; financières ; équipement et infrastructures ; consommables)
- **Service administratif** (organisation des réunions internes et externes, gestion des résultats, statistiques et rapportage, etc.)

 $^{^{30}}$ Proposition de programmes types pour les CDS et les hôpitaux de district, Mai 2015 - DISE

> Principes d'organisation spatiale

L'hôpital de district / hôpital de première référence est composé des sept zones ci-après : (i) zone d'hospitalisation ; (ii) consultations de référence ; (iii) zone de traitement et de diagnostic, qui sert à la fois aux malades hospitalisés et aux cas ambulatoires (laboratoire, radiologie, ...); (iv) zone de service ; (v) zone d'urgence ou d'intervention; (vi) zone administrative et (vii) zone des déchets biomédicaux (Incinérateur, trous à déchets, etc...)

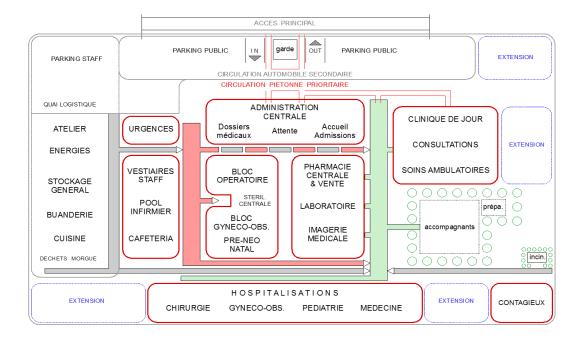


Figure N° 2 : Hôpital de district - Image simplifiée de la répartition des services et secteurs³¹

> Les flux et circuits

L'organisation de l'établissement doit permettre une canalisation des différents flux selon un système de « circuit » entendu comme circulations extérieures

 « Le circuit » principal : piéton, ouvert et couvert, il est à l'usage des patients, résidents, des visiteurs et du personnel. Ce circuit s'ouvre sur des places, des carrefours de circulation couverts et ombragés, ... Il est un lieu de passage, de promenades. Les patients, résidents et visiteurs y trouveront des espaces de repos, des points d'observation diversifiés.

³¹MSPLS, Direction des Infrastructures Sanitaires de des Equipements, DISE.

- « Les circuits » permettant l'accès aux services et secteurs sont à l'usage des patients, résidents, visiteurs et du personnel. Ces circuits sont couverts. Un ensemble de base regroupe un service ou un secteur d'activité et ses locaux associés et annexes.
- « Les circuits » liés à la logistique. Ils ne croisent pas les cheminements piétons et sont à l'usage du transport des produits et matières. Ils desservent l'ensemble des services et secteurs.
- Le circuit d'accès à la morgue et son parking sont aménagés dans un endroit de façon que les corps soient transportés de la morgue vers l'extérieur sans traverser les autres milieux hospitaliers.
- Ces quatre types de circuits hiérarchisés permettront d'irriguer l'ensemble des entités de l'hôpital. En complément, sont à intégrer les « circuits » desservant les structures complémentaires, en extension du circuit principal.

Quatre circuits méritent une attention particulière :

- 1) **Circuit consultants / malades référés** : il convient d'éviter l'interférence avec les autres circuits de la vie hospitalière ;
- 2) **Circuit hospitalisés / visiteurs/garde-malades** : il convient de mettre à leur disposition un accès direct aux unités d'hospitalisation ;
- 3) **Bloc opératoire / bloc obstétrical** : l'accès est interdit à toute personne étrangère à ces services. D'autre part, une voie d'entrée et des voies de dégagement doivent être strictement délimités.
- 4) Morgue : L'accès et parking aménagés vers l'extérieur de la parcelle

> La signalisation

La signalisation revêt une importance capitale et doit permettre à chacun de connaître les voies qu'il doit emprunter.

Tableau N° 7 : Infrastructures et surfaces appropriées - Hôpital de district 32

	HOPITAI	L DE DISTRICT	
BLOC	SERVICES	SALLES	SURFACES PROPOSEE S
	Salle d'attente	Guichet-accueil-orientation	12
	/caissier/Triage	Salle d'attente	42
	O	Admission	12
		Stock	10
		Local ménage	8
Consultation	Cabinets de	Sanitaires du personnel	12
externes et CDV:	consultation	Sanitaires des visiteurs	10
$176 m^2$		2 salles de consultation,	24
		Sanitaires des handicapés	10
	CDV/ VIH	Salle de counseling / assistante sociale	12
		Prélèvements	12
		Laboratoire	12
	Consultation et surveillance	Accueil	10
		Salle d'attente	40
		2 salles de consultation	24
		Stock	10
Urgences: 132 m ²		local ménage,	8
		Sanitaires	8
		bureau de garde	12
		salle de surveillance	20
		Accueil	12
		poste des soins infirmiers	12
	Médecine interne : 284 m²	local pharmacie	12
		Réfectoire	30
		chambre de garde	9
		Sanitaires des patients	10
Hospitalisation:		Sanitaires du personnel	5
1.048 m ²		local ménage	8
1.040 III		local linge sale	9
		local linge propre	9
		5 ch. de 4 lits	80
		6 ch.de 2 lits	48
		5 ch. de 1 lit	20
		1 ch. d'isolement de 5 lits	20

³²Normes Sanitaires pour la mise en œuvre du PNDS 2011-2015 (actualisées)

	Accueil	12
	poste des soins infirmiers	12
	local pharmacie	12
	Réfectoire	30
	chambre de garde	9
	Sanitaires des patients	10
Chimmei e 294 m²	Sanitaire du personnel	5
Chirurgie: 284 m²	local ménage	8
	local linge sale	9
	local linge propre	9
	5 ch. de 4 lits	80
	6 ch.de 2 lits	48
	5 ch. de 1 lit	20
	1 ch. d'isolement de 5 lits	20
	Accueil	12
	poste des soins infirmiers	12
	local pharmacie	12
	Réfectoire	30
	chambre de garde	9
	Sanitaires des patients	10
Pédiatrie: 248 m²	Sanitaire du personnel	5
Peatatrie: 248 m²	local ménage	8
	local linge sale	9
	local linge propre	9
	3 ch. de 4 lits	48
	6 ch.de 2 lits	48
	4 ch. de 1 lit	16
	1 ch. d'isolement de 5 lits	20
	Accueil	12
	poste des soins infirmiers	12
	local pharmacie	12
	Réfectoire	30
	Chambre de garde	9
	Sanitaires des patients	10
Gynéco obstétrique: 232 m²	Sanitaires du personnel	5
232 M2	local ménage	8
	local linge sale	9
	local linge propre	9
	3 ch. de 4 lits	32
	6 ch.de 2 lits	48
	4 ch. de 1 lit	16

		1 ch. d'isolement de 5 lits	20
Bloc Isolement : 108 m²		Isolement hommes avec 6 lits	24
		Isolement femmes avec 6 lits	24
	T 1	Isolement enfants avec 6 lits	24
	Isolement	Salle d'observation	12
		Salle consultation	12
		Stock	12
		2 salles d'accouchement	30
		1 salle de travail	20
		1 salle de couche	20
		1 poste de soins infirmiers	12
Maternité (travail		1 salle de consultation	12
et accouchement):	2 salles accouchement	1 salle d'attente familiale	20
$169 m^2$	+ 1 salle attente	1 bureau	12
		1 vestiaire	5
		1 stock	8
		1 espace personnel	20
		1 salle arsenal stérile	10
	3 salles d'opération + 2 salles de réveil + 1 salle de chirurgie septique	Préparation du chirurgien+ décontamination	12
		2 salles d'opération	80
		bureau,	12
Cl.:		arsenal stérile	12
Chirurgie/Bloc opératoire : 191		Vestiaire +sanitaire	15
m^2		espace personnel	15
		stock équipements	12
		Réveil	16
		soins infirmiers	15
		Vidoir	2
		Salle de lavage	12
Stérilisation : 36	1 salle stérilisation + 1	Salle de conditionnement	12
m^2	salle conservation	Salle de stérilisation	12
	1 entrepôt + 1 guichet de vente	Comptoir vente	25
Pharmacia/officina		Comptoir vente Comptoir pharmacie	15
: 132 m ²		Bureau	12
		Stock	80
	1 grande salle avec	Salle d'attente	20
Laboratoire : 164	paillasses + 1 salle	Accueil	12
m^2	prélèvement + 1 bureau	Sanitaires (avec sanitaires handicapés)	10

		2 salles de labo	60
		Stock	15
		2 salles de prélèvements	18
		chambre de garde	9
		local ménage	8
		nettoyage stérilisation	12
		1 salle accueil	15
	Echographie	1 salle enregistrement	12
		1 salle examen/Echographie	25
		Accueil	15
		1 salle d'examen	15
Imagerie		1 salle lavage cliché	12
(Echographie et		1 salle habillage	10
radiographie):		1 bureau	12
$183 \ m^2$	Radiographie	Stock	10
		chambre noire	12
		chambre interprétation	12
		salle de radiographie avec Vestiaires	25
		local ménage	8
		Salle des soins,	12
Réhabilitation	Salle des soins, Bureau	Bureau du responsable,	12
nutritionnelle : 104 m²	du responsable, salle	salle d'hospitalisation,	50
	d'hospitalisation, Stock	Stock	20
		sanitaires	10
Service de la	Bureau de	Un bureau de consultation	10
médecine	consultation	Sanitaires et vestiaires adaptés	8
physique et	Sanitaires et vestiaires	Une zone d'attente couverte	10
réadaptation ³³	Salle de soins	Salle de soins accessible	50
	Zone d'attente Stock	Stock	20
Service de prise en charge des soins mentaux ³⁴	Bureau de	Bureau de consultation	10
	consultation,	Salle d'hospitalisation	20
	Salle d'hospitalisation	Bureau	10
	Bureau d'écoute et		
	orientation		
	psychosociale		
	r-Jonesouth		

 $^{^{\}rm 33}$ NORMES DES SERVICES DE MEDECINE PHYSIQUE ET READAPTATION AU BURUNDI $^{\rm 34}$ DIRECTIVES NATIONALES DE LA SANTE MENTALE, MARS 2020

Buanderie (blanchisserie) : 138 m²	2 salles de lavage et séchage	Aire de réception du sale	8
		aire de réception du propre	8
		stockage linge propre	20
		repassage,	30
		aire de séchage	60
		Bureau	12
	1 hangar+ 1 réfectoire	Hangar	20
C ::: (22		Réfectoire/cafétéria	20
Cuisine: 62 m²	+ 1 magasin	aire de lavage	10
		Magasin	12
Cuisine des accompagnants: 50 m²	1 hangar	Hangar avec fours (foyers) aménagés	50
Hygiène: 20 m ²	1 pièce de conservation du matériel	Une salle avec étagères aménagés	20
Maintenance: 32	1 stock + 1 atelier	Une pièce pour conservation des kits de maintenance	12
m ²		Atelier	20
	1 salle + 2 chambres froides	Terrasse attente	16
Managan 61 m2		salle de préparation des corps	16
Morgue: 64 m ²		2 chambres froide	24
		local ménage	8
Transport des	1 parking urgences + 1	Un abri parking des urgences	54
malades: 154 m²	parking visiteurs	parking des visiteurs aménagé	100
	7 bureaux + 1 salle de réunion	Bureau du directeur avec sanitaire	15
		bureau du directeur adjoint	12
		bureau du gestionnaire	12
		bureau des statistiques	12
		bureau du comptable	12
Administration et finances et statistiques: 188 m ²		bureau du chef infirmier (Nursing)	12
		salle de réunions	30
		salle d'archives	15
		salle d'attente	30
		sanitaires du personnel,	10
		Secrétariat	12
		local ménage	8
		local serveur informatique	8

Approvisionnemen t/logistique: 25 m²	I entrepôt matériel et équipement	Une salle avec étagères aménagés	25
Château d'eau: 18 m²	2 châteaux d'eau	Aire réservée pour contenir 2 châteaux d'eau de 10 m³/château	18
Incinérateur: 36 m ²	1 incinérateur + 1 clôture tout autour	Incinérateur Type Montfort	36
Sanitaires extérieurs: 60 m ²	4 blocs sanitaires extérieurs	2WC et 2 Douches / unité d'hospitalisation	60
Passages couverts	Passages couverts entre les bâtiments	Passages couverts entre les bâtiments permettant la circulation des personnes sous l'abri	
Local technique:	Abri groupe	Un local pour groupe électrogène	12
$28 m^2$	électrogène, TGBT, Stock carburant	un box de TGBT	4
		une salle pour stock carburant	12
Séchoir extérieur		Un hangar séchoir	50
pour accompagnants: 62 m ²	1 lavoir extérieur, 2 bacs à laver	2 bacs à laver avec 6 robinets/bac	12
Logements du personnel : 800 m²	10 maisons familiales pour 88 personnes employées au HD (Effectif Ressources humaines proposé par PNDS)	10 blocs logements de plus ou moins 80 m² (surface utile)	800
Clôture	Clôture +guérite	Clôture maçonnée+ Guérite de garde d'accès	
TOTAL SURFACE UTILE INFRASTE			4.180
Sanitaires intérieurs	10% de la surface utile		418
TOTAL SURFACE	UTILE : HD		4.598

L'Hôpital de district (HD) veille à la sécurisation de son site à travers la mise en place d'une clôture grillagée respectant les limites cadastrales de son terrain. A cet effet, la Cellule juridique du MSPLS prend contact avec les autorités domaniales pour délimiter le terrain appartenant à l'Hôpital et en archiver un "titre de propriété".

IV.1.3.5 Leadership, gouvernance, Coordination et Redevabilité

> Cadre institutionnel, réglementaire et législatif

√ Législation

De par la promulgation du décret-loi n° 1/024 du 13/07/1989, certains hôpitaux publics disposent d'un statut d'autonomie de gestion au Burundi.

Ce statut leur confère le droit d'organiser de façon autonome, la gestion des services de manière à améliorer la performance des prestations cliniques. Cependant, cette autonomie de gestion ne couvre pas la dimension financière du fait que <u>la mission principale de l'hôpital reste d'abord sociale</u>. Cette dimension prime sur la dimension commerciale. En ce qui concerne l'offre de soins et de services, l'hôpital applique les directives du MSPLS sous la supervision du BDS et du BPS auxquels il rend compte.

✓ Réglementation

L'hôpital de district dispose d'un règlement d'ordre intérieur (ROI) qui définit les rôles et responsabilités des différents acteurs d'une part et, les liens organiques et fonctionnels d'autre part. Cette réglementation précise les procédures de fonctionnement et renforce la redevabilité de chaque acteur au niveau de l'hôpital.

✓ Gouvernance

• Planification

Un hôpital de district élabore un Plan d'action pluriannuel, annuel et trimestriel qui s'inscrit dans son plan d'extension. Ce Plan retrace les activités de l'hôpital service par service et établit les rapports d'importance qui font office de priorité dans son fonctionnement. Ces plans reprennent les lignes directrices du Plan de Développement Sanitaire du District conformément à la stratégie sectorielle 2021-2027. Avec un plan d'actions trimestrielles détaillées, la mise en œuvre et les activités de suivi-évaluation deviennent facilitées. A terme, ces plans de l'hôpital sont validés par le CPSD provincial et le suivi-évaluation est assuré par le BDS sous la coordination du BPS.

Au début de chaque exercice, l'Hôpital de district (HD) élabore son "Projet d'établissement" précisant la manière dont il compte contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par la stratégie sectorielle 2021-2027. A partir de ce "Projet d'établissement", un Cadre de résultats et de performances est établi, et un Contrat de performances signé entre l'administration de l'HD et les membres de son personnel d'une part ; entre l'entité et sa hiérarchie, et l'HD et les Institutions-partenaires avec lesquelles il compte collaborer pendant l'exercice, d'autre part. A partir du Cadre de résultats et de performances, une série de "Chaines" indiquant les rôles et

responsabilités de chaque acteur de l'HD est établie [chaîne de résultats, chaîne de responsabilités, chaîne de redevabilité et chaîne d'évidences].

Communication dans le cadre du système de référence et contre-référence

L'utilisation de la téléphonie mobile est largement répandue sur l'ensemble du territoire national et implique les ASC ainsi que les équipes soignantes des différents échelons de la pyramide sanitaire. Dans le cadre du renforcement du système de référence et contre-référence, le MSPLS renforcera l'utilisation de cette technologie par les différents niveaux en négociant des conditions de faveur avec les Compagnies de téléphonie mobile (eu égard aux effectifs élevés d'abonnés opérant dans le secteur de la santé) afin de constituer des flottes téléphoniques (i) pour chaque district sanitaire (y compris les groupements d'ASC, les membres des COSA et COGES), (ii) entre les districts sanitaires, les postes de soins collinaires, les centres de santé, les hôpitaux communaux, les hôpitaux de districts et les hôpitaux de 3ème référence, (iii) les hôpitaux de 3ème référence et les hôpitaux de référence nationale et (iv) entre les médecins chefs des districts sanitaires, les médecins directeurs des BPS d'une part et l'autorité centrale d'autre part. Ce protocole d'accord avec les Compagnies de téléphonie mobile permettra de disposer d'une meilleure couverture du territoire national pour juguler les problèmes récurrents de coupures de réseau ainsi que les coûts opérationnels. En plus du SMS dont l'utilisation sera vulgarisée (et le personnel formé à cet effet), le système de référence et contre-référence intégrera progressivement et vulgarisera l'utilisation des autres technologies modernes d'information et de communication.

✓ Coordination / Supervision / Gestion

L'administration de l'hôpital est composée essentiellement des structures suivantes :

La Direction de l'Hôpital

Elle est assurée par un Médecin Directeur de l'hôpital avec une formation en gestion administrative et financière dispensée par la cellule juridique et la Direction du Budget et des Approvisionnement. Il est nommé par ordonnance ministérielle à l'exception des hôpitaux érigés en administration personnalisée pour lesquelles organes sont mis en place par décret.

Le Directeur de l'hôpital est assisté par :

✓ Le Directeur Adjoint Chargé des Soins (DACS)

Il s'agit d'un Médecin nommé par ordonnance ministérielle.

✓ Le Directeur Adjoint /Responsable chargé de l'Administration et des Finances (DAAF/RAF)

Le Directeur Adjoint Administratif et Financier/ Responsable chargé de l'Administration et des Finances a des compétences en gestion financière de l'hôpital et est nommé par ordonnance ministérielle.

Ces organes sont permanents et assurent la gestion quotidienne de l'hôpital, et en sont les garants de son bon fonctionnement. Les hôpitaux à caractère autonome disposent d'une personnalité juridique leur permettant d'agir devant les instances et juridictions compétentes. L'organigramme d'un HD peut être consulté en annexe 3.

D'autres organes qui agissent de manière ponctuelle existent, et permettent d'appuyer les décisions des précédents. Il s'agit de :

Le Conseil de Gestion de l'Hôpital de District (ConGesHôp).

Il se réunit une fois par mois pour analyser le fonctionnement des différents services dans tous ses aspects (qualité des services, gestion administrative et financière, des ressources), évaluer les résultats par rapport à ce qui était planifié, proposer une nouvelle planification et approuver les rapports avant leur transmission au BDS.³⁵

Le **ConGesHôp** est présidé par le Médecin directeur ou le DAAF/RAF. Il comprend, comme membres, tous les chefs de services, un représentant du BDS, un représentant du BPS, et des conseillers techniques qui interviennent dans l'hôpital (des bailleurs, des partenaires, du MSPLS).

Le Conseil d'administration (pour les hôpitaux avec un statut autonome) est un organe d'administration et de gestion qui appuie la direction de l'hôpital dans la prise de décisions importantes qui engagent l'hôpital dont les recrutements, les licenciements, les gros investissements, les grandes réformes, etc.

Il est composé de personnalités indépendantes nommées par décret présidentiel sur proposition du Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida. Le Directeur de l'hôpital en est le secrétaire et le Médecin provincial son président.

<u>NB</u>: Concernant la performance de l'HD, le Manuel des procédures sur la mise en œuvre du FBP décrit en détail, les clauses du contrat de performance, le cadre de résultats et de performances, la chaine de

résultats, de responsabilités, de redevabilités et d'évidence

76

³⁵ Un hôpital avec le statut dit 'autonome', c'est à dire une administration personnalisée de l'Etat, doit en plus avoir un conseil d'administration comme décrit par le décret-loi n° 1/024 du 13/07/1989.

IV.1.3.6 Gestion des données et du système d'information sanitaire

L'hôpital de district assure un rapportage de ses activités vers le BDS conformément aux dispositions de la DSNIS. La section ci-dessous indique les procédures à suivre.

Tous les membres du personnel offrant des services de soins aux patients sont responsables du remplissage des registres.

Dispositions générales :

- 1. Le remplissage des registres consiste à renseigner les activités de soins menées dans les structures sanitaires ;
- 2. Chaque prestataire de soins au niveau d'une FOSA doit remplir le registre au cours de l'exécution des soins ;
- 3. Les registres du SIS sont standardisés et harmonisés. Leur révision est coordonnée par la DSNIS sur une période de trois ans ;
- 4.L'enregistrement des données sanitaires doit se faire dans des registres standards. Le nombre des registres est défini par la hiérarchie et dépend des prestations de soins assurées par la FOSA;
- 5.Les prestataires doivent remplir clairement et lisiblement les registres ;
- 6.Les structures qui utilisent l'outil informatique de gestion des patients (Open Clinic ou autres) assurent directement le remplissage dans le logiciel;
- 7. Pour le VIH, les structures avec Sida Info assurent la saisie des données sur le suivi des PVVIH dans ce logiciel;
- 8. Les registres remplis sont classés dans un endroit sécurisé.

Les données épidémiologiques résultant des prestations de l'Hôpital de District sont collectées des différents services, compilées, et saisies dans le logiciel DHIS2. Ces données sont analysées et traitées avant leur transmission au niveau du Bureau de district sanitaire. Elles font objet d'analyse pour tirer les tendances épidémiologiques qui servent de point de départ pour les ajustements des planifications de la période suivante à tous les niveaux du système de santé du District Sanitaire.

Le processus, le chronogramme et les responsabilités des différents acteurs dans la collecte, l'analyse et la validation des données SIS sont décrits en détail dans le manuel des procédures de la DSNIS et du FBP seconde génération.

L'hôpital produit <u>un rapport mensuel</u> complet, qui comprend les informations suivantes :

- La gestion des ressources (humaines, infrastructure, équipements);
- ➤ La gestion financière : les recettes et les dépenses par rubrique, une liste détaillée des primes allouées au personnel ;

- Les résultats techniques du travail (rapport consolidé avec les données statistiques) ;
- ➤ D'autres aspects, dont la planification pour le mois suivant, les formations, les approvisionnements, la situation et la gestion de stocks, etc.

Ce rapport est adressé au BDS avec copie au BPS.

Financement des hôpitaux de district

Un hôpital de district a besoin de fonds de fonctionnement pour l'exécution de ses activités. Le budget de fonctionnement découle des activités prévues dans le plan d'action annuel validé par les responsables du BDS et du BPS. Ces frais de fonctionnement peuvent être subdivisés en deux paniers : (i) l'un pour les dépenses fixes, (ii) l'autre pour les dépenses variables.

<u>Concernant les dépenses fixes</u>, les fonds sont versés directement sur les comptes de l'hôpital sans conditionnalités de performance. Il s'agit notamment des dépenses sur les rubriques suivantes : eau, électricité, assurance, entretien et réparations des véhicules, fournitures de bureau, déplacements (carburant et lubrifiants pour véhicules et moto), entretien des biens mobiliers et immobiliers, etc.

<u>Quant aux dépenses variables</u>, les fonds peuvent être utilisés pour stimuler la performance par rapport aux prestations. Des stratégies de financement sont appliquées pour amener les prestataires à atteindre certains objectifs de couverture et de qualité.

Ces stratégies consistent, entre autres en :

- Un financement basé sur la performance et les résultats ;
- Un financement forfaitaire préalable moyennant des résultats attendus ;
- Une combinaison de stratégies pour amener les hôpitaux à produire des prestations de qualité de manière efficiente.

Le financement des hôpitaux de district provient de diverses sources :

- Subventions du Gouvernement ;
- Programmes et projets financés par des partenaires ;
- Recettes propres de l'hôpital issues du recouvrement des coûts ;
- Assurances et mutuelles de santé ;
- Fonds générés dans le cadre du FBP;
- Dons et legs;
- etc.

Pour améliorer la performance, l'Hôpital de district signe "un contrat de performance" au travers de l'achat d'un certain nombre de tâches et leur contractualisation dans le cadre de la stratégie FBP et conformément à son "Projet d'établissement". Des indicateurs relatifs aux activités de prestations de soins sont définis pour s'assurer de l'atteinte des objectifs fixés.

IV 2. NIVEAU INTERMEDIAIRE

IV.2.1 BUREAU PROVINCIAL DE SANTE (BPS)

Le Bureau provincial de santé (BPS) est le niveau déconcentré du Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida. Le BPS représente l'autorité sanitaire de régulation au niveau provincial et a pour mission (i) d'assurer l'encadrement et la supervision des BDS ; (ii) de veiller au respect des normes sanitaires et standards de qualité ; (iii) d'assurer la coordination des interventions dans le secteur de la santé au niveau provincial. Le BPS est représenté par un Médecin Directeur de la Province Sanitaire qui agit en qualité de "conseiller technique en matière de santé auprès de l'administration provinciale.

IV.2.1.1 Paquet de services

Chaque BPS planifie et conduit les activités suivantes :

Des supervisions bimestrielles (1 fois tous les 2 mois) :

- ✓ Des hôpitaux de district œuvrant dans l'espace provincial, en collaboration avec les BDS pour garantir l'intégration des SSP ;
- ✓ Des activités des ECD :
- ✓ Participation aux missions de supervision des (FOSA publiques, privées et confessionnelles) effectuées par le BDS (en cas d'une problématique spécifique)

> Un appui technique aux BDS:

- ✓ Un appui à la planification, la lutte contre les épidémies, la gestion des catastrophes et la coordination des partenaires et les intervenants dans le secteur de la santé y compris la santé communautaire conformément au manuel des procédures y relatif.
- Un appui à la formation continue du personnel (organiser sur une base régulière avec les Formations Sanitaires tant publiques que privées et les BDS des sessions de formation pour tout type de personnel de santé)
- Un appui à la gestion des ressources (dans les BDS)
- La gestion des résultats (service de statistiques sanitaires : analyse des rapports, consolidation des rapports, feedback aux BDS et aux hôpitaux, rapportage aux concernés)
- La gestion administrative et financière (analyser les rapports administratifs et financiers des services, veiller sur un équilibre financier et sur l'équité, rapportage aux concernés, organiser des réunions d'information, de coordination, etc).

Tableau $N^{\bullet}8$: Activités et tâches d'un Bureau provincial de santé 36 .

Activités	Tâches
Appui technique aux BDS et aux hôpitaux de district	Appui aux structures pour la planification et le suivi-évaluation annuels Appui dans les opérations de lutte contre les épidémies et la gestion des diverses catastrophes et urgences humanitaires Appui aux BDS dans la coordination des partenaires/intervenants dans le secteur de la santé
Coordination	Identifier les différents intervenants en matière de santé dans le BPS Tenir des réunions avec différents intervenants, Faire le plaidoyer auprès des partenaires Orienter, suivre et évaluer les différentes interventions Assurer le relais entre le niveau central et la périphérie
Supervision	Effectuer une supervision technique intégrée de chaque hôpital de la province tous les deux mois Effectuer une supervision technique intégrée de chaque BDS de la province tous les deux mois Participer occasionnellement aux supervisions des CDS réalisées par le BDS pour se rendre compte de la qualité des supervisions Superviser la gestion des médicaments et autres intrants dans les dépôts pharmaceutiques des districts
Inspection des lieux publics et industriels	Analyser ce qui se fait dans la province par rapport à la législation
Statistiques	Analyser mensuellement les données statistiques consolidées de tous les districts sanitaires (incluant les hôpitaux et les centres de santé) Faire un rapport consolidé de la province et le transmettre à qui de droit
Formation	Appuyer la direction de l'hôpital dans l'organisation des formations pour son personnel Appuyer les BDS dans l'organisation des formations pour leur personnel Faire participer son personnel à des formations et recyclages au niveau national et international Stimuler et assurer un appui à des activités de recherche opérationnelle
Référence contre- référence	Analyser le fonctionnement du système au niveau de l'hôpital et proposer des pistes idoines (appropriées) en vue de son amélioration Analyser et discuter les problèmes observés et chercher des solutions avec les autorités, provinciales, communales et les BDS.
Gestion des ressources financières	Analyser mensuellement les rapports financiers des districts sanitaires et faire une synthèse provinciale Faire un rapport financier mensuel provincial et veiller sur un équilibre financier des différentes structures et assurer la transmission à qui de droit

-

 $^{^{36}}$ Normes Sanitaires pour la mise en œuvre du PNDS 2011-2015 (actualisées)

Administration	Assurer l'interface entre le niveau central et le niveau périphérique, veiller
et	à un rapportage correct, faire un classement logique de tous les documents
Relations	du BPS.
Publiques	Organiser au niveau du BPS les réunions techniques et administratives
	prévues et informer les Directeurs des hôpitaux et des BDS des réunions
	auxquelles ils sont supposés participer
	Envoyer un rapport consolidé mensuel au NC du MSPLS et au Gouverneur
	concernant les activités et événements au niveau de la province
	Participer aux réunions, discussions et formations au niveau national
	Faire une représentation politique et administrative du MSPLS au niveau du
	Gouverneur de la province
	Mettre en place et/ou redynamiser le Comité Interinstitutionnel ou
	Intersectoriel de Santé

IV.2.1.2 Ressources humaines

Chaque Bureau Provincial de la Santé requiert un staff professionnel à temps plein pour pouvoir s'acquitter de ses tâches. Pour le personnel du BPS et son profil professionnel, les normes adoptées sont :

Tableau N

9: Ressources humaines (effectifs et profil) par poste du BPS³⁷

Poste	Effectif et profil du personnel requis
Directeur du BPS	1 Médecin en santé publique
Gestion des	1 Licencié/équivalent en gestion des services de santé/gestion
ressources	hospitalière
Appui en gestion	1 Logisticien A2 (pour ME et autres stocks)
	2 Secrétaires A1 ou A2
Gestion technique	1 Gestionnaire du SIS (A0 en santé publique avec des compétences
	en informatique)
	4 superviseurs de niveau licence ou Bac+3 ou infirmiers A0
	1 Coordonnateur provincial de promotion de la santé
	communautaire, nutrition et santé environnementale (CPPS) de
	niveau A0 en santé environnementale / santé publique/
	communautaire.
	1 Maintenancier biomédical de niveau licence ou Bac+3
Personnel d'appui	2 Chauffeurs, 2 Plantons et 2 Veilleurs

Le nombre de personnel à temps plein pour un BPS s'élève donc à **18** personnes. Pour faciliter la coordination et la collaboration avec le niveau central du MSPLS, le Médecin directeur

³⁷Normes Sanitaires pour la mise en œuvre du PNDS 2011-2015 (actualisées)

provincial désigne chacun des 4 superviseurs comme "interfaces" en charge de la gestion et du suivi des activités des programmes de santé et directions du MSPLS tel que spécifié ci-après :

Superviseur A:

- Programme National Intégré de Lutte contre le Paludisme (PNILP)
- Programme Elargi de Vaccination (PEV),
- Direction de la Promotion de la Médecine traditionnelle, de l'alimentation naturelle à visée thérapeutique, de l'hygiène et de l'assainissement (DPTA)

Superviseur B:

- Programme National Intégré de lutte contre la Lèpre et la Tuberculose (PNILT)
- Programme National Intégré de Lutte contre les Maladies Chroniques Non Transmissibles, PNILMCNT;
- Programme National de Lutte contre le Sida et les Infections sexuellement Transmissibles (PNLS/IST)

Superviseur C:

- Programme National de Santé de la Reproduction, (PNSR)
- Programme National Intégré de Lutte contre les Maladies Tropicales Négligées et la Cécité (PNILMTNC) ;
- Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS),

Superviseur D

- Direction de l'Offre des Soins et des Accréditations (DA)
- Direction de la Promotion de la santé, de la demande des soins, et de la santé communautaire et environnementale (DPS-DSCE),
- Direction de l'assurance-qualité et de la sécurité en milieu de soins (DAS).
- Programme National Intégré pour l'Alimentation et la Nutrition (PRONIANUT)

Les profils des ressources humaines du BPS, ainsi que les contenus détaillés de leurs cahiers de charges sont repris dans l'Annexe 10

IV.2.1.3 Infrastructures et équipements

Un BPS dispose d'un bâtiment avec espaces appropriés pour l'ensemble de son personnel et équipements.

Ce bâtiment est organisé comme suit :

- ✓ Un bloc administratif comprenant les bureaux ci-après :
 - 1 bureau pour le MDPS
 - 1 bureau pour le secrétariat du MDPS

- 1 salon d'attente
- 1 bureau du gestionnaire des ressources
- 2 bureaux pour les superviseurs (1 bureau pour 2 superviseurs)
- 1 bureau pour le chargé du SIS
- 1 bureau pour le CPPS
- 1 bureau pour le comptable / logisticien
- 1 bureau pour le chargé de la maintenance
- ✓ Une salle de réunion (cette salle sert également pour les sessions de formation planifiées par le MDPS et les superviseurs)
- ✓ Une salle de documentation et d'archivage
- ✓ Un parking.

L'équipement est composé de :

- 5 ordinateurs de bureau
- 8 ordinateurs portables
- 1 imprimante dont un avec photocopieuse et scanner pour MDPS
- 1 Imprimante avec photocopieuse pour le secrétariat
- 1stabilisateur par bureau
- 1 multiprise par bureau
- 1 LCD avec 1 écran + tableau chevalier
- 1 connexion Internet

L'équipement roulant :

- 2 véhicules tout terrain
- 2 motos 125 cc (respectivement pour le TPS et le Technicien de maintenance)

Le mobilier de bureau :

- 12 bureaux (ou tables pouvant servir de bureau)
- 1 fauteuil pour MDPS
- 4 grandes tables pour la salle de réunions
- 26 chaises dont 6 chaises pour visiteurs
- 6 armoires à portes
- 6 étagères
- 30 chaises pour salle de réunion

L'équipement technique :

- 1 groupe électrogène de 6 KVA
- 1 plaque solaire de 4.8 KW]

IV.2.1.4 Leadership, Gouvernance, Coordination et Redevabilité

> Cadre institutionnel, réglementaire et législatif

✓ Gouvernance au niveau du BPS

Le BPS est chargé d'encadrer les districts sanitaires et les structures dépendantes dans le processus de planification tout en s'assurant qu'elles s'inscrivent dans la stratégie sectorielle 2021-2027. En tant que niveau déconcentré du MSPLS, il s'assure de la mise en œuvre des orientations stratégiques de la stratégie sectorielle tout en appuyant techniquement les BDS. Il joue le rôle d'interface entre le niveau central et le niveau périphérique d'une part et, d'autre part, assure la coordination de toutes les activités sanitaires avec les différents partenaires de développement au niveau provincial ainsi qu'avec l'administration provinciale.

Le BPS représente le MSPLS au niveau de la province et le Médecin Directeur de la Province Sanitaire joue le rôle de Conseiller technique du Gouverneur de la province en matière de santé. Il assure le suivi-évaluation des activités menées au niveau des districts sanitaires, et rapporte au niveau central du Ministère de la Santé et de la Lutte contre le Sida.

• Gouvernance

✓ Planification

Le BPS apporte son appui aux structures sanitaires de son ressort dans le processus de planification et de suivi-évaluation annuels. Le Médecin Directeur du BPS s'assure que ces différents Plans sont alignés à la stratégie sectorielle 2021-2027 en vigueur. Au début de chaque exercice, le BPS élabore son "projet d'établissement" précisant la manière dont ce BPS va contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par la stratégie sectorielle en vigueur. Le BPS étant représentant du MSPLS au niveau de la province, le Médecin Directeur de la Province Sanitaire joue le rôle de Conseiller technique du Gouverneur de la province en matière de santé.

En outre, le BPS apporte son appui technique et institutionnel aux opérations de lutte contre les épidémies et la gestion des diverses catastrophes et urgences humanitaires.

Communication dans le cadre du système de référence et contre-référence

L'utilisation de la téléphonie mobile est largement répandue sur l'ensemble du territoire national et implique les ASC ainsi que les équipes soignantes des différents échelons de la pyramide sanitaire, ainsi que les BDS. Dans le cadre du renforcement du système de référence et contre-référence, le MSPLS renforce l'utilisation de cette technologie par les différents niveaux en négociant des conditions de faveur avec les Compagnies de téléphonie mobile (eu

égard aux effectifs élevés d'abonnés opérant dans le secteur de la santé) afin de constituer des flottes téléphoniques

- ✓ Pour chaque district sanitaire (y compris les groupements d'ASC, les membres des COSA et COGES), les postes de soins et les FOSA,
- ✓ Entre les districts sanitaires / BPS et les hôpitaux communaux, les hôpitaux communaux et hôpitaux de 2ème référence,
- ✓ Les hôpitaux de 2ème référence et les hôpitaux nationaux / 3ème référence
- ✓ Les hôpitaux de 3 ème référence et les hôpitaux nationaux
- ✓ Entre les médecins chefs des districts sanitaires, les médecins directeurs des BPS d'une part et l'autorité centrale d'autre part.

Ce protocole d'accord avec les Compagnies de téléphonie mobile permet d'assurer une meilleure couverture du territoire national pour juguler les problèmes récurrents de coupures de réseau ainsi que les coûts opérationnels. En plus du SMS dont l'utilisation est vulgarisée (et le personnel formé à cet effet), le système de référence et contre-référence intègre progressivement et vulgarise l'utilisation des autres technologies modernes d'information et de communication.

NB : Pour ce qui concerne la performance du BPS, le manuel des procédures sur la mise en œuvre du FBP décrit en détail, les clauses du contrat de performance, le cadre de résultats et de performances, la chaine de résultats, de responsabilités, de redevabilités, d'évidences et de commandement.

> Coordination / Supervision / Gestion

Le Cadre de concertation des Partenaires pour la Santé et le Développement_(CPSD provincial) se réunit une fois le trimestre. Il analyse la qualité des prestations des BDS et des formations sanitaires sous son ressort, et s'assure qu'ils offrent des services de soins de santé de qualité, d'une façon efficace, efficiente et équitable, conformément aux orientations stratégiques de la stratégie sectorielle en vigueur. Le CPSD provincial analyse et approuve la gestion du ConGesDi ainsi que la planification (trimestrielle, semestrielle et annuelle) du BDS, donne des orientations au ConGesDi et au ConGesHôp et prend les décisions qui relèvent de son autorité.

Le Médecin Directeur du BPS préside le CoPiDi_qui comprend, d'une part, le Médecin Directeur et le Gestionnaire de l'hôpital ainsi que deux chefs de service qui se relaient alternativement; et d'autre part, le Médecin Chef de district et deux cadres du BDS, un représentant de chaque intervenant dans le district, un représentant du Gouverneur de province, deux représentants des administrations communales, deux représentants des professionnels de santé des CDS publics, un représentant des professionnels de santé des structures confessionnelles, un représentant du secteur médical privé, deux représentants des COSA, ainsi que deux représentants de la société civile.

Le BPS supervise les BDS dans leur travail de coordination de divers partenaires / intervenants du secteur de la santé opérant dans son aire de responsabilité.

Le BPS planifie et réalise une mission de supervision technique intégrée au sein de chaque hôpital de district d'une part, et de chaque BDS de son aire de responsabilité d'autre part, selon une périodicité bimestrielle. Il peut se joindre occasionnellement aux missions de supervisions ciblant les hôpitaux communaux et les CDS - sélectionnés de manière aléatoire - et réalisées par le BDS pour apprécier la qualité des prestations qui y sont mises en œuvre ainsi que leur conformité aux normes.

• Au niveau provincial, la coordination technique du système de référence et contreréférence (SRCR) est assurée par le Médecin Directeur du BPS (MDPS). Il anime, au niveau provincial, des réunions trimestrielles de coordination auxquelles participent les élus locaux, les Médecins Chefs de district, les MDH, les Titulaires des CDS et les autres acteurs à la base. Le MDPS présente un rapport d'activités sur le SRCR au cours des réunions de coordination trimestrielles élargies.

> Fonction de supervision et de coordination

- L'équipe-cadre provinciale élabore un plan de supervision des BDS et ses HD et HC. Elle élabore également et conjointement avec le BDS un plan de supervision de certains FOSA cibles. Les objectifs et indicateurs de supervision sont définis en tenant compte des tâches critiques des activités de référence et de contre-référence.
- Le niveau central planifie et organise une supervision des équipes provinciales et régionales selon une périodicité semestrielle.
- Une analyse trimestrielle régulière porte sur les indicateurs basiques en rapport avec un fonctionnement optimal des moyens logistiques permettant de mesurer les efforts fournis et les progrès [RAC, téléphonie mobile, ambulance (y compris ses coûts opérationnels], matériels, équipements, médicaments, sang, circuit du patient à l'impact du système en termes de prise en charge rationnelle)]. Ces indicateurs sont suivis par chaque échelon selon une périodicité trimestrielle avec le même mode de calcul de manière à pouvoir suivre, de manière uniforme, le fonctionnement du système SRCR dans une province sanitaire donnée (et rapportés à l'échelle nationale).
- Le BPS participe à la mission de formation continue des équipes de BDS ainsi qu'aux travaux de recherche opérationnelle impliquant sa province sanitaire. Dans le cadre de sa mission de formation, le BPS reçoit également les apprenants - stagiaires en provenance des facultés de médecine, des instituts supérieurs et des écoles paramédicales de l'ensemble du territoire national.

IV.2.1.5 Gestion des données et du système d'information sanitaire

Le BPS produit un rapport mensuel complet comprenant les informations suivantes :

La gestion des ressources (tant du BPS que des BDS – en format consolidé)

Les résultats techniques du travail (rapport consolidé des supervisions et des données statistiques)

Le niveau d'atteinte des objectifs fixés par la stratégie sectorielle en vigueur.

Les différents rapports sont transmis au niveau central du MSPLS. Ils doivent également être diffusés au niveau des districts pour leur permettre de s'auto-évaluer et de se comparer aux autres districts de la province.

<u>Le Médecin Directeur de la Province sanitaire est responsable de l'approbation des données dans le DHIS2</u>. Le Manuel des normes et de gestion du SNIS détaille les procédures d'application tel que rappelé ci-dessous :

- 1 Approbation des données dans le DHIS2 par le Médecin Directeur de la Province sanitaire au plus tard le 30^{ème}jour du mois suivant ;
- 2 Après approbation des données par les provinces sanitaires, les données peuvent être utilisées par le niveau central.
- 3 Analyse trimestrielle des données sanitaires de la province.
- > Sous l'autorisation du Médecin Directeur du BPS, le chargé du SIS du BPS est responsable de la diffusion de l'information sanitaire. Il s'agit de :
- 4 Identifier les indicateurs clés de la Province sanitaire en collaboration avec l'équipe cadre du BPS, la direction du SNIS et les programmes de santé ;
- 5 Afficher chaque mois les tendances des indicateurs sanitaires clés identifiés et identifier ceux qui sont en souffrance ;
- 6 Identifier les voies de correction des indicateurs en souffrance en collaboration avec les parties prenantes ;
- 7 Produire un rapport statistique sanitaire trimestriel de la province sanitaire.

Financement du Bureau Provincial de Santé (BPS)

En sa qualité de structure déconcentrée, le BPS perçoit des subsides de l'Etat pour son fonctionnement.

Pour assurer une performance des prestations, le BPS signe "un contrat de performance" au travers de l'achat d'un certain nombre de tâches et leur contractualisation dans le cadre de la *stratégie FBP* et conformément à son "Projet d'établissement".

IV.2.2 HOPITAL DE TROISIEME REFERENCE

L'Hôpital de troisième référence est un établissement public personnalisé de l'Etat à caractère administratif, qui jouit de l'autonomie de gestion administrative et financière. Il peut s'agir aussi d'un Hôpital agréé (confessionnel) voire même privé le cas échéant. L'Hôpital de troisième référence est généralement situé dans une agglomération urbaine. Il est dirigé par un Médecin Directeur, nommé par décret présidentiel, assisté de deux Adjoints nommés dans les mêmes formes et conditions. Le personnel de l'Hôpital de troisième référence se compose de professionnels de tous corps des métiers de la santé et d'administratifs.

L'Hôpital de troisième référence est chargé d'assurer les soins courants et spécialisés curatifs, préventifs, promotionnels et réhabilitationnels, ainsi que les examens de diagnostic spécialisés. Il participe à la recherche opérationnelle ainsi qu'à la formation des personnels de santé. Il constitue l'établissement de référence pour les hôpitaux de district qu'il accompagne techniquement par la supervision formative et le contrôle qualité et renforce leurs capacités. Voir l'organigramme en (annexe 5)

IV.2.2.1 Paquet de services

De ce fait, l'Hôpital de troisième référence assure le rôle et la mission d'hôpital de troisième référence dans la nomenclature de la pyramide sanitaire nationale.

Le paquet de services offert par l'Hôpital de troisième référence est celui d'une structure du niveau intermédiaire. Il sert de base ou de cadre référentiel pour la planification sanitaire, la gestion rationnelle et équitable des ressources, et pour l'évaluation de la performance des prestations à ce niveau de soins. Il se compose d'activités d'examens de diagnostic, activités curatives, préventives et promotionnelles, de formation et de recherche, d'appui, d'administration et de gestion.

> Activités curatives

- ✓ Consultations des patients référés et consultations d'urgence.
- ✓ Prise en charge des patients en médecine générale, médecine interne, pédiatrie, gynécologie-obstétrique et chirurgie.
- ✓ Soins dentaires, d'oto-rhino-laryngologie, et ophtalmologiques.
- ✓ Soins d'urgence.
- ✓ Interventions chirurgicales et gynéco-obstétricales compatibles avec le plateau technique.
- ✓ Accouchements normaux et dystociques, y compris la prise en charge des grossesses à risque ou compliquées
- ✓ Prise en charge spécifique au niveau régional des cas de tuberculose, trypanosomiase humaine africaine, lèpre et infection à VIH/SIDA et Hépatites.
- ✓ Prise en charge des maladies endémo épidémiques.
- ✓ Prise en charge des urgences psychiatriques et autres maladies mentales.

✓ Soins de rééducation et de réadaptation fonctionnelle.

Tout autre soin curatif validé par les progrès de la médecine peut être intégré à l'offre de l'Hôpital de troisième référence selon que son plateau technique le permet.

> Activités d'examens de diagnostic

Imagerie médicale

- ✓ Radiographie conventionnelle standard et spécialisée.
- ✓ Échographie.

Examens de biologie (voir détails en Annexe 11) :

- ✓ Parasitologie.
- ✓ Hématologie.
- ✓ Sérologie-Immunologie.
- ✓ Biochimie.
- ✓ Cytologie-Bactériologie.

> Activités préventives et promotionnelles

- ✓ Vaccination et consultation pré et post natale.
- ✓ Hygiène hospitalière.
- ✓ Séances d'éducation pour la Santé.
- ✓ Conseil individuel.
- ✓ Toute autre activité préventive et promotionnelle validée par la Direction Générale des Services de Santé et de lutte contre le Sida

> Activités de réhabilitation/réadaptation

✓ Soins de physiothérapie et réadaptation fonctionnelle

> Activités de formation et de recherche

- ✓ Formation continue des personnels de santé.
- ✓ Formation pratique des étudiants dans le domaine des sciences de la santé.
- ✓ Formation pratique des élèves des établissements agréés de formation professionnelle paramédicale et de formation des cadres.
- ✓ Recherche en matière de santé et d'administration sanitaire.
- ✓ Soutien, en collaboration avec les structures agréées nationales de formation, aux travaux de thèses et de mémoires en santé et administration sanitaire.

> Activités d'appui

✓ Appui technique aux CM et CS par le biais de missions de supervision formative et de contrôle qualité.

> Activités d'administration et de gestion

- ✓ Elaboration du budget en recettes et en dépenses de l'Hôpital de troisième référence.
- ✓ Gestion administrative et financière de l'Hôpital de troisième référence.
- ✓ Gestion des ressources (personnel, infrastructures, équipement, matériel, médicaments).
- ✓ Préparation du compte annuel de gestion de l'Hôpital de troisième référence.
- ✓ Collecte, traitement, analyse des données et transmission à l'Hôpital de troisième référence.
- ✓ Elaboration, mise en œuvre et évaluation du Plan d'Action Hospitalier.

Services organisés en départements

Les cas référés à partir des hôpitaux de district requièrent, de la part des hôpitaux de troisième référence, <u>un gradient de compétences et de ressources supérieur</u> avec d'une part, des services médico-techniques spécialisés et variés et, d'autre part, <u>une gamme de ressources humaines justifiant de profils scientifiques et technologiques supérieurs non disponibles en périphérie</u>. Ainsi, au-delà des compétences médicales générales, certaines spécialités doivent être présentes dans des hôpitaux de troisième référence. Il s'agit notamment de :

Le Paquet Complémentaire d'Activités de troisième niveau offert par l'Hôpital de troisième référence se décline comme indiqué dans le tableau ci-après :

Tableau N° 10 : Paquet Complémentaire d'Activités de troisième niveau offert par l'Hôpital de troisième référence³⁸

Service		Prestations
1) Consultations externes		
Triage / Service d`orienta	ation et de	Triage et orientation des cas ambulatoires
communication		
Consultations externes (c	classiques)	Consultations par médecins des AC et
		NC référés des hôpitaux de district
2) Consultations spécia	alisées	Consultations par médecins des AC et
Ophtalmologie	Néphrologie	NC référés par les hôpitaux de district
Stomatologie	Pneumologie	
Dermatologie	Endocrinologie	
ORL	Médecine physique	
Hépato-gastro-	et réadaptation	
entérologie	Gynéco-obstétrique	
Cardiologie	Planning Familial	
	Santé mentale	
3) Service des urgences		Prise des paramètres

³⁸Normes Sanitaires pour la mise en œuvre du PNDS 2011-2015 (actualisées)

90

Consultations d'urgence / Actes techniques d'urgence		Premiers soins et petite chirurgie		
4) Hospitalisations:		Admission Diagnostic/Prise en charge		
Pédiatrie Chirurgie Soins intensifs/Réa Ophtalmologie Stomatologie Pédiatrie Chirurgie Gynéco-obstétrique	ORL Dermatologie Médecine Interne Gynéco-obstétrique Service de stabilisation thérapeutique (SST)	médicale ou chirurgicale selon le service approprié		
5) Maternité (travail et accouchements)		Prise en charge des accouchements à haut risque ; pathologies sur grossesse, néoplasies du sein, du col et de l'utérus, prolapsus, léiomyomes etc.		
6) Néonatologie		Admission des nouveaux- nés prématurés ou à terme (référés ou nés sur place) nécessitant une Prise en charge en néonatologie		
7) Chirurgie/Bloc op	oératoire	Interventions chirurgicales diverses		
8) Anesthésie/Réanimation (Soins intensifs/ enfants et adultes)		Prise en charge des cas de réanimation et soins intensifs		
9) Stérilisation		Stérilisation des équipements et matériels Gestion et distribution du matériel et des équipements		
10) Pharmacie / Offic	ine	Vente de médicaments Stockage de médicaments		
11) Transfusion sanguine		Disponibilité d'une banque régionale de sang		
12) Laboratoire ³⁹		Parasitologie: coproculture, culture mycosique Bactériologie: cultures en plus des autres tests bactériologiques Hématologie: groupage sanguin, test rhésus, tests de compatibilité Biochimie: tests plus poussés que ceux effectués à l'hôpital de district Biologie moléculaire: charge virale, PCR et GeneXpert (Tests déjà réalisables (GeneXpert) et d'autres bientôt réalisables avec l'acquisition de l'appareil pour la charge virale). Examens sérologiques		

³⁹Les activités relatives au Laboratoire sont détaillées dans l'Annexe XXX.

13) Imagerie Médicale	Obstétricale
hographie	Abdominale
	Cardiovasculaire (Echodoppler)
	Autres types d'échographie
Radiographie ⁴⁰	Radiographie amplificateur de brillance
	Radiographie des sinus, du crâne
	Radiographie thyroïdienne, iode marqué,
	Radiographie panoramique dentaire,
	appareil de radiographie portatif, etc.
Scanner	
14) Cardiologie	Tracé pour les troubles ECG
Electrocardiographie (ECG)	Défibrillateur, Moniteur
,	Appareil d'anesthésie
	Cardiotocographe ou monitoring fœtal
15) Buanderie	Lavage et séchage des draps et autres
	tissus hospitaliers
16) Cuisine	Préparation des aliments pour les patients
	ou garde-malades (sous-traitance)
17) Hygiène	Assurer la propreté et l'hygiène en milieu
	hospitalier et gestion des déchets
	biomédicaux
18) Maintenance	Entretien des équipements et appareils
	biomédicaux
19) Morgue	Préparation des dépouilles mortelles
20) Administration :	Approvisionnements en médicaments et
Approvisionnement	autres intrants
Logistique	Transport du personnel de garde et des
	malades
21) Statistique	Gestion des données sanitaires de
	l'hôpital,
	Donnée SIS et donnée FBP
22) Service informatique	Service des archives et bibliothèque
23) Recherche et formation	Formations
	Recherche biomédicale
	Etudes cliniques
24) Services de la Médecine Physique et	Cf. Normes de la Médecine Physique et
Réadaptation ⁴¹	Réadaptation au Burundi

⁴⁰ Un appareil de radiographie numérique tenant compte du fait que tous ses services de l'Hôpital Régional sont informatisés. Des patients consultant le service de dentisterie ont besoin des services de radio dentaire, <u>l'appareil portatif</u> est nécessaire pour réaliser les radiographies sur le lit des malades présentant un état général dégradé et/ou difficiles à mobiliser

 $^{^{\}rm 41}$ NORMES DES SERVICES DE MEDECINE PHYSIQUE ET READAPTATION AU BURUNDI

25) Service de Santé Mentale ⁴²	Cf.	Directives	Nationales	de	la	Santé
	Mei	ntale				

Un Comité en charge de la prévention et du contrôle des infections (PCI) sera mis en place au sein de l'hôpital et sera chargé :

- De la surveillance des infections nosocomiales, de la production d'informations épidémiologiques indispensables pour (i) mesurer le niveau des risques infectieux au sein de l'hôpital; (ii) définir la politique de prévention à mener par le PCI; (iii) évaluer l'efficacité de cette politique de prévention. Les données issues de la surveillance constitueront un indicateur pour mesurer l'impact du PCI et le laboratoire sera conséquemment équipe pour la détection des germes responsables des infections nosocomiales;
- De la mise en œuvre des politiques, procédures et mesures de soutien en matière de prévention et de contrôle ;
- De l'éducation et de la formation des membres du personnel et des patients ;
- De l'évaluation du programme et l'amélioration continue de la qualité ;
- De la communication et l'information ;
- De la gestion des éclosions ;
- De la gestion des risques.

<u>Le Laboratoire de l'Hôpital de troisième référence est de Niveau 4</u>. Son paquet minimum d'activités, le profil et les effectifs des ressources humaines, les équipements et petit matériel, ainsi que les infrastructures et mobiliers pour un fonctionnement optimal d'un Laboratoire d'Hôpital régional sont repris dans l'Annexe 6

- Les locaux doivent être bien aérés et éclairés ; exception faite pour les Services de Biologie moléculaire et de Mycobactériologie où l'air doit être conditionné (pression négative, air filtré)
- Les paillasses doivent laisser des inter-espaces à une hauteur de 90 cm adapté à la tailleen de laboratoire. La largeur est de 60 80 cm

_

⁴² DIRECTIVES NATIONALES DE LA SANTE MENTALE, MARS 2020

IV.2.2.2 Ressources humaines

Tableau $N^{\bullet}11$: Ressources humaines requises (effectif et profil) pour un Hôpital de 3è référence.

Service	Nombre d'unités nécessaires		
Stomatologie/ Dentisterie	1 stomatologue/chirurgien-dentiste et 2		
	infirmiers A 0/ technicien supérieur en		
	stomatologie		
Dermatologie	1 dermatologue et 2 infirmiers niveau A0 /		
	technicien supérieur en dermatologie		
ORL	1 spécialiste ORL et 2 infirmiers niveau A0/		
	technicien supérieur en ORL		
Hépato-gastro-entérologie	1 Hépato-gastro-entérologue et 1 infirmier A0		
Cardiologie	1Cardiologue et 1 infirmier A0		
Néphrologie	1Néphrologue et 2 infirmiers A0		
Médecine physique et réadaptation ⁴⁴	1Kinésithérapeute et 3 infirmiers A0/		
	technicien supérieur en Kinésithérapie, 1		
	médecin généraliste formé en MPR		
Gynéco-obstétrique	2 Gynéco-obstétriciens et 10 infirmiers A2		
Planning Familial	2 Sage Femmes		
Santé mentale	1 psychologues+ 2 infirmiers A0		
Service des urgences	urgences adultes, urgences pédiatriques,		
	urgences gynéco-obstétricales		
Consultations d'urgence	16 infirmiers dont 10 A0,2 A1 et 4 A2		
Actes techniques d'urgence	2 médecins généralistes et 2 spécialistes		
Hospitalisations			
Médecine Interne	1 médecin interniste, 1cardiologue		
	1 gastro-entérologue et 10 infirmiers dont 7A2		
	et 3 A0		
Chirurgie	2 chirurgiens (chirurgie viscérale et		
	traumatologique) et 10 infirmiers dont 7A2 et		
	3A0		
Pédiatrie	2 médecins pédiatre et 12 infirmiers dont 9 A2		
	et 3 A0		
Gynéco- Obstétrique	3 gynécologueobstétricien et 10 infirmiers		
	dont 8 A2 et 2 Sage femmes		
Maternité	3 infirmiers A0, 4 Sage femmes et 7		
(travail et accouchements)	infirmières A2		
Néonatologie	1 pédiatre de néonatologie, 7 infirmières dont		
	1 infirmière A0, 2 sages-femmes et 4 A2		
Chirurgie/Bloc opératoire	6 infirmiers anesthésistes (A0/A1) et 8		
	infirmiers		

⁴³Normes Sanitaires pour la mise en œuvre du PNDS 2011-2015 (étendues en 2018) ⁴⁴ NORMES DES SERVICES DE MEDECINE PHYSIQUE ET READAPTATION AU BURUNDI

	(avec un chirurgien selon la spécialité et un
	Médecin généraliste pour assistance au
	chirurgien)
Anesthésie/Réanimation (Soins intensifs)	1 médecin anesthésiste réanimateur
, , , , ,	10 dont 7 infirmiers A0 et 3 A2
Stérilisation	5 travailleurs
Pharmacie ⁴⁵	2 pharmacien A0 et 2 infirmiers A2
Laboratoire	12 techniciens supérieurs de laboratoire + 3
	infirmiers pour l'accueil et prélèvement
Echographie	2 infirmiers A2 (appuyant le GO, le
	cardiologue et le gastroentérologue)
Radiographie	3 techniciens supérieurs A0 en radiographie
Buanderie	6 travailleurs
Cuisine	2 personnes permanentes / Sous-traitance
	si nécessaire
Hygiène +transport et orientation des	74 travailleurs
malades, Hygiène et assainissement de	TPS de niveau A1. Comme ce type de
base et santé environnementale	personnel existe dans les HD il en faut aussi
	pour les hôpitaux de deuxième référence
Maintenance	3 techniciens de maintenance ⁴⁶
	(sous-traitance si nécessaire)
Morgue	2 travailleurs
Transpor t du personnel de garde (et des	4 chauffeurs
malades)	
,	
Finances	1 DAF,1 Comptable 1 Chef financier de
	niveau A1/ A0 en économie de gestion, A0 et
	1 aide-comptable A2, 2 caissières et 30 agents
	de facturation de niveau A3, perception et
	recouvr ement de niveau A2.
Approvisionnement/Logistique	1 chargé des approvisionnements de niveau A2
<u> </u>	en gestion
Informatique et Statistique	2 informaticiens de niveau A0 et 1 chargé du
<u>-</u>	SIS de niveau A0
Santé Mentale ⁴⁷	2 chargés du service social de 1 de niveau A2
	et
	1psychologue clinicien de niveau A0

_

95

⁴⁵L'hôpital dispose d'une pharmacie centrale, et 3 pharmacies de dispensation dont (i) la pharmacie vente pour les urgences et ambulants, (ii) la pharmacie hospitalisation adultes et (iii) la pharmacie hospitalisation - dont pédiatrie.

⁴⁶Technicien de maintenance des installations matérielles (équipements et bâtiments) et des travaux [y compris électricien, plombier, ...], Technicien de maintenance biomédicale et du génie sanitaire

⁴⁷ Directives Nationales de la Santé Mentale

Cellule de contrôle interne	3 contrôleurs interne dont 1 de niveau A0 ou	
	Maitrise en Audit et comptabilité, 1 juriste de	
	niveau licence et 1 infirmier de niveau A0	
Service des Admissions	1 Chargé des Admissions de niveau A1/A0 en	
	Economie ou gestion et comptabilité.	
Service des archives et bibliothèque	1 Archiviste de niveau A1 +1 infirmière +	
_	travailleur	

La série de Tableaux ci-après détaille les profils de ressources humaines ainsi que leurs cahiers de charges respectifs.

Les profils et cahiers de charges des RH nécessaires au fonctionnement optimal d'un Hôpital de deuxième référence sont indiqués dans l'Annexe 7.

IV.2.2.3 Infrastructures et équipements

Tableau $N^{\bullet}12$: Infrastructures nécessaires par services dans un Hôpital de troisième référence⁴⁸

Service	Infrastructures nécessaires
Consultations externes	
Triage	Salle d'accueil pouvant accueillir 30 personnes
	guichet d'enregistrement ou d'identification
Consultation santé mentale	1 cabinet
Consultations par médecin	4 cabinets de consultation
(AC et NC référés)	
Consultations spécialisées	
Ophtalmologie	1cabinet de consultation
Stomatologie	1cabinet de consultation
Dermatologie	1cabinet de consultation
ORL	1cabinet de consultation
Hépato-gastro-entérologie	1 cabinet de consultation
Cardiologie	1 cabinet de consultation
Néphrologie	1 cabinet de consultation
Médecine physique et	1 cabinet de consultation
réadaptation ⁴⁹	
Gynéco-obstétrique, et PF	1 cabinet de consultation
Consultations d'urgence	2 cabinets de consultation d'urgence
Actes techniques d'urgence	et deux salles d'urgence ⁵⁰
Hospitalisations	
Médecine Interne	4 salles de 4 lits, 5 chambres de 2 lits
Chirurgie	4 salles de 4 lits, 5 chambres de 2 lits

⁴⁸Normes Sanitaires pour la mise en œuvre du PNDS 2011-2015 (actualisées)

⁴⁹ NORMES DES SERVICES DE MEDECINE PHYSIQUE ET READAPTATION AU BURUNDI

⁵⁰La salle d'urgence a un positionnement central pour faciliter l'accès rapide à chaque service recherché

Pédiatrie	8salles de 8 lits, 10 chambres de 2 lits et espace de jeux
	pour les enfants convalescents ou visiteurs
Gynéco-obstétrique	4 salles de 4 lits, 10 chambres de 2 lits (patiente et
	garde-malade) et 3 chambres d'1 lit
Ophtalmologie	1 chambre de 2 lits
Stomatologie /Dentisterie	1 chambre de 2 lits
ORL	1 chambre de 2 lits
Dermatologie	1 chambre de 2 lits
Maternité (travail et	4 salles d'accouchement, avec 3 salles d'attente de 5
accouchements)	lits
Néonatologie	1 salle 1bloc avec 12 couveuses
Chirurgie/Bloc opératoire	5 salles d'opérations avec 2 salles de réveil de 2 lits
	chacun
Anesthésie/ Réanimation (Soins	2 grandes salles d'hospitalisation 4 chambres pour les
intensifs)	cas d'isolement
Stérilisation	1 salle de stérilisation avec 3 chambres de conservation
	du matériel stérile
Pharmacie/Officine	1 pharmacie de stock et 3 services pour la vente de
	médicaments
Laboratoire	4 grandes pièces avec paillasses1 Bâtiment complet
	avec tous les services suffisamment équipés selon la
	norme ISO (cf projet EAPHLN)
Echographie	1 pièce d'accueil et d'enregistrement
	1 salle d'examen
Radiographie	1 grande salle d'examen
0 1	1 pièce de lavage des clichés
	2 petites chambres d'habillage
	1 toilette interne
Electrocardiographie	1 pièce d'examen ECG
Buanderie	4 salles pour lavage et séchage
Cuisine	Grande salle ou hangar
Hygiène	1 pièce de conservations du matériel,
	1 incinérateur 1 zone à déchets avec bureau du chargé
	d'hygiène
Maintenance	1 pièce pour la conservation des kits de maintenance
Morgue	2 grandes salles pour 12 chambres froides et un parking
	de la morgue
Transport du personnel de garde	Parking visiteurs, parking pour véhicules d'urgence
(et des malades)	
Ressources humaines	Bloc administratif avec 8 bureaux, une salle de
	réunions, deux salles de staff
Finances	Stock de matériels et équipements
Approvisionnement/ logistique	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
Cellule de contrôle interne	1 bureau
The state of the s	1

Service Social	1 salle d'accueil pour les visiteurs de la Direction près
	du bureau du chargé du service social
Informatique /Statistique	1cabinet pour serveurs, salle informatique, 2 bureaux
	du service et dont 1 pour le statisticien
Service des archives et	1 bureau de l'archiviste, 1 local d'accueil, 1 salle de
bibliothèque	conservation des archives et une bibliothèque
Service de santé mentale ⁵¹	Cf. Directives Nationales de la Santé mentale
Service de Médecine physique	1 service de Kiné avec un service d'accueil, cabinet du
et réadaptation	médecin et 2 salles de Kiné
52	
Réfectoire des malades	Salles ou paillotes
Générateur.	Cabinets pour groupes électrogènes

Dans l'aménagement de ses espaces, l'hôpital de troisième référence prend les dispositions idoines (appropriées) pour faciliter l'accès des personnes souffrant d'handicap physique à tous les services.

En outre, **une signalisation** appropriée permet à chacun des utilisateurs des services de l'hôpital de connaître les voies qu'il doit emprunter.

La direction de l'hôpital de troisième référence veille à la sécurisation de son site par la pose d'une clôture grillagée respectant les limites cadastrales de son terrain. Par ailleurs, la Cellule juridique du MSPLS prend contact avec les autorités domaniales pour délimiter le terrain appartenant à l'Hôpital et en archiverune copie du "titre de propriété".

Equipements d'un hôpital de troisième référence

Les équipements nécessaires pour l'hôpital de troisième référence sont détaillés dans l'annexe8. Ils sont répartis par service retrouvé à ce niveau de prestation.

Médicaments et autres produits pharmaceutiques

Les médicaments utilisés au niveau de l'hôpital de troisième référence doivent prendre en considération les cas de référence provenant des hôpitaux de district. Il s'agit des cas qui nécessitent l'intervention des médecins spécialistes et des médicaments de classification avancée dans les schémas de traitement.

Hormis les patients souffrant de maladies chroniques et qui consultent ou suivis par des médecins spécialistes, les cas de référence sont des patients nécessitant une hospitalisation et un traitement par voie parentérale.

Les médicaments réservés à ce niveau sont répertoriés dans la liste nationale des médicaments essentiels du Burundi, (dans l'Annexe5).

⁵¹ Directives Nationales de la Santé mentale

⁵² Normes des services de Médecine Physique et Réadaptation au Burundi

IV.2.2.4 Gestion des données et système d'information sanitaire.

Tableau N° 13 : Outils de collecte des données par service⁵³

Service	Outils
Consultations externes	Registre d'accueil
	Fiche clinique,
	Registre de consultations pour les adultes,
	Registre de consultations pour les enfants
	Registre des consultations spécialisées respectives
Service des urgences	Registre des urgences
Services spécialisés	Registre des consultations
·	Registres des références et contre-références
Hospitalisations	Registres d'hospitalisation, dossiers des malades
r	Registres d'hospitalisation, dossiers des malades
	Registres d'hospitalisation, dossiers des malades
	Registres d'hospitalisation, dossiers des malades
Maternité	Registre standard de maternité,
(travail et accouchements)	Registre des pathologies de la grossesse,
	Registre des grandes interventions,
	Fiches individuelles
Chirurgie/Bloc opératoire	Registre des interventions chirurgicales
	Registre des protocoles d'intervention
Anesthésie/Réanimation	Registres des soins intensifs
(soins intensifs)	Fiches de suivi des patients
	Dossiers médicaux des patients
Stérilisation	Fiche d'inventaire du matériel et équipements stérilisés
Pharmacie/Officine	Bons de commande,
	Bons de réception,
	Fiches de stock,
	Fiches de consommation journalière,
	Bons de livraison,
	Feuille de synthèse mensuelle,
	Fiche d'inventaire
Services de diagnostic	Registre de labo,
	Registre standard de CDV,
	Fiche de saisie statistique
	Registre d'examens radiographiques
	Registre d'examens échographiques
	Registre d'examens électrocardiographiques
Santé mentale	Registre de consultation
Médecine physique et	Registre de consultation
réadaptation	
Buanderie	Registre de buanderie

⁵³Normes Sanitaires pour la mise en œuvre du PNDS 2011-2015 (actualisées)

Cuisine	Registre de cuisine
Hygiène	Formulaire de rapport d'hygiène
Maintenance	Canevas de rapport de maintenance
Morgue	Registre de décès
Transport,	Fiches des déplacements pour référence et contre-référence+
des malades	carnet de bord de l'ambulance
	Registre des références
Ressources humaines	Registre de présence,
	Registre des congés
Finances	Facturiers, Reçus,
	Registres, Bons de commande, livres de caisses, livres de
	banques, Fiches de suivi des dettes et des créances
Statistique	Canevas de rapport
	Registre d'hébergement,
	registre de consultation externe
Approvisionnement/	Registre des approvisionnements
logistique	
Service Social	Registre du service social
Service d'Information	Plateforme DHIS2
Sanitaire	Logiciels de gestion hospitalière

Le processus d'enregistrement, de collecte, de vérification, de validation et dissémination des données sanitaires pour chaque FOSA est décrit en détail à travers le Manuel des normes et procédures de gestion du système national d'information sanitaire ainsi que le Manuel du FBP seconde génération.

IV.2.2.5 Leadership, Gouvernance, Coordination et Redevabilité

> Planification, législation, réglementation

✓ Réglementation

En appui au document des normes, le Manuel de procédures administratives, financières et comptables de l'Hôpital précise les interrelations entre les différents niveaux de soins et entre les structures de même niveau. Il régit le système de référence et contre-référence pour prévenir et éviter des dédoublements de fonctions.

La planification de l'hôpital est faite par la direction de l'hôpital en collaboration avec l'appui des services techniques du niveau central du MSPLS. Différents plans doivent être produits pour une période de 5 ans. Il s'agit entre autres de :

- Plan d'action annuel, semestriel, trimestriel, planification mensuelle de l'Hôpital de deuxième référence ;
- Projet d'établissement ;
- Plan d'implantation extension ;

- Plan d'investissement;
- Plan de carrière ;
- etc.

Avant leur application effective, ces plans sont validés par le CA, la Direction Générale de la Planification et la Direction Générale des ressources du MSPLS.

Les documents d'orientation et de références dans l'élaboration des planifications des hôpitaux sont issus du niveau central en l'occurrence de la Direction Générale de la Planification et du suivi - évaluation

✓ Gouvernance

Les niveaux hiérarchiques, les rôles et responsabilités sont détaillés ci-après :

> Sur les plans techniques et organisationnels :

- **Médecin Directeur de l'Hôpital :** Médecin de santé publique avec une formation en gestion des services de santé / gestion hospitalière. Il doit justifier d'une expérience professionnelle dans la direction d'une structure hospitalière dans ses antécédents.
- **Directeur administratif et Financier :** Licencié ou bac +3 en Economie ou avec une formation en gestion financière des services hospitaliers. Il doit justifier d'une expérience dans la gestion d'une structure hospitalière dans ses antécédents.
- **Directeur Adjoint chargé des soins**: C'est un médecin clinicien qui a la responsabilité de garantir la qualité des prestations dans les différents services. Il s'assure, en collaboration avec une équipe de médecins et de techniciens, d'une offre de soins de qualité et veille perpétuellement à la qualité et la sécurité des soins en faisant preuve d'efficacité et d'efficience.
- Les chefs de départements / Chefs de services : Ce sont des médecins spécialistes / ou autres cadres chargés de l'organisation et de la coordination technique des prestations dans leurs services respectifs. Ils sont assistés par les chefs de postes
- **Le Chef nursing :** C'est un infirmier/infirmière chargé de l'amélioration continue des prestations infirmières dans tout l'hôpital. Il se fait également assister par les chefs de postes dans chaque service.
- Les chefs de postes : Il s'agit d'un chef d'équipe du personnel paramédical dans chaque service. Ils ont la responsabilité de suivre l'organisation du travail du personnel paramédical ou du personnel d'appui et des soins de manière à assurer la disponibilité, la permanence et la qualité des prestations.

> Sur le plan administratif :

• Le Conseil d'administration de l'hôpital de troisième référence est un organe d'administration et de gestion qui définit et oriente la politique générale de l'établissement, conformément aux orientations nationales et à la stratégie sectorielle. Il a autorité pour délibérer et statuer sur tout ce qui concourt au fonctionnement régulier optimal et à l'accomplissement des missions de l'hôpital de troisième référence.

C'est un organe qui assure le suivi du fonctionnement de l'hôpital en vue de suggérer des orientations, des modifications ou des ajustements à la direction en cas de besoin. Il est composé d'un nombre impair de personnes nommées par décret présidentiel. Le Directeur de l'hôpital assure le secrétariat du conseil et un représentant des employés élu et le Président du Conseil médical en sont membres. Les quotas de cette représentation sont précisés dans le décret portant organisation et fonctionnement de l'hôpital de troisième référence et détaillés dans le Manuel des procédures administratives, financières et comptables.

Les réunions ordinaires du CA sont organisées selon une périodicité trimestrielle pour analyser l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action de l'hôpital et de son Projet d'établissement. Si le besoin le requiert, des réunions extraordinaires sont convoquées conformément aux dispositions du Manuel de procédures administratives, financières et comptables de l'Hôpital validé par le Conseil d'administration.

Un procès-verbal de chaque réunion du CA doit être produit endéans les deux semaines suivant la réunion. Une synthèse des principales recommandations / résolutions est remise au Représentant du personnel qui en informe les employés à travers les canaux de communication prévus par le Manuel de procédures administratives, financières et comptables de l'Hôpital.

■ Le Conseil de direction est un organe interne de l'hôpital chargé de mener des évaluations de prestations en vue d'une amélioration continue de la qualité des soins et services. Il est composé du personnel soignant et du personnel d'appui désigné par la direction de l'hôpital. Ce nombre doit varier entre 5 et 7 personnes selon la taille de l'hôpital. Les réunions du CD se tiennent une fois par trimestre et les PV sont produits la semaine suivant chaque réunion. Le Directeur de l'hôpital et le DAF doivent participer aux réunions du CD.

Une synthèse des principales recommandations / résolutions est remise au Représentant du personnel qui en informe les employés à travers les canaux de communication prévus par le Manuel de procédures administratives, financières et comptables de l'Hôpital.

• Le syndicat des employés est un organe légal de défense des droits des employés auprès de la direction de l'hôpital. Il collabore étroitement avec la direction de l'hôpital pour asseoir une collaboration saine entre la hiérarchie et le personnel.

Coordination / Supervision / Gestion

Relations de l'Hôpital de troisième référence avec les autres acteurs du système de santé Ces relations sont formalisées dans un cadre contractuel ayant pour objet le développement et l'amélioration du système de santé dans la région.

Relations avec les usagers

Les usagers participent à l'action de l'hôpital de troisième référence en utilisant les services offerts et en s'acquittant des sommes dues dans le respect de la nomenclature des tarifs de prestations en vigueur. Le patient est un « usager » de l'hôpital de troisième référence, lequel demeure responsable des actes médicaux pratiqués par les médecins hospitaliers qui y prestent.

Relations avec les institutions d'enseignement et de recherche

L'Hôpital de troisième référence participe à la mission de formation continue des équipes de BDS, à l'encadrement des stagiaires des différentes facultés de médecine, ainsi qu'aux travaux de recherche opérationnelle entreprises par les équipes médicales

Relations avec les ONG

Les ONG intéressées peuvent apporter un appui multiforme pour soutenir les activités de l'hôpital de troisième référence. Les organes de gestion de l'hôpital de troisième référence sont habilités à définir et négocier eux-mêmes le cadre d'une telle coopération. Il en avise le CA et l'administration centrale du MSPLS avant l'entrée en vigueur des éventuelles conventions.

Relations avec les administrations provinciales et communales / Conseil provincial et Conseil communal

L'hôpital de troisième référence peut bénéficier de subventions émanant des administrations provinciales et communales de sa zone d'implantation.

Relations avec les opérateurs économiques et autres acteurs du développement

Tout opérateur économique peut financer les activités de l'hôpital de troisième référence, sous réserve que cet appui se fasse de manière désintéressée. Les organes de gestion de l'hôpital de troisième référence sont habilités à percevoir et gérer les sommes reçues.

Relations avec les partenaires internationaux (aide bilatérale et multilatérale)

L'hôpital de troisième référence peut traiter directement avec les partenaires internationaux. Les organes de gestion de l'hôpital de troisième référence sont habilités à définir et négocier eux-mêmes ce partenariat dans le respect du plan de développement sanitaire de la région.

Relations entre l'hôpital de troisième référence et les autres structures de santé

Les relations entre l'hôpital de troisième référence et les autres structures de santé sont d'ordre fonctionnel et s'articulent autour du système de référence et contre-référence, de la formation et du contrôle de qualité.

Relations avec le Centre de Santé

L'hôpital de troisième référence traite les cas référés par le CDS à travers l'Hôpital de district, et l'appuie techniquement par la supervision formative et le contrôle qualité. Le CDS transmet à l'hôpital de troisième référence l'information sanitaire générée ou collectée.

Relation avec l'Hôpital de district

L'hôpital de troisième référence traite les cas référés par l'Hôpital de district, qu'il appuie techniquement par la supervision formative et le contrôle qualité. L'Hôpital de district transmet à l'hôpital de troisième référence l'information sanitaire générée ou collectée.

Une représentation du personnel : C'est une structure d'entraide et de défense des droits des employés auprès de la direction de l'hôpital. Il collabore étroitement avec la direction de l'hôpital pour asseoir et assainir la réglementation des activités de l'hôpital.

V. PRINCIPES ET CADRE DE MISE EN ŒUVRE

V.1 PRINCIPES ET VALEURS DE BASE

Pour une mise en œuvre réussie des présentes normes sanitaires, le MSLPS articule ses diverses interventions autour des principes ci-après :

- le relèvement et le renforcement de la qualité des soins et services de santé avec un accent spécial sur (i) la qualité des ressources humaines (RH recrutées sur concours; utilisation de données factuelles et objectivement vérifiables pour la prise de décisions / fixation de priorités, ...); (ii) la qualité des plateaux techniques; (iii) la qualité des produits pharmaceutiques, des produits de laboratoire, des produits sanguins et autres produits de santé et intrants stratégiques; (iv) ainsi que la qualité des infrastructures⁵⁴.
 - ✓ A cet effet, un audit des décès / handicaps en rapport avec les pathologies retenues comme "prioritaires" par la stratégie sectorielle 2021-2027 (audit des décès maternels, des nouveau-nés, des décès périnataux, ...) est systématiquement conduit dans toutes les formations sanitaires y compris l'audit des responsabilités de ces structures (i) envers la population et (ii) envers les partenaires. Cet audit est réalisé, dans la mesure du possible, par un échelon hiérarchiquement supérieur. Les conclusions des audits sont présentées aux membres du personnel et à l'autorité prioritairement (i) dans un but pédagogique et, (ii) en cas de besoin (notamment pour les cas de récidive / négligence manifeste et documentée), pour préparer et documenter des mesures administratives / disciplinaires ;
 - Dans un premier temps, un "Comité national de surveillance et de suivi des décès maternels et néonatals est créé et placé sous la coordination technique du Programme national de santé de la reproduction (PNSR) et la coordination stratégique du Directeur Général des Services de santé publique et de lutte contre le Sida
 - Dans un deuxième temps, un "Observatoire national de suivi des décès (toutes causes confondues) est mis en place sous la coordination technique de la Direction de l'offre des soins et la coordination stratégique du Directeur Général des Services de santé publique et de lutte contre le Sida
- La recherche constante d'une valeur ajoutée des services et soins de santé. Il n'y a de valeur ajoutée pour une référence que si la structure et l'équipe soignante qui reçoivent et prennent en charge le patient référé au cours de son hospitalisation éventuelle, disposent d'un plateau technique et d'un personnel avec une qualification et un gradient de compétences supérieurs à ceux de la structure et du personnel qui réfèrent le malade.

105

⁵⁴ A cet effet, le Ministère vient de développer, avec l'appui de l'OMS, un "Référentiel des normes de qualité des soins et services offerts dans les formations sanitaires du Burundi bientôt mis en œuvre dans le cadre de la Politique nationale de santé 2016-2025 et du PNDS 2019-2023

- De la même façon, les responsables en charge des postes de direction / de coordination aux divers échelons de la pyramide sanitaire constituent des interfaces entre le MSPLS et divers acteurs et partenaires du secteur de la santé d'une part et, d'autre part, ont la charge d'encadrer, de superviser et de coordonner des équipes d'importance variable. De ce fait, pour garantir une valeur ajoutée, ces responsables doivent justifier d'une qualification, une expérience professionnelle ainsi qu'un degré de séniorité supérieurs à ceux des membres de leurs équipes respectives. Ces principes s'appliquent, entre autres, aux personnes occupant des postes de Titulaire de CDS, Superviseur, Médecin Chef de district sanitaire, Médecin Directeur du Bureau provincial de santé, Médecin Directeur de l'Hôpital Communal, Médecin Directeur d'Hôpital de district, Médecin Directeur d'Hôpital de troisième référence et de référence nationale (y compris les Chefs de Services et Chefs de poste), Directeurs centraux.
- ✓ La mesure de la performance s'applique à tous les acteurs du système national de santé, et notamment les catégories de ressources humaines et les entités administratives et/ou techniques dont elles relèvent. Ainsi, la stratégie de "financement basé sur les performances" (FBP) constitue une "opportunité", dans la mesure où, par l'entremise d'un "contrat de performance", elle permet de mesurer / quantifier la performance, de renforcer la qualité des soins et services de santé et d'améliorer les indicateurs (en souffrance), mais aussi de motiver les prestataires sur la base de leurs performances. A cet effet, un Contrat de performance est signé ; et la performance est mesurée. La mesure de la performance s'intéresse à la fois à <u>l'efficacité des choix politiques</u> qu'à <u>l'efficience des choix gestionnaires</u> et <u>les modalités de pilotage</u> mises en place à travers le principe de leadership, le principe de stewardship, le principe de transparence et le principe de redevabilité. L'évaluation de la performance porte également sur l'ensemble de la pyramide sanitaire nationale et repose, entre autres, sur (i) l'effet / l'impact, (ii) l'effectivité, (iii) l'efficacité et (iv) l'efficience.
- L'établissement d'un "Projet d'établissement par chaque entité. Au début de chaque exercice, chaque entité élabore son "Projet d'établissement" précisant la manière dont elle compte contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par la stratégie sectorielle 2021-2027. A partir de ce "Projet d'établissement", un cadre de résultats et de performances sera établi, et un Contrat de performances signé entre son administration et les membres de son personnel d'une part et d'autre part, entre l'entité et sa hiérarchie, et l'entité et les Institutions-partenaires avec lesquelles elle compte collaborer pendant l'exercice. A partir du Cadre de résultats et de performances, une série de "chaînes" indiquant les rôles et responsabilités de chaque acteur de l'entité est établie [chaîne de résultats, chaîne de responsabilités, chaîne de redevabilité et chaîne d'évidences] ;

- Le renforcement continu des capacités des ressources humaines de santé. La médecine est une discipline qui évolue rapidement. Le MSPLS incitera les ressources humaines des différents échelons de la pyramide sanitaire à se former en permanence pour se mettre "constamment à jour" et "éviter de perdre le fil". Pour ce faire, le MSPLS, fera le point selon une périodicité semestrielle des besoins en formation pour les différentes catégories socio-professionnelles ;
- Le renforcement du concept d'intégration des services. La stratégie sectorielle en vigueur recommande que les activités des formations sanitaires soient menées de manière intégrée ; cette intégration étant à la fois verticale (chaque niveau de la pyramide sanitaire jouant un rôle complémentaire par rapport aux autres) et horizontale.
 - ✓ en ce qui concerne l'intégration verticale, le principe de base est la mise en valeur du système de référence / contre-référence. Les différentes catégories de formations sanitaires ont des rôles spécifiques à jouer. Il s'agit de la mise en application du principe organisationnel selon lequel "les centres de santé et les hôpitaux communaux doivent être suffisamment attractifs pour limiter le recours direct à l'hôpital de district". Les communautés doivent être informées, sensibilisées et éduquées sur la nécessité de se diriger en premier recours vers le centre de santé ou l'Hôpital communal avant l'hôpital de district". En termes d'aménagement d'espace, il est essentiel qu'une séparation claire soit établie entre les CDS, les HC et les HD. Même dans les sites où il existe actuellement un chevauchement des deux activités, cette séparation doit être concrétisée par des barrières organisationnelles délimitant les rôles des deux catégories de formations.
 - ✓ <u>Le deuxième aspect de l'intégration</u> concerne les activités au sein d'une même formation. Selon ce principe, les CDS ou les HC doivent proposer une offre de soins qui englobe aussi bien des soins préventifs que curatifs, avec une activité d'animation communautaire qui prend une importance fondamentale. L'organisation spatiale doit prévoir des locaux permettant la réalisation de toutes ces activités, avec des zones distinctes et des circuits indépendants ;
- La présence effective au poste de travail. De par les rôles et responsabilités liés à leurs postes respectifs, ces acteurs sont appelés à prendre part régulièrement à diverses réunions techniques, administratives, etc. à l'intérieur ou en dehors de leur aire de responsabilité. Toutes les dispositions doivent être prises afin que la participation à de telles réunions n'affecte la qualité de leur travail d'encadrement et de soins aux patients / prestations de services en faveur de la communauté d'une part ; et leur présence effective au poste d'autre part.

- La constitution d'une mémoire institutionnelle robuste. Pour garantir et dispenser des services et soins de santé de qualité, une équipe doit disposer d'une "mémoire institutionnelle" robuste. Les dispositions idoines doivent être prises pour motiver et fidéliser les prestataires de services au travers notamment, de la mise en œuvre d'un Plan de renforcement des ressources humaines et d'un Plan de carrière afin de limiter la forte mobilité des ressources humaines les plus qualifiées ;
- Le renforcement de l'implication et de la participation communautaires. Les prestations communautaires sont multiples et variées ; elles constituent un appui incontournable à la mise en œuvre des programmes et projets de santé. Leur coordination est multi-focale et fonction des programmes / partenaires qui les financent et conduit souvent à une dispersion d'efforts et d'opportunités. Le renforcement de la coordination des prestations communautaires passe par l'harmonisation des divers paquets d'interventions communautaires et une unicité de tutelle ;
- Le renforcement de l'intersectorialité. Pour atteindre ses objectifs, le MSPLS tisse et développe des relations de synergie, de complémentarité et de partenariat intersectoriel avec les autres départements ministériels et programmes ainsi qu'avec les projets de développement qui inter-agissent, de près ou de loin, avec le secteur de la santé.

Le présent document des Normes sanitaires constitue un outil pour l'opérationnalisation de la stratégie sectorielle en vigueur. Aussitôt après la diffusion et la formation des acteurs des différents niveaux de la pyramide sanitaire national à son utilisation ; le MSPLS prévoit une série de sessions d'imprégnation (en cascades) des acteurs, partenaires techniques et financiers et partenaires de mise en œuvre intervenant aux différents niveaux de la pyramide sanitaire pour échanger sur le nouveau document des Normes sanitaires. Ces sessions traitent notamment des spécificités de ces Normes sanitaires, des principes et valeurs de base qui le sous-tendent, ainsi que de leur "mode d'emploi".

De ce fait, la mise en œuvre des présentes Normes sanitaires sera basée sur le Cadre de performances et de résultats de la stratégie sectorielle en vigueur et utilise les mêmes indicateurs-clés de mesure de la chaine des résultats de stratégie sectorielle en vigueur. Les acteurs des entités de mise en œuvre des différents niveaux contribuent à définir et à affiner les indicateurs spécifiques à chaque niveau, ainsi que les sources des données à utiliser pour renseigner ces indicateurs.

Cadre institutionnel et organisationnel : Processus et organes de planification à différents niveaux de la pyramide sanitaire.

- ✓ **Niveau communautaire.** Des canevas de rapportage sont mis à la disposition des ASC et transmis au CDS ou HC après vérification et validation par les TPS. Ces données sont comptabilisées dans les prestations de l'aire de responsabilité du CDS ou HC. La planification des interventions communautaires s'inscrit dans le Plan de développement sanitaire du district tenant compte de la stratégie sectorielle en vigueur. Ces prestations de santé communautaire s'intègrent également dans le plan opérationnel du CDS ou de l'HC qui fait partie du Plan de développement communal de son ressort.
- Niveau du centre de santé. Chaque CDS doit élaborer un Plan d'action annuel qui retrace la mise en œuvre des orientations retenues par le district sanitaire et prend en compte les prestations communautaires telles planifiées par le GASC. Ce Plan d'action s'inscrit dans le plan de développement sanitaire du district. Le Comité de Santé (COSA) qui représente le Collectif des usagers du CDS est partie prenante à l'identification des besoins sanitaires de l'aire de responsabilité du CDS et à la planification, au suivi et évaluation des activités du CDS. Ce plan est validé par l'Equipe Cadre de District (ECD). C'est sur base de ce Plan d'action annuel que le CDS est suivi et évalué pour mesurer l'atteinte des objectifs fixés. Un "Projet d'établissement" précisant la manière dont le CDS va contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par le Plan de développement sanitaire du district est élaboré et validé au début de chaque exercice.
- ✓ Niveau de l'Hôpital Communal. Chaque hôpital de communal élabore son Plan d'action annuel qui s'inscrit dans son plan d'extension. Ce Plan retrace les activités de l'hôpital service par service et établit les rapports d'importance qui font office de priorité dans son fonctionnement. Ces plans reprennent les lignes directrices du Plan de Développement Sanitaire du District conformément à la stratégie sectorielle 2021-2027. Ces plans sont validés par l'ECD. C'est sur base de ce Plan d'action annuel que le HC est suivi et évalué pour mesurer l'atteinte des objectifs fixés. Un "Projet d'établissement" précisant la manière dont l'HC va contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par le Plan de développement sanitaire du district est élaboré et validé au début de chaque exercice.
- ✓ **Niveau du Bureau de district sanitaire.** Le Bureau de District Sanitaire (BDS) coordonne les activités de planification des niveaux qui sont sous son aire de responsabilité. Sous la supervision du BPS, il appuie l'élaboration des plans d'action des acteurs communautaires, ceux des CDS, des HC ainsi que ceux de l'hôpital de district. Le Plan de développement sanitaire du district (PDSD) est une émanation directe de la stratégie sectorielle en vigueur d'une part, et du Plan communal de développement d'autre part.

- ✓ Pour garantir une coordination optimale des activités et un bon fonctionnement du district sanitaire, les organes et mécanismes de coordination en place [Conseil de Gestion du District Sanitaire (ConGesDi) et Comité de Pilotage du District Sanitaire (CoPiDi)] ont, pour responsabilité, d'analyser la progression des activités du district y compris la mise en œuvre des Normes sanitaires et s'assurer que celles-ci sont mises en œuvre d'une façon efficace, efficiente et équitable, conformément aux orientations stratégiques de la stratégie sectorielle en vigueur.
- ✓ Niveau de l'Hôpital de district. Chaque hôpital de district élabore son Plan d'action annuel, trimestriel et semestriel qui s'inscrit dans son plan d'extension. Ce Plan retrace les activités de l'hôpital service par service et établit les rapports d'importance qui font office de priorité dans son fonctionnement. Ces plans reprennent les lignes directrices du Plan de Développement Sanitaire du District conformément à la stratégie sectorielle en vigueur. Ces plans sont validés à un premier échelon par le Conseil de Gestion de l'Hôpital de District (ConGesHôp) et le Conseil d'administration de l'Hôpital, puis transmis pour validation finale à la Direction Générale de la Planification et du suivi-évaluation.
- ✓ Niveau du Bureau provincial de santé. Le BPS planifie et réalise une mission de supervision technique intégrée au sein de chaque hôpital communal et de district d'une part, et de chaque BDS de son aire de responsabilité d'autre part, selon une périodicité bimestrielle. Il se joint occasionnellement aux missions de supervision ciblant des CDS sélectionnés de manière aléatoire et réalisées par le BDS pour apprécier la qualité des prestations qui y sont mises en œuvre ainsi que leur conformité aux normes. L'équipe de supervision des FOSA et l'équipe-cadre provinciale élaborent ensemble un plan de supervision ayant, pour cible, les districts sanitaires et les CDS. Ce plan de supervision est transmis aux supervisés au moins une semaine avant la date de la tenue effective de cette activité. Les objectifs et indicateurs de supervision sont définis en synergie. Cette planification opérationnelle utilise des outils de planification actualisés (carte sanitaire, normes sanitaires, plan d'extension de couverture, etc.). Le niveau central (DGSLS en coordination avec les diverses directions centrales) planifie et organise une supervision des équipes provinciales selon une périodicité trimestrielle.
- ✓ Niveau de l'Hôpital de troisième référence et de l'Hôpital de référence nationale. La planification de l'hôpital est faite par la direction de l'hôpital en collaboration avec les experts du niveau central du MSPLS. Différents plans sont produits et couvrent une période de 5 ans. Avant leur application effective, ces plans sont validés par le Conseil d'administration et la Direction Générale de la Planification du MSPLS.

✓ Au début de chaque exercice, chaque entité élabore son "Projet d'établissement" précisant la manière dont elle compte contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par la stratégie sectorielle en vigueur ainsi qu'au Cadre global de performances et de résultats de celui-ci. Un Contrat de performances est signé entre son administration et les membres de son personnel d'une part et ; d'autre part, entre l'entité et sa hiérarchie, et l'entité et les Institutions-partenaires avec lesquelles elle compte collaborer pendant l'exercice.

Cadre institutionnel et organisationnel du Suivi et Evaluation de la mise en œuvre des normes sanitaires pour l'opérationnalisation de la stratégie nationale de la santé 2021-2027

Au niveau central

La coordination, le contrôle et le suivi-évaluation de la mise en œuvre des normes sanitaires sont assurés de manière étagée comme décrit ci-dessous :

- La coordination générale est assurée par le Cabinet du Ministre par l'entremise du Secrétariat Permanent (SP) du MSPLS, appuyé par le CPSD. Le SP préside le "Comité de pilotage et de suivi de la mise en œuvre de la stratégie sectorielle et des normes sanitaires". La Direction Générale de la Planification (DGP), la Direction Générale des Services de Santé et de Lutte contre le Sida (DGSSLS), la Direction Générale de l'Offre des Soins, de la Médecine Moderne et traditionnelle, de l'Alimentation et des accréditations (DGOSA) et la Direction Générale des Ressources (DGR) s'occupent conjointement des aspects de la coordination technique et de Suivi et Evaluation. Elles sont techniquement appuyées par les Groupes thématiques.
- Les aspects de suivi et évaluation, de contrôle et d'exécution programmatiques sont coordonnés par les Directions et Programmes de santé.

Au niveau intermédiaire

Le Bureau de la Province Sanitaire (BPS) est conjointement responsable, avec le CPSD provincial, de la coordination, de la supervision du suivi et évaluation de la mise en œuvre des normes sanitaires dans leur localité. Les membres de l'Equipe-Cadre du BPS sont chargés de l'exécution des différentes tâches de suivi-évaluation des résultats des interventions de mise en œuvre des normes sanitaires dans leur localité.

Au niveau périphérique

La coordination du Suivi-Evaluation des interventions dans cette localité est placée sous la responsabilité du Bureau de District sanitaire. Sous la supervision du Médecin Directeur du District sanitaire et du Comité de pilotage du District sanitaire (COPIDI), les membres de l'Equipe Cadre de District sont responsables de l'exécution des différentes activités de Suivi et évaluation dans la mise en œuvre des normes sanitaires au niveau du District sanitaire.

Au niveau communautaire

✓ Sous la responsabilité du Centre de Santé ou de l'Hôpital Communal, le Technicien de Promotion de la Santé coordonne les Groupements d'Agents de Santé Communautaire (GASC) dans le suivi et l'évaluation des interventions dans la communauté ainsi que la mise en œuvre des normes sanitaires au niveau communautaire.

Rôles et responsabilités des acteurs

✓ Le fonctionnement optimal du système national pour la mise en œuvre des normes sanitaires requiert que les rôles et responsabilités des différents acteurs - mentionnés cidessus - intervenant dans ce dispositif soient clairement définis et diffusés. Le tableau ciaprès précise les structures décisionnelles impliquées dans le processus de mise en œuvre des normes sanitaires.

Tableau N°14: Structures et fonctions du niveau central

Structures décisionnelles	Directions / Fonctions
	Bureau de l'Assistant du Ministre
	Administrations Personnalisées de l'Etat [Institut National de Santé
	Publique (INSP); Centrale d'Achat des Médicaments Essentiels
	Génériques, des Dispositifs médicaux et des Produits et Matériels
	de Laboratoire du Burundi (CAMEBU); Centre National de
	Transfusion sanguine (CNTS); Programme national de santé de la
Cabinet Ministériel	reproduction (PNSR); Secrétariat Exécutif Permanent du Conseil
	National de Lutte contre le Sida (SEP/CNLS); Centre d'opération
	d'urgences de santé publique (COUSP)] ; Autorité Burundaise de
	Régulation des Médicaments à usage humains et des Aliments(
	ABREMA).
	Cellule de communication/IEC
	Cellule juridique
	Secrétariat Permanent
Secrétariat Permanent	Cellule de Coordination des Appuis Internationaux et suivi des
	projets de santé (CCAI)
	Cellule de Dialogue Social Permanent (CDSP)
	IGSPLS
Inspection Générale de	Inspection de la Pharmacie et du Médicament
Santé Publique et de Lutte contre le Sida	Inspection financière et Audit interne
	Inspection de l'Assurance Qualité des Soins.
	Inspection des formations sanitaires
	Inspection de l'hygiène publique et Assainissement
Direction Générale des	DGSSLS
Services de Santé et de la	Direction des laboratoires de biologie médicale
Lutte contre le Sida	Cellule technique / Stratégie FBP

	Direction de la promotion de la santé, demande des soins et santé communautaire et environnementale.
Direction Générale de l'Offre des Soins, de la médecine moderne et traditionnelle, de l'alimentation et des Accréditations	DGOSA Direction des Accréditations (DA) Direction de l'Assurance-qualité des soins, de l'Hygiène et de la sécurité en milieu de soins (DAS) Direction de la promotion de la médecine traditionnelle, de l'Alimentation Equilibrée et de l'Alimentation Naturelle à visée
	Thérapeutique (DPTA) DGP
Direction Générale de la Planification Direction Générale des Ressources	Direction de la Planification et Suivi Evaluation et des Politiques de Santé (DPSE)
	Direction du Système National d'Information Sanitaire (DSNIS)
	DGR Direction des Ressources humaines (DRH)
	Direction des Infrastructures Sanitaires et Equipements (DISE) Direction du Budget et des Approvisionnements (DBA)

Mécanismes de contrôle, de Suivi et d'Evaluation

Le principe de redevabilité et de transparence doit sous-tendre toutes les actions prévues dans le cadre du suivi de la mise en œuvre des normes sanitaires conformément à la gestion axée sur les résultats. A cet effet, il est élaboré au niveau central, intermédiaire et périphérique un Plan annuel d'activités et "un Projet d'établissement".

Les données de routine et de surveillance épidémiologique collectées dans le cadre du système national d'information sanitaire permettent d'assurer le suivi à chaque niveau de la pyramide sanitaire. Des enquêtes épidémiologiques et sociales sont également menées pour monitorer les progrès accomplis.

Le système de supervision et de monitorage est renforcé à chaque niveau de la pyramide sanitaire.

- ✓ Le niveau central supervise les équipes du niveau intermédiaire de santé selon une périodicité trimestrielle,
- ✓ Les équipes-cadres de district sont supervisées par les équipes cadres des BPS tous les deux mois et assurent à leur tour des supervisions rapprochées des FOSA de leurs aires de responsabilité respectives une fois tous les deux mois ;
- ✓ Les CDS et ou HC quant à eux supervisent les relais communautaires tous les mois.
- ✓ Les BPS produisent un rapport trimestriel d'activités et organisent une réunion trimestrielle du CPSD provincial.
- ✓ Les Districts Sanitaires produisent un rapport trimestriel d'activités et organisent une réunion trimestrielle du COPIDI de suivi de toutes les activités des FOSA et de la communauté.

Revues

Des revues sont conjointement organisées avec le CPSD selon une périodicité semestrielle pour analyser et mesurer les progrès et tendances ; évaluer la pertinence, l'efficacité et l'efficience des stratégies et interventions ; identifier les bonnes pratiques susceptibles d'être répliquées et, en cas de besoin, réorienter les stratégies et ajuster les priorités. Les conclusions et recommandations de telles revues permettent de donner de nouvelles orientations pour l'atteinte des résultats. La réalisation de ces revues est coordonnée par la Direction Générale de la Planification.

Evaluation à mi-parcours

Il est prévu une évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre des présentes normes sanitaires. Les résultats servent à ajuster les priorités définies par le document des normes.

L'évaluation finale

Une évaluation finale des présentes normes sanitaires sert à mesurer les résultats obtenus au regard des résultats escomptés par la stratégie sectorielle en vigueur.

Recherche, études et enquêtes

La mise en œuvre des présentes normes ouvre des opportunités à la production de matériaux de recherche et d'enseignement pour améliorer les évidences scientifiques.

Diffusion et utilisation des résultats des revues et évaluations

Les rapports des revues et évaluations issues de la mise en œuvre des normes sanitaires font l'objet d'une diffusion à grande échelle, et notamment en direction de tous les acteurs de sa mise en œuvre depuis le niveau central jusqu'au niveau périphérique.

V.2. IMPACT ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

La mise en œuvre des présentes Normes sanitaires requiert des effectifs additionnels et parfois de nouveaux profils; le renforcement du plateau technique et des infrastructures des formations sanitaires des divers échelons de la pyramide sanitaire nationale, ainsi que des entités technico-administratives de coordination, de supervision et de pilotage; le renforcement de la chaine logistique d'approvisionnement aux différents niveaux de la pyramide sanitaire; le renforcement de la chaine de l'information stratégique (y compris la recherche opérationnelle); mais aussi et surtout le renforcement du leadership, du management, de la gouvernance et de la redevabilité.

De ce fait, la mise en œuvre des présentes Normes sanitaires impacte, de manière significative, certains piliers du MSPLS et nécessite la mise en place de mesures d'accompagnement. Il s'agit, essentiellement, des piliers ci-après :

V.2.1 LES RESSOURCES HUMAINES

En étroite collaboration avec ses partenaires, le MSPLS va planifier et réaliser <u>une évaluation</u> <u>initiale</u> des ressources humaines requises pour une mise en œuvre optimale des Normes sanitaires. Cette évaluation indique clairement - en termes de profils et d'effectifs - les RH disponibles et le déficit à combler ;

- Les stratégies et moyens / investissements nécessaires pour la production, le recrutement des nouveaux profils et effectifs identifiés ; leur motivation, leur rétention et la fidélisation à leurs postes respectifs ;
- L'arrêt progressif de la filière de formation des Infirmiers de niveau A2 dans un horizon de 4 5 ans, période couverte par la stratégie nationale de la santé 2021-2027. Dans le même temps, des passerelles leur facilitant l'accès à l'enseignement paramédical supérieur pour accéder aux grades de A1 / A0 sont créées et mises en place pour permettre au pays d'être en phase avec les normes régionales des différents ensembles régionaux dont il est membre (East African Community; CEEAC, CEEPGL, ...);
- L'évaluation globale des capacités et des performances de l'ensemble des écoles paramédicales existantes (publiques et privées) sur la base d'un référentiel unique afin de disposer d'un état des lieux global. Sur la base des résultats de cette évaluation, le MSPLS procéde à l'accréditation des meilleurs établissements et, en étroite collaboration avec ses partenaires techniques et financiers (OMS, UNICEF, UNFPA, PNUD, UNESCO, Coopérations bilatérales et multilatérales), planifie un appui technique, pédagogique et organisationnel aux établissements sélectionnés (publics et privés) pour devenir progressivement des Instituts d'enseignement paramédical supérieur et accueillir les techniciens A2.
- Sur la base de l'état des lieux ainsi réalisé et l'état des besoins en formation ; le MSPLS diversifie les offres en formation : ainsi, en plus des filières actuelles, le MSPLS ouvre de nouvelles filières pour la formation de techniciens supérieurs A0 / A1, notamment en Ophtalmologie, ORL, Stomatologie, Pharmacie, Imagerie médicale, ... Sans présager des conclusions et recommandations de l'état des lieux en perspective, les EPMs publiques de Gitega, Ngozi et Bururi pourraient devenir des "campus périphériques" de l'INSP moyennant un renforcement conséquent des capacités humaines, matérielles (plateau technique, équipement, infrastructures) et logistiques;
- L'aménagement de d'éventuelles sessions de renforcement de capacités "ciblées" pour les différentes catégories des ressources humaines afin de répondre aux besoins spécifiques identifiés;

- L'aménagement de passerelles et stratégies susceptibles de permettre la sortie organisée et progressive / résorption de certains profils de formation ; à titre illustratif, les infirmiers de niveau A3 ;
- La confection et la validation de modules certificatifs susceptibles de permettre de répondre aux besoins spécifiques identifiés par le présent document des Normes sanitaires et l'état des lieux en perspective. Dans le même temps :
 - De nouveaux "Plans de carrières" sont proposés aux membres du personnel des différents échelons de la pyramide sanitaire nationale dans le cadre de la politique de motivation et de fidélisation des ressources humaines;
 - Un partenariat est négocié et établi avec les autorités académiques de l'INSP et autres Institutions d'enseignement supérieur pour leur implication technique dans la confection de modules spécifiques;
 - O Un cadre de concertation est mis en place avec le Ministère de la Fonction Publique pour analyser les contours techniques et la faisabilité d'une reconnaissance future des nouveaux titres et grades académiques et ; dans la foulée, de planifier et de budgétiser le coût des avantages et droits liés aux nouveaux titres et grades académiques. Cette étape est soutenue par une démarche du MSPLS visant une mobilisation de ressources auprès du Gouvernement et de ses partenaires.

V.2.2 PLATEAU TECHNIQUE ET INFRASTRUCTURES

En étroite collaboration avec ses partenaires, le MSPLS réalise <u>une évaluation initiale</u> qui permet de disposer d'un état des lieux indiquant :

- ✓ Le plateau technique, équipements et infrastructures requis pour une mise en œuvre optimale des Normes sanitaires ;
- ✓ Le déficit à combler ainsi que ;
- ✓ Les besoins en nouveaux équipements / matériels et infrastructures nécessaires par niveau (central / national, régional, intermédiaire, périphérique, communautaire).

Selon la stratégie sectorielle, plus de 20 hôpitaux de districts nécessitent une réhabilitation ; certains districts sanitaires - dont Vumbi, Busoni, Bugarama, Nyabikere - ne disposent toujours pas d'hôpitaux de districts manquants ; la Carte sanitaire actualisée par le MSPLS fait ressortir un besoin clair pour la construction de nouveaux CDS conformément aux plans proposés par la DISE.

Il s'agit là de quelques besoins identifiés par le MSPLS comme prioritaires et qui viennent compléter la liste des besoins qui figurent dans le Rapport de l'évaluation initiale en perspective qui proposera une carte sanitaire par province sanitaire et par district sanitaire. Les documents de normes mis à disposition par la Direction des Infrastructures Sanitaires et Equipements (DISE) et figurant dans les annexes des présentes Normes sanitaires serviront de référentiels pour la conduite de l'évaluation initiale.

V.2.3 FINANCEMENT

Sur la base des conclusions et recommandations des Rapports des diverses évaluations initiales dont les périmètres respectifs sont décrits dans les sections précédentes, des scénarii de coûts induits par la mise en œuvre des présentes Normes sanitaires sont établis. Ces scénarii de coûts servent de documents de travail au MSPLS et ses partenaires pour l'établissement des priorités et d'un plan de financement ainsi que la mobilisation des ressources.

TOME-2 ANNEXES

TOME-2/ANNEXE 1 : RESSOURCES HUMAINES DU BDS -PROFILS ET CAHIERS DE CHARGES

ordonne, gère et contrôle le système de santé du il s'assure que son équipe cadre de district it de manière optimale ses principales missions. En niveau décentralisé du MSPLS, il s'assure de la œuvre opérationnelle des activités prévues dans la sectorielle tout en appuyant techniquement les	
Directeur de la Province Sanitaire atorité du MDPS, le Médecin chef de district de la prdonne, gère et contrôle le système de santé du il s'assure que son équipe cadre de district it de manière optimale ses principales missions. En niveau décentralisé du MSPLS, il s'assure de la œuvre opérationnelle des activités prévues dans la sectorielle tout en appuyant techniquement les	
atorité du MDPS, le Médecin chef de district de la prdonne, gère et contrôle le système de santé du il s'assure que son équipe cadre de district it de manière optimale ses principales missions. En niveau décentralisé du MSPLS, il s'assure de la œuvre opérationnelle des activités prévues dans la sectorielle tout en appuyant techniquement les	
ordonne, gère et contrôle le système de santé du il s'assure que son équipe cadre de district it de manière optimale ses principales missions. En niveau décentralisé du MSPLS, il s'assure de la œuvre opérationnelle des activités prévues dans la sectorielle tout en appuyant techniquement les	
Sous l'autorité du MDPS, le Médecin chef de district de la santé coordonne, gère et contrôle le système de santé du district. Il s'assure que son équipe cadre de district accomplit de manière optimale ses principales missions. En tant que niveau décentralisé du MSPLS, il s'assure de la mise en œuvre opérationnelle des activités prévues dans la stratégie sectorielle tout en appuyant techniquement les CDS, HC et l'HD. Il collabore avec l'administration territoriale pour mieux intégrer les interventions de santé dans le développement communal. 1. Coordonner l'ensemble des activités sanitaires du	
Coordonner l'ensemble des activités sanitaires du district; uperviser les activités des CDS, HC et des HD; Organiser la référence et contre référence des malades au niveau du district Elaborer des plans opérationnels du district annuel et trimestriels en tenant compte de ceux des CDS HC et HD Appuyer techniquement les CDS, HC et HD dans 'élaboration des PAA Assurer le suivi évaluation des activités de santé du district sanitaire Coordonner l'élaboration du PDSD (plan de développement sanitaire du district) Organiser les services du BDS Mobiliser les ressources du district sanitaire en faveur de la santé Assurer la répartition effective et équitable des ressources au niveau des FOSA	

	12. Assurer l'administration du personnel des HD et des
	FOSA et la formation continue du personnel des
	FOSA
	13. Animer la collaboration inter sectorielle ainsi que la
	coordination des partenaires techniques et financiers
	de santé au niveau du district
	14. Réaliser des inspections des établissements publics et
	privés de soins
	15. Procéder à l'élaboration et la mise à jour de la carte
	sanitaire du district
	16. Participer aux ateliers de formation et de
	sensibilisation à la demande du niveau central.
	- Prise d'instructions auprès du MDPS
Liens fonctionnels internes	- Encadrement de l'ensemble des services du BPS
	- Supervision formative auprès des FOSA
	- Administrateurs communaux et chefs de colline pour la
	gestion de problèmes sanitaires particuliers et le
	déclenchement de mobilisations communautaires.
	- Comité Provincial de la Lutte contre le Sida : mise en
	complémentarité des actions, échanges.
	- Partenaires du secteur dans le cadre de la définition et de la
Liens fonctionnels externes	mise en œuvre des plans d'actions
	- Leaders d'opinions (coutumiers, religieux) pour la
	promotion de la santé
	- Autres administrations déconcentrées (ex : Directeurs
	communaux de l'enseignement)
	- COSA et COGES- Associations locales œuvrant dans le
	Secteur de la santé Ouglité des supervisions formatives et des inspections
	- Qualité des supervisions formatives et des inspections
	- Qualité des documents de planification et de suivi évaluation
Elémente d'annyégistion	- Existence de la carte sanitaire
Eléments d'appréciation	- Exhaustivité et précision des rapports d'activités
	- Exhaustivité et précision des rapports d'activités - Tenue des ressources du district Sanitaire
	- Motivation du personnel et ambiance de travail.
Niveau de formation pour le	Médecin de santé publique
poste	Wedeem de same publique
Nombre d'années d'expérience	5 années
professionnelle requise	
Ancienneté souhaitée à un poste	-
équivalent	
1	

Expériences et spécialités exigées	Avoir exercé plusieurs expériences professionnelles en tant que médecin en contexte hospitalier Avoir occupé un poste d'encadrement au niveau structure ou service.
Compétences professionnelles et personnelles	Maîtrise des processus de planification et de suivi évaluation des activités en santé Connaissance des enjeux de santé publique Management, sens de l'organisation et du travail en équipe Capacités rédactionnelles et de synthèse Maitrise des pratiques de soins hospitaliers Disponibilité, mobilité
Formations complémentaires nécessaires à l'emploi	Management de la Santé Publique (si médecin généraliste) Techniques et outils de planification et de suivi évaluation Recyclages réguliers en supervision formative

Intitulé du poste	2. Gestionnaire du District Sanitaire
Unité administrative	MSPLS / BPS / BDS
Lieu principal de travail	District Sanitaire
Supérieur hiérarchique	Médecin Chef du District Sanitaire
immédiat	
Missions principales	Sous l'autorité du Médecin Chef de district, le Gestionnaire du BDS met en application les procédures de gestion en vigueur, les outils de gestion et de suivi qui permettent une utilisation efficace et efficiente des diverses ressources humaines, matérielles et financières.
	1. Assurer la gestion des subsides de l'Etat et des fonds des PTFs
	2. Justifier l'utilisation des ressources financières et matérielles
	3. Etablir un rapport trimestriel financier et administratif et
	le communiquer à la hiérarchie
	4. Superviser les CDS, les HC et HD
	5. Tenir à jour la base des données des ressources humaines
Tâches spécifiques	6. Produire et tenir à jour l'inventaire des ressources
	matérielles
	7. Suivre la maintenance et l'entretien du matériel
	8. Suivre la gestion du charroi disponible
	9. Participer à l'élaboration des plans annuels et trimestriels
	d'activités du BDS
	10. Préparer des contrats à signer avec les partenaires du BDS
	11. Veiller au classement et à l'archivage des documents
	comptables

Liens fonctionnels internes	- MCD pour la prise d'instructions.
	- Gestionnaire de la pharmacie pour le suivi de la gestion de la
	pharmacie
	- Superviseurs pour le suivi de leur matériel de fonctionnement
	- Supervision des moyens matériels des FOSA
	- Gestionnaire du BPS pour la transmission et l'interprétation des
	états financiers.
Liens fonctionnels externes	- Fournisseurs (garages, imprimeries, pharmacies, etc.)
	- Qualité des rapports d'activités
	- Exhaustivité et précision des reportings comptables, financiers et
	budgétaires
Eléments d'appréciation	- Exhaustivité et précision des planifications budgétaires et
	financières
	- Fiabilité des listings et de la base de données RH
	- Etat des ressources matérielles de Province Sanitaire
Niveau de formation pour le	Licencié en gestion ou sciences infirmières.
poste	Electric en gestion ou sciences infilmeres.
Nombre d'années d'expérience	04 ans
professionnelle requise	
Ancienneté souhaitée à un	
poste équivalent	
Expériences et spécialités	Une première expérience professionnelle comme assistant de
exigées	gestion ou gestionnaire au sein d'une structure sanitaire
	Savoir élaborer des documents budgétaire et comptable
	récapitulatifs
Compétences	Savoir élaborer et faire respecter des procédures administratives et
professionnelles et	de gestion
personnelles	Bonne maitrise de l'outil informatique (Excel)
	Rigueur, discrétion
	Planification et suivi évaluation budgétaire
Formations complémentaires nécessaires à l'emploi	Gestion prévisionnelle des ressources humaines
	Recyclage régulier au logiciel de comptabilité du système de
	santé.
	The state of the s

Intitulé du poste	3. Superviseur
Unité administrative	MSPLS / BDS
Lieu principal de travail	District Sanitaire
Supérieur hiérarchique	Médecin Chef de District
immédiat	
	Sous l'autorité du médecin chef de district, le superviseur renforce
Missions principales	les compétences et les capacités des FOSA dans l'élaboration et
Wissions principales	la mise en œuvre de leur plan d'action opérationnelle. Il organise
	des supervisions formatives régulières au niveau des FOSA.

	1. Etablir et afficher mensuellement un calendrier de
	supervision et le transmettre au BPS, BDS et aux FOSA
	2. Assurer les supervisions formatives au niveau des FOSA
	3. Elaborer et transmettre les rapports de supervisions
	mensuelles, trimestrielles au MCD et MDP
	4. Contribuer à l'identification des besoins en formation du
	personnel
	5. Participer à l'élaboration du Plan d'Action Annuel (PAA)
	du district et indirectement de la province
	6. Participer à l'évaluation trimestrielle de la qualité
	technique des FOSA dans le cadre du PBF
Tâches spécifiques	7. Organiser des formations mensuelles à l'endroit des relais
The state of the s	communautaires
	8. Participer à la réunion mensuelle d'analyse des données
	SIS
	Contribuer à l'organisation de la réunion de coordination
	mensuelle et trimestrielle des intervenants au niveau du BDS
	9. Participer aux activités de mobilisation et de supervision
	des différentes campagnes de vaccination organisées par le
	MSPLS
	10. Participer aux réunions d'information et de formation
	organisées par le niveau central
	11. Contribuer à la gestion des médicaments au niveau des
	FOSA et du BDS
	- Collaboration transversale avec tous les services du BDS dans le
	cadre de la préparation des missions de supervision, des travaux
Liens fonctionnels internes	de planification et de rapportage Echanges et vérification de données avec le gestionnaire du SIS
	- Vérifications avec le gestionnaire des médicaments,
	- Prestataires des FOSA lors des supervisions formatives
	- Administrateurs communaux et chefs de colline pour la gestion
	des situations sanitaires particulières.
Liens fonctionnels externes	- Relais communautaires et membres des Comités de Santé pour
	des actions de formation et la participation aux réunions
	 - Partenaires pour la coordination des activités - Nombre de supervisions formatives effectuées
	- Qualité et précision des rapports de supervision
	- Nombre et qualité des formations délivrées aux relais
Eléments d'appréciation	communautaires
	- Amélioration des indicateurs sanitaires et d'activités au niveau des
	FOSA Contributions à la planification et au quivi évaluation
	- Contributions à la planification et au suivi évaluation.

Niveau de formation pour le poste	Diplômés A0 – Licence en Sciences de la santé
Nombre d'années d'expérience professionnelle requise	5 années
Ancienneté souhaitée à un poste équivalent	-
Expériences et spécialités exigées	Expérience en soins infirmiers au sein de plusieurs formations sanitaires. Situations de management et d'encadrement favorables
Compétences professionnelles et personnelles	Capacités rédactionnelles et de synthèse Capacités pédagogiques Maitrise des outils techniques de supervision formative. Sens de l'organisation, disponibilité, mobilité. Maîtrise des outils de planification et de suivi évaluation du niveau district.
Formations complémentaires	Santé Publique Recyclages réguliers en supervision formative
nécessaires à l'emploi	Recyclages réguliers en techniques de soins infirmiers.
Intitulé du poste	4. Gestionnaire du SIS
Unité administrative	MSPLS / BPS / BDS
Lieu principal de travail	Province Sanitaire
Supérieur hiérarchique immédiat	Directeur de la Province Sanitaire
Missions principales	Sous l'autorité du Médecin chef de district t, le Gestionnaire de l'information sanitaire met en application un processus de collecte, d'analyse et d'interprétation de données sanitaires afin d'aider à la prise de décision des différents opérateurs.
Tâches spécifiques	 Fournir un appui conseil aux FOSA et collecter leurs rapports SIS Compiler les données collectées au niveau des FOSA Analyser les données et assurer la retro informations aux structures concernées (CDS, HC et hôpital de district) Valider les données et les transmettre au niveau du BPS; Assurer la supervision formative des gestionnaires des données SIS dans les CDS, HC et HD Assurer la surveillance des épidémies; Gérer la base des données GSIS au sein du district sanitaire Elaborer un rapport trimestriel SSI du district sanitaire Participer à la planification annuelle et trimestrielle du district Participer à l'élaboration et actualisation de la carte sanitaire du district

	11. Participer aux réunions de validation des CPVV
	12. Participer aux réunions informatives et formatives du
	niveau central.
Liens fonctionnels internes	 Ensemble des services du BDS pour la collaboration sur le recueil et le traitement des données du SIS FOSA dans le cadre de la supervision formative de leurs activités de gestion du SIS. MCD pour la prise d'instructions et de directives. TPS des CDS et des HC pour la collecte des données en provenance des communautés.
Liens fonctionnels externes	- Partenaires impliqués dans la lutte contre certaines maladies pour l'échange et la confrontation de données sanitaires et épidémiologiques.
Eléments d'appréciation	 Fiabilité et complétude de la base de données du SIS Exhaustivité et précision des données figurant dans le rapport trimestriel SIS du District Pertinence de l'interprétation des données du SIS Nombre et méthodes de supervision formative des gestionnaires SIS des FOSA
Niveau de formation pour le	Licencié ou diplômé infirmier A1 à minima
poste	
Nombre d`années d'expérience professionnelle requise	05 années
Ancienneté souhaitée à un poste équivalent	-
Expériences et spécialités exigées	Expérience souhaitée de gestion du SIS au niveau d'une FOSA
Compétences professionnelles et personnelles	Rigueur, gestion, sens de l'organisation et de la planification Fortes compétences informatiques, notamment dans l'outil de gestion SIS (GSIS) Savoirs faire dans la gestion de l'information et l'interprétation des données sanitaires Capacités pédagogiques pour la transmission de savoirs faire en gestion du SIS Aptitude à évoluer dans un cadre collaboratif Disponibilité et mobilité
Formations complémentaires nécessaires à l'emploi	Recyclages réguliers pour la maîtrise de l'outil informatique de gestion du SIS (GSIS)

Intitulé du poste	5. Gestionnaire de Pharmacie
Unité administrative	MSPLS / BPS / BDS
Lieu principal de travail	District Sanitaire
Supérieur hiérarchique immédiat	Médecin Chef de District
Missions principales	Sous l'autorité du médecin chef de district, le gestionnaire de pharmacie sur base des consommations moyennes effectue des commandes mensuelles auprès de la CAMEBU ou d'autres pharmacies de gros. Il assure le suivi des commandes, veille au bon stockage et à la distribution des médicaments. Il réceptionne tous les produits pharmaceutiques, dispositifs médicaux et produits de laboratoire livrés par les fournisseurs ou les donateurs.
	1. Etablir les consommations moyennes mensuelles
	2. Etablir les bons de commandes mensuels des médicaments, consommables, dispositifs médicaux et produits de laboratoire
	3. Assurer le suivi des commandes
	4. Réceptionne les commandes des médicaments consommables, dispositifs médicaux et produits de laboratoire.
	5. Assurer les stockages des médicaments, consommables et dispositifs médicaux.
	6. Remplir et tenir à jour les fiches de stock et les registres ;
Tâches spécifiques	7. Assurer la supervision formative des FOSA et HD en matière de gestion pharmaceutique
	8. Faire le plan de distribution des médicaments,
	consommables et dispositifs médicaux au niveau des FOSA
	9. Faire l'inventaire mensuel physique des médicaments et du matériel;
	10. Assurer la gestion des produits périmés, détériorés et non conformes
	11. Etablir des rapports mensuels de vente des médicaments à destination du gestionnaire et du MCD
	12. Elaborer les rapports mensuels de situation des produits pharmaceutiques concernant l'appui des programmes nationaux (vaccins, contraceptifs, anti tuberculeux, anti paludéen)
Liens fonctionnels internes	-Médecin Chef et Gestionnaire du District pour la programmation et le compte rendu des activités - « Points focaux » du BPS (nutrition, TBC, SR) au niveau provincial pour l'approvisionnement de certains produits (ex : malnutrition, anti TBC) FOSA dans le cadre des supervisions

	- CAMEBU et autres pharmacies de gros pour passer les
Liens fonctionnels externes	commandes
	- Programmes nationaux (PEV, PNSR,) pour la gestion de
	l'approvisionnement de leurs produits
	- Tenue et précision de la gestion informatisée des stocks
	pharmaceutiques du district
	- Nombre des ruptures au niveau des FOSA du district
Eléments d'appréciation	- Qualité et exhaustivité des rapports mensuels de vente et de
	situation
	- Nombre et précision des bons de commande
	- Indicateurs sanitaires au niveau du district
Niveau de formation pour le	Diplôme en Pharmacie A1
poste	
Nombre d`années	05 années
d'expérience professionnelle	
requise	
Ancienneté souhaitée à un	03 années
poste équivalent	
Expériences et spécialités	Première expérience en tant que gestionnaire de pharmacie au sein
exigées	d'un FOSA et d'un HD.
	Sérieux, rigueur, disponibilité, mobilité
Compétences	Maitrise de l'informatique de gestion des produits pharmaceutique
professionnelles et	Maîtrise des techniques de supervision formative
personnelles	Capacités à collaborer et travailler en équipe
personnenes	Capacités relationnelles, rédactionnelles et de synthèse
	Bonne connaissance des produits pharmaceutiques
Formations	Recyclages réguliers en gestion des produits et stocks
complémentaires	pharmaceutiques
nécessaires à l'emploi	Formation au logiciel informatique adapté
<u> </u>	Formation aux techniques de supervision formative
Intitulé du poste	6. Technicien de Maintenance
Unité administrative	MSPLS / BPS / BDS
Lieu principal de travail	District Sanitaire
Supérieur hiérarchique	Médecin Chef de District
immédiat	
	Sous l'autorité du MCD, Il développe des stratégies de
Missions principales	maintenance et met en œuvre le plan opérationnel de maintenance
wissions principales	dans le fosa du District Sanitaire. Il coordonne et supervise toutes
	les activités liées à la maintenance
	1. Assurer la maintenance préventive et corrective des
	équipements médicaux et non médicaux en général et les
Tâches spécifiques	installations techniques (électricité, systèmes solaires
zacios specifiques	photovoltaïques et plomberie
	Assurer l'entretien-maintenance des bâtiments
I .	2. Assurer i entretien-maintenance des datiments

	3. Assurer l'entretien de la moto mise à sa disposition dans les					
	limites de ses compétences					
	4. En collaboration avec le/la Gestionnaire, assurer la gestion du					
	patrimoine du BDS (équipements, infrastructures, véhicules,					
	etc.					
	5. Assurer le suivi de l'exécution des contrats de maintenance					
	et/ou intervention externe sur les équipements et infrastructures					
	sanitaires;					
	6. Participer activement dans les procédures d'acquisitions de					
	nouveaux équipements en produisant des spécifications					
	techniques.					
	7. Assurer la gestion des équipements en général dès					
	l'acquisition jusqu'à la mise au rebut.					
	8. Etablir des rapports mensuels d'activités et les transmettre au					
	MCD					
	9. Produire régulièrement des rapports d'activités de maintenance					
	(mensuels, trimestriels, annuels) grâce au logiciel de Gestion					
	de la Maintenance Assistée par Ordinateur « GMAO					
	10. Exécuter toute autre activité demandée par son supérieur					
	hiérarchique dans la limite de ses compétences					
	11.En tant que responsable de la maintenance participer aux					
	réunions de l'Equipe Cadre de District.					
	12. Etre personne relais entre le district et la DISE dans le domaine					
	de la maintenance					
	13.Elaborer un calendrier des descentes sur terrain (CDS et HC)					
	pour la maintenance des équipements et infrastructures dans					
	les centres de santé du district sanitaires. Ce calendrier sera					
	soumis à l'approbation du gestionnaire et du MCD					
	- Gestionnaire et MCD pour la prise d'instructions et de directives					
Liens fonctionnels internes	- Ensemble des services du BDS pour le rapportage des pannes					
	survenues sur un équipement ou infrastructure					
	- Relais de la DISE dans les missions de suivi et maintenance des					
Liens fonctionnels externes	infrastructures Sanitaires et Equipements					
	- Obligation de mis à jour de l'état du patrimoine du BDS via le logiciel GMAO					
	- Rapport d'état du patrimoine élaboré et encodé dans GMAO					
	- Nombre de maintenance préventive et opérations effectuées					
Eléments d'appréciation	auprès des CDS et HC					
	- Temps de réponse dans la réparation des pannes survenues					
	- Exhaustivité des rapports d'activités.					
Niveau de formation pour le	Diplômé A2 en Electromécanique/ Electricité ou Electronique,					
poste	avec expertise dans la maintenance biomédicale					

Nombre d`années	3 années minimum
d'expérience professionnelle	
requise	
Ancienneté souhaitée à un	-
poste équivalent	
Expériences et spécialités exigées	Expériences professionnelles dans la maintenance des équipements
Compétences professionnelles et personnelles	Parfaite maîtrise technique des activités de maintenance liés à l'électricité, le solaire et la mécanique Maîtrise de l'Ordinateur Disponibilité et mobilité
Formations	Formation à la Génie Biomédicale
complémentaires	
nécessaires à l'emploi	
Intitulé du poste	7. Technicien de Promotion de Santé
Unité administrative	MSPLS / BPS / BDS
Lieu principal de travail	District Sanitaire
Supérieur hiérarchique	Médecin Chef de District
immédiat	
Missions principales	Sous l'autorité du MCD, Il développe des stratégies de promotion de la santé centrées sur la communauté en vue de renforcer la participation communautaire. Le TPS est responsable des activités d'hygiène à l'hôpital. Il coordonne et supervise les activités des TPS des CDS et HC.
	1. Mettre en œuvre le plan d'action du district en matière de communication, de promotion de la santé, d'hygiène et d'assainissement
	2. Superviser et encadrer les TPS des CDS et HC
	3. Concevoir et diffuser des messages de santé en direction de la population en collaboration avec les responsables des services et des programmes de santé
Tâches spécifiques	4. Assurer le contrôle de l'hygiène et de la salubrité au niveau des FOSA
	5. Participer à la surveillance, le contrôle et la lutte contre des maladies à potentiel épidémiques ;
	6. Elaborer les directives pour assurer l'hygiène et la sécurité à l'intérieur et à l'extérieur des FOSA.
	7. Participer à la mobilisation du financement pour les microprojets communautaires.
	8. Etablir des rapports mensuels d'activités et les transmettre au MCD

	,
	- CPPS pour la collaboration technique et le compte rendu
	d'activités
T. 6 4. 1.4	- MCD pour la prise d'instructions et de directives
Liens fonctionnels internes	- Ensemble des services du BDS pour la conception des messages
	de sensibilisation
	- TPS des CDS et HC pour l'appui conseil et la supervision
	formative
	- Partenaires pour l'élaboration, l'exécution et le suivi des plans
T. 6 4. 1	d'actions
Liens fonctionnels externes	- Relais & groupements communautaires, leaders d'opinions, OSC
	pour la sensibilisation
	- Autres administrations déconcentrées en cas de nécessité
	- Qualité des messages de sensibilisation élaborés
Elómenta di arrestei di es	- Nombre de supervisions formatives effectuées auprès des TPS
Eléments d'appréciation	des CDS et HC
	- Taux de mise en œuvre des plans d'actions
Nivon de fermation mars la	- Exhaustivité des rapports d'activités.
Niveau de formation pour le poste	Diplômé A2 en Hygiène et Assainissement
Nombre d`années	10 années
d'expérience professionnelle	
requise	
Ancienneté souhaitée à un	05 années comme technicien de promotion de la santé en FOSA
poste équivalent	-
Expériences et spécialités	Expériences professionnelles significatives en Promotion de la
exigées	Santé aux niveaux de plusieurs CDS
	Parfaite maîtrise technique des problématiques liées à la Promotion
	de la Santé
Compétences	Maîtrise des outils de sensibilisation et d'IEC Capacités
professionnelles et	pédagogiques
personnelles	Aptitudes à la sensibilisation, au plaidoyer et aux transferts de
	connaissances
-	Disponibilité et mobilité
Formations	Formation de formateur
complémentaires nécessaires	Recyclages réguliers dans ses domaines de compétences
à l'emploi	(promotion de la santé, hygiène et assainissement).
Intitulé du poste	8. Secrétaire de Direction
Unité administrative	MSPLS / BPS / BDS
Lieu principal de travail	Bureau du District Sanitaire
Supérieur hiérarchique	Médecin Chef de District
immédiat	
	Sous l'autorité du MCD, l'assistante de direction assure la liaison
Missions principales	entre la direction et l'extérieur d'une part et les services d'autre
	part. Plus spécifiquement, elle aide le gestionnaire dans le
	domaine comptable.

	1. Accueillir et orienter les visiteurs du BPS		
	2. Réceptionner le courrier, l'enregistrer et le		
	transmettre à la Direction		
	3. Expédier le courrier en provenance de la direction et		
	des services		
	4. Procéder à la saisie des lettres ou autres documents		
	de la direction et Gérer l'agenda du Directeur du BPS		
	5. Organiser et convoquer les réunions prévues et		
	rédiger leurs procès-verbaux		
TFA -1	6. Préparer et classer les documents administratifs et		
Tâches spécifiques	techniques de la direction		
	7. Aider le gestionnaire dans la conception des rapports		
	financiers trimestriels		
	8. Aider le gestionnaire à l'élaboration des budgets		
	prévisionnels de fonctionnement		
	9. Gérer la caisse au niveau du BPS.		
	10. Répondre aux communications téléphoniques		
	11. Assurer l'entretien du matériel et équipements du		
	secrétariat de direction et tenir périodiquement un		
	inventaire physique ;		
	- Prise d'instructions et de directives auprès du MCD		
	- Recueil et transmission d'informations auprès de l'ensemble		
Liens fonctionnels internes	des services du BDS		
	- Collaborations spécifiques avec le gestionnaire lors des phases de planification budgétaire.		
	- Partenaires, autres administrations déconcentrées, autorités		
Liens fonctionnels externes	locales, pour la prise d'informations à destination du MCD		
	- Tenue du secrétariat (ordre, classement des documents et		
	des archives,)		
Eléments d'appréciation	- Qualité des correspondances rédigées		
	- Qualité et exhaustivité des procès-verbaux de réunion rédigés		
	- Niveau de maîtrise de l'outil informatique		
Niveau de formation pour le	Diplôme A2 en secrétariat		
poste	•		
Nombre d'années d'expérience	3 années		
professionnelle requise			
Ancienneté souhaitée à un poste équivalent	3 années		
	Expérience de secrétariat de direction dans une structure		
Expériences et spécialités exigées	sanitaire de préférence ou une administration publique à		
	défaut.		

Compétences professionnelles et personnelles	Sérieux, rigueur, sens de l'organisation et de la confidentialité. Sens de l'accueil : courtoisie, jovialité, Capacités rédactionnelles et de synthèse
	Maîtrise de l'outil informatique bureautique
Formations complémentaires	Aptitudes au classement et l'archivage
Formations complémentaires nécessaires à l'emploi	Recyclages et perfectionnements réguliers en informatique bureautique.
Intitulé du poste	9. Technicien de Surface
Unité administrative	MSPLS / BPS / BDS
Lieu principal de travail	Bureau du district sanitaire
Supérieur hiérarchique immédiat	Gestionnaire du district sanitaire
Superieur merarcinque inmediat	
Missions principales	Sous l'autorité du gestionnaire, le travailleur est chargé d'assurer la propreté des locaux, des alentours des bureaux. Il veille à la sécurité des biens pendant le jour.
	1. Assurer la propreté des locaux et des alentours ;
	2. Détruire les déchets biomédicaux et autres ;
Tâches spécifiques (par ordre	3. Charger et décharger les médicaments et autres
d'importance)	produits;
u importance)	1. Faire les photocopies des documents ;
	2. Transmettre les courriers.
	- Gestionnaire du district sanitaire pour la prise d'instructions
Liens fonctionnels internes	et de directives Collaboration avec l'ensemble du personnel du BDS en
	fonction des menus travaux à effectuer.
Liens fonctionnels externes	- Visiteurs du BDS : accueil et disponibilité
Liens fonctionnels externes	- Assiduité, ponctualité,
Eléments d'appréciation	- Propreté des locaux du BDS
Elements a appreciation	- Respect de la hiérarchie et exécution des ordres
Niveau de formation pour le	Fondamental: 9ème
poste	1 ondamental . Joine
Nombre d'années d'expérience	Poste ouvert aux jeunes sans expérience professionnelle
professionnelle requise	spécifique
Ancienneté souhaitée à un poste	-
équivalent	
Expériences et spécialités exigées	-
Compétances professionnelles et	Respect de la hiérarchie
Compétences professionnelles et personnelles	Bonne aptitude physique
personnenes	Sérieux, rigueur
Formations complémentaires nécessaires à l'emploi	Notions essentielles en matière d'hygiène et de salubrité.

Intitulé du poste	10. Veilleur
Unité administrative	MSPLS / BPS / BDS
Lieu principal de travail	Bureau du District Sanitaire
Supérieur hiérarchique immédiat	Gestionnaire du district sanitaire
Missions principales	Sous la responsabilité du gestionnaire, il est chargé de veiller à la sécurité des biens de l'établissement de jour comme de nuit.
	1. Effectuer la surveillance dans un périmètre donné en gérant les entrées et les sorties de l'établissement
Tâches spécifiques	 Assurer la sécurité des biens et des personnes et lutter contre les dégradations, sabotages, vols, agressions Avertir les responsables de l'établissement pour toute
	anomalie constatée.
Liens fonctionnels internes	 Gestionnaire du district sanitaire pour la prise d'instructions et de directives. Collaboration avec l'ensemble du personnel du BDS pour l'accueil et la sécurité des visiteurs.
Liens fonctionnels externes	Visiteurs du BDS : accueil et sécuritéForces de Police en cas de nécessité
Eléments d'appréciation	 Assiduité, ponctualité, Sécurité des locaux du BDS Nombre d'infractions constatées Respect de la hiérarchie et exécution des ordres
Niveau de formation pour le poste	Primaire
Nombre d'années d'expérience professionnelle requise	Poste ouvert aux jeunes sans expérience de l'emploi
Ancienneté souhaitée à un poste équivalent	-
Expériences et spécialités exigées	-
Compétences professionnelles et personnelles	Respect de la hiérarchie Bonne aptitude physique Sérieux, rigueur
Formations complémentaires nécessaires à l'emploi	Notions essentielles en matière de sécurité des biens et des personnes.

Intitulé du poste	11. Chauffeur
Unité administrative	MSPLS / BPS / BDS
Lieu principal de travail	Bureau du District Sanitaire
Supérieur hiérarchique immédiat	Gestionnaire du district sanitaire
Missions principales	Sous l'autorité du gestionnaire, le chauffeur est chargé de conduire le véhicule de direction, l'ambulance. Il transporte les patients référés et il s'occupe de l'entretien du véhicule
	1. Conduire le véhicule dont il a la responsabilité
	2. Assurer le transport des malades référés
	3. Détecter les pannes éventuelles et aviser l'autorité
	4. Remplir le carnet de bord et la fiche de
Tâches spécifiques	consommation du carburant
	5. Assurer les services de garde
	6. Effectuer des liaisons de service et
	approvisionnement
	7. Assurer l'entretien du véhicule
Liens fonctionnels internes	 MCD et Gestionnaire du district sanitaire pour la prise d'instructions et de directives. Collaboration avec l'ensemble du personnel du BDS pour leur transport.
Liens fonctionnels externes	- Réparateurs automobiles en cas de nécessité
Eléments d'appréciation	 Assiduité, ponctualité. Qualité de la conduite Respect de la hiérarchie et exécution des ordres
Niveau de formation pour le poste	Niveau A3 ou Equivalent
Nombre d'années d'expérience professionnelle requise	Poste ouvert aux jeunes sans expérience de l'emploi
Ancienneté souhaitée à un poste équivalent	-
Expériences et spécialités exigées	Titulaire du permis de conduire
Compétences professionnelles et personnelles	Notions essentielles en mécanique automobile Savoir anticiper d'éventuelles pannes de véhicule Savoirs faire de conduite dans différents contextes urbain, péri – urbain, rural Sérieux, rigueur, ponctualité.
Formations complémentaires nécessaires à l'emploi	Mécanique automobile essentielle

TOME-2/ANNEXE 2 : LISTE DES MEDICAMENTS ESSENTIELS PAR NIVEAU DE SOINS

			Niveau d'utilisation			
DESIGNATION (DCI)	VOIE ADMINISTRATION DOSAGE, FORME	CDS	H OP 1 ^{ère} Ré f.	H O P 2è me Ré f.	H O P Ré f. Na t.	
1. ANESTHESIQUES						
1.1. Anesthésiques généra	ux et Oxygène					
Halothane	Inhalation: flacon de 250 ml		X	X	X	
Kétamine	Solution injectable : 50 mg, flacon de 10 ml		X	X	X	
Thiopental	Poudre pour préparation injectable : 0,5 g en ampoule ou flacon		X	X	X	
Protoxyded'Azote	Inhalation (bonbonne): 2 litres, 5 litres, 15 litres, 50 litres		X	X	X	
Oxygène	Inhalation (bonbonne pour oxygénothérapie)		X	х	Х	
1.2. Anesthésiques locaux anesthésiologie	et autres produits utilisés en					
Bupivacaïne	Solution injectable: 0,25 %, 0,5%, 0,5 % hyperbare flacon 4 ml Solution injectable: 0,5% isobare flacon 20 ml		х	Х	Х	
Lidocaïne	Solution injectable: 1%, 2% en flacon de 20 ml Solution locale (spray): 10% en flacon de 50ml	Х	х	X	Х	
Lidocaïne + épinephrine (adrenaline)	Solution injectable : 1 %, 2 % + 1/80 000 en carpule dentaire 1,8 ml		X	Х	X	
Lidocaïne adrenaline	Solution injectable : 5 %		X	X	X	
Ephédrine	Solution injectable : 30 mg en ampoule 1 ml		X	х	X	
Atropine	Solution injectable : 1 mg en ampoule 1 ml		X	X	X	
Diazépam	Comprimé : 5 mg, 10 mg Solution injectable : 5mg/ml en ampoule 2 ml	X	X	Х	x	
Tetracaïne	Collyre 1 %		X	X	X	

	ES, ANTIPYRETIQUES, AINS, UX, ANTIRHUMATISMAUX				
2.1. Analgésiques non opioïdes, antipyrétiques et AINS					
2.1.1. Analgésiques non or					
Acideacétylsalicylique	Comprimé : 500 mg, 100mg	X	Х	X	X
	Solution injectable: 500 mg, 1 g	X	Х	X	X
Paracétamol	Comprimé : 100 mg, 500 mg Forme buvable : 125 mg / 5 ml flacon 60 et 100 ml Suppositoire : 80 mg ,150 mg, 300 mg	X	Х	X	X
Ibuprofène	Comprimé : 200 mg , 400 mg Forme buvable : 125 mg / 5 ml	X	Х	X	X
Indométacine	Comprimé : 25 mg Suppositoire : 100 mg	X	X	X	X
Diclofenac	Comprimé : 25 mg, 50 mg, 100 mg Suppositoire : 100 mg Solution injectable : 25mg/ml en ampoule de 3ml (75mg/3ml)	X	Х	X	X
2.2. Analgésiquesopioïdes					
Morphine	Comprimé à libération prolongée : 10 mg, 20 mg, 30 mg			X	X
Morphine	Solution injectable: 10 mg ampoule de 1 ml				X
Fentanyl	Solution injectable : 25µg/ ampoule 2 ml (50 µg/2 ml)		Х	X	X
2.3. Médicaments anti-gou	tteux				
Allopurinol	Comprimé : 100 mg, 300 mg		X	X	X
Colchicine	Comprimé : 1 mg		X	X	X
	S ET ANTI-ANAPHYLACTIQUES				
Chlorphéniramine	Comprimé : 4 mg	X	X	X	X
Hydrocortisone	Poudre pour préparation injectable : 100 mg	X	X	X	X
Prednisolone	Comprimé : 5 mg		X	X	X
Prométhazine	Comprimé : 10 mg, 25 mg	X	X	X	X
Dexamethasone	Solution injectable: 4 mg/ml en ampoule de 1 ml		X	х	X
Adrénaline (Epinéphrine)	Solution injectable: 0,25 mg/ml, 0,5 mg/ml, 1 mg/ml en ampoule de 1 ml		Х	X	X

	AUTRES SUBSTANCES UTILISEES				
	TEMENT DES INTOXICATIONS				
4.1. Non spécifiques	G : (125 250 1				
Charbonactivé	Comprimé : 125 mg, 250 mg, poudre	X	X	X	X
4.2. Spécifiques					
Atropine	Solution injectable: 1 mg ampoule 1 ml		X	X	X
	Comprimé : 500 mg,				
Gluconate de calcium	Solution injectable : 100 mg/ml en	X	X	X	X
	ampoule 10 ml				
DL- Méthionine	Comprimé : 250 mg				X
Naloxone	Solution injectable : 0,4 mg/ml en		W	***	***
Naioxone	ampoule 1 ml		X	X	X
5. ANTI-INFFECTIEUX	K ET ANTIPARASITAIRES				
5.1. Antihelmintiques					
5.1.1. Médicaments contre	e les helminthes intestinaux				
	Comprimé à croquer : 400 mg				
Albendazole	Forme buvable : 0,4 % flacon de 10 ml	X	X	X	X
	Comprimé : 100 mg				
Mébendazole	Forme buvable : 2 % flacon de 30 ml	X	X	X	X
Niclosamide	Comprimé (à croquer) : 500 mg	х	X	X	X
5.1.2. Antifilariens	comprime (a croquer) : 500 mg	71	71	<u> </u>	21
Ivermectine	Comprimé : 3 mg	Х	Х	X	X
5.1.3. Antibilharziens	Comprime : 3 mg	Λ	Λ	Λ	Λ
Praziquantel	Comprimé : 600 mg	Х	Х	X	X
Triclabendazole					
	Comprimé : 250 mg	X	X	X	X
5.1.4. Antiamibiens et Antigiardiens					
Métronidazole	Comprimé : 250 mg	X	X	X	X
Managara	Forme buvable : 125 mg/5ml				
Métronidazole	Solution injectable : 500 mg/100 ml		X	X	X
Tinidazole	Comprimé : 500 mg	X	X	X	X
5.2.2. Antipaludiques					
	Blister (3 comprimés) : 25 mg/67,5 mg				
Artésunate +	Blister (3 comprimés): 50 mg/135 mg	X	X	X	X
Amodiaquine	Blister (3 comprimés): 100 mg/270 mg				
	Blister (6 comprimés) : 100 mg/270 mg				
Quinine	Comprimé : 100 mg, 300 mg, 500 mg s/f	X	X	X	X
Quinne	de sulfate ou bisulfate	Λ	A	Λ	Λ
Quinine	Solution injectable: 250 mg/2 ml, 300	X	v	v	v
Quinnie	mg/2ml , 500 mg/2ml , 600mg/2ml	Λ	X	X	X
Clindamycine	Gélule : 150 mg / 75 mg	X	X	X	X
5.2.3. Antipneumocystose	et Antitoxoplasmose				
Pyrimethamine Comprimé : 25 mg x x x x				X	
	Comprimé : 400 mg + 80 mg, 800 mg+				
Sulfamethoxazole +	160 mg	x	X	X	X
trimethoprime	Forme buvable : 200 mg + 40 mg/5ml				

Sulfamethoxazole +	Solution injectable : (400 mg+ 80		X	X	X
trimethoprime	mg/5ml), (800 mg +160 mg / 10ml)				
Pentamidine	Comprimé : 200 mg (sous forme isétionate)		X	X	X
Spiramycine	Comprimé : 1 500 000 UI, 3 000 000 UI Forme buvable : 375 000 UI/5 ml		X	х	x
5.3. Anti-bactériens du gro					
5.3.1. Penicillines					
Amoxicilline	Gélule 250 mg, 500 mg (sous forme de trihydrate)	X	X	X	X
	Poudre pour forme buvable : 125 mg / 5 ml, 250 mg / 5 ml				
Amoxycilline + acideclavulanique	Comprimé : 500 mg +125 mg Poudre pour forme buvable : 100 mg +12,5 mg /5 ml	X	X	х	х
	Solution injectable : 1g + 200 mg				
Ampicilline	Gélule : 250 mg, 500 mg Forme buvable : 125 mg/5ml, 250 mg/5ml Poudre pour préparation injectable : 500 mg, 1 g,	x	х	X	X
Benzathine	Poudre pour préparation injectable : 1,2				
benzylpénicilline	M UI (=0,72 g), 2,4 M UI (=1,44 g)	X	X	X	X
Benzylpénicilline	Poudre pour préparation injectable : 600mg (=1 M UI), 3 g (=5 M UI)	X	X	X	х
Phénoxyméthylpénicilline	Comprimé : 250 mg Poudre pour forme buvable : 125 mg/5ml	X	x	X	X
Cloxacilline	Gélule: 500 mg, Comprimé: 250 mg Poudre pour forme orale: 125 mg, 250 mg, Poudr pour forme injectable: 500 mg, 1g	X	x	X	х
Procaïnebenzylpénicilline	Poudre pour préparation injectable : 1g (=1 M UI), 3g (= 3 millions U.I)	X	x	X	X
5.3.2. Céphalosporines					
Céfadroxyl	Gélule 500 mg, suspension buvable 125 mg/5ml, 250 mg/5ml		X	X	х
Céfuroxime	Comprimé et granulés : 125 mg, 250 mg Poudre pour forme buvable : 125 mg/5ml Solution injectable : 250 mg, 750 mg,		х	Х	х
Ceftazidime	Poudre pour préparation injectable : 500 mg				X

Ceftriaxone	Poudre pour préparation injectable:,250mg, 500mg, 1 g				X
Céfotaxime	Poudre pour préparation injectable : 1 g		X	X	X
Clofazimine	Comprimé : 50 mg, 100 mg		X	X	X
5.4. Autres anti-bactériens	<u> </u>				
Azitromycime	Gélule 250 mg, 500 mg Forme buvable : 250 mg/5ml	X	х	X	X
Céfazoline	Poudre pour préparation injectable : 0,5 g, 1g, 2g/10ml				X
Chloramphénicol	Gélules: 250 mg Forme buvable: 125 ou 150 mg/5 ml, Poudre pour préparation injectable: 1g (s/f succinate sodique) Suspension huileuse pour injection: 0,5g/ml (succinate sodique) amp. 2 ml	X	х	X	X
Chloramphénicol	Poudre pour préparation injectable : 1g (s/f succinate sodique) Suspension huileuse pour injection : 0,5g/ml (succinate sodique) amp. 2 ml		х	X	х
Ciprofloxacine	Comprimé : 250 mg, 500 mg, Solution pour perfusion i.v : 2 mg/ml flacon de 100ml	X	X	X	х
Doxycycline	Comprimé : 100 mg, 200 mg	X	X	X	X
Clindamycine	Comprimé : 75 mg, 150mg	X	X	X	X
Erythromycine	Comprimé : 250 mg , 500 mg Poudre pour forme buvable : 125mg/5ml, 250 mg/5ml	X	х	X	х
Gentamycine	Solution injectable: 40 mg / 2 ml, 80 mg / 2 ml	X	X	X	X
Spectinomycine	Poudre pour préparation injectable : 2g en flacon		X	X	X
Métronidazole	Solution injectable : 500 mg/100 ml Ovule vaginale 500 mg		X	X	X
Vancomycine	Poudre pour préparation injectable : 125mg, 250mg		X	X	X
5.5. Antilépreux					
MBA (Rifampicine 300mg x 2 + Clofazimine 50mg + Dapsone 100mg)	Comprimé :Rifampicine 300 mg x 2+ Clofazimine 50 mg + Dapsone 100 mg	x	х	X	X
PBA (Rifampicine 300mg x 2 + Dapsone100mg)	Comprimé :Rifampicine 300 mg x 2 + Dapsone100 mg	X	X	X	Х
MBE (Rifampicine 300 mg + Rifampicine 150 mg + Clofazimine 50 mg + Dapsone 50 mg)	Comprimé :Rifampicine 300 mg+ Rifampicine 150 mg+ Clofazimine 50 mg+Dapsone 50 mg	X	Х	X	х

MBE (Rifampicine 300mg + Clofazimine 50mg + Dapsone 25mg)	Comprimé :Rifampicine 300 mg+Clofazimine 50 mg+Dapsone 25 mg	X	x	X	X
PBE (Rifampicine 300mg + Rifampicine 150mg + Dapsone 50 mg)	Comprimé :Rifampicine 300 mg+ Rifampicine 150 mg + Dapsone 50 mg	X	X	X	X
PBE (Rifampicine 300mg + Dapsone 25mg)	Comprimé :Rifampicine 300 mg+ Dapsone 25 mg	X	x	X	X
5.7. Antituberculeux					
5.7.1. Antituberculeuxsépa	rés				
Rifampicine (R)	Gélule : 150 mg, 300 mg	X	X	X	X
Isoniazide (H)	Comprimé: 100 mg, 300 mg	X	X	X	X
Pyrazinamide (Z)	Comprimé: 400 mg, 500 mg	X	X	X	X
Ethambutol (E)	Comprimé : 400 mg	X	X	X	X
Streptomycine(S)	Poudre pour préparation injectable : 750 mg, 1 g	X	X	X	X
Kanamycine(Km)	Poudre pour préparation injectable : 1g				X
Clofazimine (Cfz)	Comprimé : 50 mg, 100 mg	X	X	X	X
Prothionamide(Pto)	Comprimé : 250 mg	X	X	X	X
Gatifloxacine (Gfx)	Comprimé: 200 mg ou 400 mg, 20 mg ou 40 mg ou Contenants souples 200 ou 400 ml (sol. aqueuses ou de dextrose à 5 %)	X	x	X	x
Cyclosérine (Cs)	Gélule: 250 mg ou 300 mg	X	X	X	X
Ofloxacine(Ofx)	Comprimé : 200 mg	X	X	X	X
5.7.2. Antituberculeuxcom	binés				
RHZE 150/75/400/275	Comprimé : Rifampicine 150mg + Isoniazide 75mg + Pyrazynamide 400mg + Ethambutol 275mg	X	X	X	X
RH 150/75	Comprimé : Rifampicine 150 mg + Isoniazide 75 mg	X	X	X	X
RHZ 60/30/150	Comprimé : Rifampicine 60 mg + Isoniazide 30 mg + Pyrazinamide 150 mg	X	X	X	X
RH 60/30	Comprimé : Rifampicine 60mg + Isoniazide 30mg	X	X	X	X
RH 60/60	Comprimé : Rifampicine 60 mg+ Isoniazide 60 mg	X	X	X	X

6. ANTIFONGIQUES					
Amphotéricine B	Poudre pour préparation injectable : 50				
	mg en flacon		X	х	X
	Solution buvable : 10% en flacon de 40				
	ml Capsule: 50 mg, 100 mg, 150 mg, 200				
Fluconazole	mg	X	X	x	X
Tuconazoic	Forme buvable: 50mg/5ml	Λ	A	, A	A
Fluconazole	Solution injectable : 2 mg/ml en flacon		X	Х	Х
	Crème vaginale à 1 %				
Econazole	Ovule: 150 mg	X	X	X	X
Griséofulvine	Comprimé : 250 mg, 500 mg	X	X	X	X
	Comprimé : 100.000 UI., 500.000 UI.				
Nystatine	Forme buvable: 100.000 UI./ml	X	X	Х	X
	Ovule vaginal: 100.000 UI.				
Kétoconazole	Comprimé : 200 mg	X	X	x	X
Retocollazoie	Crème à 2%	Λ	Λ	Λ	Λ
	Comprimé vaginal : 400 mg				
Miconazole	Poudre pour application locale : 2%	X	X	х	X
TVII COMUZEIC	Pommade et crème : 1%, 2%	11	11	1	11
	Gel buccal : 2%				
7. ANTIVIRAUX					
7.1. Antiherpétiques	Comprimé : 200 mg, 400 mg, 800 mg,				
	Poudre pour préparation injectable : 250				
Aciclovir	mg en flacon		X	x	X
Aciciovii	Pommade ophtalmique à 3%		Λ	^	Λ
	TC reme derinique a 3 %				
7.2. Antirétroviraux	Crème dermique à 5 %				
7.2. Antirétroviraux 7.2.1. Inhibiteurs nucléosis					
7.2.1. Inhibiteurs nucléosio	diques de la transcriptase inverse (INRT)				
	diques de la transcriptase inverse (INRT) Comprimé : 60 mg, 300 mg		Х	X	X
7.2.1. Inhibiteurs nucléosio	diques de la transcriptase inverse (INRT)		х	х	X
7.2.1. Inhibiteurs nucléosio	diques de la transcriptase inverse (INRT) Comprimé : 60 mg, 300 mg Forme buvable : 100mg/5ml		Х	X	x
7.2.1. Inhibiteurs nucléosio	diques de la transcriptase inverse (INRT) Comprimé : 60 mg, 300 mg Forme buvable : 100mg/5ml Comprimé (dispersible tamponné à		X	X	X
7.2.1. Inhibiteurs nucléosio	diques de la transcriptase inverse (INRT) Comprimé : 60 mg, 300 mg Forme buvable : 100mg/5ml Comprimé (dispersible tamponné à croquer) : 25mg, 50mg, 100mg, 150mg,		x	x	x
7.2.1. Inhibiteurs nucléosid Abacavir (ABC)	liques de la transcriptase inverse (INRT) Comprimé : 60 mg, 300 mg Forme buvable : 100mg/5ml Comprimé (dispersible tamponné à croquer) : 25mg, 50mg, 100mg, 150mg, 200mg, 250 mg				
7.2.1. Inhibiteurs nucléosid Abacavir (ABC)	liques de la transcriptase inverse (INRT) Comprimé: 60 mg, 300 mg Forme buvable: 100mg/5ml Comprimé (dispersible tamponné à croquer): 25mg, 50mg, 100mg, 150mg, 200mg, 250 mg Gélule: 125 mg, 200 mg, 250 mg, 400 mg Poudre pour forme buvable: 100mg,				
7.2.1. Inhibiteurs nucléosid Abacavir (ABC) Didanosine (ddI)	diques de la transcriptase inverse (INRT) Comprimé : 60 mg, 300 mg Forme buvable : 100mg/5ml Comprimé (dispersible tamponné à croquer) : 25mg, 50mg, 100mg, 150mg, 200mg, 250 mg Gélule : 125 mg, 200 mg, 250 mg, 400 mg Poudre pour forme buvable : 100mg, 167mg, 250mg en sachet				
7.2.1. Inhibiteurs nucléosid Abacavir (ABC)	Comprimé: 60 mg, 300 mg Forme buvable: 100mg/5ml Comprimé (dispersible tamponné à croquer): 25mg, 50mg, 100mg, 150mg, 200mg, 250 mg Gélule: 125 mg, 200 mg, 250 mg, 400 mg Poudre pour forme buvable: 100mg, 167mg, 250mg en sachet Gélule: 200 mg	X			
7.2.1. Inhibiteurs nucléosid Abacavir (ABC) Didanosine (ddI) Emtricitabine (FTC)	diques de la transcriptase inverse (INRT) Comprimé: 60 mg, 300 mg Forme buvable: 100mg/5ml Comprimé (dispersible tamponné à croquer): 25mg, 50mg, 100mg, 150mg, 200mg, 250 mg Gélule: 125 mg, 200 mg, 250 mg, 400 mg Poudre pour forme buvable: 100mg, 167mg, 250mg en sachet Gélule: 200 mg Comprimé: 100 mg, 150 mg, 300 mg		X	x	x
7.2.1. Inhibiteurs nucléosid Abacavir (ABC) Didanosine (ddI)	diques de la transcriptase inverse (INRT) Comprimé : 60 mg, 300 mg Forme buvable : 100mg/5ml Comprimé (dispersible tamponné à croquer) : 25mg, 50mg, 100mg, 150mg, 200mg, 250 mg Gélule : 125 mg, 200 mg, 250 mg, 400 mg Poudre pour forme buvable : 100mg, 167mg, 250mg en sachet Gélule : 200 mg Comprimé : 100 mg, 150 mg, 300 mg Forme buvable : 50mg/5ml	X	X	x	Х
7.2.1. Inhibiteurs nucléosid Abacavir (ABC) Didanosine (ddI) Emtricitabine (FTC)	diques de la transcriptase inverse (INRT) Comprimé: 60 mg, 300 mg Forme buvable: 100mg/5ml Comprimé (dispersible tamponné à croquer): 25mg, 50mg, 100mg, 150mg, 200mg, 250 mg Gélule: 125 mg, 200 mg, 250 mg, 400 mg Poudre pour forme buvable: 100mg, 167mg, 250mg en sachet Gélule: 200 mg Comprimé: 100 mg, 150 mg, 300 mg		X	x	x

	Comprimé : 60 mg, 300 mg				
Zidovudine (AZT ou	Gélule : 100 mg, 250 mg, 300 mg	X	X	X	X
ZDV)	Forme buvable : 50mg/5ml				
7.2.2. Inhibiteurs nucléotidiques de la transcriptase inverse					
Ténofovir (TDF)	Comprimé : 300 mg	X	X	X	X
` /	éosidiques de la transcriptase inverse				
(INNRT)	1				
Efavirenz (EFZ ou EFV)	Comprimé : 100 mg, 200 mg, 600 mg				
	Gélule : 50 mg, 100 mg, 200 mg	X	X	X	X
	Formebuvable : 150mg/5ml				
Etravirine (ETV)	Comprimé: 100 mg, 200 mg		X	X	X
Návironino (NVD)	Comprimé : 200 mg	v	37	***	37
Névirapine (NVP)	Forme buvable : 50mg/5 ml	X	X	X	X
7.2.4. Inhibiteurs de la prot	téase				
Atazanavir (ATZ)	Comprimé : 300 mg		X	X	X
Darunavir	Comprimé: 400 mg, 600 mg		X	X	X
Loningvir Ditanguir	Comprimé (thermostable) : 200 mg+50				
Lopinavir + Ritonavir	mg, 100 mg + 25 mg		X	X	X
(LPV /r)	Forme buvable : 400mg+100mg/5ml				
Ritonavir	Comprimé (thermostable) : 100 mg		37	***	37
Ritoliavir	Forme buvable : 400mg/5ml		X	X	X
Saquinavir (SQV)	Gélule : 200 mg			X	X
Fosamprenavir	Comprimé : 700 mg		X	X	X
7.2.5. Associations fixes C	ombinaisonspédiatriques				
Efavirenz+Emtricitabine+	Comprimé : 600 mg + 200 mg + 300 mg	v	W.	v	37
Ténofovir	Comprime : 600 mg + 200 mg + 300 mg	X	X	X	X
Emtricitabine + ténofovir	Comprimé : 200 mg + 300 mg	X	X	X	X
Efavirenz+Lamivudine+T énofovir	Comprimé : 600 mg + 300 mg + 300 mg	X	X	x	x
Lamivudine + Ténofovir	Comprimé : 300 mg + 300 mg	X	X	Х	X
Stavudine + Lamivudine	Comprimé : 30 mg+150 mg, 6 mg+30				
(D4T+3TC)	mg, 12 mg+60 mg	X	X	X	X
Stavudine + Lamivudine					
+ Névirapine	Comprimé : 30mg+150mg+200mg,	X	X	X	X
(D4T+3TC+NVP)	6mg+30mg+50mg, 12mg+60mg+100mg				
Zidovudine + Lamivudine	Comprimé : 200 mg + 150 mg	v	37		37
(AZT+3TC)	Comprimé : 300 mg + 150 mg	X	X	X	X
Zidovudine + Lamivudine					
+ Abacavir	Comprimé : 150 mg + 150 mg + 200 mg	X	X	X	X
(AZT+3TC+ABC)					
Zidovudine + Lamivudine	Comprimé : 60 mg + 30 mg	v	v	v	v
(AZT+3TC)	Comprime . 00 mg + 30 mg	X	X	X	X
Zidovudine + Lamivudine					
+ Abacavir	Comprimé : 300 mg + 150 mg + 300 mg	X	X	X	X
(AZT+3TC+ABC)					

Zidovudine + Lamivudine + Névirapine (AZT+3TC+NVP)	Comprimé : 300 mg + 150 mg + 200 mg), 60 mg+30 mg+30 mg	X	X	x	X
Abacavir + Lamivudine	Comprimé : 300 mg + 150 mg, 60 mg+30 mg	X	X	X	X
Zidovudine + Lamivudine + Névirapine (AZT+3TC+NVP)	Comprimé : 300 mg + 150 mg + 200 mg, 60 mg+30 mg+30 mg	X	X	X	х
8. ANTIMIGRAINEUX	8. ANTIMIGRAINEUX				
8.1. Traitement de la crise					
Acideacétylsalicylique	Comprimé : 500 mg	X	X	X	X
Ergotamine	Comprimé : 1 mg, 4,5 mg Gouttes buvables : 2 mg/ml		X	X	X
Paracétamol	Comprimé : 100 mg, 500 mg Forme buvable : 125 mg / 5 ml	X	X	X	X
8.2. Traitementprophylactic	que				
Propranolol	Comprimé: 10 mg, 20 mg, 40 mg		X	X	X
Acidevalproïque	Comprimé : 200 mg		X	X	X
9. ANTIPARKINSONIE	NS				
Bipéridène	Comprimé : 2 mg		X	X	X
Lévodopa + carbidopa	Comprimé : 100 mg + 10 mg, 250 mg + 25 mg		х	X	X
10. MEDICAMENTS UT	ILISES EN HEMATOLOGIE				
10.1. Antianémiques					
•	Comprimé : correspondant à 60 mg de				
Selsferreux	fer Forme buvable : correspondant à 25 mg de fer /ml	X	х	X	х
Fer (sels de fer) + acide folique	Comprimé : 200 mg (fer) + 0,5 mg (ac. folique), 200 mg (fer) + 1 mg (ac. folique)	X	X	X	х
Acidefolique	Comprimé : 1 mg, 5 mg	X	X	X	X
Hydroxocobalamine	Solution injectable: 1 mg/ml		X	X	X
10.2. Anticoagulants					
Enoxaparine	Solution injectable: 0,2 ml, 0,4 ml, Solution injectable: 2 000 UI, 5 000 UI, 6 000 UI, 10 000 UI			X	X
Héparinate de sodium	Solution injectable : 1 000 UI/ml, 2 000 UI/ml, 5 000 UI / ml, flacon de 5 ml			X	x
Héparinate de calcium	Solution injectable : 7500 UI / 0,3 ml , 5 000 UI/0,2 ml				х
Daltéparinesodique	Solution injectable : 1000 UI, 2 500 UI, 5 000 UI / 0,2 ml , 7 500 UI / 0,75 ml et 10 000 UI				х

Protamine sulfate	Solution injectable: 50 mg / 5 ml				X	
Acénocoumarol	Comprimé : 4 mg		X	X	X	
10.3. Médicaments de l'hémostase						
Hémocaprol (ac.						
aminocaproïque)	Solution injectable: 2 g / 10 ml		X	X	X	
HEC pde hémostatique et	D 1 . 1 . 1 . 20					
calmante	Pommade tube de 20 g		X	X	X	
Vitamine K1	Colution injectable 10 mg/ml					
(phytoménadione)	Solution injectable: 10 mg / ml	X	X	X	X	
Dicynone	Comprimé : 250 mg, 500 mg		v	v	v	
Dicynone	Solution injectable : 250 mg/2ml		X	X	X	
11. SUBSTITUTS DU PI	LASMA					
Dextran 70	Solution injectable : 6 %		X	X	X	
Gélatinemodifiée	Solution injectable : 3,5 %		X	X	X	
Hydroxyéthylamidon	Solution injectable : 6 % et 10 %		X	X	X	
12. MEDICAMENTS PO	OUR LE SYSTÈME					
CARDIOVASCULAIRE						
12.1. Antiangoreux						
Atánolol	Comprimé : 50 mg, 100 mg		W	W.	***	
Aténolol	Solution injectable : 5 mg/10 ml		X	X	X	
Vérapamil	Comprimé: 40 mg, 80 mg				X	
Isosorbide dinitrate	Comprimésublingual : 5 mg		X	X	X	
Isosorbide dinitrate	Comprimésublingual: 10 mg, 20 mg				X	
Propranolol	Comprimé: 10 mg, 20 mg, 40 mg		X	X	X	
Nifédipine	Comprimé : 10 mg		X	X	X	
12.2. Antiarythmiques						
Cordarone	Comprimé : 200 mg			**		
Cordarone	Solution injectable : 150 mg/3 ml		X	X	X	
Aténolol	Comprimé : 50 mg, 100 mg				X	
	Comprimé : 0,25 mg, 0,5 mg, 1 mg, 2					
Digoxine	mg		X	X	X	
	Forme buvable : 5 µg/0,1 ml					
Vérapamil	Solution injectable: 2,5 mg/ml en				v	
verapanini	ampoule de 2 ml				X	
Isoprénaline	Solution injectable : 0,2 mg/ml				X	
Cedilanide	Solution injectable : 0,4 mg/2ml				X	
Disopyramide	Comprimé : 250 mg, gélule 100 mg		X	X	X	
Carvédilol	Comprimé : 6,25 mg, 3,125 mg				X	
12.3. Antihypertenseurs						
Losartan	Comprimé : 25 mg, 50 mg		X	X	X	
Hydrochlorothiazide	Comprimé : 25 mg, 50 mg		X	X	X	
Aténolol	Comprimé : 50 mg, 100 mg	X	X	X	X	
Captopril	Comprimé : 12,5 mg, 25 mg, 50 mg	X	X	X	X	
Enalapril	Comprimé: 5 mg, 20 mg				X	
Nifédipine	CompriméLP: 20 mg, 30 mg	X	X	X	X	

	Comprimé LP : 50 mg				
Nicardipine	Solution injectable : 5 mg/5ml, 10mg/10ml				X
Méthyldopa	Comprimé : 250 mg, 500 mg		X	X	X
Clonidine	Comprimé : 0,15 mg		V	***	v
Cionidine	Solution injectable : 0,15 mg/1ml		X	X	X
	Comprimé : 20, 40 mg, 500 mg				
Furosémide	Forme buvable : 10 mg/ ml	v	v	v	w
Turosemue	Solution injectable : 20 mg/2 ml - 40	X	X	X	X
	mg/2ml, 250 mg/2ml				
Spironolactone	Comprimé : 25 mg, 50 mg, 100 mg		X	X	X
Labetalol (Trandate)	Solution injectable : 100 mg / 20 ml		X	X	X
12.4. Cardiotoniques					
Diin-	Comprimé : 0,25 mg				
Digoxine	Forme buvable : 5 µg /0,1 ml		X	X	X
Б .	Solution injectable : 40 mg/ml en flacon				
Dopamine	de 5 ml		X	X	X
Dobutamine	Solution injectable : 250 mg/20ml				X
13. MEDICAMENTS UT	TILISES EN DERMATOLOGIE				
13.1. Antifongiques					
Acidebenzoïque +	D 1 60/ 20/				
acidesalicylique	Pommade : 6 % + 3 %	X	X	X	X
Miconazole	Pommadeoucrème : 1 %, 2 %; poudre	X	X	X	X
Kétoconazole	Crème : 2 %	***	37	***	X.
Ketoconazoie	Shampooing	X	X	X	X
13.2. Médicaments de la di	fférentiation et de la prolifération				
cutanées	-				
Podophylline	Solution application locale : 10 % - 25 %		X	X	X
Nitrate d'argent	Crayon	X	X	X	X
13.3. Anti-infectieux	•				
Violet de gentiane	Solution aqueuse : 0,5 %	X	X	X	X
	Pommade à 5 mg néomycine + 500 Ul				
Néomycine + Bacitracine	de bacitracine - zinc / g	X	X	X	X
Permanganate de	Comprimé : 500 mg				
Potassium	Solution aqueuse à 1:10 000	X	X	X	X
Acidefusidique	Crème et pommade : 2% en tube de 15 g	X	X	X	X
13.4. Anti-inflammatoires					
Betaméthasone	Pommade et crème : 0,1 % (s/f valérate)		X	Х	X
Hydrocortisone	Pommade et crème : 1 %		X	X	X
13.5. Scabicides et Pédicul					
Benzoate de benzyle	Lotion pour application locale : 25%	X	X	Х	X
Z I I Z Guic de Genzy le	201011 pour application focuse : 20 /0	41	71	71	4.1

14. PRODUITS DE DIA	GNOSTIC				
14.1. Enophtalmologie					
Fluorescéine	Collyre: 1% (sel de sodium)		X	X	X
Atropine	Collyre: 0,5%, 1%		X	X	X
Cyclopentolate	Collyre: 1 %		X	X	X
14.2. Produits de					
contraste					
A side invitalemique (sel	Solution injectable Iode: 250 mg/ml,				
Acide ioxitalamique (sel	300 mg / ml				X
de méglumine)	Solution intra-utéro iode 300 mg / ml				
Acide ioxitalamique (sel	Inda Salutian injectable : 120 mg / ml				**
de Na)	Iode Solution injectable: 120 mg / ml				X
Acide ioxitalamique (sel					
de Na + sel de	Iode Solution injectable : 350 mg / ml				X
méglumine)					
Amidotrizoate de Na +	Iode Solution injectable : 14,6 g / 100				
amidotrizoate de	ml, 37 g / 100 ml				X
méglumine					
15. DESINFECTANTS I	ET ANTISEPTIQUES				
15.1. Antiseptiques					
Chlorhéxidine	Solution: 5% (digluconate)	X	X	X	X
Ethanol	Solution: 70% dénaturée	X	X	X	X
Polyvidone iodée	Solution: 10%	X	X	X	X
Chloramine	Comprimé : 500 mg à dissoudre dans		v	v	v
Chloranine	l'eau		X	X	X
Eauoxygénée	Solution: 20 volumes (6%)	X	X	X	X
15.2. Désinfectants					
Eau de javel solution	Solution aqueuse : 12 %	v	v	v	37
(hypochlorite de Na)	Solution aqueuse . 12 %	X	X	X	X
Formaldéhyde (formol)	Comprimé pour solution à 35%	X	X	X	X
Bleu de methylène	Solution	X	X	X	X
Chlorxylénol	Solution: 4,8%	X	X	X	X
Hypochlorite de sodium	Solution pour application locale :	v	37	***	**
(Dakin)	500mg/100ml en flacon 250 et 500 ml	X	X	X	X
Sodium	Poudre,	v	37	77	**
Dichloroisocyanurate	Comprimé : 2,5 g, 5 g	X	X	X	X
Clutaraldahyda	Solution concentrée de 2,2% à 2,7% en		37	***	**
Glutaraldehyde	bidon de 5 litres		X	X	X
Ortho-phthalaldehyde	Solution concentrée à 0,55% en bidon de		T 7	v	37
Oruio-piiniaiaidellyde	5 litres		X	X	X

16. DIURETIQUES						
	Comprimé : 40 mg					
Furosémide	Forme buvable : 20mg/5ml			X	X	X
	Solution injectable : 20 mg/2ml					
Spironolactone	Comprimé : 25 mg, 50 mg, 100 mg			X	X	X
Mannitol	Solution injectable: 10%, 20%, 30%				77	W
Wallintol	flacon 500 ml			X	X	X
17. MEDICAMENTS IN	<mark>DIQUES EN GASTROENTEROLOGIE</mark>	2				
17.1. Antiacides et autres a	antiulcéreux					
Hydroxyde d'aluminium	Comprimé : 500 mg	X		X	X	X
Trydroxyde d ardillillidill	Comprimé : 200 mg	Λ		Λ	Λ	Λ
Cimétidine	Solution injectable: 200 mg / 2 ml			X	X	X
	Solution buyable : correspondant à 550					
Hydoxyde de magnésium	mg d'oxyde de magnésium /10ml	X		X	X	X
	Comprimé : 75 mg, 150 mg, 300 mg					
Ranitidine	Solution injectable : 25mg/ml en			X	X	x
Tamerame	ampoule de 2 ml		A		Λ	A
Oméprazole	Gélule : 20 mg, 40 mg			X	X	X
17.2. Antiémétiques	Colair 20 mg, 10 mg					71
17.2.1 meremenques	Comprimé : 10 mg					
	Forme buvable : 5mg/5ml (suspension					
Métoclopramide	en pédiatrie)	X		X	X	X
	Suppositoire: 10 mg, 20 mg					
Métoclopramide	Solution injectable: 10 mg / 2 ml			X	X	X
Prométhazine	Comprimé : 10 mg, 25 mg	X		X	X	X
Granisetron	Solution injectable : 1 mg/ml					X
Ondansetron	Solution injectable : 4 mg /2 ml					X
	Comprimé : 10 mg					
Domperidone	Forme buvable : 5 mg/5ml	X		X	X	X
1	Suppositoire: 10 mg, 30 mg, 60 mg					
17.3. Anti-inflammatoires						
C-161	Comprimé : 500 mg					
Sulfasalazine	Suppositoire: 500 mg	X		X	X	X
17.4. Laxatifs						
Huile de paraffine	Solution buvable	X		X	X	X
Glycérine	Suppositoire: 1,3g et 2,4g	X		X	X	X
Diagon ded	Comprimé : 5 mg, 10 mg					
Bisacodyl	Suppositoire: 10 mg	X		X	X	X
17.5. Antihémorhoïdaires						
Anusol®	Pommaderectale, suppositoire			X	X	X
Daflon®	Comprimé: 500 mg, 375 mg			X	X	X
Venosmil®	Gélule : 200 mg			X	X	X
· CHOSHIII	Gel dermique			Λ	Λ	Λ

17.6. Spasmolytiques					
Atropine	Solution injectable : 1 mg/ml ampoule 1 ml	X	X	X	X
N-Butylhyoscine bromure ou N-Butylscopolamine bromure	Comprimé : 10 mg Solution injectable : 20mg/ml ampoule 1 ml	X	X	X	X
Papavérine	Comprimé : 40 mg	X	X	X	X
Phloroglucinol	Comprimé : 80 mg	X	X	X	X
Phloroglucinol	Solution injectable : Phloroglucinol 40mg + Triméthylphloroglucinol 40µg ampoule de 4ml		X	X	X
Drotaverine	Comprimé : 40 mg Solution injectable : 40 mg/2 ml	X	x	X	X
18. HORMONES ET A	UTRES MEDICAMENTS INDIQUES				
EN ENDOCRINO	LOGIE ET CONTRACEPTIFS				
18.1. Antidiabétiques					
Glibenclamide	Comprimé : 5 mg	X	X	X	X
Insuline humaine (lente, semi-lente et ordinaire)	Solution injectable: 100 Ul /ml		X	X	X
Metformine	Comprimé : 500 mg - 850 mg , 1000 mg	X	X	X	X
Gliclazide	Comprimé : 30 mg, 80 mg	X	X	X	X
18.2. Hormones thyroïdien					
Lévothyroxine	Comprimé : 50 μg, 100 μg				X
Iodure de potassium	Comprimé : 60 mg				X
	nnes et corticoïdes de synthèse				
Dexaméthasone	Comprimé : 0,5 mg, 4 mg Solution injectable : 4 mg/ml ampoule de 1 ml				x
Hydrocortisone	Poudre pour préparation injectable : 100 mg Pommade et crème : 1%	X	X	X	X
Prednisolone	Comprimé : 5 mg		X	X	X
Testostérone	Solution injectable : 200 mg/ml ampoule de 1 ml				X
Mesterologènes	Comprimé : 25 mg				X
18.5. Estrogènes					
Ethinylestradiol (Astrogel ^R)	Comprimé : 10 g, 50 g				X
18.6. Inducteurs de l'ovula					
Clomifène	Comprimé : 50 mg				X
18.7. Contraceptifs					
18.7.1. Hormonaux					
18.7.1.1. Progestatifs					

Progestérone	Gel pour application locale				X
18.7.1.1.1. Oraux	Ger pour appreciation focuse				Λ
Ethinylestradiol +	Comprimé : (30 µg +150 µg), (50 µg +				
lévonorgestrel	250 µg), (75µg +150µg)	X	X	X	X
Ethinylestradiol +	230 μg), (13μg + 130μg)				
noréthisterone	Comprimé : (35 µg+1 mg)		X	X	X
Ethinylestradiol	Comprimé : 20μg, 30μg, 40μg				X
Levonorgestrel	Comprimé : 30 µg, 750 µg	X	X	X	
Oestrogel	Gel: 0,6%	Λ	Λ	Λ	X
<u> </u>	Comprimé : 10 mg				X
Dydrogestérone					X
18.7.1.1.2. Solution injectable					
Acétate de	Solution injectable retard : 150 mg/ml en	X	X	X	X
médroxyprogestérone	flacon de 1 ml				
Enantate de Noréthistérone	Solution huileuse : 200 mg/ml en	x	X	X	X
	ampoule de 1 ml				
Implant Jadelle	Implant libérant du lévonorgestrel (75	x	X	X	X
-	mg / bâtonnet soit 150mg total)				
18.8. Préservatifs					
Préservatifmasculin		X	X	X	X
Préservatifféminin		X	X	X	X
Gel lubrifiant à usage intime	Gel	X	X	X	X
18.9. Spermicides					
Menfégol	Crème ou gel	X	X	X	X
Néosampoon	Comprimé : vaginal	X	X	X	X
18.10. Dispositifs Intra-utérin	S				
Stérilet (D.I.U)	TCu 380	X	X	X	X
19. IMMUNOGLOBULINE	S, SERUMS ET VACCINS				
19.1. Immunoglobulines et sér	rums				
Immunoglobulines anti-D	Solution injectable : 250 µg en flacon unidose		X	X	X
Immunoglobulines anti-	G 1 d d d d d d d d d d d d d d d d d d				
tétaniques	Solution injectable : 500 UI en flacon	X	X	X	X
•	Solution injectable: 10.000 UI, 20.000				
Anatoxinediphtérique	UI en flacon		X	X	X
Sérumantivenimeux					
polyvalent	Solution injectable	X	X	X	X
19.2. Vaccins					
19.2.1. Vaccins universels					
vaccin BCG	Solution injectable: 0,05 ml	X	X	X	X
Vaccinantipoliomyélitique	Oral 2 gouttes				
		X	X	X	X
Vaccinantitétanique Vaccinantirougaeloux	Solution injectable: 0,5 ml	X	X	X	X
Vaccinantirougeoleux	Solution injectable: 0,5 ml	X	X	X	X

Vaccin pentavalent (Diphtérie, tétanos, coqueluche, hépatite virale B, Haemophylus influenzae type B)	Solution injectable: 0,5 ml	х	X	X	X
PCV-13	Solution injectable: 0,5 ml	X	X	X	X
Vaccinantirotavirus	oral 2 gouttes	X	X	X	X
19.2.2. Vaccinsspécifiques					
Vaccin anti-hépatite B		X	X	X	X
Vaccinantirabique		X	X	X	X
Vaccinantityphoïdique		X	X	X	X
Vaccinantiamaril (fièvre jaune)	Solution injectable: 0,5 ml	X	Х	X	X
Vaccinantiméningococcique		X	X	X	X
20. MYORELAXANTS ET	NHIBITEURS DE LA				
CHOLINESTERASE					
Néostigmine	Comprimé : 15 mg Solution injectable : 0,5 mg/ml, 2,5 mg/ml ampoul de 1 ml		X	X	X
Suxaméthonium	Solution injectable : 50 mg/ml ampoule de 2 ml		X	X	X
Vécuronium	Poudre pour préparation injectable : 10 mg		Х	X	X
21. PREPARATION POUR					
21.1. Anti-infectieux					
Aciclovir	Collyre: 3%	X	X	X	X
Tétracycline	Pommade ophtalmique : 1% en tube de 15 g	Х	Х	X	X
Rifamycine	Collyre : 1 000 000 UI / 100 ml en flacon 10 ml	X	X	X	X
Ofloxacine	Collyre: 0,3%	X	X	X	X
Chloramphénicol	Collyre : 0,5% en flacon de 10 ml	X	X	X	X
Gentamycine	Collyre: 0,3%	X	X	X	X
Ciprofloxacine	Collyre: 0,3% en flacon de 5 ml	X	X	X	X
21.2. Anti-inflammatoires					
Prednisolone	Collyre: 1%, 0,5%	X	X	X	X
Flurbiprofène	Collyre: 0,03 % en flacon de 5 ml	X	X	X	X
21.3. Anesthésiqueslocaux					
Tétracaïne	Collyre: 0,5%	X	X	X	X
21.4. Miotiques et antiglaucon					
Acétazolamide	Comprimé : 250 mg	X	X	X	X
Pilocarpine	Collyre : 2%, 4%				X
Dorzolamide	Collyre: 2%		X	X	X
Timolol	Collyre: 0,25%, 0,5% en flacon de 10 ml				X

21.5. Mydriatiques					
Atropine	Collyre: 0,5%, 1%	X	X	X	X
Tropicamide	Collyre : 0,50%		X	X	X
21.6. Lubrifiants					
Hydroxypropylcellulose	Collyre: 5 %		X	X	X
21.7. Antifongiques					
Natamycine	Collyre: 5 %		X	X	X
21.8. Anti-allergiques	-				
Cromoglycate	Collyre: 2%		X	X	X
22. OCYTOCIQUES ET A	NTI-OCYTOCIQUES				
22.1. Ocytociques					
	Solution injectable : 0,2 mg/ml ampoule				
Méthylergométrine	1 ml	X	X	X	X
	Gouttes buvables: 0,25 mg/ml				
Prépidil	Gel vaginal : 0,5 mg				X
	Comprimé 200 µg				
Misoprostol	Ovule vaginale: 25 µg	X	X	X	X
	Solution injectable : 10 UI/ml en				
Oxytocine	ampoule de 1 ml	X	X	X	X
22.2. Anti-ocytociques (Anta					
	Solution injectable : 0,5 mg/ml,				
Salbutamol	Forme buvable : 5 mg/5ml		X	X	X
	Suppositoire: 1 mg				
23. PSYCHOTROPES					
23.1. Médicaments utilisés d	ans les désordres psychotiques				
(Antipsychotiques)	1 7 1				
	Comprimé : 100 mg				
Chlorpromazine	Forme buvable : 25mg/5ml		X	X	X
	Solution injectable: 50 mg/2ml				
	Comprimé : 2 mg, 5 mg				
11-1 2 1-1	Forme buvable : 2 mg/ml				
Halopéridol	Solution injectable : 5 mg/ml ampoule		X	X	X
	de 1 ml				
H-14-1 4/	Solution injectable: 50 mg/ml, 100				
Haldol décanoas	mg/ml				X
Déhydrobenzylpéridol	Solution injectable: 5 mg/2ml				X
Levomépromazine	Comprimé: 25 mg, 100 mg				X
•	Comprimé : 0,5mg, 1mg, 3mg				
Flupentixol	Solution injectable : 100 mg / ml en				X
	ampoule 1 ml				
Elvahánasina	Solution injectable : 25 mg / ml en				
Fluphénazine	ampoule 1 ml				X

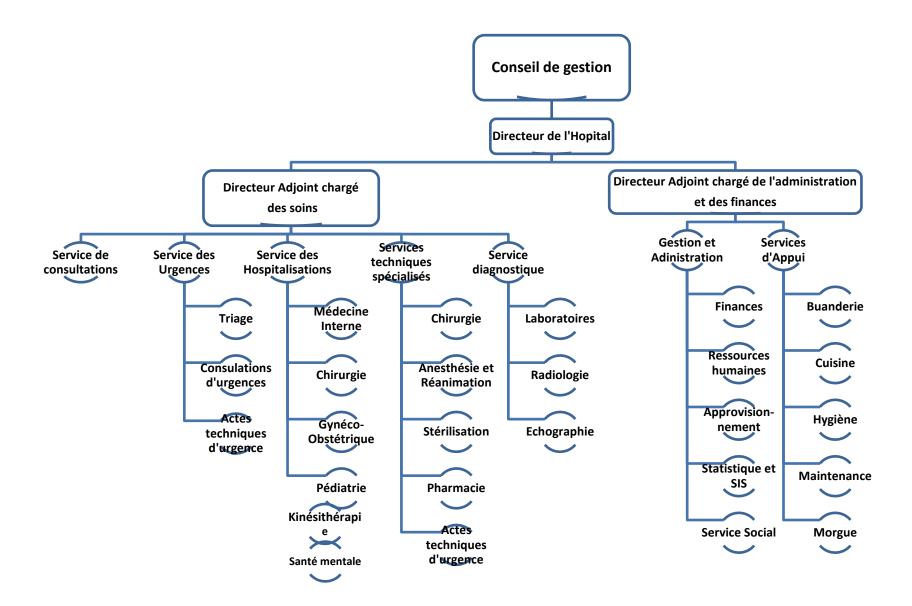
	Comprimé : 25 mg				
Zuclopenthixol	Solution injectable :50 mg/ml, 200				X
	mg/ml				
Pipamperon	Comprimé : 40 mg, gouttes orales 40				X
Трапретоп	mg/ml				Λ
Pimozide	Comprimé : 1 mg, 4 mg				X
Sulpiride	Comprimé : 200 mg		v	v	37
Sulpinde	Solution injectable : 200 mg/2ml		X	X	X
Olanzapine	Comprimé : 5 mg, 10 mg				X
Risperidone	Comprimé : 2 mg				X
23.2. Médicaments des troubl	es de l'humeur				
23.2.1. Antidépresseurs					
Amitriptyline	Comprimé : 25 mg, 50 mg		X	X	X
	Comprimé: 10mg, 25mg, 75mg				
Clomipramine	Solution injectable : 25 mg/ml		X	X	X
Imipramine	Comprimé: 10mg, 25mg		X	X	X
Citalopram	Comprimé : 20mg, 40mg		X	X	X
Fluoxetine	Compriméougélule : 20 mg		X	X	X
Maprolitine	Comprimé : 10mg, 25mg		X	X	X
23.2.2. Troubles bipolaires (N				- 11	
Carbamazépine	Comprimé : 100 mg, 200 mg, 400 mg		X	X	X
Curbuniazepine	Comprimé : 100 mg, 200 mg, 100 mg		A	Α	Λ
Acidevalproïque	Forme buvable : 200 mg/5 ml		X	X	X
Carbonate de lithium	Comprimé : 250 mg, 400 mg		X	X	X
23.3. Anxiolytiques et hypnot			A	Λ	Λ
Hydroxyzinedihydrochloride	Comprimé : 25 mg		v	X	v
Trydroxyzmedmydroemonde	Comprimé sécable : 5mg, 10mg		X	Λ	X
	Solution injectable: 10mg/2ml				
Diazépam	Solution par voie rectale : 5mg/ml en	X	X	X	X
	tube de 2 ml				
Alprazolam	Comprimé : 0,25 mg, 0, 50 mg, 1 mg		v	v	v
Zolpidem	Comprime: 0,23 mg, 0, 30 mg, 1 mg Comprime: 10 mg		X	X	X
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		X	X	X
	es obsessionnels compulsifs et attaque de				
panique	Gélule: 10 mg, 25 mg				
Clomipramine	<u> </u>		X	X	X
C't-1	Solution injectable : 25mg/2ml				
Citalopram	Comprimé : 20 mg, 40 mg		X	X	X
23.5. Anti-parkinsoniens					
D: /:1	Comprimé : 2mg, 4mg				
Bipéridène	Solution injectable : 5mg en ampoule de		X	X	X
Léculous D. C. C.	1 ml				
Lévodopa + Bensérazide	Comprimé: Lévodopa 200mg +		X	X	X
(Prolopa®)	Benzérazide 50 mg				
Procyclidine (Kemadrin ^R)	Comprimé : 5 mg		X	X	X

23.6. Anti-convulsivants et A	nti-épileptiques					
	Comprimé : 200 mg					
Acidevalproïque	Forme buvable 200 mg/5ml, 300 mg/5		X		X	X
	ml					
Carbamazépine	Comprimé : 200 mg, 400 mg		X		X	X
Phénobarbital	Comprimé : 50 mg, 100 mg	X	X		X	X
Diphantoine	Comprimé : 100 mg				X	X
Diazépam	Solution injectable: 10 mg/2ml	X	X		X	X
_	Solution injectable : 15% (0,15g/ml)					
Sulfate de magnésium	ampoule de 10 ml, 50% (0,50g/ml)	X	X		X	X
	ampoule de 10 ml					
24. MEDICAMENT INDIQ	UES EN PNEUMOLOGIE					
24.1. Antiasthmatiques						
Kétotifène	Comprimé : 1 mg, 2 mg, sirop 1 mg/5ml		X		X	X
Adrénaline	Solution injectable: 0,25 mg/ml, 0,50		v		37	v
Adrename	mg/ml, 1 mg/ml		X		X	X
Théophylline à	Comprimó : 100 mg 200 mg 200 mg	v	v		37	v
libérationprolongée	Comprimé : 100 mg, 200 mg, 300 mg	X	X		X	X
Bromured'ipratropium	Inhlateur aérosol doseur 20 µg/dose, 50	X	v		v	v
Bromured ipracropium	μg/dose, 250 μg/dose(HFA)	Α	X		X	X
Bromured'ipratropium	Solution pour inhalation/nébuliseur 0,5		X		X	X
Bromured ipracropium	mg/2ml(HFA)		Λ		Λ	Λ
Aminophylline	Comprimé : 100 mg	X	X		X	X
Aminophylline	Solution injectable:, 25 mg/ml		X		X	X
Béclométhasone	Inhalateur aérosol doseur 50 µg /	X	X		X	X
Becomethasone	dose,100μ/dose, 250 μg / dose (HFA)	Λ	Λ		Λ	Λ
	Comprimé : 2 mg, 4 mg					
	Forme buvable : 2 mg/5ml					
	Solution injectable : 50 µg/ml ampoule					
Salbutamol	5ml, 0,5 mg/ml (SC), 5 mg/5 ml (IV)	X	X		X	X
	Inhalateur aérosol doseur, 50 µg / dose,					
	$100 \mu g/dose$, $200 \mu g/dose$, $250 \mu g/dose$					
	(HFA)					
Salbutamol	Solution pour inhalation/nébuliseur : 5		X		X	X
	μg/5 ml, 2,5μg/2.5ml (HFA)					
Terpinecodéine	Comprimé : 0,15 mg		X		X	X
	NS DES TROUBLES HYDRO-					
	QUES ET ACIDO-BASIQUES					
25.1. Réhydratationorale						
	Poudre à diluer :					
Sels de réhydratation orale	Glucose 13,5 g/L; Chlorure de sodium	X	X		X	X
(SRO)	2,6 g/L; Chlorure de potassium 1,5 g/L;				•	-
0.10 . 1.50	Citrate trisodique dihydraté+ 2,9 g/L					
Sulfate de Zinc	Comprimé : 20 mg	X	X		X	X

25.2. Solution de remplissage					
Chlorure de potassium (KCl)	Solution injectable : 10 % ampoule de 2 ml		Х	Х	X
Chlorure de sodium (NaCl)	Solution injectable : isotonique 0,9 % (= 154 mmol/l de Na+ et 154 mmol/l de Cl -)	X	X	X	X
Glucosé	Solution injectable: 5% (isotonique), 10% (hypertonique) en poche de 125ml, 250ml, 500ml, 1litre Solution injectable: 30 % (hypertonique) ampoule de, 50 % (hypertonique) ampoule de 50 ml	X	х	x	X
Polygeline (Haemacel)	Solution pour perfusion : 4% poche de 500ml		X	X	X
Ringer lactate	Solution pour perfusion (Solution de Hartmann) : poche 500 ml et 1000 ml	X	X	X	X
26. VITAMINES ET ELEM	ENTS MINERAUX				
Acideascorbique (vitamine C)	Comprimé : 500 mg Solution injectable : 1g/5ml	X	X	X	X
Nicotinamide (vitamine PP ou B3)	Comprimé : 50 mg	X	X	X	X
Pyridoxine (vitamine B6)	Comprimé : 25 mg	X	X	X	X
Vitamine B complexe	Comprimé:, Solution injectable:	X	X	X	X
Rétinol	Capsule: 100.000 UI, 200.000 UI	X	X	X	X
Iode	Gélule : 200 mg Solution buvable dans l'huile : 240 mg/ml, 480 mg/ml ou 100 000 UI/ml (sous forme de palmitate) flacon doseur		х	Х	X
Zinc	Comprimé : 20 mg	X	X	X	X
Riboflavine (vitamine B2 ou G)	Comprimé : 5 mg	X	X	Х	х
Thiamine (vitamine B1)	Comprimé : 50 mg	X	X	X	X
Gluconate de calcium	Solution injectable IV : 100 mg/ml en ampoule de 10 ml	X	X	X	X
Multivitamine	Comprimé et Solution buvable	X	X	X	X
27. ANTINEOPLASIQUES					
Bléomycine	Poudre pour préparation injectable IV : 15 mg en flacon				X
Dacarbazine	Poudre pour préparation injectable IV : 100 mg en flacon				X
Vinblastine	Poudre pour préparation injectable IV : 10 mg en flacon				X
Doxorubicine	Poudre pour préparation injectable IV : 10 mg, 50 mg en flacon				X
Vincristine	Poudre pour préparation injectable IV : 1 mg en flacon				x

28. SUPPLEMENTS DE RE NUTRITIONNELLE	HABILITATION				
Plumpy nut®	Forme buvable : Sachet de 92 g (500 Kcal)	X			
Lait Thérapeutique Formule 100	Forme buvable : Sachet 456 g à diluer dans 2 litre d'eau bouillie tiède		X		
Lait Thérapeutique Formule 75	Forme buvable : Sachet 410 g à diluer dans 2 litre d'eau bouillie tiède		X		
RéSoMal	Forme buvable : Solution de réhydratation pour malnutris		X		
29. Divers					
Eauphysiologique	Gouttes nasales : 0,9% en flacon de 15 ou 30 ml	X	X	Х	X
Eau pour préparation Solution injectable :(eau P.P.I)	Solution injectable : flapule de 5 ml, 10 ml	X	X	X	X

TOME-2/ANNEXE 3: ORGANIGRAMME D'UN HOPITAL DE DISTRICT



TOME-2/ANNEXE 4 : LISTE DES EQUIPEMENTS : HOPITAL COMMUNAL (PREMIERE REFERNCE)

N°	Matériel et équipements par service	Qté
Ι	Cabinet de consultation Médicale	
1	Table d'examen avec Divan à dossier inclinable	2
2	Abaisse langue	PM
3	Balance pèse-personne, de préférence sur pile, à affichage digital	1
4	Echelle visuelle (AV)	1
5	Stéthoscope biauriculaire	1
6	Thermomètre digital	1
7	Jeu d'accessoires Inox (plateaux, cuvettes, haricots)	1
8	Lampe de Wood	1
9	Lampe d'examen sur pied mobile articulée, sur secteur ou sur batterie	1
10	Lampe-torche à piles	1
11	Marteaux à réflexes	1
12	Tensiomètre anéroïde adulte de préférence à brassards, électroniques (avec 1 module Sa02 si besoin utile	1
13	Tensiomètre anéroïde enfant de préférence à brassard, et avec modèle enfant, sur pile	1
II	Gestion et administration	
1	Matériels de bureau (bureau : Stylos, crayon, papier,)	PM
2	Photocopieuses	1
3	Calculatrices	3
4	Connexion internet	1
5	Ordinateurs et accessoires	4
6	Un serveur	1
III	Cuisine	
1	Marmites et ustensiles de cuisine	PM
IV	Buanderie	_
1	Bassin 40 litres	3
2	Fers à repasser	1
3	Grand chariot à linge	1
4	Machine à coudre (Electrique ou mécanique)	1
V	Hygiène	
1	Matériel de nettoyage et de désinfection	PM
VI	Logistique	
1	Brancards avec roulettes pliantes et matelas d'immobilisation	1
2	Ambulance Jeep	1
3	Camionnette d'approvisionnement4x4	1
4	Vélo	1
<u> </u>	1 1 414	1.

VII	Service Centre de Nutrition Théra	
1	Ustensiles de cuisine	PM
2	Pèse-bébé	2
3	Brassard MUAC	3
4	Culotte	10
5	Mètre ruban	3
6	Toise	1
VIII	Consultation gynéco-obstétrique.	
1	Doppler fœtal à compléter avec un Moniteur fœtal	1
2	Lampe examen sur pied mobile, articulée, sur secteur ou sur batterie	1
3	Table gynécologique à dossier inclinable, repose-jambes et étriers	1
4	Lampe torche à piles	1
5	Boites à speculums vaginaux 5 tailles	2 boites
6	Pèse-bébé digital	1
7	Balance pèse personnes	1
8	Escabeau 2 marches	1
9	Pelvimètre	1
10	Stéthoscope obstétrical de Pinard	1
11	Tensiomètre anéroïde adulte	1
IX	Laboratoire	
1	Dotation de lames et lamelles	1
2	Autoclave de paillasse semi-automatique 20 - 100 L	1
3	Autoclave vertical	1
4	Fauteuil de prélèvement	1
5	Appareil de Westergreen, 10 tubes avec jeux de pipettes	2
6	Appareil d'hématologie semi-automatique	1
7	Banque de sang d'environ 150 ml	1
8	Centrifugeuse à hématocrite	1
9	Centrifugeuses électriques	2
10	Compteurs de cellule manuelle	2
11	Hémacytomètre complet	1
12	Hémoglobinomètre type Lovibond	1
13	Microscopes binoculaire miroir/électrique	2
14	Réchaud électrique	1
TL		
15	Réfrigérateur/congélateur (pétrole/électricité)	1
	Réfrigérateur/congélateur (pétrole/électricité) Rhésuscope	1 1
15		
15 16	Rhésuscope	1
15 16 17	Rhésuscope Spectrophotomètre	1 1
15 16 17 18	Rhésuscope Spectrophotomètre Boite de spéculums vaginaux 5 tailles	1 1 1 jeu

	T	
22	Agitateurs oscillants de Kline	2
23	Agitateurs vibrants	2
24	Bain marie sérologique	1
25	Balance de précision électronique	1
26	Becs Bunsen	2
27	Distillateur	1
28	Jeu d'accessoires Inox (plateaux, cuvettes, haricots)	1
29	Jeu de micropipettes réglables (3)	1
30	Jeu de pissettes pour désinfectants	3
31	Jeu de verrerie (pipettes, tubes échantillons, tubes à essai, tubes à centrifuger, verres à urine	1
32	Jeux de flacons pour colorants	3
33	Lampes à alcool	2
34	Matériel de coloration de lame (bac 30 lames), portoirs, boites de classement de lames	2
35	Portoirs pour tubes à essai	4
36	Bac de décontamination d'instruments à froid	1
37	Guéridon mobile pour instruments et soins	3
38	Minuterie	1
X	Urgences et petite chirurgie	
1	Autoclave de paillasse	1
2	Brancard sur support roulant	1
3	Lampe opératoire mobile Lampe opératoire mobile sur pied mobile, articulée, sur secteur ou sur batterie	1
4	Poupinel petit modèle	1
5	Boite de seringues à capsules pour anesthésie dentaire	1
6	Boite d'instruments de circoncision	1
7	Boite d'instruments pour enlever les plâtres (scie électrique, ciseaux,)	1
8	Boite d'instruments pour ORL (pour corps étrangers)	1
9	D ' 1 1 '	2
フ	Boites de daviers	2
10	Boites de daviers Boites d'instruments petite chirurgie	2
10	Boites d'instruments petite chirurgie	2
10 11	Boites d'instruments petite chirurgie Boites d'instruments pour pansements (pinces, stylets, sondes,)	2 2
10 11 12	Boites d'instruments petite chirurgie Boites d'instruments pour pansements (pinces, stylets, sondes,) Boites d'instruments pour sutures	2 2 2
10 11 12 13	Boites d'instruments petite chirurgie Boites d'instruments pour pansements (pinces, stylets, sondes,) Boites d'instruments pour sutures Jeu de tambours petits et moyens	2 2 2 2
10 11 12 13 14	Boites d'instruments petite chirurgie Boites d'instruments pour pansements (pinces, stylets, sondes,) Boites d'instruments pour sutures Jeu de tambours petits et moyens Chaise roulante	2 2 2 2 1
10 11 12 13 14 15	Boites d'instruments petite chirurgie Boites d'instruments pour pansements (pinces, stylets, sondes,) Boites d'instruments pour sutures Jeu de tambours petits et moyens Chaise roulante Tabourets ajustables	2 2 2 2 1 1

18	Otoscope	1
19	Stéthoscope biauriculaire	1
20	Thermomètre médical	4
21	Bac de décontamination d'instruments à froid	1
22	Bocal pour pinces à servir	1
23	Chariot à plâtres	1
24	Filtre à eau	1
25	Guéridon mobile pour instruments et soins	1
26	Insufflateur manuel embout adulte	1
27	Insufflateur manuel embout pédiatrique	1
28	Jeu attelles	1
29	Jeu d'accessoires Inox (plateaux, cuvettes, haricots)	2
30	Laryngoscope	1
31	Plateau instruments, avec couvercles	2
32	Table à instruments type Mayo	1
33	Tensiomètre anaeroide adulte	1
34	Tensiomètre anéroïde enfant	1
XI	Bloc opératoire (1 bloc)	
1	Appareil d'anesthésie avec moniteur associé, avec circuit patient autoclavable (humidificateur)	1
2	Aspirateur autonome (à mucosité) sur batterie	1
3	Aspirateur chirurgical	1
4	Autoclave de paillasse	1
5	Bonbonne d'oxygène (grande capacité) (Ogive B50)	2
6	Brancard sur support roulant	1
7	Cardioscope portable avec imprimante et chargeur	1
8	Chariot pour transport bonbonnes	1
9	Concentrateur d'oxygène	1
10	Défibrillateur portatif avec chargeur, compatible avec cardioscope	1
12	Lampe opératoire mobile (secteur/batterie)	1
13	Lampe opératoire plafonnier	1
14	Oxymètre de pouls	1
15	Table opératoire	1
16	Boite instruments base chirurgie générale	2
17	Boite pour curettage	1
18	Boite pour incision et drainage d'abcès	1
19	Boite pour sutures	2
20	Jeu de boites pour instruments	2
21	Jeu de tambours pour compresses	2

22	Jeu de tambours pour linge	3
23	Tabouret ajustable	2
24	Balance pèse-personne	1
25	Escabeau 1 marche (pour chirurgien)	2
27	Bocal pour pinces à servir	2
28	Cuvette à déchets sur support roulant bas	2
29	Flacons de Redon	3
30	Guéridon mobile pour instruments et soins	2
31	Insufflateur manuel Ambu, Adulte	2
33	Jeu de cupules	2
34	Jeu de cuvettes réniformes	2
35	Jeu de pissette pour désinfectants	1
36	Jeu de plateaux à instruments	2
37	Laryngoscope	1
38	Manodétendeur pour bonbonneoxygène	2
39	Porte-sérum, simple, sur pieds	1
40	Table à instruments, 2 plateaux, grand modèle	1
41	Table à instruments, ajustable	1
42	Table à instruments, type Mayo	1
43	Tensiomètre anéroïde brassards pour adulte/enfants	2
44	Lavabo aseptique 2 places	1
77	Lavaso aseptique 2 piaces	*
XII	Bloc accouchement	1
		1
XII	Bloc accouchement	
XII	Bloc accouchement Aspirateur à mucus mixte (électrique, pédale),	1
XII 1 2	Bloc accouchement Aspirateur à mucus mixte (électrique, pédale), Aspiration obstétricale	1 1
1 2 3	Bloc accouchement Aspirateur à mucus mixte (électrique, pédale), Aspiration obstétricale Autoclave de paillasse	1 1 1
XII 1 2 3 4	Bloc accouchement Aspirateur à mucus mixte (électrique, pédale), Aspiration obstétricale Autoclave de paillasse Berceaux avec matelas	1 1 1 2
XII 1 2 3 4 5 6 7	Bloc accouchement Aspirateur à mucus mixte (électrique, pédale), Aspiration obstétricale Autoclave de paillasse Berceaux avec matelas Brancard sur support roulant Concentrateur d'oxygéné Doppler fœtal portable	1 1 1 2 1
XII 1 2 3 4 5 6 7 8	Bloc accouchement Aspirateur à mucus mixte (électrique, pédale), Aspiration obstétricale Autoclave de paillasse Berceaux avec matelas Brancard sur support roulant Concentrateur d'oxygéné Doppler fœtal portable Lampe opératoire mobile (secteur/batterie)	1 1 1 2 1 1 1
XII 1 2 3 4 5 6 7 8 9	Bloc accouchement Aspirateur à mucus mixte (électrique, pédale), Aspiration obstétricale Autoclave de paillasse Berceaux avec matelas Brancard sur support roulant Concentrateur d'oxygéné Doppler fœtal portable Lampe opératoire mobile (secteur/batterie) Lit de travail	1 1 1 2 1 1 1 1 2
XII 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10	Bloc accouchement Aspirateur à mucus mixte (électrique, pédale), Aspiration obstétricale Autoclave de paillasse Berceaux avec matelas Brancard sur support roulant Concentrateur d'oxygéné Doppler fœtal portable Lampe opératoire mobile (secteur/batterie) Lit de travail Table d'accouchement	1 1 2 1 1 1 1 2 2
XII 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11	Bloc accouchement Aspirateur à mucus mixte (électrique, pédale), Aspiration obstétricale Autoclave de paillasse Berceaux avec matelas Brancard sur support roulant Concentrateur d'oxygéné Doppler fœtal portable Lampe opératoire mobile (secteur/batterie) Lit de travail Table d'accouchement Table de réception de nouveau-né	1 1 1 2 1 1 1 1 2 2 2
XII 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12	Bloc accouchement Aspirateur à mucus mixte (électrique, pédale), Aspiration obstétricale Autoclave de paillasse Berceaux avec matelas Brancard sur support roulant Concentrateur d'oxygéné Doppler fœtal portable Lampe opératoire mobile (secteur/batterie) Lit de travail Table d'accouchement Table de réception de nouveau-né Ventouse obstétricale, mécanique ou électrique	1 1 2 1 1 1 1 2 2 2 1
XII 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13	Bloc accouchement Aspirateur à mucus mixte (électrique, pédale), Aspiration obstétricale Autoclave de paillasse Berceaux avec matelas Brancard sur support roulant Concentrateur d'oxygéné Doppler fœtal portable Lampe opératoire mobile (secteur/batterie) Lit de travail Table d'accouchement Table de réception de nouveau-né Ventouse obstétricale, mécanique ou électrique Boite épisiotomie	1 1 1 2 1 1 1 1 2 2 2 1 1 1 2
XII 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14	Bloc accouchement Aspirateur à mucus mixte (électrique, pédale), Aspiration obstétricale Autoclave de paillasse Berceaux avec matelas Brancard sur support roulant Concentrateur d'oxygéné Doppler fœtal portable Lampe opératoire mobile (secteur/batterie) Lit de travail Table d'accouchement Table de réception de nouveau-né Ventouse obstétricale, mécanique ou électrique Boite épisiotomie Boîte d'instruments accouchement	1 1 2 1 1 1 1 2 2 2 1 1 1 2 3
XII 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15	Bloc accouchement Aspirateur à mucus mixte (électrique, pédale), Aspiration obstétricale Autoclave de paillasse Berceaux avec matelas Brancard sur support roulant Concentrateur d'oxygéné Doppler fœtal portable Lampe opératoire mobile (secteur/batterie) Lit de travail Table d'accouchement Table de réception de nouveau-né Ventouse obstétricale, mécanique ou électrique Boîte épisiotomie Boîte d'instruments accouchement Forceps	1 1 1 2 1 1 1 1 2 2 2 1 1 1 2 2 3
XII 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16	Bloc accouchement Aspirateur à mucus mixte (électrique, pédale), Aspiration obstétricale Autoclave de paillasse Berceaux avec matelas Brancard sur support roulant Concentrateur d'oxygéné Doppler fœtal portable Lampe opératoire mobile (secteur/batterie) Lit de travail Table d'accouchement Table de réception de nouveau-né Ventouse obstétricale, mécanique ou électrique Boîte épisiotomie Boîte d'instruments accouchement Forceps Jeu de tambours (petits et moyens)	1 1 2 1 1 1 1 2 2 2 1 1 1 2 3 1 4
XII 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17	Bloc accouchement Aspirateur à mucus mixte (électrique, pédale), Aspiration obstétricale Autoclave de paillasse Berceaux avec matelas Brancard sur support roulant Concentrateur d'oxygéné Doppler fœtal portable Lampe opératoire mobile (secteur/batterie) Lit de travail Table d'accouchement Table de réception de nouveau-né Ventouse obstétricale, mécanique ou électrique Boîte épisiotomie Boîte d'instruments accouchement Forceps Jeu de tambours (petits et moyens) Chaise roulante	1 1 1 2 1 1 1 1 2 2 2 1 1 1 2 3 1 4 1
XII 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18	Bloc accouchement Aspirateur à mucus mixte (électrique, pédale), Aspiration obstétricale Autoclave de paillasse Berceaux avec matelas Brancard sur support roulant Concentrateur d'oxygéné Doppler fœtal portable Lampe opératoire mobile (secteur/batterie) Lit de travail Table d'accouchement Table de réception de nouveau-né Ventouse obstétricale, mécanique ou électrique Boîte épisiotomie Boîte d'instruments accouchement Forceps Jeu de tambours (petits et moyens) Chaise roulante Tabouret ajustable	1 1 2 1 1 1 1 2 2 2 1 1 2 3 1 4 1 2
XII 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17	Bloc accouchement Aspirateur à mucus mixte (électrique, pédale), Aspiration obstétricale Autoclave de paillasse Berceaux avec matelas Brancard sur support roulant Concentrateur d'oxygéné Doppler fœtal portable Lampe opératoire mobile (secteur/batterie) Lit de travail Table d'accouchement Table de réception de nouveau-né Ventouse obstétricale, mécanique ou électrique Boîte épisiotomie Boîte d'instruments accouchement Forceps Jeu de tambours (petits et moyens) Chaise roulante	1 1 1 2 1 1 1 1 2 2 2 1 1 1 2 3 1 4 1

21	Stéthoscope biauriculaire	1
22	Stéthoscope obstétrical de Pinard	2
23	Thermomètre médical	2
24	Bac de décontamination d'instruments à froid	1
25	Bassin de lit	2
26	Bocal pour pinces à servir	1
27	Bocal pour thermomètre	1
28	Bock à irrigation, avec tuyau	1
29	Cloche de Hood	1
30	Guéridon mobile pour instruments et soins	2
31	Insufflateur manuel Ambu, Adulte	1
32	Insufflateur manuel Ambu, pédiatrique et pour néonatal	1 +1
33	Jeu d'accessoires inox (plateaux, cuvettes, haricots,	1
34	Jeu de plateaux à instruments	4
35	Porte-cuvettes double, sur pieds	1
36	Porte-sérum, simple, sur pieds	2
37	Tensiomètre anéroïde, brassard adulte	1
38	Lavabo aseptique 2 places	1
XIII	Hospitalisation (4 services)	
1	Chariot oxygénothérapie (bonbonne + manodétendeur/débitmètre)	4
2	Lampe d'examen mobile	4
3	Table de soins et examens	4
4	Lampe-torche, avec piles	4
5	Boîte d'instruments petite chirurgie	2
6	Boîte d'instruments pour pansements (pinces, stylets, sondes)	6
7	Cadre d'extension adaptable au lit + accessoires	3
8	Chaise roulante	4
9	Lit d'hôpital	25
10	Matelas	25
11	Moustiquaire imprégnée	25
12	Table de chevet	25
	Tuble de chevet	
13	Cocotte-minute avec réchaud adapté	2
14		2
14 15	Cocotte-minute avec réchaud adapté Balance pèse-bébé Balance pèse-personne	2 1 4
14 15 16	Cocotte-minute avec réchaud adapté Balance pèse-bébé Balance pèse-personne Otoscope	2 1 4 2
14 15 16 17	Cocotte-minute avec réchaud adapté Balance pèse-bébé Balance pèse-personne Otoscope Stéthoscope biauriculaire	2 1 4 2 2
14 15 16 17 18	Cocotte-minute avec réchaud adapté Balance pèse-bébé Balance pèse-personne Otoscope Stéthoscope biauriculaire Thermomètre médical	2 1 4 2 2 8
14 15 16 17 18 19	Cocotte-minute avec réchaud adapté Balance pèse-bébé Balance pèse-personne Otoscope Stéthoscope biauriculaire Thermomètre médical Bassin de lit	2 1 4 2 2 2 8 5
14 15 16 17 18 19 20	Cocotte-minute avec réchaud adapté Balance pèse-bébé Balance pèse-personne Otoscope Stéthoscope biauriculaire Thermomètre médical Bassin de lit Bocal pour pinces à servir	2 1 4 2 2 2 8 5 2
14 15 16 17 18 19 20 21	Cocotte-minute avec réchaud adapté Balance pèse-bébé Balance pèse-personne Otoscope Stéthoscope biauriculaire Thermomètre médical Bassin de lit Bocal pour pinces à servir Bocal pour thermomètre	2 1 4 2 2 2 8 5 2 2
14 15 16 17 18 19 20 21 22	Cocotte-minute avec réchaud adapté Balance pèse-bébé Balance pèse-personne Otoscope Stéthoscope biauriculaire Thermomètre médical Bassin de lit Bocal pour pinces à servir Bocal pour thermomètre Filtre à eau	2 1 4 2 2 8 5 2 2 2
14 15 16 17 18 19 20 21	Cocotte-minute avec réchaud adapté Balance pèse-bébé Balance pèse-personne Otoscope Stéthoscope biauriculaire Thermomètre médical Bassin de lit Bocal pour pinces à servir Bocal pour thermomètre	2 1 4 2 2 2 8 5 2 2

25	Insufflateur manuel Ambu, pédiatrique	1
26	Jeu d'accessoires inox (plateaux, cuvettes, haricots,	3
27	Porte-cuvettes double, sur pieds	4
28	Porte-sérum, simple, sur pieds	15
29	Tensiomètre anéroïde brassards pour adulte/enfants	1
30	Tensiomètre anéroïde, brassard adulte	3
31	Urinoirs, hommes	3
XVI	Technique Divers	
1	Equipement de l'atelier de maintenance (Plomberie, (Bâtiments, Electricité, Electronique,)	
2	Pièces de rechanges pour tous les appareils	
3	Groupe de secours 60 kVA pour tout hôpital	1

${\bf TOME\text{-}2/ANNEXE}~5: LISTE~DES~EQUIPEMENTS: HOPITAL~DE~DISTRICT\\$

(2EME REFERENCE)

N°	Matériel et équipements par service	Qté
I	Cabinet de consultation Médical	
1	Table d'examen avec Divan à dossier inclinable	1
2	Abaisse langue métallique	6
3	Balance pèse-personne, de préférence sur pile, à affichage digital	1
4	Echelle visuelle (AV)	1
5	Stéthoscope biauriculaire	1
6	Thermomètre digital	1
7	Jeu d'accessoires Inox (plateaux, cuvettes, haricots)	1
8	Lampe de Wood	1
9	Lampe d'examen sur pied mobile articulée, sur secteur ou sur batterie	1
10	Lampe-torche à piles	1
11	Marteaux à réflexes	1
12	Tensiomètre anéroïde adulte de préférence à brassards, électroniques (avec 1 module Sa02 si besoin utile	1
13	Tensiomètre anéroïde enfant de préférence à brassard, et avec modèle enfant, sur pile	1
14	Négatoscope 1 plage	1
II	Gestion et administration	
1	Matériels de bureau (bureau : Stylos, crayon, papier,)	PM
2	Photocopieuses	2
3	Appareils téléphone	15
4	Calculatrices	5
5	Central téléphonique	1
6	Connexion internet	1
7	Ligne téléphonique	3
8	Ordinateurs et accessoires	7
9	Un serveur	1
III	Cuisine	
1	Marmites et ustensiles de cuisine	PM
IV	Buanderie	
1	Bassin 40 litres	6
2	Fers à repasser	5

3	Grand chariot à linge	3
4	Lessiveuse (machine à laver) pour 14 à 23 Kg de linge	1
5	Machine à coudre (Electrique et mécanique)	2
6	Machine à sécher d'environ 14 Kw	1
V	Hygiène	
1	Matériel de nettoyage et de désinfection	PM
VI	Logistique	
1	Brancards avec roulettes pliantes et matelas d'immobilisation	3
2	Ambulance Jeep	2
3	Camionnetted'approvisionnement4x4	1
4	Vélo	1
VII	Service Centre de Nutrition Théra	_
1	Ustensiles de cuisine	PM
2	Pèse-bébé	2
3	Brassard MUAC	3
4	Culotte	10
5	Mètre ruban	3
6	Toise	1
VIII	Consultation gynéco-obstétrique.	
1	Doppler fœtal à compléter avec un Moniteur fœtal	1
2	Lampe examen sur pied mobile, articulée, sur secteur ou sur batterie	1
3	Table gynécologique à dossier inclinable, repose-jambes et étriers	1
4	Lampe torche à piles	1
5	Boites à speculums vaginaux 5 tailles	3 boites
6	Pèse-bébé digital	1
7	Balance pèse personnes	1
8	Escabeau 2 marches	1
9	Pelvimètre	1
10	Stéthoscope biauriculaire	1
11	Stéthoscope obstétrical de Pinard	1
12	Jeu d'accessoires Inox (plateaux, cuvettes, haricots)	1
13	Tensiomètre anéroïde adulte	1
14	Négatoscope 1 plage	1
IX	Laboratoire	
1	Dotation de lames et lamelles	1
2	Autoclave de paillasse semi-automatique 20 - 100 L	1
3	Autoclave vertical	1
4	Fauteuil de prélèvement	1
5	Table gynécologique	1
6	Appareil à doser l'albumine par électrophorèse, ou un module intégré dans un analyseur multiparamétrique	2

7	Appareil de Westergreen, 10 tubes avec jeux de pipettes	2
8	Appareil d'hématologie semi-automatique	1
9	Banque de sang d'environ 150 ml	1
10	Centrifugeuse à hématocrite	1
11	Centrifugeuses électriques	2
12	Chaîne ELISA	1
13	Compteurs CD4	1
14	Compteurs de cellule manuelle	2
15	Hémacytomètre complet	1
16	Hémoglobinomètre type Lovibond	1
17	Microscopes binoculaire miroir/électrique	2
18	Réchaud électrique	1
19	Réfrigérateur/congélateur (pétrole/électricité)	1
20	Rhésuscope	1
21	Spectrophotomètre	1
22	Boite de spéculums vaginaux 5 tailles	1 jeu
23	Fauteuil à prélèvement	1
24	Tabourets ajustables	4
25	Cocotte-minute avec réchaud adapté	1
26	Agitateurs oscillants de Kline	2
27	Agitateurs vibrants	2
28	Bain marie sérologique	1
29	Balance de précision électronique	1
30	Becs Bunsen	2
31	Distillateur	1
32	Jeu d'accessoires Inox (plateaux, cuvettes, haricots)	2
33	Jeu de micropipettes réglables (3)	2
34	Jeu de pissettes pour désinfectants	3
35	Jeu de verrerie (pipettes, tubes échantillons, tubes à essai, tubes à centrifuger, verres à urine	1
36	Jeux de flacons pour colorants	3
37	Lampes à alcool	2
38	Matériel de coloration de lame (bac 30 lames), portoirs, boites de classement de lames	2
39	Portoirs pour tubes à essai	4
40	Bac de décontamination d'instruments à froid	1
41	Guéridon mobile pour instruments et soins	3
42	Minuterie	2
		•

X	Urgences et petite chirurgie	
1	Autoclave de paillasse	1
2	Brancard sur support roulant	1
3	Lampe opératoire mobile Lampe opératoire mobile sur pied mobile, articulée, sur secteur ou sur batterie	1
4	Poupinel petit modèle	1
5	Boite de seringues à capsules pour anesthésie dentaire	1
6	Boite d'instruments de circoncision	1
7	Boite d'instruments pour enlever les plâtres (scie électrique, ciseaux,)	1
8	Boite d'instruments pour ORL (pour corps étrangers)	1
9	Boites de daviers	2
10	Boites d'instruments petite chirurgie	4
11	Boites d'instruments pour pansements (pinces, stylets, sondes,	2
12	Boites d'instruments pour sutures	4
13	Jeu de tambours petits et moyens	2
14	Chaise roulante	1
15	Tabourets ajustables	1
16	Escabeau 2 marches	1
17	Marteau à réflexes, Taylor	1
18	Otoscope	1
19	Stéthoscope biauriculaire	1
20	Thermomètre médical	2
21	Bac de décontamination d'instruments à froid	1
22	Bocal pour pinces à servir	1
23	Chariot à plâtres	1
24	Filtre à eau	1
25	Guéridon mobile pour instruments et soins	3
26	Insufflateur manuel embout adulte	1
27	Insufflateur manuel embout pédiatrique	1
28	Jeu attelles	1
29	Jeu d'accessoires Inox (plateaux, cuvettes, haricots)	2
30	Laryngoscope	1
31	Plateau instruments, avec couvercles	2
32	Table à instruments type Mayo	1
33	Tensiomètre anaeroide adulte	1
34	Tensiomètre anaeroide enfant	1
35	Négatoscope 2 plages	1

XI	Bloc opératoire (2 blocs)	
1	Appareil d'anesthésie avec moniteur associé, avec circuit patient autoclavable	2
1	(humidificateur)	
2	Aspirateur autonome (à mucosité) sur batterie	2
3	Aspirateur chirurgical	2
4	Autoclave de paillasse	1
5	Autoclave vertical (<u>créer un service de stérilisation distinct</u>)	1
6	Autoclave vertical chauffage mixte (électrique)	1
7	Bistouri électrique	2
8	Bonbonne d'oxygène (grande capacité) (Ogive B50)	2
9	Brancard sur support roulant	2
10	Cardioscope portable avec imprimante et chargeur	1
11	Chariot pour transport bonbonnes	1
12	Concentrateur d'oxygène	1
13	Défibrillateur portatif avec chargeur, compatible avec cardioscope	1
14	Lampe opératoire mobile (secteur/batterie)	2
15	Lampe opératoire plafonnier	2
16	Oxymètre de pouls	2
17	Réfrigérateur-congélateur, pétrole-électricité, 240 litres	1
18	Réserve de bonbonnes d'oxygène (2 par salle)	4
19	Stérilisateur à chaleur sèche, 25Litres	1
20	Table opératoire	2
21	Boite à Appendicectomie	3
22	Boite à Hernie	3
23	Boite césarienne	3
24	Boite chirurgie abdominale	4
25	Boite d'intubation	4
26	Boite instruments base chirurgie générale	4
27	Boite pour curettage	1
28	Boite pour incision et drainage d'abcès	2
29	Boite pour sutures	4
30	Jeu de boites pour instruments	4
31	Jeu de tambours pour compresses	6
32	Jeu de tambours pour linge	6
33	Tabouret ajustable	2
34	Balance pèse-personne	1
35	Escabeau 1 marche (pour chirurgien)	2
36	Stéthoscope biauriculaire	2

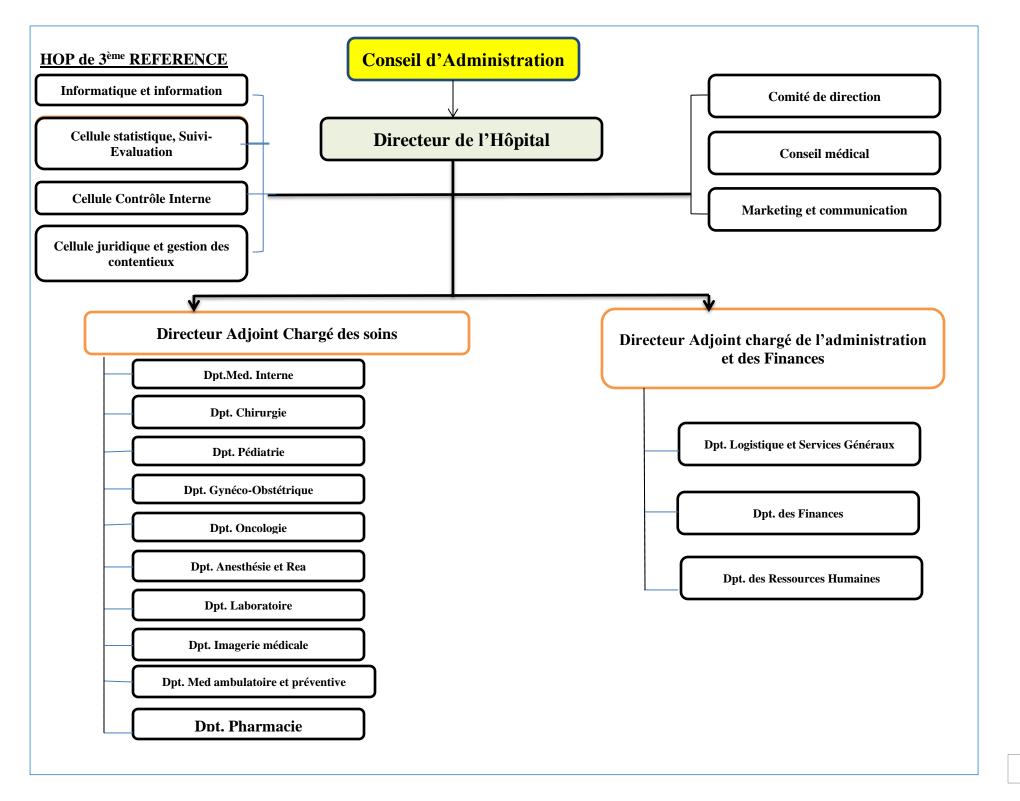
37	Bocal pour pinces à servir	2
38	Cuvette à déchets sur support roulant bas	2
39	Flacons de Redon	10
40	Guéridon mobile pour instruments et soins	2
41	Insufflateur manuel Ambu, Adulte	2
42	Insufflateur manuel Ambu, pédiatrique	2
43	Jeu de cupules	4
44	Jeu de cuvettes réniformes	4
45	Jeu de pissette pour désinfectants	2
46	Jeu de plateaux à instruments	4
47	Laryngoscope	2
48	Manodétendeur pour bonbonneoxygène	3
49	Porte-sérum, simple, sur pieds	2
50	Table à instruments, 2 plateaux, grand modèle	2
51	Table à instruments, ajustable	2
52	Table à instruments, type Mayo	2
53	Tensiomètre anéroïde brassards pour adulte/enfants	2
54	Lavabo aseptique 2 places	2
55	Négatoscope 2 plages	2
XII	Bloc accouchement	
1	Aspirateur à mucus mixte (électrique, pédale),	1
2	Aspiration obstétricale	1
3	Autoclave de paillasse	1
4	Berceaux avec matelas	2
5	Brancard sur support roulant	1
6	Concentrateur d'oxygéné	1
7	Couveuse pour N. Nés	2
8	Doppler fœtal portable	1
9	Lampe IR pour Nnés (appareil de photothérapie)	1
10	Lampe opératoire mobile (secteur/batterie)	1
11	Lit de travail	2
12	Table d'accouchement	2
13	Table de réception de nouveau-né	2
14	Ventouse obstétricale, mécanique ou électrique	1
15	Boite épisiotomie	4
16	Boîte d'instruments accouchement	4
17	Forceps	2
18	Jeu de tambours (petits et moyens)	4
19	Chaise roulante	1
20		_
	Tabouret ajustable	2
21 22	Tabouret ajustable Balance pèse-bébé Escabeau (marchepieds), 2 marches	1 2

23	Stéthoscope biauriculaire	1
24	Stéthoscope obstétrical de Pinard	2
25	Thermomètre médical	2
26	Bac de décontamination d'instruments à froid	1
27	Bassin de lit	2
28	Bocal pour pinces à servir	1
29	Bocal pour thermomètre	1
30	Bock à irrigation, avec tuyau	1
31	Cloche de Hood	1
32	Guéridon mobile pour instruments et soins	2
33	Insufflateur manuel Ambu, Adulte	1
34	Insufflateur manuel Ambu, pédiatrique et pour néonatal	1 +1
35	Jeu d'accessoires inox (plateaux, cuvettes, haricots,	1
36	Jeu de plateaux à instruments	4
37	Porte-cuvettes double, sur pieds	1
38	Porte-sérum, simple, sur pieds	2
39	Tensiomètre anéroïde, brassard adulte	1
40	Lavabo aseptique 2 places	1
XIII	Radiologie	
1	Négatoscope à deux Plages	4
2	Négatoscope à une plage	6
3	Tablier de plomb	1
4	Paravent plombé	1
5	Film de rayon X (12*15)	2
6	Film de rayon X (14*17)	2
7	Poudre de développement	5
8	Appareil digital à rayons X	1
9	Négatoscope à deux Plages	4
10	Négatoscope à une plage	6
11	Tablier de plomb	1
12	Paravent plombé	1
XIV	Hospitalisation (4 services)	
1	Chariot oxygénothérapie (bonbonne + manodétendeur/débitmètre)	4
2	Lampe d'examen mobile	4
3	Table de soins et examens	4
4	Lampe-torche, avec piles	4
5	Boîte d'instruments petite chirurgie	2
6	Boîte d'instruments pour pansements (pinces, stylets, sondes)	6
7	Cadre d'extension adaptable au lit + accessoires	3
8	Chaise roulante	4
9	Lit d'hôpital	80
10	Matelas	80
11	Moustiquaire imprégnée	80

12	Table de chevet	80
13	Cocotte-minute avec réchaud adapté	4
14	Balance pèse-bébé	1
15	Balance pèse-personne	4
16	Otoscope	4
17	Stéthoscope biauriculaire	8
18	Thermomètre médical	20
19	Bassin de lit	20
20	Bocal pour pinces à servir	4
21	Bocal pour thermomètre	4
22	Filtre à eau	4
23	Guéridon mobile pour instruments et soins	8
24	Insufflateur manuel Ambu, Adulte	3
25	Insufflateur manuel Ambu, pédiatrique	1
26	Jeu d'accessoires inox (plateaux, cuvettes, haricots,	8
27	Porte-cuvettes double, sur pieds	4
28	Porte-sérum, simple, sur pieds	16
29	Tensiomètre anéroïde brassards pour adulte/enfants	1
30	Tensiomètre anéroïde, brassard adulte	3
31	Urinoirs, hommes	5
XV	Soins intensifs	
1	Aspiration trachéale	1
2	Aspiration trachéale Lampe d'examen mobile	1 1
2	Lampe d'examen mobile	1
3	Lampe d'examen mobile Ventilateur pulmonaire automatique pour appareil d'anesthésie	1 1
2 3 4	Lampe d'examen mobile Ventilateur pulmonaire automatique pour appareil d'anesthésie Boîte d'instruments pour pansements (pinces, stylets, sondes)	1 1 2
2 3 4 5	Lampe d'examen mobile Ventilateur pulmonaire automatique pour appareil d'anesthésie Boîte d'instruments pour pansements (pinces, stylets, sondes) Lit avec relève buste et jambes Petit équipement médical ??? Stéthoscope biauriculaire	1 1 2 2
2 3 4 5 6	Lampe d'examen mobile Ventilateur pulmonaire automatique pour appareil d'anesthésie Boîte d'instruments pour pansements (pinces, stylets, sondes) Lit avec relève buste et jambes Petit équipement médical ???	1 1 2 2 2 2
2 3 4 5 6 7	Lampe d'examen mobile Ventilateur pulmonaire automatique pour appareil d'anesthésie Boîte d'instruments pour pansements (pinces, stylets, sondes) Lit avec relève buste et jambes Petit équipement médical ??? Stéthoscope biauriculaire	1 1 2 2 2 2
2 3 4 5 6 7 8	Lampe d'examen mobile Ventilateur pulmonaire automatique pour appareil d'anesthésie Boîte d'instruments pour pansements (pinces, stylets, sondes) Lit avec relève buste et jambes Petit équipement médical ??? Stéthoscope biauriculaire Thermomètre médical	1 1 2 2 2 2 1 2
2 3 4 5 6 7 8 9	Lampe d'examen mobile Ventilateur pulmonaire automatique pour appareil d'anesthésie Boîte d'instruments pour pansements (pinces, stylets, sondes) Lit avec relève buste et jambes Petit équipement médical ??? Stéthoscope biauriculaire Thermomètre médical Bassin de lit	1 1 2 2 2 1 2 2
2 3 4 5 6 7 8 9	Lampe d'examen mobile Ventilateur pulmonaire automatique pour appareil d'anesthésie Boîte d'instruments pour pansements (pinces, stylets, sondes) Lit avec relève buste et jambes Petit équipement médical ??? Stéthoscope biauriculaire Thermomètre médical Bassin de lit Bocal pour pinces à servir	1 1 2 2 2 2 1 2 2 1
2 3 4 5 6 7 8 9 10	Lampe d'examen mobile Ventilateur pulmonaire automatique pour appareil d'anesthésie Boîte d'instruments pour pansements (pinces, stylets, sondes) Lit avec relève buste et jambes Petit équipement médical ??? Stéthoscope biauriculaire Thermomètre médical Bassin de lit Bocal pour pinces à servir Bocal pour thermomètre	1 1 2 2 2 1 2 2 1 1
2 3 4 5 6 7 8 9 10 11	Lampe d'examen mobile Ventilateur pulmonaire automatique pour appareil d'anesthésie Boîte d'instruments pour pansements (pinces, stylets, sondes) Lit avec relève buste et jambes Petit équipement médical ??? Stéthoscope biauriculaire Thermomètre médical Bassin de lit Bocal pour pinces à servir Bocal pour thermomètre Guéridon mobile pour instruments et soins	1 1 2 2 2 1 2 2 1 1 1
2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13	Lampe d'examen mobile Ventilateur pulmonaire automatique pour appareil d'anesthésie Boîte d'instruments pour pansements (pinces, stylets, sondes) Lit avec relève buste et jambes Petit équipement médical ??? Stéthoscope biauriculaire Thermomètre médical Bassin de lit Bocal pour pinces à servir Bocal pour thermomètre Guéridon mobile pour instruments et soins Insufflateur manuel Ambu, Adulte	1 1 2 2 2 1 2 2 1 1 1 1
2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16	Lampe d'examen mobile Ventilateur pulmonaire automatique pour appareil d'anesthésie Boîte d'instruments pour pansements (pinces, stylets, sondes) Lit avec relève buste et jambes Petit équipement médical ??? Stéthoscope biauriculaire Thermomètre médical Bassin de lit Bocal pour pinces à servir Bocal pour thermomètre Guéridon mobile pour instruments et soins Insufflateur manuel Ambu, Adulte Insufflateur manuel Ambu, pédiatrique	1 1 2 2 2 1 2 2 1 1 1 1 1
2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15	Lampe d'examen mobile Ventilateur pulmonaire automatique pour appareil d'anesthésie Boîte d'instruments pour pansements (pinces, stylets, sondes) Lit avec relève buste et jambes Petit équipement médical ??? Stéthoscope biauriculaire Thermomètre médical Bassin de lit Bocal pour pinces à servir Bocal pour thermomètre Guéridon mobile pour instruments et soins Insufflateur manuel Ambu, Adulte Insufflateur manuel Ambu, pédiatrique Jeu d'accessoires inox (plateaux, cuvettes, haricots, Jeu de plateaux à instruments Laryngoscope	1 1 2 2 2 1 2 2 1 1 1 1 1 1 2
2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18	Lampe d'examen mobile Ventilateur pulmonaire automatique pour appareil d'anesthésie Boîte d'instruments pour pansements (pinces, stylets, sondes) Lit avec relève buste et jambes Petit équipement médical ??? Stéthoscope biauriculaire Thermomètre médical Bassin de lit Bocal pour pinces à servir Bocal pour thermomètre Guéridon mobile pour instruments et soins Insufflateur manuel Ambu, Adulte Insufflateur manuel Ambu, pédiatrique Jeu d'accessoires inox (plateaux, cuvettes, haricots, Jeu de plateaux à instruments Laryngoscope Porte-cuvettes double, sur pieds	1 1 2 2 2 1 2 2 1 1 1 1 1 1 2 2
2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18	Lampe d'examen mobile Ventilateur pulmonaire automatique pour appareil d'anesthésie Boîte d'instruments pour pansements (pinces, stylets, sondes) Lit avec relève buste et jambes Petit équipement médical ??? Stéthoscope biauriculaire Thermomètre médical Bassin de lit Bocal pour pinces à servir Bocal pour thermomètre Guéridon mobile pour instruments et soins Insufflateur manuel Ambu, Adulte Insufflateur manuel Ambu, pédiatrique Jeu d'accessoires inox (plateaux, cuvettes, haricots, Jeu de plateaux à instruments Laryngoscope Porte-cuvettes double, sur pieds Porte-sérum, simple, sur pieds	1 1 2 2 2 1 1 2 2 1 1 1 1 1 2 2 2 1 1 1 1 1 2 2 2
2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20	Lampe d'examen mobile Ventilateur pulmonaire automatique pour appareil d'anesthésie Boîte d'instruments pour pansements (pinces, stylets, sondes) Lit avec relève buste et jambes Petit équipement médical ??? Stéthoscope biauriculaire Thermomètre médical Bassin de lit Bocal pour pinces à servir Bocal pour thermomètre Guéridon mobile pour instruments et soins Insufflateur manuel Ambu, Adulte Insufflateur manuel Ambu, pédiatrique Jeu d'accessoires inox (plateaux, cuvettes, haricots, Jeu de plateaux à instruments Laryngoscope Porte-cuvettes double, sur pieds Porte-sérum, simple, sur pieds Tensiomètre anéroïde brassards pour adulte/enfants	1 1 2 2 2 1 1 2 2 1 1 1 1 1 2 2 2 1 1 1 1 2 2 1
2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18	Lampe d'examen mobile Ventilateur pulmonaire automatique pour appareil d'anesthésie Boîte d'instruments pour pansements (pinces, stylets, sondes) Lit avec relève buste et jambes Petit équipement médical ??? Stéthoscope biauriculaire Thermomètre médical Bassin de lit Bocal pour pinces à servir Bocal pour thermomètre Guéridon mobile pour instruments et soins Insufflateur manuel Ambu, Adulte Insufflateur manuel Ambu, pédiatrique Jeu d'accessoires inox (plateaux, cuvettes, haricots, Jeu de plateaux à instruments Laryngoscope Porte-cuvettes double, sur pieds Porte-sérum, simple, sur pieds	1 1 2 2 2 1 1 2 2 1 1 1 1 1 2 2 2 1 1 1 1 1 2 2 2

XVI	Technique Divers	
1	Equipement de l'atelier de maintenance (Plomberie, (Bâtiments, Electricité, Electronique,)	
2	Pièces de rechanges pour tous les appareils	
3	Groupe de secours 60 kVA pour tout hôpital	1

TOME-2/ANNEXE 6: ORGANIGRAMME DE L'HOPITAL DE 3EME REFERENCE.



TOME-2/ANNEXE 7: EQUIPEMENTS ET PETIT MATERIEL, PROFIL ET EFFECTIFS DES RH, INFRASTRUCTURES ET MOBILIERS REQUIS POUR UN FONCTIONNEMENT OPTIMAL D'UN LABORATOIRE DE L'HOPITAL DE TROSIEME REFERENCE.

Service	Activités	Méthodes
Parasitologie et mycologie	Diagnostic biologique des infections parasitaires et mycosiques : - Tous les tests de niveau 2(H.D) plus : - Diagnostic des mycoses : - examen microscopique direct - examen microscopique après coloration - culture sur Sabouraud - test de filamentation - test de sensibilité aux antimycosiques	✓ Microscopie et Fongigramme
Bactériologie	Collecte des échantillons, transports pour une technique non réalisée Diagnostic biologique des infections bactériennes: - Tous les tests de niveau 2 (H.D) plus : - Préparation des milieux de culture Culture des germes : Urinoculture, hémoculture, Coproculture, culture des liquides de ponction, FV, FU et pus divers).	✓ Manuelle ✓ Antibiogramme manuel/Disques d'antiobiotiques
Muse	Spermogramme :	✓ Microscopie + Antibiogramme
Myco- bactériologie	Diagnostic biologique des infections mycobactériennes - Tous les tests de niveau 2 (H.D)	✓ Microscopie ✓ PCR- ADN (Gene <i>Xpert MTB/RIF</i>)
Hématologie	-Tous les tests de niveau 2 (H.D) plus :	Méthode du niveau 2 (H.D)
	-Dosage des facteurs de coagulation (Fibrinogène, Facteurs VIII et IX)Dosage du facteur de Von Willbrand.	✓ Semi-automatique et/ou automatique

Biochimie	-Tous les tests de niveau 2 (H.D) plus : -Dosage de l'Hémoglobine glyquée,	√	Méthode sémi- automatique et/ou automatique
	-Electrophorèse des protéines et de l'hémoglobine ;	✓	Electrophorèse/Méthode sémi-automatique.
	-Dosage d'Electrolytes (Ionogramme sanguin),	✓	Pontentiométrie /Méthode sémi- automatique.
	-Autres paramètres biochimiques :	✓	Technique ELISA
Sérologie	-Tous les tests de niveau 2 (H.D) plus:		
	-Confirmation de l'infection à VIH		✓ Technique ELISA
	-Bilan de suivi biologique de chronicité des Hépatites virales : Ag Hbs, Ac Hbs, Ag Hbe, Ac Hbe, Ac Hbc.		
	-Diagnostic de :		
	-Test de Coombs.	✓	Agglutination sur plaque
Biologie moléculaire	- Détermination de la Charge virale (VIH, VHB et VHC)	✓	PCR en temps réel
	- Diagnostic précoce de l'infection à VIH		

Ressources humaines du Laboratoire de Niveau 3

Qualification	Activités	Nombre
Technicien de laboratoire A0	Chef de laboratoire	1
ou niveau supérieur		
Technicien de laboratoire A1	Chef de service	6
ou niveau supérieur	Faire des analyses	
Technicien de laboratoire A2	Faire des analyses	16
ou niveau supérieur		
Personnel d'appui	Hygiène du local et du matériel ainsi que les autres	6 (un par service)
	activités.	

Equipement et petit matériel du Laboratoire de Niveau 3

Service	Noms de l'équipement	Quantité	Petit matériel
Parasitologie et	Centrifugeuse électrique	1	✓ Anse de platine
mycologie	Microscope électrique binoculaire à lumière blanche et à fond claire, muni d'un filtre	3	✓ Tubes à essai ✓ Ballons
	Etuves réglables (à 20° et à 37°C)	2	✓ Gros tubes
	Bec bunsen	2	- ✓ Tube à - hémolyse
	Hotte de sécurité microbiologique	1	→ Boîte de Pétri
	Bain-Marie	1	✓ Bombonne à
	Plaque chauffante	2	gaz
	Balance de précision	1	✓ Bac à coloration ✓ Sac poubelle ✓ Désinfectant
Bactériologie	Centrifugeuse électrique	1	✓ Anse de platine
	Microscope binoculaire à lumière blanche et à fond	2	✓ Tubes à essai
	claire, muni d'un filtre LED		✓ Ballons
	Etuves réglables à 37°C dont 1 sous CO ₂	2	_ ✓ Tube à
	Bec bunsen	1	hémolyse
	Hotte de sécurité microbiologique	1	✓ Boîte de Pétri
	Autoclaves (1 stérilisation et 1 décontamination)	2	✓ Minuterie
	Plaque chauffante	2	✓ Eprouvette graduée
	Balance de précision	1	Graduee ✓ Bac à coloration
	Jarre anaérobie / à CO ₂	2	✓ Sac poubelle
	Réfrigérateur	2	✓ Désinfectant
	Distillateur	1	Besimestant

Мусо-	Equipements du niveau II plus :	1	✓ Anse de platine
bactériologie	Centrifugeuse	1	✓ Minuterie
	Réfrigérateur	1	✓ Bombonne à gaz
			✓ bec bunsen
			(électrique ou
			non)
Hématologie	Equipements du niveau II plus :		✓ Voir niveau 2
	Automate d'hématologie	1	(HD.)
Biochimie	Equipements du niveau II plus :		✓ Voir niveau 2
	Analyseur biochimique automate	1	(H.D)
	Appareil pour ionogramme	1	
	Bi distillateur	1	
	Chaîne d'électrophorèse	1	
	Chaîne ELISA (ou automate)	1	
Sérologie	Equipements du niveau II plus :		Voir niveau 2 (H.D) plus :
	Congélateur à -20°C	1	Micropipettes
	Réfrigérateur	1	multicanaux
Biologie	Centrifugeuse à plaque	1	✓ Micropipettes
moléculaire	Centrifugeuse électrique	1	multicanaux
	Amplificateur d'ADN	1	✓ Micropipettes
	Extracteur automatique d'ADN	1	spécifiques✓ Portoirs
	Extracteur d'air	1	magnétiques
	Congélateur à -20°C	2	✓ Pipette pasteur
	Bloc chauffant (accessoires de l'extracteur)	2	✓ Désinfectants
	Vortex	2	✓ Sacs poubelles
	Réfrigérateur	1	✓ Gants

Infrastructures et Equipement / Mobilier du Laboratoire de Niveau 3

Local	Surface (minimum)	Equipement de base
Salle d'attente (véranda couverte)	24 m ²	✓ Banc en béton
Salle d'accueil	6 m ²	✓ 1 grande table ordinaire✓ 4 chaises réglables
Salle de prélèvement des échantillons avec 5 compartiments et 1évier	30 m²	 ✓ 5 tables ordinaires ✓ 4 fauteuils rabattables ✓ 4 chaises réglable (de laboratoire) ✓ 1 table gynécologique ✓ 1 tabouret réglable ✓ 1 lampe gynécologique
Salle commune : de Parasitologie et mycologie avec 2 éviers.	20 m ²	 ✓ 4 chaises réglables (de laboratoire) ✓ 1 table ordinaire ✓ 4 tabourets réglables (de laboratoire) ✓ Armoires sous la paillasse .

Salle de préparation des réactifs et milieux de culture avec 2 éviers	12 m ²	 ✓ 1 tabouret réglable ✓ Armoires sous paillasse ✓ Autoclave
Salle de Bactériologie avec 2 éviers	16 m²	 ✓ 1 table ordinaire ✓ 3 chaises réglables ✓ 3 tabourets réglables ✓ Armoires sous paillasse laissant interespaces
Salle de Mycobactériologie divisée en deux compartiments avec 2 éviers et une large fenêtre occupant une grande surface des murs.	16 m ²	 ✓ 1 table ordinaire ✓ 3 chaises réglables (de laboratoire) ✓ 3 tabourets réglables (de laboratoire) ✓ Armoires sous paillasse laissant interespaces
Salle commune :de Biochimie et sérologie avec 4 éviers dont un pour le bi distillateur	30 m²	 ✓ 2 tables ordinaires ✓ 6 chaises réglables (de laboratoire) ✓ 8 tabourets de laboratoire (réglables) ✓ Armoires sous paillasse laissant interespaces
Salle d'Hématologie avec 2 éviers	16 m²	 ✓ 1 table ordinaire ✓ 3 chaises réglables (de laboratoire) ✓ 3 tabourets de laboratoire (réglables) ✓ Armoires sous paillasse laissant interespaces.
Salle de Biologie moléculaire (avec 1 évier) à <i>Quatre compartiments</i> dont deux communiquent, tous hermétiquement fermés, éclairés avec fenêtres translucides.	50 m²	 ✓ 1 table ordinaire ✓ 3 chaises réglables (de laboratoire) ✓ 3 tabourets réglables avec accoudoirs ✓ Armoires sous paillasse laissant interespaces
Salle commune : de laverie, décontamination et stérilisation	24 m²	 ✓ 1 étagère métallique (inoxydable), ✓ 1 paillasse en béton, ✓ 3 tabourets ordinaires en bois, ✓ 3 Eviers inox ✓ 1 Four Pasteur
Toilettes avec lavabo et urinoir pour personnel (hommes et femmes)	8 m ²	✓ Toilettes à siège et urinoir pour hommes.
Toilettes avec lavabo et urinoir pour les patients (hommes et femmes).	8 m ²	WC avec chasse eau et urinoir
Chambre de garde, Douche, 2 Vestiaires munies d'une armoire avec plusieurs rayons	12 m²	✓ Armoire ✓ Porte -manteau mural ✓ Lit et matelas
Bureau, archives	12 m ²	 ✓ 1 étagère pour archives ✓ 2 armoires étagères ✓ 3 chaises de bureau ✓ 1 ordinateur de bureau avec accessoires
Local de stockage des produits de laboratoire	8 m ²	✓ 2 étagères

- Les locaux doivent être bien aérés et éclairés ; exception faite pour les Services de Biologie moléculaire et de Mycobactériologie où l'air doit être conditionné (pression négative, air filtré)
- Les paillasses doivent laisser des inter-espaces à une hauteur de 90 cm adapté à la taille du technicien de laboratoire. La largeur est de 60 80 cm.

TOME-2/ANNEXE 8 : PROFILS ET CAHIERS DE CHARGE DES RH NECESSAIRES AU FONCTIONNEMENT OPTIMAL D'UN HOPITAL DE TROISIEME REFERENCE.

Intitulé du poste	1. Médecin Directeur de l'Hôpital
Unité administrative	MSPLS / Hôpital de 3 ème reference
Lieu principal de travail	Hôpital de 3 ème référence
Supérieur hiérarchique	Médecin Directeur de la Province Sanitaire
immédiat	
Missions principales	Sous l'autorité du Médecin Directeur de la Province Sanitaire, il supervise, dirige, contrôle et coordonne l'ensemble des activités de l'établissement. Il définit les stratégies pour l'atteinte des objectifs de l'établissement eu égard à sa vocation et aux directives des instances supérieures.
	1. Coordonner les activités sanitaires, techniques et
	administratives de l'hôpital
	2. Réaliser des activités de soins médicaux
	3. Organiser la référence contre référence des malades au niveau de l'Hôpital de 3 ème référence
	4. Elaborer les plans annuels et trimestriels d'activités et en
	assurer le suivi évaluation
	5. Elaborer le projet d'établissement et faire le plaidoyer pour
	son financement
	6. Elaborer la prévision budgétaire annuelle à soumettre au
FTA 1 (100	conseil de gestion
Tâches spécifiques	7. Représenter l'hôpital auprès des tiers
	8. Engager, affecter et licencier les agents de l'établissement
	en conformité avec le statut du personnel et le ROI,
	9. Signer les congés annuels
	10. Evaluer le DAS et les chefs de service de l'hôpital
	11. Coordonner la planification des formations continues du
	personnel en fonction des besoins
	12. Participer au conseil d'administration et assurer le
	secrétariat, le suivi et l'exécution des recommandations
	13. Organiser et présider les réunions du comité de direction
	14. Présider les réunions du conseil médical

	15. Coordonner l'élaboration des rapports d'activités et de
	gestion ainsi que leur transmission aux échelons supérieurs
Liens fonctionnels internes	 Ensemble des services pour leur management Direction de l'Assurance-Qualité, Sécurité et Hygiène en milieu de soins pour le compte rendu des activités
Liens fonctionnels externes	 Partenaires pour l'appui aux activités sanitaires L'administration locale pour la collaboration en matière de planification, d'échange d'informations et de gestion de situations particulières
Eléments d'appréciation	 Indicateurs sanitaires de l'Hôpital Régional Organisation des services et engagement du personnel Respect des procédures de gestion et des protocoles de soins Qualité et précision de la planification et du reporting d'activités.
Niveau de formation pour le poste	Médecin spécialiste en Gestion hospitalière / Santé publique
Nombre d`années d'expérience professionnelle requise	5 années
Ancienneté souhaitée à un poste équivalent	5 années
Expériences et spécialités exigées	Expérience dans la direction d'une structure hospitalière
Compétences professionnelles et personnelles	Sérieux, rigueur, résistance au stress, disponibilité Capacités managériales et d'encadrement Maitrise des protocoles de soins en hôpital Justifier de compétences en gestion d'administration et des services de santé Savoirs faire en diagnostic thérapeutique et délivrance de soins
Formations	Gestion des services de santé et gestion hospitalière Formation
complémentaires nécessaires à l'emploi	aux interventions chirurgicales et obstétricales Informatique de gestion.

Intitulé du poste	2. Directeur Adjoint Chargé des Soins
Unité administrative	MSPLS / Hôpital de 3 ème reference
Lieu principal de travail	Hôpital de 3 ème référence
Supérieur hiérarchique	Médecin Directeur de l'Hôpital de 3 ème référence
immédiat	
Missions principales	Sous l'autorité du Médecin Directeur de l'Hôpital, le DAS coordonne les activités de l'ensemble des services de soins pour une prise en charge optimale des patients dans toutes ses dimensions, il joue un rôle clé dans le management des équipes médicales et l'efficacité des services
Tâches spécifiques	1. Etablir les directives aux services de soins et veiller à leur mise en application

	2. S'assurer de la qualité et du volume des actes médicaux tant
	diagnostics que thérapeutiques dans chaque service de soins
	3. Organiser les référencements et la collaboration entre les
	services médicaux
	4. Assurer le suivi de l'assurance-qualité et l'intégration des
	services
	5. Participer à la consultation médicale externe
	6. Organiser les staffs
	7. Superviser la tenue des dossiers médico-légaux
	8. Participer aux urgences chirurgicales et obstétricales
	9. Compiler les rapports mensuels d'activités et de gestion des
	services et les soumettre au Directeur de l'Hôpital;
	10. Préparer et organiser les réunions du conseil médical
	11. Organiser les gardes de jour comme de nuit
	12. Superviser la formation et l'encadrement du personnel et
	des stagiaires
	13. Organiser la cotation du personnel au sein des services
	14. Participer aux réunions du Comité de Direction
	- Chefs de service dans le cadre de leur coordination
	technique et médicale
	- Chef nursing pour l'encadrement de ses activités
Liens fonctionnels internes	- Médecin Directeur de l'Hôpital pour le compte rendu
	d'activités et la prise d'instructions
	- Gestionnaire pour la coordination administrative et
	logistique.
Liens fonctionnels externes	- Partenaires pour le suivi de la mise en œuvre des appuis
	- Autorités locales et autres administrations en cas de nécessité
	- Evolution des indicateurs sanitaires de l'hôpital
	- Nombre et durée des consultations
Eléments d'appréciation	- Taux de retour en hospitalisation
Ziemento a appreciation	- Qualité des soins au sein des services
	- Dynamique de groupe et ambiance de travail dans les services
	- Tenue des dossiers médicaux légaux
Niveau de formation pour le	Médecin spécialiste
poste	
Nombre d'années	5 années
d'expérience professionnelle	
requise	
Ancienneté souhaitée à un	3 années comme chef de service
poste équivalent	
Expériences et spécialités	Plusieurs expériences de médecine générale ou spécialisée au
exigées	sein d'un ou plusieurs services hospitaliers.
Compétences	Compétences chirurgicales et obstétricales fortement
professionnelles et	souhaitées
personnelles	Capacités managériales et d'encadrement
Personnence	Sérieux, rigueur, sens de l'organisation

	Autonomie, sens des responsabilités, prise d'initiatives Résistance au stress, calme Maitrise technique des protocoles thérapeutiques et de diagnostics.
Formations complémentaires nécessaires à l'emploi	Chirurgie générale et obstétricale de base Echographie (hors service gynéco obstétrique)

Intitulé du poste	3. Directeur-Adjoint chargé des Affaires administratives et
	financières
Unité administrative	MSPLS / Hôpital de 3 ^{ème} référence
Lieu principal de travail	Hôpital de 3 ^{ème} référence
Supérieur hiérarchique immédiat	Médecin Directeur de l'Hôpital
Missions principales	Sous l'autorité du Médecin Directeur de l'Hôpital, il assure la gestion administrative et financière de l'hôpital. Il le remplace en cas d'absence par délégation.
Tâches spécifiques	 1 Contrôler la comptabilité conformément au Règlement Financier et au Plan Comptable National; 2 Signer conjointement avec le Directeur sur les documents de payement
	3 Veiller à l'élaboration des rapports comptable et financier dans les délais prévus
	4 Elaborer le budget pour discussion au Comité de Direction
	5 Veiller à l'exécution du budget après approbation
	6 Assurer la gestion et le suivi du patrimoine de l'hôpital (biens meubles, immeubles, parc véhicules, matériel et équipements)
	7 Collaborer étroitement avec les tiers.
	8 Gérer le personnel de l'Etablissement (affectation, congés, sanctions, carrières, cotation etc.)
	9 Veiller au respect des procédures administratives et comptables auprès de l'ensemble des services de l'hôpital
	10 Superviser les services sous sa responsabilité
	11 Participer à l'élaboration des directives pour assurer la sécurité, l'hygiène à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement;
	12 Analyser les rapports administratifs et financiers à soumettre au Directeur tous les mois ;
	13 Participer aux réunions du Conseil de Direction dont il assure
	le secrétariat ;
	- MCD pour la prise d'instructions
Liens fonctionnels internes	- Ensemble des services pour le recueil des données comptables, administratives et financières.

Liens fonctionnels externes	 Fournisseurs des biens et des médicaments Partenaires pour la planification financière des activités. Autres administrations pour la gestion des cas sociaux
Eléments d'appréciation	 Qualité et précision des rapports comptables et financiers Précision des inventaires d'équipement et de matériel de l'HD Précision des listings du personnel Niveau d'entretien des équipements Disponibilité des médicaments et des consommables. Ambiance de travail au sein des équipes
Niveau de formation pour le poste	Licencié en gestion / Economie
Nombre d`années d'expérience professionnelle requise	5 années
Ancienneté souhaitée à un poste équivalent	3 années
Expériences et spécialités exigées	Expérience préalable sur un poste de gestionnaire dans une structure sanitaire (ex : RAF en HD)
Compétences professionnelles et personnelles	Rigueur, sens de l'organisation, disponibilité Savoir faire respecter des procédures administratives et de gestion Capacités à manager et encadrer des services Savoir élaborer des rapports de synthèse Maîtriser l'outil informatique Maîtriser les techniques de gestion comptable, financière et budgétaire d'un hôpital
Formations complémentaires nécessaires à l'emploi	Recyclages réguliers en procédures et techniques comptables, financières et administratives
Formations	Maîtriser les techniques de gestion comptable, financière et budgétaire d'un hôpital Recyclages réguliers en procédures et techniques comptables,

Intitulé du poste	4. Médecin Chef de Service
Unité administrative	MSPLS / Hôpital de 3 ème reference / DAS
Lieu principal de travail	Hôpital de 3 ème référence
Supérieur hiérarchique	Directeur Adjoint Chargé des Soins
immédiat	
Missions principales	Sous l'autorité du DAS, le Médecin chef de service coordonne
	les activités de son service, assure une prise en charge
	optimale des patients dans toutes ses dimensions, joue un rôle
	clé dans l'accompagnement et la formation du personnel de
	santé.
	~******
	1. Etablir les directives internes à son service et veiller à leur
	application
Tâches spécifiques	2. S'assurer de la qualité et du volume des actes médicaux tant
	diagnostiques que thérapeutiques
	3. Assurer la consultation médicale externe

	4. Assurer le tour de salle des malades
	5. Participer aux staffs
	6. Elaborer les dossiers médico-légaux
	7. Assurer si nécessaire des urgences obstétricales et des
	petites interventions chirurgicales
	8. Assurer les gardes de jour comme de nuit
	9. Participer aux réunions et aux prises de décisions et
	d'orientations du conseil médical
	10. Former et encadrer le personnel et les stagiaires
	11. Elaborer les rapports mensuels d'activités et de gestion
	concernant le service et les soumettre au Directeur adjoint
	chargé des soins ;
	12. Participer à la cotation du personnel
	13. Participer aux réunions du Comité de Direction pour les
	questions qui intéressent son service
	- Autres chefs de service dans le cadre de la collaboration
	technique et médicale (ex : suivi des patients référés)
Liens fonctionnels internes	- DAS pour le compte rendu d'activités et la prise
	d'instructions
	- Personnels du service encadrés
Liens fonctionnels externes	- Enseignement universitaire éventuellement
	- Nombre de cas référés dans les autres services (urgences)
	- Nombre et durée des consultations
Eléments d'appréciation	Taux de mortalité au sein du serviceTaux de retour en hospitalisation
	- Qualité des soins au sein du service
	- Dynamique de groupe et ambiance de travail dans le service
Niveau de formation pour le	Médecin spécialiste
poste	-
Nombre d`années	5 années
d'expérience professionnelle	
requise Ancienneté souhaitée à un	
poste équivalent	-
Expériences et spécialités	Au moins une expérience de médecine spécialisée au sein d'un
exigées	ou plusieurs services hospitaliers.
	Compétences chirurgicales et obstétricales fortement
	souhaitées
Compétences	Capacités managériales et d'encadrement
professionnelles et	Sérieux, rigueur, sens de l'organisation
personnelles	Autonomie, sens des responsabilités, prise d'initiatives
	Résistance au stress, calme Maitrise technique des protocoles thérapeutiques et de
	diagnostics.
	diagnosics.

Formations	Chirurgie générale et obstétricale de base
complémentaires	Echographie (hors service gynéco obstétrique)
nécessaires à l'emploi	

Intitulé du poste	5. Médecin Spécialiste
Unité administrative	MSPLS / Hôpital de 3 ème reference / DAS
Lieu principal de travail	Hôpital de 3 ^{ème} référence
Supérieur hiérarchique	Directeur Adjoint Chargé des Soins
immédiat	
Missions principales	Le Médecin spécialiste assure une prise en charge optimale des patients dans sa spécialité, il joue un rôle clé dans l'accompagnement et la formation des stagiaires et médecins généralistes. Il initie et anime les travaux de recherche.
	1. Assurer la consultation médicale
	2. Organiser et animer les réunions de staff
	3. Assurer le tour de salle des malades
	4. Superviser et former les médecins généralistes de son service
Tâches spécifiques	5 Contribuer à l'amélioration de la qualité des
Tuenes specifiques	prestations dans son service
	6. Répondre aux appels du service de garde et des
	urgences puis prendre en charge les urgences en
	fonction de la spécialité.
	7. Elaborer les dossiers médico-légaux
	8. Encadrer les stagiaires
	- DAS pour la prise d'instructions
	- Médecins généralistes pour leur supervision et leur formation
Liens fonctionnels internes	au sein du service
	- Autres services spécialisés pour une collaboration technique
	et médicale
Liens fonctionnels externes	- Enseignements universitaires éventuellement
	- Groupes de travail et de recherche pour des travaux collectifs
	- Qualité du traitement des soins et des urgences
	- Niveau du transfert de connaissances et de savoirs faire aux
Eléments d'appréciation	médecins généralistes
	- Disponibilité pour les activités du service
	- Indicateurs sanitaires du service (en fonction de la spécialité
N. 1 C	concernée)
Niveau de formation pour le poste	Diplôme de médecin spécialiste
Nombre d`années	
d'expérience professionnelle	Poste ouvert aux jeunes diplômés
requise	
Ancienneté souhaitée à un	-
poste équivalent	

Expériences et spécialités	Une spécialité médicale diplômée exigée
exigées	Stage professionnel dans une structure hospitalière
	Expertise dans la spécialité médicale exercée
	Esprit de travail en équipe
Compétences professionnelles et	Capacités pédagogiques et aux transferts de connaissances et savoirs faire
personnelles	Capacités d'adaptation aux évolutions conceptuelles et
	techniques de sa spécialité
	Rigueur, sens de l'organisation, disponibilité
Formations	Recyclages réguliers dans sa spécialité
complémentaires	
nécessaires à l'emploi	

Intitulé du poste	6. Médecin Hospitalier
Unité administrative	MSPLS / Hôpital de 3 ème référence / DAS / Chef de service
Lieu principal de travail	Hôpital de 3 ^{ème} référence
Supérieur hiérarchique	Chef de service
immédiat	
Missions principales	Le Médecin généraliste assure une prise en charge optimale des patients dans toutes ses dimensions, joue un rôle clé dans
Wissions principales	l'accompagnement et la formation du personnel de santé.
	1. Assurer la consultation médicale
	2. Assurer des Urgences obstétricales et autres interventions
	chirurgicales
	3. Assurer les gardes de jour comme de nuit
	4. Assurer le tour de salle des malades
Tâches spécifiques	5. Participer aux staffs
	6. Elaborer les dossiers médico-légaux
	7. Participer à la supervision des infirmiers du service
	8. Initier / Participer aux travaux de recherche
	9. Participer à l'élaboration des rapports d'activités du
	service
	- Chef de service pour la prise d'instructions
Liens fonctionnels internes	- Médecin spécialiste pour l'acquisition de compétences
Liens fonctionnels internes	- Autres services de l'hôpital pour la collaboration technique et
	médicale
Liens fonctionnels externes	- Enseignements universitaires éventuellement.
	- Qualité des soins et des consultations
Eléments d'appréciation	- Tenue des dossiers médicaux légaux
	- Nombre de consultations et disponibilité
Niveau de formation pour le poste	Diplôme de médecin généraliste

Nombre d`années	
d'expérience professionnelle	3 années
requise	
Ancienneté souhaitée à un	
poste équivalent	-
Expériences et spécialités	Expérience de médecine générale en HD ou dans une autre
exigées	structure sanitaire
	Compétences chirurgicales et obstétricales fortement
	souhaitées
Compétences	Sérieux, rigueur, sens de l'organisation
professionnelles et	Autonomie, sens des responsabilités, prise d'initiatives
personnelles	Résistance au stress, calme
	Maitrise technique des protocoles thérapeutiques et de
	diagnostics.
Formations	Chirurgie générale et obstétricale de base
complémentaires	Echographie (hors service gynéco obstétrique)
nécessaires à l'emploi	remographie (nois service gyneco obstetrique)

7. Contrôleur interne
MSPLS / Hôpital de 3 ème référence
Hôpital de 3 ème référence
Médecin Directeur de l'Hôpital
Sous l'autorité du Médecin directeur de l'hôpital, il est chargé
de veiller à la gestion optimisée des moyens mis à la disposition
de l'hôpital en veillant au respect des procédures et à
l'utilisation rationnelle des ressources conformément aux
objectifs fixés.
1. Contrôler l'application des procédures consignées dans les
procédures comptables, administratives, financières et
organisationnelles
2. Participer à l'élaboration des budgets en apportant un appui
transversal aux différents services
3. Procéder mensuellement au contrôle de l'exécution
budgétaire
4. Dégager les écarts entre les prévisions et les réalisations
budgétaires et analyser les explications
5. Assurer périodiquement le contrôle de cohérence des
informations provenant des services
6. Informer immédiatement le Médecin Directeur de l'HR
d'anomalies observées dans les procédures d'exaction
budgétaire.

	7. Elaborer mensuellement des tableaux de bord de suivi
	budgétaire et procédural
	8. Participer à la préparation des missions d'audit externe et
	des missions des commissaires aux comptes
	9. Effectuer tout contrôle procédural et budgétaire à la
	demande du Médecin Directeur de l'Hôpital
Liens fonctionnels internes	- Médecin Directeur de l'Hôpital pour la prise d'instructions
	- Ensemble des services hospitaliers pour la collaboration
	technique liée au contrôle interne.
Liens fonctionnels externes	- Toute structure susceptible de fournir des informations dans le
	cadre des opérations de contrôle interne.
Eléments d'appréciation	- Nombre d'anomalies observées
	- Précision et exhaustivité des tableaux de bord de suivi
	budgétaire et procédural
Niveau de formation pour le	Maîtrise en Gestion
poste	
Nombre d`années	
d'expérience professionnelle	10 années
requise	
Ancienneté souhaitée à un	3 années
poste équivalent	
Expériences et spécialités	Une expérience professionnelle de contrôle interne ou de
exigées	gestion budgétaire, administrative et financière
	Rigueur, indépendance, confidentialité
Compétences	Parfaites connaissances des procédures administratives,
professionnelles et	comptables et budgétaires de l'hôpital
professionnelles et personnelles	Maitrise des techniques et outils de contrôle interne
personnenes	Savoirs faire en matière de reporting.
	Capacités rédactionnelles et de synthèse
Formations	Spécificités du contrôle interne en gestion hospitalière.
complémentaires	
nécessaires à l'emploi	

Intitulé du poste	8. Chef de Nursing
Unité administrative	MSPLS / Hôpital de 3 ème référence / DAS
Lieu principal de travail	Hôpital de 3 ème référence
Supérieur hiérarchique	Directeur Adjoint Chargé des Soins
immédiat	
Missions principales	Sous l'autorité du DAS, le Chef Nursing coordonne l'ensemble des soins paramédicaux. Il veille à la qualité des soins infirmiers et s'assure de la bonne gestion du personnel et du matériel. Il assure l'amélioration continue des prestations infirmières dans tout l'hôpital et se fait aider et représenter par les chefs de postes dans chaque service. Il représente le corps paramédical auprès des instances supérieures de l'hôpital.

	1. Coordonner et superviser l'ensemble des soins
	paramédicaux ;
	2. Etablir l'horaire des gardes et contrôler leur respect ;
	3. Encadrer les chefs de postes des unités hospitalières ;
	4. Coordonner les activités de formation des stagiaires
	paramédicaux et participer à leur évaluation en collaboration
	avec leurs écoles de formation
Tâches spécifiques	5. Participer aux staffs journaliers de l'hôpital
	6. Vérifier si les registres médicaux sont correctement
	complétés et les transmettre au gestionnaire SIS
	7. Vérifier si les dossiers médicaux légaux des patients sont
	bien complétés
	8. Participer aux réunions de Comité de Direction.
	9. Elaborer des rapports mensuels d'activités.
	- Ensemble des services et des postes de soins pour la
	coordination des activités paramédicales
Liens fonctionnels internes	- DAS pour la prise d'instructions et l'encadrement des
	activités
Liens fonctionnels externes	- Gestionnaire SIS pour la fourniture des données sanitaires
Liens fonctionnels externes	- Régularité et effectivité des gardes
	- Ponctualité et assiduité du corps paramédical
Eléments d'appréciation	- Qualité des soins paramédicaux
	- Tenue des registres et des dossiers médicaux.
	- Taux de réussite des stagiaires encadrés
Niveau de formation pour le poste	Licencié en Sciences infirmières
Nombre d`années	
d'expérience professionnelle	5 années
requise	
Ancienneté souhaitée à un	2 années comme Chef de Poste
poste équivalent	Evnárianas das sains infirmiars
Expériences et spécialités	Expérience des soins infirmiers Management d'équipes paramédicales (ex : infirmier titulaire,
exigées	Chef de poste)
	Calme, résistance au stress, disponibilité
Compétences	Management d'équipes
professionnelles et	Maitrise des techniques de soins infirmiers
personnelles	Rigueur, capacités d'adaptation.
•	Savoirs faire en programmation d'activités Capacités rédactionnelles et de synthèse
Formations	
complémentaires	Management et gestion d'équipes
nécessaires à l'emploi	Administration du personnel

Recyclages réguliers en techniques et protocoles de soins
infirmiers.

Intitulé du poste	9. Chef de Poste
Unité administrative	MSPLS / Hôpital de 3 ème référence / DAS / Chef de service
Lieu principal de travail	Hôpital de 3 ème référence
Supérieur hiérarchique	Médecin Chef de Service
immédiat	
	Sous l'autorité du chef de service, le chef de poste coordonne
Missions principales	les activités des infirmiers du service et contrôle leur
Wissions principales	exécution. Il fait respecter les directives venant de la
	hiérarchie
	1. Coordonner et contrôler les activités des infirmiers chefs
	de salles et hospitaliers
	2. Veiller à l'amélioration constante de la qualité et du volume
	des soins ;
	3. Appliquer le protocole de prise en charge de la maladie
	considérée
	4. Veiller à la tenue correcte des documents du service, au
	respect des protocoles de prestations ainsi qu'à la collecte
	fiable des données statistiques
Tâches spécifiques	5. Participer au staff matinal
	-
	6. Suivre le tour médical du chef de service
	7. Superviser et assister le personnel d'appui
	8. Etablir les billets de sortie des malades
	9. Proposer au chef nursing la liste des gardes et des congés
	annuels
	10. Proposer la cotation du personnel sous sa responsabilité
	11. Participer à la rédaction du rapport mensuel d'activités du
	service
	- Management des subordonnés au sein du service
	- Prise d'instructions et de directives auprès du chef de service.
Liens fonctionnels internes	- Collaboration avec les autres services de l'HD pour le
	référencement et le suivi des malades.
Liens fonctionnels externes	-
	- Respect des protocoles de soins et de prestations au sein du
	service
Eléments d'appréciation	- Qualité des soins au sein du service
	- Densité de la collaboration et climat de travail au sein du
	service
	- Fiabilité et exhaustivité des données sanitaires du service
	- Tenue des documents du service

Niveau de formation pour le	Infirmier A1 ou diplôme supérieur
poste	
Nombre d'années	05 années minimum
d'expérience professionnelle	
requise	
Ancienneté souhaitée à un	-
poste équivalent	
Expériences et spécialités	Une expérience professionnelle d'infirmier exigée dans un
exigées	service hospitalier.
Compétences	Calme, résistance au stress
professionnelles et	Maitrise des techniques de soins infirmiers
-	Capacités de management et d'encadrement d'équipes
personnelles	Sérieux, rigueur, respect des protocoles et des procédures
Formations	Recyclages réguliers en techniques de soins infirmiers
complémentaires	Techniques de management d'équipes.
nécessaires à l'emploi	Notions en urgences chirurgicales

Intitulé du poste	10. Chef de Salle
Unité administrative	MSPLS / Hôpital de 3 ème référence / DAS / Chef de service
Lieu principal de travail	Hôpital de 3 ^{ème} référence
Supérieur hiérarchique	Médecin Chef de Service
immédiat	
Missions principales	Sous l'autorité du chef de poste, le chef de salle coordonne les
	activités des infirmiers de la salle et contrôle leur exécution. Il fait respecter les directives venant de la hiérarchie
	1. Coordonner et contrôler les activités des infirmiers
	hospitaliers de la salle et contrôler leur exécution
	2. Veiller à l'amélioration constante de la qualité et du volume
	des soins ;
	3. Appliquer le protocole de prise en charge de la maladie
	considérée
	4. Veiller à la tenue correcte des documents du service, au
Tâches spécifiques	respect des protocoles de prestations ainsi qu'à la collecte
	fiable des données statistiques
	5. Participer au staff matinal
	6. Suivre le tour médical du chef de service
	7. Etablir les billets de sortie des malades
	8. Proposer la cotation du personnel sous sa responsabilité
	9. Participer à la rédaction du rapport mensuel d'activités du
	service
Time Constitution In the	- Management des subordonnés au sein du service
Liens fonctionnels internes	- Prise d'instructions et de directives auprès du chef de poste.

	- Collaboration avec les autres services de l'HD pour le référencement et le suivi des malades.
Liens fonctionnels externes	-
Eléments d'appréciation	 Respect des protocoles de soins Qualité des soins Tenue des documents du service Tenue, organisation et propreté de la salle
Niveau de formation pour le	Infirmier A1 ou diplôme supérieur
poste	
Nombre d'années	03 années minimum
d'expérience professionnelle	
requise	
Ancienneté souhaitée à un	-
poste équivalent	
Expériences et spécialités	Une expérience professionnelle d'infirmier exigée dans un
exigées	service hospitalier.
Commétomosa	Calme, résistance au stress
Compétences	Maitrise des techniques de soins infirmiers
professionnelles et	Capacités de management d'équipes
personnelles	Sérieux, rigueur, respect des protocoles et des procédures
Formations	Recyclages réguliers en techniques de soins infirmiers
complémentaires	Compétences en urgences chirurgicales
nécessaires à l'emploi	

Intitulé du poste	11. Gestionnaire de la Pharmacie
Unité administrative	MSPLS / Hôpital de 3 ème reference
Lieu principal de travail	Hôpital de 3 ème référence
Supérieur hiérarchique	Directeur Adjoint Charge des soins
immédiat	
Missions principales	Sous l'autorité du DAS, le pharmacien effectue sur base des consommations mensuelles moyennes, des commandes mensuelles auprès de la CAMEBU et d'autres fournisseurs de gros à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. Il assure le suivi des commandes, veille au bon stockage et à la distribution des médicaments. Il réceptionne tous les produits pharmaceutiques, dispositifs médicaux et produits de laboratoire livrés par les fournisseurs ou les donateurs.
Tâches spécifiques	 Etablir les consommations moyennes mensuelles Etablir les bons de commandes mensuels des médicaments, consommables, dispositifs médicaux et produits de laboratoire Assurer le suivi des commandes Réceptionner les commandes des médicaments consommables, dispositifs médicaux et produits de laboratoire.

	5. Assurer les stockages des médicaments, consommables et
	dispositifs médicaux.
	1 J
	7. Faire le plan de distribution des médicaments,
	consommables et dispositifs médicaux au niveau des
	services
	8. Veiller à l'utilisation rationnelle des médicaments en lien
	avec les personnels médicaux
	9. Faire l'inventaire mensuel physique des médicaments et
	du matériel ;
	10. Assurer la gestion des produits périmés, détériorés et non
	conformes
	11. Etablir des rapports mensuels de vente des médicaments à
	destination du gestionnaire et du Médecin Directeur
	12. Elaborer les rapports mensuels de situation des produits
	pharmaceutiques issus des programmes nationaux
	- Gestionnaire et Médecin Directeur de l'Hôpital pour le compte rendu des activités de la pharmacie
	- Collaboration technique avec le Gestionnaire de l'hôpital :
Liens fonctionnels internes	suivi des encours et des stocks
	- Ensemble des services dans le cadre de la veille à l'utilisation
	rigoureuse des médicaments.
Liona for otion pola outomos	- CAMEBU et autres fournisseurs pour les
Liens fonctionnels externes	approvisionnements
	- Tenue et précision de la gestion informatisée des stocks
	pharmaceutiques de l'hôpital
	- Nombre des ruptures
	- Qualité et exhaustivité des rapports mensuels de vente et de
Eléments d'appréciation	situation
	- Nombre et précision des bons de commande
	- Indicateurs sanitaires de l'hôpital
	- Entretien et propreté du matériel et des consommables de la pharmacie
Niveau de formation pour	
le poste	Licence en Pharmacie
Nombre d'années	
d'expérience professionnelle	3 années
requise	
Ancienneté souhaitée à un	
poste équivalent	-
Expériences et spécialités	Avoir été pharmacien gestionnaire d'une pharmacie ou en
exigées	hôpital.

Compétences professionnelles et personnelles	Sérieux, rigueur, sens de l'organisation Maitrise de l'informatique de gestion des produits pharmaceutique Capacités à collaborer et travailler en équipe Capacités relationnelles, rédactionnelles et de synthèse Excellente connaissance des produits pharmaceutiques
Formations	Recyclages réguliers en gestion des produits et stocks
complémentaires	pharmaceutiques
nécessaires à l'emploi	Formation aux logiciels informatiques adaptés

Intitulé du poste	12. Gestionnaire du SIS
Unité administrative	MSPLS / Hôpital de 3 ème reference / DAS
Lieu principal de travail	Hôpital de 3 ème référence
Supérieur hiérarchique	Directeur Adjoint Chargé des Soins
immédiat	
Missions principales	Sous l'autorité du Directeur Adjoint chargé des Soins, le gestionnaire de l'information sanitaire développe et applique un processus de collecte, d'analyse et d'interprétation de données sanitaires afin d'aider à la prise de décision des différents opérateurs
	1. Fournir un appui conseil et collecter les rapports SIS auprès des services hospitaliers :
	2. Compiler les données collectées au niveau des services
	3. Analyser les données et assurer la retro informations aux
	différents services
	4. Valider les données et les transmettre au niveau du
Tâches spécifiques	Directeur de l'HR puis au niveau central
Tuenes speemques	5. Gérer la base des données du SIS au sein de l'Hôpital
	Régional
	6. Superviser les chefs des postes dans leur reporting des
	données sanitaires.
	7. Elaborer un rapport trimestriel SIS de l'hôpital régional
	8. Participer à la planification annuelle et trimestrielle des activités de l'hôpital
	- Ensemble des services de l'hôpital pour la collaboration sur le recueil des données SIS
	- Chefs de poste pour le contrôle de leur reporting des données SIS.
Liens fonctionnels internes	- Médecin Directeur de l'HR pour la prise d'instructions et de
	directives.
	-DNSIS pour la supervision formative aux outils de gestion
	SIS

Liens fonctionnels externes	- Partenaires impliqués dans la lutte contre certaines maladies pour l'échange et la confrontation de données sanitaires et épidémiologiques.
Eléments d'appréciation	 Fiabilité et complétude de la base de données du SIS Exhaustivité et précision des données figurant dans le rapport trimestriel SIS de l'Hôpital Pertinence de l'interprétation des données du SIS dans les rapports trimestriels
Niveau de formation pour le poste	Licencié en Statistique / Informatique
Nombre d`années d'expérience professionnelle requise	03 années
Ancienneté souhaitée à un poste équivalent	-
Expériences et spécialités exigées	Expérience souhaitée de gestion du SIS au niveau d'un HD.
Compétences professionnelles et personnelles	Rigueur, gestion, sens de l'organisation Fortes compétences informatiques, notamment dans l'outil de gestion SIS (DHSI2) Savoirs faire dans la gestion de l'information et l'interprétation des données sanitaires Aptitude à évoluer dans un cadre collaboratif Disponibilité et mobilité
Formations complémentaires nécessaires à l'emploi	Recyclages réguliers pour la maîtrise de l'outil informatique de gestion du SIS (DHSI2)

Intitulé du poste	13. Technicien de Laboratoire
Unité administrative	MSPLS / HR / DAS / Chef de Service
Lieu principal de travail	Hôpital Régional
Supérieur hiérarchique	Chef de Service Laboratoire
immédiat	
Missions principales	Sous l'autorité du chef de service, Il est chargé d'organiser les services de laboratoire de l'hôpital régional : prélèvements, examens des échantillons, fourniture des résultats d'analyse. Il assure la maintenance préventive des équipements.
Tâches spécifiques (par ordre d'importance)	 Vérifier le matériel de prélèvement et des réactifs Accueillir et prélever les malades
	 3. Faire des examens biochimiques, hématologiques, sérologiques, hématologiques, bactériologiques et parasitologiques 4. Enregistrer et donner les résultats au médecin chef de
	service prescripteur.

	 5. Recenser et transmettre les besoins en matériels et consommables du laboratoire en lien avec le gestionnaire de la pharmacie 6. Assurer la maintenance préventive des équipements 7. Organiser le référencement de certaines analyses au niveau national 8. Elaborer un rapport mensuel d'activités - Service de soins hospitaliers pour l'ordonnancement des analyses et la transmission des résultats
Liens fonctionnels internes	 Gestionnaire de la pharmacie pour le suivi et le renouvellement des intrants du laboratoire Chef de Service pour la prise d'instructions
Liens fonctionnels externes	- Laboratoire national pour le référencement de certaines analyses.
Eléments d'appréciation	 Hygiène et sécurité des prélèvements effectués Fiabilité des résultats transmis Rangement, ordre et propreté du local de laboratoire Qualité et précision du rapport mensuel d'activités
Niveau de formation pour le poste	Technicien de laboratoire A1
Nombre d`années d'expérience professionnelle requise	5 années
Ancienneté souhaitée à un poste équivalent	
Expériences et spécialités exigées	Au moins une expérience professionnelle en tant que technicien de laboratoire au CDS et/ou HC, HD
Compétences professionnelles et personnelles	Sérieux, rigueur, sens de l'organisation et de la confidentialité Respect strict des règles d'hygiène et de sécurité Maîtrise de la manipulation des matériaux de prélèvement et d'analyse Maîtrise de l'interprétation des résultats d'analyse Savoir mettre en confiance les patients.
Formations complémentaires nécessaires à l'emploi	Recyclages réguliers en techniques de prélèvements et d'analyses au regard de l'évolution technologique des laboratoires.

Intitulé du poste	14. Sage-Femme
Unité administrative	MSPLS / BPS / BDS / HC/HD / Service Maternité
Lieu principal de travail	Hôpital de district
Supérieur hiérarchique	Chef de Service Maternité
immédiat	
Missions principales	Sous l'autorité du chef de service maternité, la sage-femme
	est chargée de diriger les accouchements et accompagne la
	femme ou le couple avant, pendant et après la naissance.

	1. Dépister les signes de complications chez la mère et l'enfant
	2. Diriger les accouchements
	3. Prendre en charge le nouveau-né
	4. Assurer le suivi de la maman après l'accouchement
	(infections, hémorragie,)
	5. Administrer les soins (suture et pansement)
	6. Faire le recours à l'assistance médicale en cas de besoin et
Tâches spécifiques	l'exécution de certaines mesures d'urgence
1 1	7. Prodiguer des conseils aux parturientes en matière
	d'hygiène et planification familiale
	8. Encadrer et organiser le personnel de la salle
	d'accouchement et la salle d'attente
	9. S'assurer de l'hygiène de la salle d'accouchement et la
	salle d'attente
	10. Participer à la bonne tenue des dossiers médicaux légaux
	des parturientes
	- Chef de service pour la prise d'instructions et le recours
	médical en cas de nécessité
Liens fonctionnels internes	- Personnel infirmier pour l'encadrement en salle
	d'accouchement et d'attente
	- Autres services de l'hôpital dans le cadre de la collaboration technique et médicale
Liens fonctionnels externes	-
	- Indicateurs sanitaires du service (taux de mortalité, taux de
Eléments d'appréciation	césarienne, etc.)
Elements d'appréciation	- Propreté et hygiène des salles d'accouchement et d'attente.
Ni 1- f1-	- Qualité des soins
Niveau de formation pour le poste	Licencié
Nombre d`années	Poste ouvert aux jeunes diplômées
d'expérience professionnelle	2 5552 58. Ote war journes dipromote
requise	
Ancienneté souhaitée à un	-
poste équivalent	
Expériences et spécialités exigées	Stage en service maternité dans le cadre de la formation initiale
CAIGUS	Calme, résistance au stress, rigueur.
Compétences	Capacités à animer une équipe
professionnelles et	Maitrise des techniques d'accouchement, de soins
personnelles	gynécologiques et obstétriques préventifs et curatifs
	Connaissance des signes de complication de la grossesse

	Aptitudes à la communication circonstanciée avec les
	parturientes
Formations	Recyclages réguliers des pratiques professionnelles
complémentaires	Echographie obstétricale
nécessaires à l'emploi	

Intitulé du poste	15. Infirmier hospitalier régional
Unité administrative	MSPLS / HR / DAS / Chef de Service / Chef de Poste
Lieu principal de travail	Hôpital Régional
Supérieur hiérarchique	Chef de Service / Chef de Poste
immédiat	
Missions principales	Sous l'autorité du chef de service, l'infirmier hospitalier est chargé de dispenser des soins de nature curative, préventive, palliative et ré adaptative, visant à restaurer, maintenir et promouvoir la santé. Il collabore avec les autres professionnels de santé.
	 Accueillir les clients et entretenir une relation professionnelle harmonieuse; Administrer des soins autonomes et/ou des soins prescrits préventifs, curatifs, promotionnels, de rééducation et
	palliatifs; 3. Assurer les gardes de nuit et de jour;
	4. Contribuer au remplissage et à la tenue des dossiers médicaux légaux des patients
Tâchas spácificuas	5. Assurer l'utilisation rationnelle des médicaments ;
Tâches spécifiques	6. Eduquer le client, son entourage, la communauté dans une
	visée thérapeutique et de promotion de la santé;
	7. Contribuer à assurer la stérilisation des matériels de soins
	8. Participer aux réunions de staff et aux tours de salle
	9. Collaborer avec les autres professionnels de santé ;
	10. Encadrer les personnes sous sa responsabilité y compris les stagiaires des écoles paramédicales.
	11. Participer à l'élaboration des rapports mensuels d'activités
	du service
	- Chefs de service et de poste pour la prise d'instructions et de directives.
Liens fonctionnels internes	- Collaboration inter services dans le cadre du référencement et du suivi des patients.
	- Travailleurs pour demander de menus travaux
Liens fonctionnels externes	-
	- Qualité des soins
Eléments d'appréciation	- Ponctualité, assiduité
	- Remplissage des dossiers médicaux

	- Qualité d'accueil et d'éducation des patients
Niveau de formation pour le	Infirmier licencié A1 ou diplôme supérieur
poste	minimer necicle 111 ou diprome superieur
Nombre d`années	
d'expérience professionnelle	Poste ouvert aux jeunes diplômés
requise	
Ancienneté souhaitée à un	
poste équivalent	-
Expériences et spécialités exigées	Stage en milieu hospitalier ou CDS obligatoire
	Une première expérience professionnelle en soins infirmiers en
	CDS pour les diplômés A2
Compétences professionnelles et personnelles	Calme, rigueur résistance au stress
	Maitrise des techniques de soins infirmiers.
	Capacité à travailler en équipe
	Respect de la hiérarchie et capacités d'adaptation
Formations	Recyclages réguliers en techniques de soins infirmiers.
complémentaires	PEC des maladies fréquentes (VIH, TBC, Palu,).
nécessaires à l'emploi	Transfusion sanguine

Intitulé du poste	16. Anesthésiste
Unité administrative	MSPLS / HR / DAS / Chef de service
Lieu principal de travail	Hôpital Régional
Supérieur hiérarchique	Chef de Service
immédiat	
Missions principales	Sous l'autorité du Chef de Service, l'anesthésiste accueille et
	prend en charge les malades avant l'opération et administre les produits anesthésiques adaptés.
	Accueillir et prendre en charge les patients
	2. Préparer le malade pour l'intervention
	3. Vérifier et contrôler le fonctionnement du matériel et des
	équipements
	4. Choisir des produits à administrer selon les cas
	5. Anesthésier les malades
	6. Assurer le suivi du réveil des patients opérés après
Tâches spécifiques	anesthésie,
	7. Appuyer les services demandeurs dans la recherche des
	voies veineuses des malades et dans la réanimation des
	nouveaux nés
	8. Visiter les malades opérés la veille dans le service de
	chirurgie
	9. Prendre part aux staffs et aux tours des malades à la
	demande du Chef de service

	10 4 '11' 1 4 1 2 1 4 1 1 1
	10. Accueillir, encadrer et accompagner les étudiants et élèves
	stagiaires
	11. Assurer la maintenance préventive du matériel et des
	équipements
	1 1
T. 6 4 1 1 4	- Chef de Service chirurgie pour la prise d'instructions
Liens fonctionnels internes	- Ensemble des services hospitaliers pour la collaboration
	technique et médicale
Liens fonctionnels externes	-
	- Fréquence des anesthésies effectuées
Eléments d'appréciation	- Nombre d'accidents anesthésiques.
	- Qualité des soins anesthésiques
Niveau de formation pour le	Licencié spécialisé ou équivalent
poste	
Nombre d'années	Poste ouvert aux jeunes diplômés
d'expérience professionnelle	
requise	
Ancienneté souhaitée à un	-
poste équivalent	
Expériences et spécialités	Stage professionnel dans une structure hospitalière obligatoire.
exigées	Single processionner danis une surveure nosprumere congularie.
- 6	Calme, maîtrise de soi, résistance au stress
	Maitrise technique parfaite des techniques anesthésiques en
Compétences	fonction des opérations à effectuer
professionnelles et	Capacité à travailler en équipe, disponibilité
personnelles	Sens de l'organisation et de l'hygiène
	Capacités d'adaptation.
Formations	
Formations	Recyclages réguliers en techniques de soins anesthésiques
complémentaires	
nécessaires à l'emploi	

Intitulé du poste	17. Kinésithérapeute
Unité administrative	MSPLS / HR / DAS / Service de Chirurgie
Lieu principal de travail	Hôpital Régional
Supérieur hiérarchique	Chef de Service Chirurgie
immédiat	
Missions principales	Sous la responsabilité du médecin chef de service, le
	kinésithérapeute effectue des soins prescrits de rééducation
	fonctionnelle chez les patients qui présentent des incapacités
	fonctionnelles, post opératoires ou non.
Tâches spécifiques	1. Faire des examens et soins de rééducation des patients
	(adultes, enfants), atteints de séquelles de traumatismes, de
	différentes affections neurologiques, rhumatologiques, uro-
	gynécologiques etc.

	 2. Effectuer des soins auprès des patients hospitalisés dans les différents services de l'hôpital (chirurgie, pédiatrie, médecine interne, gynéco-obstétrique,) 3. Œuvrer pour une fréquentation suivie et régulière des patients, 4. Tenir les fiches de bilans d'entrée, de traitement et de bilans de sortie des patients 5. Tenir à jour les dossiers des patients et faire le rapportage vers les médecins prescripteurs. 6. Assurer la propreté et l'ordre du local de kinésithérapie 7. Faire l'inventaire régulier, de l'état et des besoins en équipements de kinésithérapie. 8. Veiller au bon état de fonctionnement du matériel et des équipements de kinésithérapie
Liens fonctionnels internes	 9. Elaborer des rapports mensuels d'activités - Chef de Service chirurgie pour la prise d'instructions - Ensemble des services hospitaliers pour la collaboration technique et médicale
Liens fonctionnels externes	-
Eléments d'appréciation	 Nombre de rééducations fonctionnelles abouties Nombre et fréquence de prise en charge des patients Qualité des soins de kinésithérapie Tenue des dossiers de suivi des patients
Niveau de formation pour le poste	Technicien supérieur en kinésithérapie
Nombre d'années d'expérience professionnelle requise	Poste ouvert aux jeunes diplômés
Ancienneté souhaitée à un poste équivalent	-
Expériences et spécialités exigées	Stage professionnel dans une structure hospitalière obligatoire
Compétences professionnelles et personnelles	Calme, maîtrise de soi, résistance au stress Maitrise parfaite des techniques de soins en kinésithérapie en fonction des contextes médicaux Capacité à travailler en équipe, disponibilité Sens de l'organisation et de l'hygiène Capacités d'adaptation.
Formations complémentaires nécessaires à l'emploi	Recyclages réguliers en soins en kinésithérapie

Intitulé du poste	18. Infirmier du bloc opératoire
Unité administrative	MSPLS / HR / DAS / Services Chirurgie - Maternité
Lieu principal de travail	Hôpital Régional
Supérieur hiérarchique immédiat	Chef du Service
Missions principales	Sous l'autorité du chef de service, l'infirmier du bloc est chargé de préparer le matériel et les équipements nécessaires à l'opération. Il collabore avec l'équipe du bloc opératoire (chirurgien/gynécologue, anesthésiste)
Tâches spécifiques (par	 Accueillir et mettre en confiance les clients Préparer le matériel nécessaire pour l'intervention Préparer les malades (hygiène corporelle, désinfection, champs opératoires) Assister l'équipe du bloc pour les soins infirmiers
ordre d'importance)	accompagnant l'opération durant et après celle ci 5. Assurer les gardes de jour et de nuit 6. Encadrer les stagiaires des Ecoles de Formation paramédicales 7. Participer à la tenue des dossiers médicaux légaux
Liens fonctionnels internes	 Chef de service pour la prise d'instructions Autres services de soins pour la collaboration technique et médicale
Liens fonctionnels externes	-
Eléments d'appréciation	 Qualité de la préparation médicale des malades Qualité de la préparation psychologique des malades Nombre de gardes assurées Préparation et entretien du matériel à temps
Niveau de formation pour le poste	Infirmier A1 ou diplôme supérieur
Nombre d`années d'expérience professionnelle requise	Poste ouvert aux jeunes diplômés
Ancienneté souhaitée à un poste équivalent	-
Expériences et spécialités exigées	Stage professionnel dans une structure hospitalière obligatoire
Compétences professionnelles et personnelles	Calme, maîtrise de soi, résistance au stress Maitrise technique parfaite des actions préparatoires aux interventions chirurgicales Capacité à travailler en équipe, disponibilité Sens de l'organisation et de l'hygiène Maitrise technique des soins infirmiers opératoires et post opératoire

Formations	
complémentaires	Recyclages réguliers en soins infirmiers
nécessaires à l'emploi	

Intitulé du poste	19. Gestionnaire du Personnel
Unité administrative	MSPLS / HR / DAF
Lieu principal de travail	Hôpital Régional
Supérieur hiérarchique	Directeur Administratif et Financier
immédiat	
	Sous l'autorité du DAF, il assure la gestion administrative et
Missions principales	prévisionnelle du personnel en conformité avec les règlements
	et normes en vigueur.
	1. Elaborer et actualiser régulièrement la base de données de
	gestion du personnel
	2. Produire mensuellement les états de paie actualisés du
	personnel
	3. Mettre en place des tableaux de bord et des indicateurs en
	ressources humaines ;
	4. Gérer et tenir à jour les dossiers administratifs du personnel
	5. Organiser les processus de recrutement des personnels
Tâches spécifiques	contractuels
	6. Veiller au respect des dispositions statutaires et
	règlementaire en matière sociale au sein de l'hôpital
	7. Elaborer annuellement un plan de formation continue du
	personnel sur la base des besoins identifiés au niveau des
	services;
	8. Elaborer annuellement un plan de gestion prévisionnelle
	des ressources humaines de l'hôpital
	9. Participer aux réunions du Conseil de Direction
	- DAF pour la prise d'instructions
	- Ensemble des services pour la collaboration technique en
Liens fonctionnels internes	GRH
Liens fonetionnels internes	- Assistant social pour l'accompagnement de patients en
	difficulté personnelles.
Liens fonctionnels externes	- Administrations déconcentrées en cas de nécessité
	- Fiabilité de la base de données du personnel
Eléments d'appréciation	- Fiabilité des dossiers administratifs du personnel
	- Qualité du plan annule de formation continue
	- Qualité du plan annuel de gestion prévisionnelle des RH.
	Ombre d'infractions aux dispositions règlementaires en matière
	de gestion du personnel.
Niveau de formation pour le	Licence en gestion
poste	Licence on gestion

Nombre d`années d'expérience professionnelle	2 années
requise	
Ancienneté souhaitée à un	
poste équivalent	
Expériences et spécialités	Une première expérience en GRH ou gestion administrative
exigées	en hôpital.
	Rigueur, discrétion, confidentialité Gestion informatisée de base de données
Compétences	Capacités de négociation, tact, travail en équipe
professionnelles et	Savoir faire respecter un cadre règlementaire d'administration
personnelles	du personnel
personnenes	Capacités de planification et de programmation
	Bonne connaissance du droit du travail statutaire et privé.
Formations	Zome comassance da droit da navan saadane et prive.
complémentaires	Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.
nécessaires à l'emploi	
Intitulé du poste	20. Assistante sociale
Unité administrative	MSPLS / Hôpital de 3ème référence / DAF
Lieu principal de travail	Hôpital de 3ème référence
Supérieur hiérarchique immédiat	Directeur Administratif et Financier
Missions principales	Sous l'autorité du DAF, l'assistant(e) social(e) assure la gestion et l'accompagnement des personnes indigentes et d'autres patients qui nécessitent des appuis ou conseils et assure leur prise en charge tant sociale que psychologique.
Tâches spécifiques	1. Visiter et écouter des malades hospitalisés
	2. Identifier les malades avec des problèmes sociaux aigus sans
	possession de la carte d'indigence
	3. Assurer l'écoute, l'appui et le conseil aux malades durant
	leur hospitalisation
	4. Assurer le lien entre les patients nécessiteux et les services
	administratifs de l'hôpital
	5. Œuvrer pour la prise en charge sociale et psychologique des
	patients
	6. Faire le counseling des malades et du personnel
	- Gestionnaire et Médecin Directeur de l'HD pour la prise en
Liens fonctionnels internes	charge des nécessités
Liens fonctionnels internes	- Ensemble des services de soins de la l'hôpital pour
	l'identification et le suivi des patients en difficulté sociale.
	- Administrations déconcentrées de l'action sociale et autorités
Liens fonctionnels externes	locales pour l'apprise en charge des patients cibles identifiés
	- Partenaires et ONG pour la prise en charge des cas sociaux.
Eléments d'appréciation	- Nombre de visites d'identification effectuées

	Nombre de cibles identifiésNombre de cibles pris en charge
	- Qualité d'écoute et des conseils auprès des cibles.
Niveau de formation pour le	Psychologue clinicien
poste	
Nombre d`années	
d'expérience	Poste ouvert aux jeunes diplômés
professionnelle requise	
Ancienneté souhaitée à un	
poste équivalent	-
Expériences et spécialités	Stage professionnel en situation d'écoute et d'assistance
exigées	psychologique et sociale.
	Capacités d'observation, d'écoute et d'adaptation
G	Calme, résistance au stress
Compétences professionnelles et personnelles	Maitrise des aspects techniques, règlementaires et
	psychologiques de l'accompagnement social
	Capacités de sensibilisation, de plaidoyer et de mobilisation
	Pugnacité, persévérance
Formations	Recyclages réguliers en techniques d'écoute des personnes en
	détresse
complémentaires	Recyclages réguliers quant aux procédures et processus
nécessaires à l'emploi	d'assistance psychologique et sociale.

Intitulé du poste	21. Comptable
Unité administrative	MSPLS / Hôpital de 3ème référence / DAF / Service Finances
Lieu principal de travail	Hôpital de 3ème référence
Supérieur hiérarchique	Directeur Administratif et Financier
immédiat	
Missions principales	Sous l'autorité du DAF, le comptable est chargé de l'enregistrement des opérations comptables dans les livres de caisse et de banques et du classement des pièces comptables.
Tâches spécifiques	 Tenir à jour les documents et les pièces justificatifs des mouvements de fonds; Assurer le rapprochement journalier entre l'encaisse théorique et physique Assurer le suivi des engagements de dépenses; Assurer le suivi du recouvrement des créances et du contentieux Assurer le contrôle et la comptabilisation des factures des ventes; Procéder au contrôle de l'imputation comptable, analytique et budgétaire des factures; Payer les factures des fournisseurs et les salaires du personnel;

	8. Faire les rapprochements bancaires et assurer le suivi de la
	gestion des comptes bancaires
	9. Superviser et encadrer les agents de facturation
	10. Présenter mensuellement la situation financière et
	budgétaire et justifier les écarts;
	11. Présenter trimestriellement un rapport détaillé des clients
	débiteurs, douteux et créditeurs
	- DAF et éventuellement chef du service Finances pour la prise
Liens fonctionnels internes	d'instructions.
	- Ensemble des services hospitaliers pour les travaux de
	justification comptable.
Liens fonctionnels externes	- Ponctuellement la banque pour le suivi du ou des comptes en suppléance du gestionnaire
Liens fonctionnels externes	- Clients douteux et débiteurs pour des relances
	- Qualité du suivi et du classement des dossiers comptables
	- Précision des états comptables
Eléments d'appréciation	- Précision des rapprochements bancaires.
	- Qualité des rapports mensuels de situation financière
	- Exhaustivité du suivi des comptes clients
Niveau de formation pour	Diplômé A1
le poste	D
Nombre d'années	Poste ouvert aux jeunes diplômés
d'expérience professionnelle requise	
Ancienneté souhaitée à un	-
poste équivalent	
Expériences et spécialités	Stage professionnel dans un service comptable souhaité.
exigées	D' 1 D ' ' '
	Rigueur, sens de l'organisation, pragmatisme
Compétences	Savoir faire respecter des procédures comptables Maîtriser les principes et techniques de la gestion comptable
professionnelles et	hospitalière
personnelles	Savoir développer le logiciel de comptabilité de l'hôpital
	Savoir constituer, ordonné et classer des dossiers administratifs
	et comptables.
Formations	Développement continu du logiciel de comptabilité développé
complémentaires	par l'hôpital
nécessaires à l'emploi	

Intitulé du poste	22. Technicien en radiologie
Unité administrative	MSPLS / Hôpital de 3ème référence / DAS / Service
	Radiologie
Lieu principal de travail	Hôpital de 3ème référence
Supérieur hiérarchique	Chef de Service
immédiat	
	Sous l'autorité du chef de service, le technicien de radiologie
Missions principales	est chargé de faire des examens de radiologie prescrits par les
	médecins. Il veille au bon fonctionnement de la radiologie.
	1. Accueillir et mettre en confiance les malades
	2. Réaliser les examens de radiologie et participer à
	l'interprétation médicale
	3. Produire et transmettre les résultats aux services
	demandeurs
	4. Veiller au bon fonctionnement de l'appareil de radiologie,
	des équipements, des installations spécifiques.
Tâches spécifiques	5. Contrôler l'application des règles, procédures, normes et
Taches speemques	standards dans son domaine d'activités
	6. Assurer la maintenance préventive des appareils et des
	équipements
	7. Étalonner les faisceaux d'irradiation et mesurer les doses
	délivrées
	8. Encadrer les stagiaires en radiologie
	9. Produire un rapport mensuel d'activités
	- Chef de service pour la prise d'instructions
	- Ensemble des services de soins pour la coordination technique
Liens fonctionnels internes	et médicale
	- Techniciens de maintenance pour l'entretien et la réparation
	des pannes
Liens fonctionnels externes	- Techniciens de maintenance extérieurs pour l'entretien et la
	réparation des pannes
	- Fiabilité des examens radiologiques
Eléments d'appréciation	- Qualité d'entretien du matériel de radiologie
	- Respect des procédures et normes du métier
Niveau de formation pour	- Exhaustivité des rapports mensuels d'activités Licencié
le poste	Licencie
Nombre d`années	
d'expérience professionnelle	
requise	
Ancienneté souhaitée à un	Poste ouvert aux jeunes diplômés
poste équivalent	

Expériences et spécialités	Stage professionnel dans un service de radiologie nécessaire.
exigées	
	Savoir réaliser des examens de radiologie
Compétences professionnelles et personnelles	Savoir produire et interpréter des résultats d'examen de
	radiologie
	Sens de l'organisation, travail en équipe
	Savoir anticiper les pannes du matériel de radiologie
	Précision, méticulosité.
Formations	Recyclages réguliers relatifs aux évolutions technologiques des
complémentaires	matériels de radiologie et leur utilisation.
nécessaires à l'emploi	

Intitulé du poste	23.Technicien de maintenance
Unité administrative	MSPLS / Hôpital de 3ème référence/ DAF / Service logistique
Lieu principal de travail	Hôpital de 3ème référence
Supérieur hiérarchique	Chef du Service Logistique
immédiat	
Missions principales	Sous l'autorité du chef de service logistique, le technicien de
	maintenance s'occupe des travaux d'entretien et de réparation
	du matériel et des équipements biomédicaux, il veille au bon
	fonctionnement des installations sanitaires et électriques.
	1. Réparer les matériels en panne et déclasser les appareils
	irréparables
	2. Entretenir et réparer les installations sanitaires et
	électriques.
	3. Entretenir le groupe électrogène, le frigo, la chambre
Tâches spécifiques	froide, les bâtiments.
Tuenes specifiques	4. Procéder à l'inventaire physique trimestriel du matériel et
	des équipements biomédicaux.
	1 1
	1 6 11
	6. Tenir à jours des fiches d'entretien des matériels et
	équipements
	- Chef du service logistique pour la prise d'instructions
Liens fonctionnels internes	- Ensemble des services hospitaliers pour la collaboration
	technique (maintenance préventive et réparations)
Liens fonctionnels externes	- Techniciens extérieurs de maintenance éventuellement
	- Nombre et gravité des pannes
Eléments d'appréciation	- Qualité et régularité des entretiens
	- Mise à jour régulière des fiches d'entretien des matériels et
NT: 1 6	des équipements
Niveau de formation pour	Technicien de Maintenance A1
le poste	

Nombre d`années	Poste ouvert aux jeunes diplômés
d'expérience professionnelle	
requise	
Ancienneté souhaitée à un	-
poste équivalent	
Expériences et spécialités	Stage professionnel de spécialisation dans les matériaux et
exigées	équipements médicaux et biomédicaux
Compétences professionnelles et personnelles	Habileté manuelle, rigueur
	Sens de l'organisation, aptitude au travail en équipe
	Connaissances techniques des matériels et équipements
	biomédicaux
	Etre capable de mettre à jour des supports administratifs.
	Réactivité, disponibilité.
Formations	Recyclages réguliers en maintenance des matériels et
complémentaires	équipements biomédicaux.
nécessaires à l'emploi	

Intitulé du poste	24. Logisticien
Unité administrative	MSPLS / Hôpital de 3ème référence / DAF / Service
	Logistique
Lieu principal de travail	Hôpital de 3 ème référence
Supérieur hiérarchique	Directeur Administratif et Financier
immédiat	
Missions principales	Sous l'autorité du DAF, le chargé de la logistique s'occupe de
	l'approvisionnement en produits et fournitures diverses y
	compris les équipements. Il gère le parc automobile et son
	entretien.
	1. Recueillir, formuler et analyser les demandes des services.
	2. Spécifier, programmer et organiser les commandes en
	fonction des demandes répertoriées auprès des services
	3. Gérer les processus d'acquisition des matériels commandés
	conformément aux procédures en vigueur (passation des
	marchés)
	4. Contrôler la réception des produits commandés en lien avec
Tâches spécifiques	les comités de réception éventuellement mis en place ;
	5. Veiller au stockage dans de bonnes conditions du matériel
	réceptionné
	6. Assurer la distribution du matériel réceptionné en lien avec
	les chefs de service concernés
	7. Superviser les travaux liés à l'amélioration de l'hygiène et
	de l'assainissement
	8. Suivre la gestion de la buanderie et de la morgue

	9. Superviser les travaux d'entretien et de réparation des biens
	mobiliers et immobiliers;
	10. Superviser la gestion du stock des fournitures et des
	équipements (non médicaux) auprès du magasin
	11. Participer aux réunions du Comité d'hygiène
	12. Faire les inventaires des biens meubles et immeubles
	13. Produire un rapport trimestriel
Liens fonctionnels internes	- Ensemble des services pour le recueil des besoins, la
	réception et la livraison du matériel
	- Directeur de l'hôpital et DAF pour la prise d'instructions
	- collaborateurs et travailleurs du service logistique pour leur
	encadrement
Liens fonctionnels externes	- CAMEBU et différents fournisseurs et prestataires pour la
	suivi et la réception des commandes.
Eléments d'appréciation	- Tenue et mise à jour de la gestion informatisée des stocks
	- complétude des dossiers de commande.
	- Exhaustivité des inventaires des biens et matériels
	- Précision des commandes et de leur réception
	- Niveau d'entretien des biens mobiliers et immobiliers
	- Optimisation des travaux des travailleurs du Service
Niveau de formation pour le	Licencié en gestion
poste	
Nombre d'années	05 années d'expérience
d'expérience professionnelle	•
requise	
Ancienneté souhaitée à un	03 années
poste équivalent	
Expériences et spécialités	Expérience nécessaire préalable dans un emploi de logisticien
exigées	(administration, ONG,)
	Sérieux, intégrité, sens de l'organisation
	Compétences en informatique de gestion des stocks
Compétences	Capacités à appliquer des procédures administratives et de
professionnelles et	gestion
personnelles	Compétences en management d'équipes
	Savoirs faire dans la gestion des relations fournisseurs
Formations	Gestion informatisée des commandes et des stocks
complémentaires	Techniques d'inventaire
nécessaires à l'emploi	Passation des marchés publics
necessaries a rempior	1 abbation des maiones paones

Intitulé du poste	25. Caissier
Unité administrative	MSPLS / Hôpital de 3ème référence / DAF / Service Finances
Lieu principal de travail	Hôpital de 3ème référence
Supérieur hiérarchique	Comptable du Service Finances
immédiat	
Missions principales	Sous l'autorité du comptable, le caissier est chargé de
	percevoir les recettes et d'effectuer des dépenses à la caisse en
	respectant les normes et les procédures de gestion.
	1. Tenir à jour le livre de caisse
	2. Tenir à jour les documents et les pièces justificatives des
	mouvements de fonds (bons d'entrées et de sorties, factures)
	3. Contrôler les percepteurs
TDA 1 / 100	4. Effectuer les paiements autorisés
Tâches spécifiques	5. Assurer le classement des pièces comptables
	6. Participer à l'inventaire de la caisse avec le comptable
	7. Veiller à l'entretien du matériel et équipements mis à sa
	disposition
	8. Produire le rapport mensuel de la caisse
	- Comptable pour la prise d'instructions
Liens fonctionnels internes	- Percepteurs pour le contrôle de leurs activités
Liens foretionnels internes	- Tout interlocuteur de l'hôpital pour les décaissements
Liens fonctionnels externes	-
	- Précision de la tenue du livre de caisse
	- Précision de la tenue des documents de suivi des mouvements
Eléments d'appréciation	de fonds
Elements a appreciation	- Exhaustivité des rapports mensuels de caisse
	- Régularité des inventaires de caisse
77	- Précisions du classement des pièces comptables.
Niveau de formation pour le	Diplômé A3 en Comptabilité
poste Nombre d`années	
d'expérience professionnelle	Poste ouvert aux jeunes diplômés
requise	Toste ouvert aux jeunes dipionies
Ancienneté souhaitée à un	-
poste équivalent	
Expériences et spécialités	Stage professionnel souhaité dans un service de comptabilité
exigées	
Compétences	Rigueur, intégrité, honnêteté
professionnelles et	Sens de l'organisation et du classement
personnelles	Maîtrise des techniques comptables de base
	Capacités de rédaction comptable et administrative.
Formations	Gestion informatique de la caisse éventuellement.
complémentaires	
nécessaires à l'emploi	

Intitulé du poste	26. Agent de facturation
Unité administrative	MSPLS / Hôpital de 3ème référence / DAF / Service
	Finances.
Lieu principal de travail	Hôpital de 3ème référence
Supérieur hiérarchique	Comptable du Service Finances
immédiat	
	Sous l'autorité du comptable, l'agent de facturation établit les
Missions principales	factures et perçoit les fonds provenant des services
	ambulatoires et des hospitalisations
	1. Recevoir le protocole des prestations réalisées
	2. Vérifier le protocole des prestations établies par les chefs
	de postes des services hospitaliers
	3. Etablir les factures sur base des actes posés en ambulatoire
	et hospitalisation
	4. Percevoir les paiements des malades
Tâches spécifiques	5. Dresser l'état récapitulatif des recettes journalières
	6. Effectuer les versements à la caisse
	7. Classer les facturiers et la copie du bordereau de versement
	interne
	8. Etablir la demande de remboursement de la caution
	9. Vérifier les billets de sortie
	- Comptable pour la prise d'instructions
Liens fonctionnels internes	- Chefs de poste des services hospitaliers pour la collaboration
Elens foretomers meetings	technique
	- Caissier pour le versement des paiements
Liens fonctionnels externes	-
	- Précision des protocoles de prestations facturés
Eléments d'appréciation	- Précision des états de recettes et de versements à la caisse
	- Qualité du classement des états et pièces justificatives.
Nivony de fermation nous le	- Correspondance entre la facturation et les billets de sortie
Niveau de formation pour le	Diplômé A3 en Comptabilité
poste Nombre d`années	Poste ouvert aux jeunes diplômés
d'expérience professionnelle	1 oste ouvert aux jeunes dipionies
requise	
Ancienneté souhaitée à un	-
poste équivalent	
Expériences et spécialités	Stage professionnel souhaité dans un service comptabilité
exigées	
	Rigueur, intégrité, honnêteté
Compétences professionnelles et	Sens de l'organisation et du classement
personnelles	Maîtrise des techniques comptables de base
personnenes	Capacités de rédaction comptable et administrative.

Formations	
complémentaires	Outil informatique adapté
nécessaires à l'emploi	

Intitulé du poste	27. Secrétaire de Direction		
Unité administrative	MSPLS / Hôpital de 3ème référence / Direction concernée		
Lieu principal de travail	Hôpital de 3ème référence		
Supérieur hiérarchique	Directeur de l'Hôpital Régional ou DAF ou DAS		
immédiat			
	Sous l'autorité de son chef direct, la secrétaire est un agent de		
Missions principales	liaison entre la direction et l'extérieur d'une part et les		
	services d'autre part.		
	1. Réceptionner le courrier, l'enregistrer et le transmettre à		
	la Direction		
	2. Expédier le courrier en provenance de la direction et des		
	services		
	3. Procéder à la saisie des lettres ou autres documents de la		
	direction		
	4. Organiser la tenue des réunions prévues et leurs		
	convocations;		
Tâches	5. Rédiger les procès-verbaux des réunions tenues;		
spécifiques	6. Répondre aux communications téléphoniques		
	7. Préparer, classer les documents administratifs et		
	techniques de la direction ;		
	8. Gérer le calendrier des rendez-vous du Directeur		
	9. Tenir un inventaire physique périodique des équipements		
	et du matériel du secrétariat		
	10. Assurer l'entretien du matériel et équipements du		
	secrétariat de direction ;		
	- Directeur de l'hôpital pour la prise d'instructions et de		
Liens fonctionnels internes	directives		
Liens fonctionnels internes	- Ensemble des services hospitaliers pour la transmission et le		
	recueil d'informations		
Liens fonctionnels externes	- Partenaires, autres administrations déconcentrées, autorités		
Zieno romenormeno externes	locales,pour la prise d'informations à destination du directeur		
	- Tenue du secrétariat (ordre, classement des documents et des		
Eléments d'appréciation	archives)		
	- Qualité des correspondances rédigées		
	- Qualité et exhaustivité des procès-verbaux de réunion rédigés		
Niveau de formation pour la	- Niveau de maîtrise de l'outil informatique		
Niveau de formation pour le poste	Diplôme A1 en secrétariat		
posic			

Nombre d'années	3 années	
d'expérience professionnelle		
requise		
Ancienneté souhaitée à un	3 années	
poste équivalent		
Expériences et spécialités	Expérience de secrétariat dans une structure sanitaire de	
exigées	préférence ou une administration publique à défaut.	
	Sérieux, rigueur, sens de l'organisation et de la confidentialité.	
Compétences Sens de l'accueil : courtoisie, jovialité,		
professionnelles et	Capacités rédactionnelles et de synthèse	
personnelles	Maîtrise de l'outil informatique bureautique	
	Aptitudes au classement et l'archivage	
Formations	Recyclages et perfectionnements réguliers en informatique	
complémentaires	bureautique.	
nécessaires à l'emploi		

Intitulé du poste	28. Chauffeur		
Unité administrative	MSPLS / Hôpital de 3ème référence / DAF / Service		
	Logistique		
Lieu principal de travail	Hôpital de 3ème référence		
Supérieur hiérarchique	Chef direct / Chef du Service Logistique		
immédiat			
	Sous l'autorité de son chef direct, le chauffeur est chargé de		
Missions principales	conduire le véhicule de direction, l'ambulance, de transporter		
	les patients référés et de s'occuper de l'entretien du véhicule		
	1. Conduire le véhicule dont il a la responsabilité		
	2. Assurer l'entretien et le nettoyage du véhicule		
	3. Détecter les pannes éventuelles et aviser l'autorité		
Tâchas spácificues	4. Remplir le carnet de bord et la fiche de consommation du		
Tâches spécifiques	carburant		
	5. Transporter les malades référés		
	6. Effectuer des liaisons de service et approvisionnement		
	7. Assurer les services de gardes		
Liens fonctionnels internes	- Chef direct ou Chef du service logistique pour la prise		
	d'instructions et de directives.		
	- Collaboration avec l'ensemble des services hospitaliers pour		
	la collaboration technique (transport).		
Liens fonctionnels externes	- Réparateurs automobiles en cas de nécessité		
Eléments d'appréciation	- Assiduité, ponctualité.		
	- Qualité de la conduite		
	- Respect de la hiérarchie et exécution des ordres		
Niveau de formation pour	Niveau A3 ou diplôme supérieur		
le poste	14170dd 115 od dipionie superieur		

Nombre d`années d'expérience professionnelle requise	Poste ouvert aux jeunes sans expérience de l'emploi
Ancienneté souhaitée à un poste équivalent	-
Expériences et spécialités exigées	Titulaire du permis de conduire
Compétences professionnelles et personnelles	Notions essentielles en mécanique automobile Savoir anticiper d'éventuelles pannes de véhicule Savoirs faire de conduite dans différents contextes urbain, péri – urbain, rural Sérieux, rigueur, ponctualité.
Formations complémentaires nécessaires à l'emploi	Mécanique automobile essentielle

Intitulé du poste	29. Travailleur/Appui tout travaux	
Unité administrative	MSPLS / Hôpital de 3ème référence / DAF / Service	
	logistique	
Lieu principal de travail	Hôpital de 3ème référence	
Supérieur hiérarchique	Chef direct / Chef du Service Logistique	
immédiat		
Missions principales	Sous l'autorité de son chef direct le travailleur est chargé	
	d'assurer la propreté des locaux et des alentours des bureaux.	
	Il veille à la sécurité des biens pendant le jour et assure de	
	menus tâches administratives.	
	1. Assurer la propreté des locaux et des alentours	
	2. Détruire les déchets biomédicaux et autres	
	3. Entretenir l'incinérateur	
Tâches spécifiques	4. Assurer le transport des malades	
	5. Charger et décharger les médicaments et autres produits	
	6. Faire les photocopies des documents	
	7. Transmettre les courriers.	
Liens fonctionnels internes	- Chef direct ou Chef du service logistique pour la prise	
	d'instructions et de directives.	
	- Collaboration avec l'ensemble des chefs de service de	
	l'hôpital régional en fonction des menus travaux à effectuer.	
Liens fonctionnels externes	- Visiteurs de l'hôpital régional : accueil et disponibilité	
Principaux outils et moyens		
de travail		
Eléments d'appréciation	- Assiduité, ponctualité,	
	- Propreté des locaux de l'hôpital régional	
	- Respect de la hiérarchie et exécution des ordres	
Niveau de formation pour	Fondamental 9 ^{ème}	
le poste		

Nombre d'années	Poste ouvert aux jeunes sans expérience de l'emploi
d'expérience professionnelle	
requise	
Ancienneté souhaitée à un	-
poste équivalent	
Expériences et spécialités	-
exigées	
Compétences	Respect de la hiérarchie
professionnelles et	Bonne aptitude physique
personnelles	Sérieux, rigueur
Formations	Notions essentielles en matière d'hygiène et de salubrité.
complémentaires	
nécessaires à l'emploi	

Intitulé du poste	30. Veilleur	
Unité administrative	MSPLS / Hôpital de 3ème référence / DAF / Service	
	Logistique	
Lieu principal de travail	Hôpital de 3ème référence	
Supérieur hiérarchique	Chef du Service Logistique	
immédiat		
	Sous la responsabilité du chef de service logistique, il est	
Missions principales	chargé de veiller à la sécurité des biens de l'établissement de	
	jour comme de nuit.	
	3. Effectuer la surveillance dans un périmètre donné en gérant	
	les entrées et les sorties de l'établissement	
	4. Assurer la sécurité des biens et des personnes et lutter	
Tâches spécifiques	contre les dégradations, sabotages, vols, agressions	
	5. Avertir les responsables de l'établissement pour toute	
	anomalie constatée.	
Liens fonctionnels internes	- Chef du service logistique pour la prise d'instructions et de	
Liens fonctionnels internes	directives.	
	- Collaboration avec l'ensemble des services hospitaliers pour	
	l'accueil et la sécurité des visiteurs.	
Liens fonctionnels externes	- Visiteurs de l'hôpital : accueil et sécurité	
	- Forces de Police en cas de nécessité	
	- Assiduité, ponctualité,	
	- Sécurité des locaux de l'hôpital	
Eléments d'appréciation	- Nombre d'infractions constatées.	
	- Respect de la hiérarchie et exécution des ordres	
Niveau de formation pour le	Fondamental 9 ^{ème}	
poste		
Nombre d'années d'expérience	Poste ouvert aux jeunes sans expérience de l'emploi	
professionnelle requise	·	
Ancienneté souhaitée à un poste	-	
équivalent		

Expériences et spécialités	-		
exigées			
Compétences professionnelles	Respect de la hiérarchie		
et personnelles	Bonne aptitude physique		
Formations complémentaires	Sérieux, rigueur Notions essentielles en matière de sécurité des biens et des		
Formations complémentaires nécessaires à l'emploi			
Intitulé du poste	personnes. 31. Agent de buanderie		
Unité administrative	MSPLS / Hôpital de 3ème référence / DAF / Service		
Cinc administrative	Logistique		
Lieu principal de travail	Hôpital de 3ème référence		
Supérieur hiérarchique	Chef du Service Logistique		
immédiat	2000 200 200 200 200 200 200 200 200 20		
Missions principales	Sous l'autorité du chef de service logistique, il est chargé du traitement du linge hospitalier selon les standards de qualité requis, en utilisant des matériels ou des chaînes de matériels adaptés. Il effectue la blanchisserie en veillant à l'efficacité et à la qualité des prestations fournies.		
	1. Réceptionner et enregistrer le linge		
	2. Sélectionner les linges avant de les mettre dans la		
	machine ou le bac à laver		
Tâches spécifiques	3. Enlever les linges de la machine ou du bac et les sécher		
	4. Repasser les linges (blouses, champs, alèze)		
	5. Coudre le linge, les housses pour matelas		
	6. Assurer la propreté de la salle de buanderie et les		
	alentours		
	7. Assurer la distribution du linge lavé dans les services		
	8. Assurer la maintenance préventive des machines à laver		
	- Chef du service logistique pour la prise d'instructions		
Liens fonctionnels internes	- Ensemble des services hospitaliers pour la collaboration		
	technique (ex : réception du linge)		
Liens fonctionnels externes	-		
	- Qualité du lavage et du repassage		
Eléments d'appréciation	- Qualité d'entretien des machines		
Elements d'appréciation	- Précision de la distribution du linge dans les services		
	- Propreté des locaux de la buanderie		
Niveau de formation pour le	Fondamental 9 ^{ème}		
No orbital Paradian 12 and friends			
Nombre d'années d'expérience	Poste ouvert aux jeunes sans expérience de l'emploi		
professionnelle requise Ancienneté souhaitée à un poste			
équivalent	-		
Expériences et spécialités			
exigées	-		
	1		

	Respect de la hiérarchie		
Compétences professionnelles	Sens de l'hygiène et de la propreté		
et personnelles	Sérieux, rigueur		
Formations complémentaires nécessaires à l'emploi	Utilisation des équipements de la buanderie		
Intitulé du poste	32. Agent mortuaire		
Unité administrative	MSPLS / Hôpital de 3ème référence / DAF / Service		
	Logistique		
Lieu principal de travail	Hôpital de 3ème référence		
Supérieur hiérarchique immédiat	Chef du Service Logistique		
Missions principales	Sous l'autorité du Chef de service logistique, l'agent		
	mortuaire s'occupe de l'entretien de la morgue et de la		
	conservation des dépouilles mortelles.		
	1. Réaliser l'entretien des personnes décédées (hygiène corporelle et vestimentaires);		
	2. Accueillir les familles et les proches de la personne		
	décédée		
Tâches spécifiques	3. Assurer l'hygiène de la morgue		
	4. Assurer la maintenance préventive de la morgue.		
	5. Tenir à jour la liste des produits d'entretien disponibles		
Liens fonctionnels internes	- Chef du service logistique pour la prise d'instructions		
	- Ensemble des services de soins pour la collaboration		
	technique.		
Liens fonctionnels externes			
Eléments d'appréciation	- Actualisation de la liste des produits d'entretien nécessaires		
	- Qualité de l'entretien effectué auprès des personnes décédées		
Niveau de formation nous le	- Propreté et hygiène de la morgue Fondamental 9ème		
Niveau de formation pour le	ronuamentai teme		
Nombre d'années d'expérience	Une première expérience en milieu professionnel est souhaitée		
professionnelle requise	one promote experience on innieu professionner est sounditee		
Ancienneté souhaitée à un poste	_		
équivalent			
Expériences et spécialités			
exigées			
	Savoir accueillir les familles avec responsabilité et docilité		
Compétences professionnelles	Respect de la hiérarchie		
et personnelles	Sens de l'hygiène et de la propreté		
et personnenes	Sérieux, rigueur		
	Capacités de résistance aux stress		
Formations complémentaires	Techniques d'entretien mortuaire		
nécessaires à l'emploi	1 cominguos a ondonom mortuano		

TOME-2/ANNEXE 9 : LISTE DES EQUIPEMENTS POUR UN HOPITAL DE 3 $^{\rm ème}$ REFERENCE

N°	Matériel et équipements par service	Qté
I	Cabinet de consultation Médical	
1	Table d'examen avec Divan à dossier inclinable	1
2	Abaisse langue métallique	6
3	Balance pèse-personne, de préférence sur pile, à affichage digital	1
4	Echelle visuelle (AV)	1
5	Stéthoscope biauriculaire	1
6	Thermomètre digital	1
7	Jeu d'accessoires Inox (plateaux, cuvettes, haricots)	1
8	Lampe de Wood	1
9	Lampe d'examen sur pied mobile articulée, sur secteur ou sur batterie	1
10	Lampe-torche à piles	1
11	Marteaux à réflexes	1
12	Tensiomètre anéroïde adulte de préférence à brassards, électroniques	1
13	(avec 1 module Sa02 si besoin utile Tensiomètre anéroïde enfant de préférence à brassard, et avec modèle enfant, sur pile	1
14	Négatoscope 1 plage	1
II	Gestion et administration	
1	Matériels de bureau (bureau : stylos, crayon, papier,)	PM
2	Photocopieuses	2
3	Appareils téléphone	15
4	Calculatrices	5
5	Central téléphonique	1
6	Connexion internet	1
7	Ligne téléphonique	3
8	Ordinateurs et accessoires	7
9	Un serveur	1
III	Cuisine	
1	Marmites et ustensiles de cuisine	PM
IV	Buanderie	
1	Bassin 40 litres	6
2	Fers à repasser	5
3	Grand chariot à linge	3
4	Lessiveuse (machine à laver) pour 14 à 23 Kg de linge	1
5	Machine à coudre (Electrique et mécanique)	2
6	Machine à sécher d'environ 14 Kw	1
V	Hygiène	
1	Matériel de nettoyage et de désinfection	PM
VI	Logistique	
1	Brancards avec roulettes pliantes et matelas d'immmobilisation	3

2	Ambulance Jeep	2
3	Camionnette d'approvisionnement 4x4	1
4	Vélo	1
VII	Service Centre de Nutrition Théra	
1	Ustensiles de cuisine	PM
2	Pèse-bébé	2
3	Brassard MUAC	3
4	Culotte	10
5	Mètre-ruban	3
6	Toise	1
VIII	Consultation gynécoobst.	
1	Doppler fœtal à compléter avec un Moniteur fœtal	1
2	Lampe examen sur pied mobile, articulée, sur secteur ou sur batterie	1
3	Table gynécologique à dossier inclinable, repose-jambes et étriers	1
4	Lampe torche à piles	1
5	Boites à speculums vaginaux 5 tailles	3 boites
6	Pèse-bébé digital	1
7	Balance pèse-personnes	1
8	Escabeau 2 marches	1
9	Pelvimètre	1
10	Stéthoscope biauriculaire	1
11	Stéthoscope obstétrical de Pinard	1
12	Jeu d'accessoires Inox (plateaux, cuvettes, haricots)	1
13	Tensiomètre anéroïde adulte	1
14	Négatoscope 1 plage	1
IX	Laboratoire	
1	Dotation de lames et lamelles	1
2	Autoclave de paillasse semi-automatique 20 - 100 L	1
3	Autoclave vertical	1
4	Fauteuil de prélèvement	1
5	Table gynécologique	1
6	Appareil à doser l'albumine par électrophorèse, ou un module intégré dans un analyseur multiparamétrique	2
7	Appareil de Westergreen, 10 tubes avec jeux de pipettes	2
8	Appareil d'hématologie semi-automatique	1
9	Banque de sang d'environ 150 ml	1
10	Centrifugeuse à hématocrite	1
11	Centrifugeuses électriques	2
12	Chaîne ELISA	1
13	Compteurs CD4	1
14	Compteurs de cellule manuelle	2
15	Hémacytomètre complet	1

16	Hémoglobinomètre type Lovibond	1
17	Microscopes binoculaire miroir/électrique	2
18	Réchaud électrique	1
19	Réfrigérateur/congélateur (pétrole/électricité)	1
20	Rhésuscope	1
21	Spectrophotomètre	1
22	Boite de spéculums vaginaux 5 tailles	1 jeu
23	Fauteuil à prélèvement	1
24	Tabourets ajustables	4
25	Cocotte-minute avec réchaud adapté	1
26	Agitateurs oscillants de Kline	2
27	Agitateurs vibrants	2
28	Bain marie sérologique	1
29	Balance de précision électronique	1
30	Becs Bunsen	2
31	Distillateur	1
32	Jeu d'accessoires Inox (plateaux, cuvettes, haricots)	2
33	Jeu de micropipettes réglables (3)	2
34	Jeu de pissettes pour désinfectants	3
	Jeu de verrerie (pipettes, tubes échantillons, tubes à essai, tubes à	3
35	centrifuger, verres à urine	1
36	Jeux de flacons pour colorants	3
37	Lampes à alcool	2
38	Matériel de coloration de lame (bac 30 lames), portoirs, boites de	2
36	classement de lames	
39	Portoirs pour tubes à essai	4
40	Bac de décontamination d'instruments à froid	1
41	Guéridon mobile pour instruments et soins	3
42	Minuterie	2
X	Urgences et petite chirurgie	
1	Autoclave de paillasse	1
2	Brancard sur support roulant	1
3	Lampe opératoire mobile Lampe opératoire mobile sur pied mobile, articulée, sur secteur ou sur batterie	1
4	Poupinel petit modèle	1
5	Boite de seringues à capsules pour anesthésie dentaire	1
6	Boite d'instruments de circoncision	1
7	Boite d'instruments de cheolicision Boite d'instruments pour enlever les plâtres (scie électrique, ciseaux,)	1
8	Boite d'instruments pour ORL (pour corps étrangers)	1
9	Boites de daviers	2
10		4
10	Boites d'instruments petite chirurgie	+

11	Boites d'instruments pour pansements (pinces, stylets, sondes,	2
12	Boites d'instruments pour sutures	4
13	Jeu de tambours petits et moyens	2
14	Chaise roulante	1
15	Tabourets ajustables	1
16	Escabeau 2 marches	1
17	Marteau à réflexes, Taylor	1
18	Otoscope	1
19	Stéthoscope biauriculaire	1
20	Thermomètre médical	2
21	Bac de décontamination d'instruments à froid	1
22	Bocal pour pinces à servir	1
23	Chariot à plâtres	1
24	Filtre à eau	1
25	Guéridon mobile pour instruments et soins	3
26	Insufflateur manuel embout adulte	1
27	Insufflateur manuel embout pédiatrique	1
28	Jeu attelles	1
29	Jeu d'accessoires Inox (plateaux, cuvettes, haricots)	2
30	Laryngoscope	1
31	Plateau instruments, avec couvercles	2
32	Table à instruments type Mayo	1
33	Tensiomètre anaeroide adulte	1
34	Tensiomètre anaeroide enfant	1
35	Négatoscope 2 plages	1
XI	Bloc opératoire (2 blocs)	
1	Appareil d'anesthésie avec moniteur associé, avec circuit patient	2
1	autoclavable (humidificateur)	2
2	Aspirateur autonome (à mucosité) sur batterie	2
3	Aspirateur chirurgical	2
4	Autoclave de paillasse	1
5	Autoclave vertical (créer un service de stérilisation distinct)	1
6	Autoclave vertical chauffage mixte (électrique)	1
7	Bistouri électrique	2
8	Bonbonne d'oxygène (grande capacité) (Ogive B50)	2
9	Brancard sur support roulant	2
10	Cardioscope portable avec imprimante et chargeur	1
11	Chariot pour transport bonbonnes	1
12	Concentrateur d'oxygène	1
13	Défibrillateur portatif avec chargeur, compatible avec cardioscope	1
14	Lampe opératoire mobile (secteur/batterie)	2
15	Lampe opératoire plafonnier	2

16	Oxymètre de pouls	2
17	Réfrigérateur-congélateur, pétrole-électricité, 240 litres	1
18	Réserve de bonbonnes d'oxygène (2 par salle)	4
19	Stérilisateur à chaleur sèche, 25Litres	1
20	Table opératoire	2
21	Boite à Appendicectomie	3
22	Boite à Hernie	3
23	Boite césarienne	3
24	Boite chirurgie abdominale	4
25	Boite d'intubation	4
26	Boite instruments base chirurgie générale	4
27	Boite pour curettage	1
28	Boite pour incision et drainage d'abcès	2
29	Boite pour sutures	4
30	Jeu de boites pour instruments	4
31	Jeu de tambours pour compresses	6
32	Jeu de tambours pour linge	6
33	Tabouret ajustable	2
34	Balance pèse-personne	1
35	Escabeau 1 marche (pour chirurgien)	2
36	Stéthoscope biauriculaire	2
37	Bocal pour pinces à servir	2
38	Cuvette à déchets sur support roulant bas	2
39	Flacons de Redon	10
40	Guéridon mobile pour instruments et soins	2
41	Insufflateur manuel Ambu, Adulte	2
42	Insufflateur manuel Ambu, pédiatrique	2
43	Jeu de cupules	4
44	Jeu de cuvettes réniformes	4
45	Jeu de pissette pour désinfectants	2
46	Jeu de plateaux à instruments	4
47	Laryngoscope	2
48	Manodétendeur pour bonbonne oxygène	3
49	Porte-sérum, simple, sur pieds	2
50	Table à instruments, 2 plateaux, grand modèle	2
51	Table à instruments, ajustable	2
52	Table à instruments, type Mayo	2
53	Tensiomètre anéroïde brassards pour adulte/enfants	2
54	Lavabo aseptique 2 places	2
55	Négatoscope 2 plages	2
XII	Bloc accouchement	

2	Négatoscope à une plage	6
1	Négatoscope à deux Plages	4
XIII	Radiologie	
40	Lavabo aseptique 2 places	1
39	Tensiomètre anéroïde, brassard adulte	1
38	Porte-sérum, simple, sur pieds	2
37	Porte-cuvettes double, sur pieds	1
36	Jeu de plateaux à instruments	4
35	Jeu d'accessoires inox (plateaux, cuvettes, haricots,	1 +1
34	Insufflateur manuel Ambu, pédiatrique et pour néonatal	1 +1
33	Insufflateur manuel Ambu, Adulte	1
32	Guéridon mobile pour instruments et soins	2
31	Cloche de Hood	1
30	Bock à irrigation, avec tuyau	1
29	Bocal pour thermomètre	1
28	Bocal pour pinces à servir	1
27	Bassin de lit	2
26	Bac de décontamination d'instruments à froid	1
25	Thermomètre médical	2
24	Stéthoscope obstétrical de Pinard	2
23	Stéthoscope biauriculaire	1
22	Escabeau (marchepieds), 2 marches	2
21	Balance pèse-bébé	1
20	Tabouret ajustable	2
19	Chaise roulante	1
18	Jeu de tambours (petits et moyens)	4
17	Forceps	2
16	Boîte d'instruments accouchement	4
15	Boite épisiotomie	4
14	Ventouse obstétricale, mécanique ou électrique	1
13	Table de réception de nouveau-né	2
12	Table d'accouchement	2
11	Lit de travail	2
10	Lampe opératoire mobile (secteur/batterie)	1
9	Lampe IR pour Nouveaux. Nés (appareil de photothérapie)	1
8	Doppler fœtal portable	1
7	Couveuse pour Nouveaux. Nés	2
6	Concentrateur d'oxygène	1
5	Brancard sur support roulant	1
4	Berceaux avec matelas	2
3	Aspiration obstétricale Autoclave de paillasse	1

3	Tablier de plomb	1
4	Paravent plombé	1
5	Film de rayon X (12*15)	2
6	•	2
	Film de rayon X (14*17)	
7	Poudre de développement	5
8	Appareil digital à rayons X	1
9	Négatoscope à deux Plages	4
10	Négatoscope à une plage	6
11	Tablier de plomb	1
12	Paravent plombé	1
13	CT Scanner	1
XIV	Hospitalisation (4 services)	
1	Chariot oxygénothérapie (bonbonne + manodétendeur/débitmètre)	4
2	Lampe d'examen mobile	4
3	Table de soins et examens	4
4	Lampe-torche, avec piles	4
5	Boîte d'instruments petite chirurgie	2
6	Boîte d'instruments pour pansements (pinces, stylets, sondes)	6
7	Cadre d'extension adaptable au lit + accessoires	3
8	Chaise roulante	4
9	Lit d'hôpital	80
10	Matelas	80
11	Moustiquaire imprégnée	80
12	Table de chevet	80
13	Cocotte-minute avec réchaud adapté	4
14	Balance pèse-bébé	1
15	Balance pèse-personne	4
16	Otoscope	4
17	Stéthoscope biauriculaire	8
18	Thermomètre médical	20
19	Bassin de lit	20
20	Bocal pour pinces à servir	4
21	Bocal pour thermomètre	4
22	Filtre à eau	4
23	Guéridon mobile pour instruments et soins	8
24	Insufflateur manuel Ambu, Adulte	3
25	Insufflateur manuel Ambu, pédiatrique	1
26	Jeu d'accessoires inox (plateaux, cuvettes, haricots,	8
27	Porte-cuvettes double, sur pieds	4
28	Porte-sérum, simple, sur pieds	16
29	Tensiomètre anéroïde brassards pour adulte/enfants	1
30	Tensiomètre anéroïde, brassard adulte	3
31	Urinoirs, hommes	5
	1,	1 -

XV	Soins intensifs	
1	Aspiration trachéale	1
2	Lampe d'examen mobile	1
3	Ventilateur pulmonaire automatique pour appareil d'anesthésie	1
4	Boîte d'instruments pour pansements (pinces, stylets, sondes)	2
5	Lit avec relève buste et jambes	2
6	Petit équipement médical ???	2
7	Stéthoscope biauriculaire	1
8	Thermomètre médical	2
9	Bassin de lit	2
10	Bocal pour pinces à servir	1
11	Bocal pour thermomètre	1
12	Guéridon mobile pour instruments et soins	1
13	Insufflateur manuel Ambu, Adulte	1
14	Insufflateur manuel Ambu, pédiatrique	1
15	Jeu d'accessoires inox (plateaux, cuvettes, haricots,	2
16	Jeu de plateaux à instruments	2
17	Laryngoscope	1
18	Porte-cuvettes double, sur pieds	1
19	Porte-sérum, simple, sur pieds	2
20	Tensiomètre anéroïde brassards pour adulte/enfants	1
21	Urinal, hommes	2
22	Lavabo aseptique 2 places	
XVI	Technique Divers	
1	Equipement de l'atelier de maintenance	
2	Pièces de rechanges pour tous les appareils	
3	Groupe de secours 60 kVA pour tout hôpital	1
XVII	Chirurgie Viscérale	
1	Lampe opératoire	2
2	Table d'opération universelle	2
3	Boîte Chirurgicale abdominale	2
4	Boîte de suture	10
5	Machine d'Anesthesie	7

XVIII	Chirurgie traumatologique et orthopédique	
1	Kit matériel d'ostéosynthèse (Anneau de Saint Paul, Anse, Clous, Ciseaux, Plaques, Pinces, Prothèse, Vis, Sabots, etc)	
XX	Néonatologie	
1	Pèse-bébé	1
2	Lit d'enfants	10
3	Couveuse	2

4	Table de réanimation néonatale	1
5	Berceau	16
XXI	Ophtalmologie	
1	Ophtalmoscopie indirecte	2
2	Lampe de tableau d'acuité visuelle	1
3	Bio microscope	1
4	Tonomètre	1
5	Réfractomètre oculaire	1
6	Boîte Chirurgicale pour la microchirurgie des Yeux	1
XXII	Oto-Rhino-Laryngologie (ORL)	
1	Table d'examen et de soins ORL	1
2	Microscope Chirurgical ORL	1
3	Boîte Chirurgicale pour la microchirurgie des oreilles	1
XXIII	Stomatologie	
XXIII 1	Chaise Multifonctionnel de traitement dentaire	1
1 2	0	1 1
1 2 3	Chaise Multifonctionnel de traitement dentaire Appareil dentaire à rayons X Équipement d'extraction dentaire avec une manche et plusieurs têtes	1 2
1 2 3 4	Chaise Multifonctionnel de traitement dentaire Appareil dentaire à rayons X Équipement d'extraction dentaire avec une manche et plusieurs têtes Appareil de traitement de la Stomatologie	1
1 2 3	Chaise Multifonctionnel de traitement dentaire Appareil dentaire à rayons X Équipement d'extraction dentaire avec une manche et plusieurs têtes Appareil de traitement de la Stomatologie Dermatologie	1 2
1 2 3 4	Chaise Multifonctionnel de traitement dentaire Appareil dentaire à rayons X Équipement d'extraction dentaire avec une manche et plusieurs têtes Appareil de traitement de la Stomatologie	1 2
1 2 3 4 XXIV	Chaise Multifonctionnel de traitement dentaire Appareil dentaire à rayons X Équipement d'extraction dentaire avec une manche et plusieurs têtes Appareil de traitement de la Stomatologie Dermatologie Divan d'examen à hauteur réglable accompagné d'un tabouret sur	1 2 1
1 2 3 4 XXIV	Chaise Multifonctionnel de traitement dentaire Appareil dentaire à rayons X Équipement d'extraction dentaire avec une manche et plusieurs têtes Appareil de traitement de la Stomatologie Dermatologie Divan d'examen à hauteur réglable accompagné d'un tabouret sur roulettes	1 2 1
1 2 3 4 XXIV 1 2	Chaise Multifonctionnel de traitement dentaire Appareil dentaire à rayons X Équipement d'extraction dentaire avec une manche et plusieurs têtes Appareil de traitement de la Stomatologie Dermatologie Divan d'examen à hauteur réglable accompagné d'un tabouret sur roulettes Dermatoscope	1 2 1 1
1 2 3 4 XXIV 1 2 3 4 5	Chaise Multifonctionnel de traitement dentaire Appareil dentaire à rayons X Équipement d'extraction dentaire avec une manche et plusieurs têtes Appareil de traitement de la Stomatologie Dermatologie Divan d'examen à hauteur réglable accompagné d'un tabouret sur roulettes Dermatoscope Appareil de cryothérapie type Brimill avec son récipient à azote liquide B avec ses accessoires (électrodes, commande) Lampe opératoire et scialytique	1 2 1 1 1 1
1 2 3 4 XXIV 1 2 3 4	Chaise Multifonctionnel de traitement dentaire Appareil dentaire à rayons X Équipement d'extraction dentaire avec une manche et plusieurs têtes Appareil de traitement de la Stomatologie Dermatologie Divan d'examen à hauteur réglable accompagné d'un tabouret sur roulettes Dermatoscope Appareil de cryothérapie type Brimill avec son récipient à azote liquide B avec ses accessoires (électrodes, commande) Lampe opératoire et scialytique Meuble sur roulettes	1 2 1 1 1 1 1
1 2 3 4 XXIV 1 2 3 4 5	Chaise Multifonctionnel de traitement dentaire Appareil dentaire à rayons X Équipement d'extraction dentaire avec une manche et plusieurs têtes Appareil de traitement de la Stomatologie Dermatologie Divan d'examen à hauteur réglable accompagné d'un tabouret sur roulettes Dermatoscope Appareil de cryothérapie type Brimill avec son récipient à azote liquide B avec ses accessoires (électrodes, commande) Lampe opératoire et scialytique	1 2 1 1 1 1 1 1